Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lesoasissaharien00mart

LES

OASIS SAHARIENNES

(GOURARA — TOUAT — TIDIKELT)

ALGER
IMPRIMERIE ALGÉRIENNE
Rue Sadi-Carnot 30,

A LA FRONTIÈRE DU MAROC

LES OASIS SAHARIENNES

(GOURARA — TOUAT — TIDIKELT)

PAR

A.-G.-P. MARTIN

OFFICIER INTERPRÈTE DE 2e CLASSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

« Nous ne nous instruirons jamais assez des raisons d'agir, des aspirations, de l'état d'âme, de ceux qui vivent auprès de nous sur cette terre... ..... Si nous étions plus attentifs, plus intelligents et meilleurs, nous eussions plus fait pour le bien commun qu'en multipliant le fatras des polémiques vaines et des décrets inappliqués. »

(*Discours de M. Gabriel Hanotaux au Congrès de Géographie d'Oran en 1902*).

TOME I

Avec 12 Gravures et 1 Carte

PARIS
AUGUSTIN CHALLAMEL, EDITEUR
RUE JACOB, 17
Librairie Maritime et Coloniale

1908

AVERTISSEMENT

Quand j'arrivai aux Oasis, en 1904, on pensait tout savoir sur cette conquête déjà vieille de quatre ans.

Pendant des mois et des mois, j'errai d'oasis en oasis, de ksar en ksar, interrogeant les gens, fouillant les vieilles maisons et les coffres antiques où, depuis de très longs ans, les termites mangeaient tout doucement les papiers des ancêtres : j'observai, j'écoutai, je dénombrai.

De tout cela j'ai fait ce livre, m'appliquant à éviter toute idée préconçue, toute thèse personnelle, à percevoir « l'âme » des populations sahariennes, à rapporter sincèrement, exactement les faits appris, les choses vues.

Je me suis efforcé à faire revivre un passé disparu et dont les traces avaient été perdues même par ceux qui en avaient hérité ; j'ai inventorié un présent dont les éléments n'avaient encore été qu'incomplètement dégagés et appréciés ; ainsi ai-je, en deux parties, conçu mon livre.

Cependant, pour des raisons de politique extérieure, la publication des chapitres qui traitent de l'histoire de l'époque chérifienne sera « suspendue pendant quelque temps ».

Je présente donc aujourd'hui au public l'Histoire Ancienne, la Conquête Française et l'Inventaire Économique ; le reste suivra en un second volume dès que la situation politique le permettra.

A.-G.-P. MARTIN.

INTRODUCTION

Le Sahara. — Le Sahara subalgérien. — Le bassin touatien. — Notions générales sur les Oasis. — Le Gourara. — Le Touat. — Le Tidikelt. — Les monnaies, poids et mesures. — La concordance des ères hégirienne et chrétienne.

Le Sahara. — Personne n'imagine plus aujourd'hui, avec Strabon, que le Sahara soit comme « une peau de panthère », dont les oasis seraient les taches piquetant l'immense champ jaune, non plus qu'une vaste « mer de sables », ayant ses colères et ses tempêtes, et dont les dunes, qui seraient les vagues, submergeraient les « vaisseaux-du-désert », enseveliraient les caravanes et les armées.

Chacun sait au contraire que le Sahara est prosaïquement un pays comme un autre, avec ses montagnes, ses vallées, ses plaines, ses plateaux, ses vallons et ses collines, ses fleuves, rivières, lacs et marais ; il ne présente qu'une seule particularité, ce pays, c'est que tout cela, qui le forme, est vide d'arbres, de villes et d'eaux, mais vide comme un continent qui serait.. « déménagé », vide comme le sera, à la fin des temps, la Terre desséchée et ruinée, vide comme peut l'être un canton de la Lune.

De loin en loin seulement, quelque bas-fonds verdoie parfois d'une éphémère végétation, après une rare pluie,

mais partout le paysage immense et vide, le *paysage fauve* reluit et rutile âprement ; la vie ne se retrouve que là où reste un peu d'eau, soit dans les ravins des montagnes, — c'est le pays touareg, — soit dans quelque lit de fleuve desséché, — ce sont les oasis.

Et pour parfaire cette représentation du Sahara, pour lui donner, comme disent les peintres, le *ton local*, il ne nous reste plus qu'à passer sur le tout un glacis jaune-doré d'inégale intensité : les parties fortes en seront les dunes formées ou en formation sur toutes les saillies du relief géologique qu'elles rendent confus, souvent indistinct ou interrompu, et les parties plus claires couvriront les plaines hautes et basses, les vallées comme les plateaux, dont les vents affouillent, érodent la surface pour en arracher les sables qu'ils vont déposer ailleurs, « dans les fonds, sur les versants, contre les obstacles, recouvrant de dunes les pentes dessinées par les eaux d'autrefois, rendant peu à peu méconnaissables les anciens systèmes hydrographiques[1] ».

Voilà le Sahara.

Dans cette vaste région, grande peut-être de quatre millions de kilomètres carrés, on distingue un nœud, un massif central de près de 3.000 mètres d'altitude[2] dressé, comme un mirador gigantesque, au milieu de l'immense arène qui descend par places jusqu'au-dessous du niveau de la mer, sous les vues du balcon cyclopéen dont la borde la haute chaîne de l'Atlas.

De ce massif central, le djebel Hoggar, s'éloignent comme des rayons quelques croupes montueuses qui divisent l'arène en plusieurs secteurs, et enclosent des bassins fluviaux, tantôt fermés, tantôt débouchant vers les mers qui ceignent le continent.

Ce sont par exemple, vers l'Est, les relèvements qui

1. Schirmer.

2. Guillo-Lohan, *in Bulletin de l'Afrique Française*, dit 2.270 mètres au-dessus d'In-Salah, lequel est lui-même à 330 mètres d'après G.-B.-M. Flamand.

vont aboutir au djebel Nefousa, de Tripolitaine, et aux monts du Tibesti ; puis, vers le Nord, le Mouïdir et le Tâdmaït ; vers le Sud-Ouest, le pâté de l'Adghagh et, vers le Sud-Est, celui de l'Ahir.

La ligne de démarcation établie par la puissance française entre son action algérienne et son action soudanaise suit à peu près le 23e degré de latitude Nord, depuis l'endroit où il coupe, à l'Est, l'itinéraire de la mission Fourreau-Lamy jusqu'au point où, vers l'Ouest, il rencontre la route Taodenni-Tindouf.

Le Sahara septentrional ainsi délimité comporte trois divisions :

1° Le Sahara subalgérien ; 2° le sahara submarocain ; 3° le Sahara central.

Le Sahara subalgérien. — Le Sahara subalgérien est aujourd'hui à peu près connu ; on peut remarquer qu'il est formé de deux bassins séparés par les faîtes Mouïdir-Tâdmaït.

Ces deux bassins sont semblables : l'un et l'autre sont fermés et comportent des cuvettes intérieures qui colligent les eaux venant de la périphérie, et dans l'un et l'autre ces cuvettes sont excentriques.

Ils se différencient cependant en ce que, dans le bassin de l'Est, la cuvette, qui est la grande dépression du Chott Melghir, est plus rapprochée de la bordure nord, et que les grands oueds coulent du Sud au Nord : l'oued Miah et l'oued Igharghar ; ou de l'Ouest à l'Est : l'oued Djedi.

Les palmeraies s'étant installées sur leur cours inférieur se sont donc trouvées au nord de l'Erg oriental, et tout proches des Hauts-Plateaux algériens : ceci a eu cette conséquence politique que l'oued Righ et Ouargla ont toujours évolué dans l'orbite algérienne, et n'ont gardé, depuis la suppression de la traite des nègres, que de rares relations avec le Sahara dont les sépare un gros obstacle sableux et aride.

Dans le bassin de l'Ouest, au contraire, les grands ruissellements descendent :

1° Des Hauts-Plateaux algériens par les oueds Zergoun, Seggueur et Gharbi, se réunissant dans l'oued Meguiden, et l'oued Namous qui, après avoir comme les précédents, disparu sous l'Erg occidental, gagne comme eux la dépression gourarienne.

Leur commune cuvette de réception, qui est la sebkha du Gourara, vasque supérieure du grand bas-fond touatien, s'est trouvée ainsi très éloignée des Hauts-Plateaux algériens, et séparée d'eux par le massif de l'Erg occidental.

2° Des montagnes de l'Atlas méridional, par les oueds Zouzfana et Guir, se réunissant pour former l'oued Saoura et descendre, en contournant par l'Ouest l'obstacle sableux, jusqu'à la grande cuvette touatienne où vient se déverser elle-même la sebkha du Gourara.

3° Des faîtes Mouïdir-Tâdmaït, par l'oued Botha, tributaire oriental du bas-fond touatien, ou tout au moins de la gouttière qui prolonge celui vers le récepteur général du système, situé très loin dans le Sud, vers Taodenni, croit-on.

C'est l'interposition de l'Erg occidental entre les Hauts-Plateaux algériens et les cuvettes gouraro-touatiennes qui a entraîné, pour les palmeraies installées autour de celles-ci, une fortune politique différente de celles des palmeraies du bassin de l'Est : nous les verrons tout au long de l'histoire échapper à la tutelle des maîtres de l'Algérie et suivre la fortune des pays occidentaux, tout en restant en relations suivies avec les régions situées plus au Sud.

Ici apparaît bien l'importance de tout premier ordre de l'obstacle géographique que sont les deux grands Ergs, et leur influence prédominante sur la vie politique de ce coin du continent, influence telle qu'on est amené à les considérer comme ayant été, au long des âges, la véritable masse de séparation politique entre la grande Afrique et l'Afrique mineure, dont les monts Atlas constituent

l'ossature géologique, et en même temps la limite physique.

Et ce point de vue est tellement vrai que l'expansion franco-algérienne, si vite installée dans le bassin saharien de l'Est, n'a pu s'établir en ces derniers temps, ou du moins rendre sa situation tenable dans le bassin touatien, qu'en débordant vers l'Ouest l'insurmontable obstacle, quitte à empiéter quelque peu sur les pays maghrebins tributaires de ce bassin, en s'appropriant l'une de ses lignes d'eaux libres de sable, l'oued Zouzfana, et en dominant virtuellement la seconde, l'oued Guir.

Ce n'est qu'ainsi que la puissance franco-algérienne a pu reconstituer à son profit le pédoncule par quoi la poire touatienne avait depuis si longtemps dépendu politiquement du Maghreb-Extrême ; sa domination dans le Sahara était à ce prix.

Cette extension politique de l'Algérie française, prévue par la convention franco-anglaise de 1890, et provoquée en 1900 par un enchaînement d'événements indépendants de toute décision objective du conquérant lui-même, ne fait d'ailleurs que rétablir la distribution normale des banlieues sahariennes entre les Etats nord-africains dont elles sont des dépendances et des clientes.

En géographie physique, le bassin touatien fait partie du Sahara subalgérien, non seulement parce que ses cuvettes de réception sont directement au Sud de l'Algérie, mais encore parce que la presque totalité de ses lignes d'eaux sortent des monts algériens : c'est un hinterland algérien.

Les maîtres actuels de l'Algérie, dont la force d'expansion est supérieure à celle de leur prédécesseur turc, n'ont donc fait, en rattachant ce bassin à leur domaine, que mettre d'accord la géographie politique avec la géographie physique.

Le bassin touatien. — Le bassin touatien s'étend, comme nous l'avons vu, au point de vue hydrographique, depuis les Hauts-Plateaux algériens jusqu'au djebel Aït-Aïach marocain, d'où la ligne de partage des eaux descend vers le Sud en englobant l'oued Guir ; elle est ensuite peu connue dans ses parties sud-ouest et sud, vers l'Iguidi et le Tanezrouft ; elle suit, à l'Est, le djebel Hoggar, le Mouïdir, les faîtes du Tâdmaït, et rejoint l'Atlas algérien par les « gantras » crétacées du Mzab.

De toute ce périphérie, les eaux convergent vers un long bas-fond central étagé en plusieurs vasques orientées sensiblement Nord-Sud, et dont la supérieure est la sebkha du Gourara ; elle est continuée par les successives sebkhas touatiennes du Teçabit, du Bouda, du Timmi, de Fenoughil, du Tamest, de l'Oued-el-Henné, de Sali, des Oulad-Baho, de Timadanine, et, au-delà, par le bas Oued-Messaoud et une autre série de cuvettes inférieures dont l'exploration n'est pas encore terminée.

Le cadre de cet ouvrage ne comporte pas l'étude de tout ce bassin hydrographique, mais seulement celle des cuvettes gouraro-touatiennes et de leurs environs immédiats, car c'est là que se trouvent rassemblées toutes les *Oasis sahariennes.*[1]

La région ainsi circonscrite se trouve divisée, sinon par la nature elle-même du moins par les hommes, en trois parties :

Le Gourara, le Touat, le Tidikelt.

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur chacune d'elles et sur les différentes oasis dont elles se composent, non pas tant que nous pensions « découvrir » ces localités sur lesquelles il a déjà été abondamment écrit, que pour fixer

1. Cette expression est la dénomination officielle française de la région qui nous occupe, et c'est pour cette raison que nous l'employons et que nons en avons fait le titre de cet ouvrage ; les indigènes généralisent peu, mais quand ils ont à le faire, ils emploient le nom de Touat ponr l'ensemble du système ; ce n'est d'ailleurs pas une règle absolue, il n'y en a aucune.

ou redresser quelques points de vue qui ne semblent pas encore avoir été exactement compris et appréciés à leur valeur relative.

Notions générales sur les Oasis. — A part quelques-unes situées en pleine dune dans le Haut-Gourara, telles Talmine, Haïha et le Tinerkouk, les oasis affectent entre elles une ressemblance générale qui frise l'uniformité.

Elles sont presque toujours situées en plaine, sur la rive est d'une sebkha ; elles en garnissent les pentes et s'étendent plus ou moins dans la sebkha elle-même.

Cette disposition permet de faire déboucher, dans les cultures dont vivent les habitants, les eaux souterraines drainées en des cotes supérieures à celles des terrains cultivés, par des galeries à évents ou regards, dénommées *foggaras* ; supplétivement, dans ce pays totalement dépourvu d'eaux courantes et très peu arrosé par les pluies, on emploie des puits ordinaires, munis d'appareils à bascule.

Une oasis est constituée par un groupe de jardins irrigués, plantés de palmiers, — c'est l'oasis proprement dite, — et par une zone adjacente de palmeraies non irriguées et non closes, qui porte le nom de *bour*, — mot arabe qui signifie « terre inculte ».

Les habitations forment, dans chaque oasis, un ou plusieurs villages (en arabe : *ksour*, singulier *ksar*) ; de plus quelques familles importantes habitent des châteaux (en arabe : *kasba*) ; ces deux vocables arabes sont passés dans l'usage.

Les oasis sont habitées les unes par des Berbères, les autres par des Arabes ; toutes possèdent en plus des nègres et des métis nombreux.

Chacune comporte au moins un ksar ou village, mais dès que cette agglomération atteint seulement une importance moyenne, qu'elle soit arabe ou berbère, elle est munie d'une kasba.

Si elle est berbère, le ksar est peuplé des habitants de toute condition, depuis les notables jusqu'aux moindres métis ou nègres, et la kasba, normalement inhabitée, renferme uniquement les magasins de vivres des habitants du ksar, lesquels s'y réfugieront en cas d'exigence de la défense contre une attaque ennemie : elle est un quartier public.

Dans les agglomérations arabes au contraire, la kasba est la propriété privée de la famille ou des familles alliées, maîtresses de l'oasis, elles y habitent seules ; le ksar est formé par la réunion, auprès de cette kasba seigneuriale, des habitations des gens de roture, métayers et affranchis, noirs et métis, qui composent la « clientèle », le personnel agricole ou artisan des seigneurs du lieu ; il s'y joint parfois des commerçants qui vivent sous la même dépendance et la même protection : la ressemblance est complète avec ce qu'étaient les bourgades de la France du moyen âge, abritées sous les remparts de leur château.

Une oasis peut ainsi comprendre une ou plusieurs agglomérations distinctes, disséminées au travers des palmeraies ou établies sur leur lisière.

Le type commun de toutes les kasbas est la forme carrée, ou plutôt rectangulaire, avec tours carrées d'angle, reliées par des courtines qui sont les faces ; le rempart est constitué par un haut mur à deux ou trois étages de feux, construit en briques crues comme toutes les habitations du pays ; ce mur est presque toujours entouré d'un fossé extérieur avec glacis.

Le même dispositif est répété plus en grand pour les ksour ; font seul exception à cette règle quelques kasbas et quelques ksour berbères qui ont épousé le relief de leur emplacement.

Cependant, au Tidikelt, plusieurs ksour sont dépourvus d'appareil défensif, et c'est précisément ce détail qui a rendu la prise d'In-Salah facile à une troupe française peu nombreuse et dépourvue de canon.

On peut rencontrer dans une localité plusieurs kasbas

avec ou sans ksar attenant, puisque chaque famille de quelque importance peut avoir la sienne ou s'en bâtir une ; elles sont toutes dénommées, bien entendu, car on est bien obligé de dire : « château d'un tel », et c'est en les citant toutes, une par une, que certains auteurs sont parvenus à donner des listes interminables de ksour ; mais nombre de ces noms ne désigne parfois que quelques dizaines d'habitants, un ou deux ménages ; nous considérerons de telles nomenclatures comme dépourvues d'intérêt au point de vue général : conçoit-on le géographe qui nous présenterait chaque commune de France ou d'Algérie avec l'énumération de tous les villages ruraux, hameaux, châteaux, fermes isolées qui la composent ?

Nous ne citerons donc que les localités qui forment véritablement un centre de population ayant une vie politique ou économique particulière, et, dans ces localités, les principaux « quartiers », les ksour qui ont la prépondérance.

Mais nous ne nommerons les kasbas que quand s'en présentera une raison précise et spéciale.

Ajoutons encore que le pays est couvert de ruines, la plupart banales ; on peut dire que, dans presque toutes les oasis, la masse des constructions en ruines et désertes est une, deux et même trois fois plus importante que celle des constructions habitées ; nous ne parlerons que de celles qui méritent une mention particulière.

Le Gourara. — Dans la sebkha du Gourara les indigènes reconnaissent trois grandes cuvettes : les chotts Dahrani, Chergui et Guebli, qui se succèdent dans le sens Nord-Sud.

Or, le chott Dahrani reçoit, venant du Nord-Est, une importante gouttière quaternaire qui, d'après les indigènes, serait un thalweg de l'oued Meguiden, et est connue d'eux sous le nom d'oued Salah.

En augmentant de ce vocable nouveau... pour les Français — et de quelques autres qui vont suivre, — la topo-

nymie des Oasis sahariennes, il convient de préciser ce que, dans ce pays, on entend par « oued ».

Ce n'est pas seulement, comme en terminologie générale, une gouttière apparente, délimitée par des berges que mouille parfois une crue passagère.

Le travail d'érosion et de transport dont nous avons voulu donner une idée plus haut, en présentant le « Sahara fauve », et qui, depuis de longs siècles, modifie le relief orographique et hydrographique pour donner à ce coin de terre son aspect particulier qui a été dénommé le *facies désertique*[1], ce travail, disons-nous, a forcé les Sahariens à étendre le terme « oued » à des vallées larges parfois de plusieurs kilomètres, dépourvues de gouttière, de thalweg apparent : nous le voyons déjà pour l'oued Righ, l'oued Meguiden.

Ici, aux Oasis, on élargit encore le sens, et on dénomme « oued » même l'oued Salah que les dunes ont presque totalement enseveli, sauf son estuaire et, par places, sa rive gauche, même encore l'Oued-er-Remel, l'Oued-el-Hadjar que nous verrons plus loin, et qui ne sont pas, surtout ce dernier, des vallées continues, mais seulement des alignements de bas-fonds sans liaison appréciable pour l'œil inexpérimenté de l'Européen ; le Saharien les distingue et les suit par instinct, comme l'indication superficielle de lignes d'eaux souterraines où il trouvera souvent un peu de végétation spontanée, ou la possibilité d'en provoquer lui-même, de créer des oasis.

Revenons maintenant à l'oued Salah.

Sur le parcours *probable* de la vallée d'érosion qui porte ce nom, et qui, aujourd'hui, disparaît en grande partie sous les masses sableuses de l'Erg, se trouvent les premières oasis du système.

C'est le district du **Tinerkouk**, très épars, sur 50 kilomètres Est-Ouest et dont les oasis principales sont : *Tabel-*

1. G.-B.-M. Flamand.

koza[1], *Fatis*, *Oudghagh*, *Taânstast*, *Zaouïet-Debbagh*, *In-Hammou*, *Inguellou*.

Ce district est habité par les Arabes de la tribu des Meharza.

L'oued Salah oblique ensuite vers le Sud-Ouest et, bordé par les ruines nombreuses des *Ksour-Yahia*, il vient déboucher par un bel estuaire dans le chott Dahrani à *El-Mebrouk* (ruiné).

Ce chott et le chott Chergui sont bordés sur leur rive Est d'une série d'oasis tantôt arabes, tantôt berbères : elles sont groupées en deux districts se chevauchant selon la race des habitants, savoir :

1° Les **Khenafsa du Gourara** (arabes), dont les principaux ksour sont : *El-Hadj-Guelmane*, *El-Kef*, *Taghïart*, *Yeghzer* et *Mâmoura* ;

2° Le district berbère de **Telalet**, comprenant, outre le ksar de ce nom, les ksour de *Badriane*, *Azekkour*, *Alamellal*, etc.

Les rives Ouest du même chott Chergui présentent deux autres districts : 1° l'importante oasis des **Oulad-Saïd**, peuplée d'un millier d'habitants, et à laquelle se rattachent d'autres oasis situées plus en aval ; et, 2° **Kali**.

Passant maintenant au chott Guebli, nous voyons se dérouler sur ses bords orientaux une série d'oasis dont les unes sont rattachées au district des Oulad-Saïd, comme *Beni-Mehlal*, *Lichta*, et les autres forment le district de **Timmimoun**.

Timmimoun est un gros ksar d'un millier d'habitants, poste français, chef-lieu du Gourara, avec dans son oasis d'autres villages et les ruines de *Tahtaït*, ancien village judéo-berbère antérieur à Timmimoun lui-même.

Il est suivi des oasis de *Beni-Mellouk*, *Taoursit*, *El-Ouadjda*, puis des ruines d'*Abbou-Aïdane* et de *Bel-Ghazi*, échelonnées dans un longue « ghaba » dont la végétation arbustive couvre les berges du chott.

1. Forme arabisée de *Tabelkozt*, nom berbère de l'arbuste *Zeïta* (F. Foureau).

A l'ouest de celui-ci, et à petite distance, court une autre ligne d'oasis parallèle, mais plus clairsemée et peu importante : ces palmeraies sont installées dans les effondrements d'un haut plateau aride d'où sortirent jadis de petits ruissellements tributaires de la grande sebkha. Ce sont : *Ifi* et *Cemdjane*, à l'ouest des Oulad-Saïd, *Tinezzi*, *Aguentour*, qui dépend de Kali, *Sidi-Abed*, *Tasfaout*, *Beni-Islem*.

C'est à l'ouest du haut plateau que nous venons de mentionner que passa l'oued Namous quaternaire ; après avoir abreuvé les deux *Adjdir* sur sa rive droite, l'oasis des **Oulad-Aïssa** et celle de **Haïha** sur sa rive gauche, il continue vers le Sud, disent les indigènes qui distinguent la végétation provoquée par lui au travers des chaînes de dunes, fournit ses eaux à *Touat-en-Tebbou* et au grand district de **Charouine**, d'où, dessinant une légère boucle vers le Sud-Ouest, il retourne enfin à gauche et débouche dans les bas-fonds de l'extrême corne sud-ouest de la grande sebkha.

Tel est le bassin supérieur de la sebkha gourarienne.

Avant de continuer à suivre en aval les oasis qui s'en éloignent, nous devons signaler qu'à l'ouest de cette région se trouvent deux oasis rattachées politiquement au bassin gourarien, mais établies sur une ligne d'eaux tributaire de l'oued Saoura qu'elle rejoint par une « teïra », — couloir entre des alignements de dunes ; ce sont : *Taghouzi* et *Talmine*, dont la teïra aboutit vers Foum-el-Kheneg.

Si nous revenons maintenant à la sebkha, nous la voyons bordée au Sud par les oasis des *Zoua*, avec les ksour de *Barka*, *Toukki*, *Igosten*, et en aval de ceux-ci, par le district de **Deldoul**

De là se continue vers le Sud un système de dépressions d'aspect assez mal défini, se suivant parfois sans paraître se joindre, bordées d'escarpements bientôt interrompus pour reparaître plus loin, ou indiquées seulement par quelques talus à longues pentes douces : c'est ce que les indigènes connaissent sous le nom d'Oued-er-Remel.

Il est jalonné par les oasis des *Oulad-Rached*, de *Sahela*, de *Metarfa*, et gagne le grand district du **Teçabit**, dont les ksour principaux sont *Brinken*, avec 450 habitants ; *El-Maïz*, 650 hab. ; *El-Hebla* et *Ariane-er-Ras*.

De là l'Oued-er-Remel, s'accusant par une série de bas-fonds couverts d'arbustes, une « ghaba », atteint, vers le Sud-Ouest, le district de **Bouda**, où il se joint au plus oriental des bras de l'oued Saoura, venu lui-même de Foum-el-Kheneg, en alimentant les puits de : *Zemla*, *Tilemsi*, *Zouarz*, *Ghezel*, où eut lieu le combat de 1903, *Djahbel*, *Decheira* (ancien ksar ruiné), et *Hammouda*.

Avant de quitter le Gourara, nous devons nous reporter à une autre ligne d'eaux sortie des pentes ouest du Tâdmaït, juste pour former les sebkhas et le district de l'**Aougrout**, principaux ksour : *Tiberghamine*, *El-Hadj*, *Tala*, et *Bou-Guemma* (rattaché au district de Timmimoun).

C'est de là que part l'Oued-el-Hadjar, plus difficile encore à suivre sur le terrain que l'Oued-er-Remel, car il traverse des plaines de graviers complètement dénudées ; il suit une direction générale Nord-Sud, avec coude vers l'Ouest, et alimente successivement les oasis de : *Oufrane*, rattachée au Deldoul, *Oulad-Mahmoud*, *Lalla-Rabha* (en ruines), *Kaberten*, rattachée au Deldoul, *Sebâ* et son annexe *Guerrera*, *Meraguen*, et *Tinilane*. Il disparaît enfin dans la grande sebkha du Timmi.

Le Touat. — Nous avons mentionné la rencontre d'un bras de l'oued Saoura ou *Messâoud* avec l'Oued-er-Remel au **Bouda** : le Bouda est le premier des districts que l'on considère habituellement comme faisant partie du Touat ; on y voit : *El-Mansour*, ksar principal ; *Ben-Drao*, *Adrar*, ne pas confondre avec celui du Timmi ; *Gharmali*, corruption d'*Aghrem-Ali* ; *Zaouïet-Sidi-Haïda*, etc.

A faible distance de ce district, et relié à lui par l'Oued-el-Hadd, avec des palmiers isolés et des foggaras

ruinées, on trouve le **Timmi,** grand district comprenant une vingtaine de ksour, parmi lesquels *Adrar* (520 habitants), dont le nom, par une fantaisie inexpliquée, a été donné au poste français voisin, chef-lieu de l'annexe du Touat et de tout le « Territoire des Oasis Sahariennes ».

Ce poste a cependant été bâti sur une kasba faisant partie intégrante d'un autre ksar cité plus loin, les Oulad-Oungal.

Le moindre inconvénient de cette appellation imprévue n'est pas que la poste achemine parfois des correspondances ainsi adressées vers l'Adrar du Sénégal ; ce nom d'Adrar est aussi celui d'une bonne demi-douzaine d'autres ksour de la même région touatienne [1].

D'ailleurs les habitants ne disent jamais : « les autorités d'Adrar », mais bien : « les autorités de Timmi », le « bureau de Timmi ».

Parmi les autres ksour de ce district, citons encore : *Oulad-Ouchen, Oulad-Aroussa, Oulad-Aïssa, Oulad-Ahmed, Oulad-Oungal, Ouinna, Beni-Tamert, Zaouïet-Sidi-el-Bekri.*

A ce district, ont été rattachées Meraguen et Tinilane, déjà citées, et *Tasfaout* qui le sera plus loin.

Au Sud-Est de la sebkha du Timmi, on trouve **Tamentit,** avec le ksar important du même nom, puis vers l'Ouest, *Amguid* et l'oasis de *Bou-Faddi*, aussi dénommée « district des Oulad-El-Hadj » ; enfin, plus à l'Ouest encore, l'oasis de *Tasfaout.*

Comme la sebkha du Gourara, celles d'Aougrout, de Teçabit et de Bouda, la sebkha de Timmi est bientôt suivie, vers le Sud, de dépressions peu accentuées et incohérentes, mais qui s'élargissent bientôt en une grande vallée d'érosion dont les berges Est sont mal définies, mais dont les falaises ouest sont très accentuées.

On y trouve successivement : le district de **Fenoughil,**

1. *Vid. sup. et inf.*

avec *Abbani*, *Oudghagh*, **Makra**, ancien ksar de premier ordre, aujourd'hui en ruines, *Zaouïet-Sidi-Abdelkader*, *Sidi-Youcef*, etc. ; le district de **Tamest**, avec *Ba-Amor*, *El-Ahmar*, etc. ; un chapelet de petites oasis isolées : *Mekkid*, *Tiouririne*, *Adrar*.

Les falaises de la rive ouest se terminent brusquement, à hauteur de cette dernière oasis, par un promontoire de 50 mètres de hauteur, arrêté net en face d'une large vallée qui est une succession de sebkhas s'en allant vers le Sud, avec sur la droite, dans l'Ouest, une rive lointaine plate, fermée à l'horizon par de grandes dunes, et sur la gauche une ligne de hauteurs presque escarpées venant du Nord-Est, qui prend maintenant le bord est des sebkhas et fuit vers le Sud tout enchevelée de palmeraies, sur ses crêtes et sur ses pentes, jusqu'à perte de vue.

Mais avant de nous y engager, il convient d'aller reprendre à l'extrémité Sud des derniers palmiers de Tamentit : là, prend naissance une autre ligne d'eaux qui alimente la série d'oasis de : *Noum-en-Nas*, *Izeggaren*, en ruines ; *Titaf*, avec trois ksour dont un assez grand, et *Gharmïanou*, altération d'*Aghrem-Iannou*.

Cette dépression, à talus plats et mal définis vers l'Ouest, semble se confondre par là avec la vallée du Fenoughil et du Tamest, éloignée de quatre à six kilomètres à peine ; mais à l'Est, elle est limitée par une série de de petites hauteurs qui vont parfois s'accentuant, et la déterminent à aller déboucher, comme nous l'avons vu, en face du grand promontoire d'Adrar.

Les oasis qui, depuis Timmi, ont été situées en plaine, dans des paysages rappelant de façon frappante l'oued Righ, vont maintenant reprendre l'aspect que nous leur avons vu sur les bords de la sebkha du Gourara ; le paysage de Timmimoun va se répéter : des ksour bâtis sur la crête des falaises, où semblent accrochées des palmeraies qui pendent au long des escarpements, pour aller traîner leurs franges sur les fonds plats des sebkhas.

Nous allons trouver une forêt presque ininterrompue sur une longueur de 60 kilomètres, et dont les principaux ksour sont : *Zaglou, Oulad-El-Hadj-El-Bordja*, **Zaouïet-Kounta**, très connue, chef-lieu de district, *El-Menaçir*, *Takhfif*, la plus ancienne station juive connue, *Tazoult*, avec une ruine judéo-berbère, *Bou-Ali*, où est la zaouïa du cheïkh El-Meghili, **Inzegmir**, chef-lieu de district, *El-Mahfoud*, *Tidmaïne*, les *Titaouïne* et les *Tilouline* ; c'est l'Oued-el-Henné.

Ici les falaises de la rive est s'adoucissent en des pentes mamelonnées et s'éloignent vers la gauche, s'encombrant de petits ergs, à l'ouest desquels on trouve bientôt la grande oasis de **Sali**, avec une douzaine de ksour.

Vers la corne sud-ouest de la sebkha de Sali recommencent des dépressions bientôt redevenues sebkhas, avec falaises riveraines à l'Est ; s'y accrochent les oasis de : *Tinnourt, Berrich*, *Oulad-Baho*, *El-Mestour*, *Zaouïet-el-Hachef* ; puis, s'ensablant comme les précédentes, l'oasis d'*Inzeglouf*.

Enfin dans un fond de plaine fermé à l'Est par le premier gradin du Baten, et qui se perd à l'Ouest dans des sebkhas bordées de grandes dunes, on aperçoit comme en un cirque, de l'Est à l'Ouest, les oasis de : *Aït-Messâoud*, *En-Nefis*, chef-lieu de district, *Taârrabt* et *Tinoulaf*.

En y arrivant on voit les hauteurs du Baten s'élever un peu sur la gauche et aller se terminer dans l'Est par un promontoire suivi d'un piton isolé — le site d'El-Goléa, c'est *Taorirt* (comme l'ancien El-Goléa berbère).

Dans l'Ouest on aperçoit *Timadanine*, comme une ligne sombre sur la terre fauve, et dans le Sud-Ouest, la dernière oasis du **Reggane**, celle après laquelle la bande de pays habité, la « rue de palmiers », est terminée, et qui de ce verbe en arabe a été dénommée *Entehet*.

Entehet contient deux petits ksour et une zaouïa dite *Zaouïet-Reggane*, qui jouit d'une grande influence non

seulement dans la région, mais dans une grande partie du Sahara central et méridional.

Là, l'oued Messâoud, qui passe à quelques kilomètres dans l'Ouest, continue à courir vers le Sud, mais il sera bientôt envahi par les sables des premiers chaînons de l'Erg-Chach, lequel remonte vers le Nord-Ouest, allant à la rencontre de l'Iguidi.

Par là aussi conflue l'oued Botha venu de l'Est, et dont les affluents portent les oasis du Tidikelt.

Le Tidikelt. — Nous gagnons cette région en contournant le piton de Taorirt et en montant, à *Aïn-Chebbi*, oasis récemment ruinée, sur le gradin mentionné plus haut, constitué par les vallées supérieures servant de talus vers le Sud au Tâdmaït, et traversées du Nord au Sud par les lignes d'eaux sorties de ce massif pour affluer vers le Botha.

La première de ces lignes s'élargit, en face de Foum-Talha, en une grande sebkha où est installé le district d'**Aoulef**.

Autour d'un piton érigé au milieu de la sebkha, et portant le ksar ruiné de *Charef* — un autre Taorirt, — prennent place les trois oasis d'*Aoulef-el-Arab* (1.100 habitants), *Aoulef-Chorfa* (1.500 habitants) et *Timokten*.

En continuant sur l'Est, avec sur la gauche la corniche du Baten, on arrive à **Tit**, qui a deux ksour.

On a laissé, à quelque 25 kilomètres dans le Sud, le district d'**Akabli**, avec quatre ksour, des kasbas et des zaouïas : cette oasis partage avec le Reggane et In-Salah la fonction de port d'arrivée des caravanes de Tombouctou.

A l'est de Tit s'étend à perte de vue la « ghaba » du Tidikelt, plaine relativement riche en végétation, toujours surveillée du Nord par les falaises du Baten ; celui-ci va d'ailleurs gagner le Nord-Est pour ouvrir la large vallée du Mâder-es-Souf qui va déboucher sur l'oasis d'**Inghar**.

Inghar est descendu dans la cuvette qu'il bordait

naguère à l'Est et a rebâti ses sept ksour à l'ouest des palmeraies : les plus importants sont *Oulad-Hadega* et *Oulad-Ahmed-Djelloul.*

De là, on se guide sur un curieux promontoire du Baten, Ang-el-Mehari, au-delà duquel s'allongent, toujours du Nord au Sud, la grande sebkha et l'oasis d'**In-Salah**, avec dix ksour, parmi lesquels : *Ksar-El-Arab*, *Oulad-Badjouda*, *Deghamcha*, *Oulad-Bel-Kassem* et *Oulad-El-Hadj.*

Sur une croupe qui commande l'oasis à l'Est, est établi le poste français, chef-lieu de l'Annexe du Tidikelt.

Un peu plus loin à l'Est, c'est encore un alignement de petites oasis comprenant les deux *Sahela*, *Igosten* et *Foggaret-El-Arab* ; elles sont les points d'attache d'un des derniers groupes nomades du Tidikelt, les *Oulad-Dahhane.*

Puis encore plus à l'Est, le dernier district du système : *Foggaret-Zoua*, avec quatre ksour.

Pour compléter cette description, si d'In-Salah nous regagnons le Timmi vers le Nord-Ouest, par une ligne droite qui suit l'*oued Tilia*, nous trouvons, à peu près à moitié chemin, dans un large effondrement du massif du Tâdmaït, deux petites oasis qui sont connues sous le nom d'*El-Kseïrat* (les petits ksour) et qui sont habitées par quelque six douzaines de pauvres gens ; ce sont : *In-Belbal* et *Matriouen.*

C'est dans ces parages et dans l'Oued-Miah — une des gouttières du bassin de l'Est, — que déambulent les groupes nomades des *Oulad-Zennane*, des *Oulad-Dahhane* et des *Zoua* ; parfois même, telle est la pénurie de pâturages, ils doivent traverser tout le Tâdmaït et se retrouver vers *Bejouen* avec les Khenafsa d'Aougrout.

Les Monnaies, Poids et Mesures. — Pour l'intelligence de cet ouvrage, nous devons dès maintenant donner un aperçu des monnaies, poids et mesures en usage dans les Oasis.

Il faut pour cela partir du système général établi par la législation musulmane, et dont la base est le poids d'un certain nombre de grains d'orge de grosseur moyenne :

1° Soixante-douze grains d'orge donnent le poids du *dinar* d'or ;

2° Cinquante grains d'orge et un cinquième de grain donnent le poids du *dirhem* d'argent.

Voilà les monnaies musulmanes légales[1].

Nous allons voir maintenant ce qu'elles sont devenues, pratiquement, aux Oasis.

D'abord le dinar légal ayant fait défaut dans cette région écartée, lointaine, on l'a remplacé par un poids fixé de cette poudre d'or (*teber*) que les caravanes apportaient du Soudan en abondance.

Or il est curieux de noter qu'on n'a pas fixé ce poids de poudre d'or d'après le poids du dinar légal, qui, pour 72 grains d'orge est, ainsi que chacun peut s'en rendre compte, de 3 g. 2 ; on est parti au contraire du poids du dirhem légal qui est, pour 50 grains d'orge et 1/5, de 2 g. 25 ; on en a pris le double, c'est-à-dire le poids de 2 dirhem légaux, soit 4 g. 50.

Ce poids de 4 g. 50 de poudre d'or a donc constitué aux Oasis une sorte de monnaie de compte, supplétive du dinar légal absent, et on l'a dénommé *metkal d'or*.

Nous avons pu en effet nous procurer auprès d'un chérif du Timmi[2], le petit poids de cuivre nommé *metkal* qui servait à peser la poudre d'or, et il nous a donné, à la balance, un poids de 4 g. 50 exactement.

L'équivalent en monnaie d'argent du metkal-or — le cours, a varié d'après l'ordre du prince ou de son représentant local.

Quant au dirhem d'argent, il a été frappé en abondance

1. Ibn Khaldoun, El-Koulbi (*El-Kouanine el-fekehïa*), etc. Khelil (trad. Perron) indique pour le dirhem 50 grains d'orge et 2/5, ou 14 grains de caroube et 17/20 ; on sait que le grain de caroube n'est autre que le *kirat*.

2. Le vieux Moulaï-Ali-Chérif, ancien nekib des Chorfa du Timmi.

par les différents souverains qui se sont succédé, émirs, khalifes et sultans ; il a été parfois de forme carrée[1], mais presque toujours de forme ronde, portant à l'avers l'indication du lieu de sa frappe : Tétouane, Rabat, Merrakech, Fès, et au revers le millésime ; les émissions les plus abondantes ont été celle de Moulaï-Rachid, au XVIIIe Siècle, et celle de Moulaï-Slimane, à la fin de ce même siècle.

Ce dirhem aurait dû présenter un poids d'argent de 50 grains 1/5 d'orge, c'est-à-dire 2 g. 25 environ ; mais dans la pratique, après qu'il eut fourni quelques bénéfices au souverain ou aux fonctionnaires chargés de la frappe, il ne parut jamais dans la circulation avec son poids légal ; il descendit parfois à un poids effectif de 1 g. 5, et même moins ; ce dirhem amaigri, illégal, fut dénommé *dirhem sultanien*, ou bien, du nom du sultan régnant : *dirhem Rachidien*, *dirhem Ismaïlien, dirhem Slimanien.*

Cette unique monnaie, aidée de quelquels rares *flès*, oboles d'airain ou de cuivre, et de la *mouzouna*, fragment du dirhem coupé en quatre[2], satisfit à tous les besoins pendant toute l'époque ancienne, jusqu'à l'apparition de la pièce d'argent de frappe turque qui, sous le nom de *metkal,* valut 10 dirhem.

En dehors de ces monnaies « nationales », arrivèrent peu à peu les pièces étrangères de toutes provenances, qui prirent une valeur correspondant à leur dimension, et qui ont été, dans le patois administratif français, confondues avec les monnaies sultaniennes sous le nom d'*argent gourari* ; nous ne parlons de ces pièces étrangères que pour mémoire, car elles ne furent jamais mentionnées dans les actes publics du pays touatien, ni dans la comptabilité fiscale chérifienne.

Le système monétaire que nous venons d'exposer se

1. Nous avons trouvé à Tamentit un dirhem de cette forme, portant les devises des souverains mouhhides.

2. Cependant, uous trouvons, une fois, l'expression *mouzouna soltanïa* (mouzouna sultanienne), ce qui implique, qu'au moins une fois, un sultan a fait frapper des mouzounas.

maintint jusqu'au règne de Moulaï-Hassane ; il peut se résumer ainsi :

Monnaies sultaniennes :	Valeur en monnaie française
La *mouzouna* ou *oudjh* (le 1/4 du dirhem), environ	0f 05
Le *dirhem*, valant selon son poids d'argent, environ	0 20
Le *metkal*, valant 10 dirhem ou 40 mouzounas, environ	2 »»
Monnaies de compte :	
Le *metkal-or* (valeur variable).	
Le *kintar*, valant 400 metkal-argent, environ.	800 »»

Moulaï-Hassane, dont le règne a débuté en 1873, fit le premier frapper ses monnaies en Europe et changea les valeurs de système, car il ramena le dirhem à son poids légal de 2 gr. 25 d'argent et lui donna ainsi la valeur des pièces de 50 cent. françaises ; depuis son règne jusqu'à nos jours, la nouvelle échelle s'établit ainsi :

Monnaies hassaniennes	Valeur en monnaie française
Le *demi-dirhem légal*, pesant 1 gr. 125 d'argent, valant	0f 25
Le *dirhem légal*, pesant 2 gr. 25 d'argent et valant	0 50
Le *metkal*, valant 5 dirhem, ou	2 50

C'est surtout depuis cette nouvelle frappe que l'on a pris l'habitude de désigner le dirhem ancien sous le nom d'*oukïa*[1], pour le distinguer du dirhem légal dont la valeur est plus que double.

Il y aura donc lieu, au cours de cet ouvrage, de remarquer la différence de valeur du dirhem et du metkal sui-

1. *Oukïa*, en dehors de cette acception locale, signifie en langue générale *once*, 600 grains d'orge. Pour Khelil (trad. Perron), l'*oukïa* vaut 40 dirhem ou 2,008 grains d'orge.

vant l'époque ancienne ou moderne, comme aussi de tenir compte, dans chaque cas spécial, de l'indication du cours du metkal-or qui pourra être donnée.

Comme mesures de poids, nous n'aurons guère à nous occuper que de la *charge*, c'est-à-dire la charge de chameau, de la *guessâa* et du *zeguen*.

Ces mesures sont purement locales et ne tiennent en rien des mesures légales de l'Islam.

Comme, pour cette raison même, elles varient selon les districts et d'une oasis à l'autre, nous nous en épargnerons une étude complète qui serait oiseuse.

Nous adopterons l'un d'entre les types le plus fréquemment employé dans les chroniques, celui dont se servirent les représentants locaux des princes musulmans, le type de Timmi :

Le *zeguen* = 2 1/2 litres en capacité.

La *guessâa* = 12 zeguen.

On connaît aussi :

La *gharara*, qui vaut 35 zeguen ou 3 guessâa.

Ces mesures de capacité s'employèrent aux lieu et place des mesures de poids, dans ce pays où si peu d'ouvriers étaient capables de construire ou d'entretenir des balances et des mesures de poids.

Les seules mesures de poids employées dans le pays, au long des temps, furent celles qui servirent à peser la poudre d'or, avec de petites balances semblables à celles de nos anciens bijoutiers chrétiens ; ces mesures avaient pour base le *metkal* de 4 g. 5 que nous avons vu à propos des monnaies, complété par une série duodécimale de multiples et de sous-multiples.

Restent maintenant les mesures de jauge pour les eaux d'irrigation.

Dans les temps anciens ce jaugeage se fit « à l'œil », sans instrument spécial ; c'est, d'après la tradition locale, justifiée d'ailleurs par les données documentaires qui suivront au cours de cet ouvrage, sous le sultan Moulaï-Rachid, que le fonctionnaire envoyé pour faire le recensement des eaux

pour l'impôt zekkat, arriva aux Oasis muni d'une planche en cuivre, trouée pour le jaugeage des eaux, qui était alors déjà en usage dans d'autres régions de l'empire chérifien ; telle est l'origine du mode actuel de mesurage connu sous le nom d'*El-Kil-el-Asfar*, — le « mesurage au cuivre jaune ».

L'unité de ce système de mesure est la *habba* ou *sebâ*, quantité d'eau passant en une nuit et un jour dans un trou d'une dimension donnée, à peu près de la grosseur du bout du petit doigt, percé dans la planche de cuivre.

La dimension de ce trou varie aujourd'hui dans quelques districts, elle est de 9 millimètres au Tamest et de 27 millimètres à Sali ; d'aucuns ont même pris l'habitude de se servir d'un autre terme que *habba* : on dit *kirat* au Timmi, *sebâ* (doigt) au Teçabit et ailleurs, *kherga* (trou) à Aoulef et à Tit.

On peut évaluer le débit *moyen* de la habba à 3 l. 50 à la minute[1].

L'unité habba se subdivise.

Elle vaut 24 *kirat*, ou 96 *dirhem* (4 au kirat), ou 144 *kharrouba* (6 au kirat), ou 576 *mouzouna* (6 au dirhem ou 4 à la kharrouba), ou 2,304 *farfourïa* (4 à la mouzouna).

Ce fractionnement extrême des 3 l. 50 à la minute, obtenu dans des rigoles d'argile bâties à la main,et fragiles comme les travaux des enfants sur le sable des plages de France, est singulièrement éloquent, et indicatif du soin invraisemblable apporté à répartir les filets d'eau rare et précieuse pour ces pauvres gens.

Pour la concordance des ères hégirienne et chrétienne nous avons suivi les ouvrages de M'hamed bel Khodja et de Charles Bernoin.

1. Donnée adoptée par l'autorité locale française.

PREMIÈRE PARTIE

L'HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

Les Gétules

(*Ab origine.* — 100 ans ap. J.-C.)

Ab origine. — L'âge de pierre. — Les premières données historiques. — Le Ger, ou Nigeïr. — Le lac Libya et le lac Nigris. — Les villages du bassin du Ger. — Les édifices de l'époque gétule. — L'idole de Tamentit.

« Ab origine ». — A l'origine des temps, il n'y eut pas de *Sahara* car ce vocable n'est qu'une expression géographique, signifiant en langue arabe *la terre déserte.*

A l'époque quaternaire il y eut là une contrée « constellée de lacs et de volcans en éruption[1] », où vinrent s'installer les hommes de la préhistoire.

Le pays soudanien s'étendit jusqu'au pied de l'Atlas, caractérisé par un climat à pluie abondantes ; ce fut l'époque de la forêt mimosée, au milieu de laquelle s'érigaient les volcans du Hoggar et de l'Ahnet, et dont nous voyons encore aujourd'hui quelques témoins, rares

1. Georges Rolland.

et rabougris, et les nombreux reliefs pétrifiés, troncs d'arbres de 30 à 40 centimètres de diamètre, épars tout au long des plaines dénudées.

On ne peut guère douter que ce pays nord-soudanien ait été pourvu d'une population nègre [1], peu dense peut-être, qui a reculé vers le Sud en même temps que la flore mimosée cédait devant le desséchement commençant, en même temps aussi que s'avançaient des hommes blancs venant du Nord [2].

L'âge de pierre. — On a trouvé de nombreux ateliers de silex taillés, dans tout le Sahara du Nord et dans le Tâdmaït : ce sont les témoignages les plus anciens de la présence de l'homme dans ce pays.

Il est à remarquer que toutes ces stations sont relevées exclusivement dans les régions de plateaux plus ou moins élevés et éloignés des oasis ; on s'explique d'ailleurs qu'il n'en ait pas été trouvé dans les environs immédiats de celles-ci, et qu'il n'y ait guère à espérer d'y en trouver dans l'avenir : c'est que l'étage géologique superficiel, où ces stations eussent pu exister, a disparu, emporté par les cataclysmes diluviens ou éoliens dont le pays a été le théâtre.

Le sol actuel s'y présente comme une surface de dérasement, de dénudation, presque toujours dépourvue de terre végétale, et affectant la forme de pénéplaines saupoudrées de graviers tantôt fins tantôt grossiers, résidus de l'étage supérieur disparu, dilué, emporté, soit à l'époque où les immenses fleuves sahariens, dont les lits desséchés nous étonnent par leurs dimensions, roulaient leurs masses d'eaux énormes, soit pendant l'époque de sécheresse qui a suivi ; ces plaines arides sont, en arabe, dénommées

1. Duveyrier, Barth, Carette, Weisgerber.

2. Nous constaterons plus tard que tous les noms des tribus sahariennes de race blanche que nous transmettront Pline et Ptolémée avaient leurs correspondants sur la rive méditerranéenne.

des *reg*, terme que les Français ont adopté sans le traduire.

Ces reg sont entrecoupés de terrains de « sebkba », qui sont, ou bien les fonds de grands lacs contemporains des fleuves disparus, ou bien les fonds plus récemment desséchés des cuvettes successives qui persistèrent, comme d'immenses mares isolées, le long des lits des fleuves, après qu'un desséchement partiel, rapidement survenu, eut assez diminué les eaux pour interrompre la continuité de leur cours sur les seuils rocheux rencontrés dans leurs lits.

C'est autour de ces mares ou sebkhas, sur les bords de leurs nappes d'eaux longtemps maintenues, que se sont bâtis les premiers villages de sédentaires qui sont devenus les Oasis actuelles.

Quels furent les premiers habitants de ces villages ?

Les premières données historiques. — Le plus ancien renseignement sur eux nous est donné par Homère qui les dénomme les *Ethiopici*, « ceux au visage noirci », Αἴθος, ωψ, et qui comprend sous ce vocable tous les peuples noirs jusqu'à l'extrémité du monde vers le couchant[1].

Ensuite Hérodote nous rapporte le voyage des cinq Nasamons : c'est la plus ancienne exploration connue du Sahara, cette région « qui n'est plus qu'un pays de sable, sans eau, prodigieusement aride et tout à fait désert ».

Ces antiques explorateurs, partis des régions septentrionales du Fezzane, « marchèrent dans la direction de l'Ouest ». (Τὴν ὁδὸν ποιευμένους πρὸς ζέφυρον ἄνεμον.)

« Ayant ainsi traversé une grande étendue de terre sablonneuse, après bien des jours ils aperçurent enfin des arbres répandus dans une plaine ; ils s'en approchèrent

1. *Odyssée*, *ap.* Vivien de Saint-Martin. L'auteur de *Tombouctou la Mystérieuse*, M. Félix Dubois, voit dans le mot grec *Aïthiôpes* une simple transcription, maladroitement effectuée, de l'expression berbère *Aït-Tebbou*, — les Tebbou actuels.

et mangèrent des fruits de ces arbres. Survinrent alors des hommes de très petite taille qui les prirent et les emmenèrent. Les Nasamons ne comprenaient pas la langue de ces hommes ni ceux-ci celle des Nasamons. On leur fit traverser des marais d'une grande étendue ; de l'autre côté de ces marais, ils arrivèrent à une ville dont tous les habitants étaient noirs et de petite taille comme les premiers. Une grande rivière passait près de cette ville ; cette rivière coulait de l'Ouest à l'Est et il y avait des crocodiles [1]. »

C'est ainsi qu'Hérodote nous apprend l'existence de palmeraies et de villages qui ne paraissent pouvoir être que les oasis installées sur les bords des grandes mares touatiennes.

« Quant à cette rivière, dit encore Hérodote, Etéarque supposait que c'était le Nil ». Et il ajoute : « Je suis de l'avis d'Etéarque, car le Nil vient de la Libye et la coupe par le milieu ».

Pour lui, la Libye (Λιβύη) se prolonge jusqu'au cap Soloeïs, sur la mer occidentale. La zone côtière est seule habitée ; plus avant dans l'intérieur, à une médiocre distance, c'est une contrée sauvage remplie de bêtes féroces. Puis ce sont des déserts inconnus, inhabitables à cause des sables et du manque d'eau, de même qu'au-dessus des Automoles, les dernières extrémités de l'Ethiopie sont inhabitables à cause de la chaleur [2].

La distance à laquelle ces déserts se prolongent au Sud est inconnue ; l'historien sait seulement, d'une manière très vague, qu'un fleuve que l'on regarde comme

1. Vivien de Saint-Martin, après avoir ainsi résumé le récit d'Hérodote, précise encore que les cinq Nasamons sont passés *au Sud de Ghadamès*, qu'ils ont *réellement marché vers l'Ouest*, puis il identifie leur point d'arrivée avec... Ouargla. Son excuse est qu'il écrivait en 1863, époque où Ouargla n'était, non plus d'ailleurs que Ghadamès, « placée » sur la carte.

2. Id.

l'origine du Nil y coule de l'Ouest à l'Est [1], et que ce fleuve est bordé de palmeraies et de villes habitées par des noirs de petite taille.

Il nous faut, pour préciser un peu ces trop vagues données, arriver jusqu'à l'occupation romaine de l'Afrique.

Salluste, officier dans l'armée qui opère contre Juba, apprend que, dès l'antiquité qui le précéda, la partie sud-occidentale de la Libye fut habitée par un peuple, les Gétules (*Gætuli*), dont le nom ne tarda pas à être étendu à tous les habitants du pays au sud des montagnes, et jusqu'au Ger [2].

Et ce Ger nous le connaissons par l'expédition du préteur C. Suetonius Paulinus qui, d'après Pline, « atteignit l'Atlas en dix marches et, au-delà, arriva à une rivière appelée Ger, à travers des solitudes couvertes de poussière noire, d'où surgissent çà et là des rochers qui semblent noircis par l'action du feu. Ces lieux sont inhabitables à cause de l'extrême chaleur. Les gens qui vivent dans les forêts voisines, pleines d'éléphants, de bêtes féroces et de toutes sortes de serpents, sont appelés *Canarii* parce que le chien est leur nourriture commune, ainsi que la chair des bêtes fauves. Il est assez connu que ce peuple est voisin des Ethiopiens Perorsi. »

Ailleurs, Pline, citant les *Mémoires* aujourd'hui perdus de ce préteur, revient sur des villages qui se trouvent au delà du point atteint par l'expédition romaine, et qui sont habitées par des *colonies de nègres asservis par les Gétules*.

Mais ce renseignement, qui complète ce que nous disait Hérodote, est complété lui-même par Ptolémée qui entre dans une description détaillée de la région où coule le Ger.

Le Ger ou Nigeïr. — Pline dit *Ger*, Ptolémée dit *Nigeïr* (Νιγείρ), mais la différence d'appellation n'est

1. Vivien de Saint-Martin.
2. Id.

qu'apparente : le radical libyque ou berbère *ger, gher* (eau courante), avec ou sans le technique *in*, qui peut être aussi l'annectif *n* (Potamos-n-Geïr)[1].

Donc ce fleuve, Ger ou Nigeïr, partait, d'après Ptolémée, du mont Mandrus, — où naissait aussi, ajoute Pline, le *Malua flumen* (Moulouïa), — (*le djebel Aït-Aïach*, de l'Atlas marocain), et recevait deux affluents venant du Nord, l'un du mont Sagapola et l'autre du mont Usargala (ces deux monts ne peuvent être que, d'une part, le massif de Figuig d'où descend l'oued Zousfana, et, d'autre part, le djebel Amour, d'où sortent les oueds Zergoun et Segguer réunis plus bas pour former l'oued Meguiden)[2].

Le lac Libya et le lac Nigris. — Puis, inclinant vers l'Est, le fleuve allait former le *lac Libya* (sebkha du Gourara) et venait se terminer ensuite au *lac Nigris* (sebkhas du Touat).

Ce dernier lac recevait aussi une autre rivière que Ptolémée considère comme un second « Nigeïr » et qui venait du mont Thala *(djebel Hoggar)*[3].

Ce second bras de « Nigeïr » était sans doute l'oued Botha sur les affluents duquel se trouve le Tidikelt.

Duveyrier explique cette extension du vocable *Nigeïr* en démontrant qu'il avait dans sa langue originelle, non seulement le sens « eau courante », cours d'eau, mais encore celui de « bassin hydrographique ».

Les villages du bassin du Ger. — Et dans ce bassin Ptolémée nous cite dix-sept noms de villes ou villages :

1. Cf. Duveyrier, *Les Touaregs du Nord.*
2. H. Duveyrier.
3. Id.

Ταλόυβαθ *Taloubat*, qui serait Tabelbalt[1], ou Tanebèt[2], ou peut-être *Talebboï*, village ruiné qui se trouve à 6 kilomètres à l'est de Zaouït-Kounta.

Μαλαχάθ, *Malakat*, qui serait Melouka.

Τουκάβαθ, *Toukabat*, qui serait Teçabit[3].

Βύνθα, *Bunta*, qui serait Bouda[4].

Ανυγάθ, *Anugat*.

Πεσσίδη, *Pessidê*.

Θίγη, *Tiguê*.

Κούφη, *Kouphê*.

Νίγειρα, *Nigueïra* (métropole).

Οὐελλεγεία, *Ouellegueïa*.

Ταγαμα, *Tagama*, qui serait Tagant, ksar ruiné dans le Gourara, ou bien *Taghemt*, un des ksour d'Igosten en Tidikelt[5].

Πανάγρα, *Panagra*.

Θουπαί, *Toupaï*.

Πούνση, *Pounsê*.

Σαλούκη, *Salouké*.

Θαμονδοκάνα, *Tamondocana*.

Δουδουμ, *Doudoum*, qui serait *Deldoul*[6].

Par ce nombre seul de localités dont le géographe a pu dresser la liste, remarque Vivien de Saint-Martin, on voit que ce canton devait être habituellement fréquenté par les étrangers. C'était sûrement une route ordinaire des caravanes entre les tribus du sud de la Gétulie et l'Afrique romaine.

En plus de cette liste de localités, Ptolémée a encore enregistré des noms de « peuples », c'est-à-dire de *tribus* qui nomadisaient dans la région qui nous occupe.

1. Duveyrier.
2. Vivien de Saint-Martin.
3. Duveyrier.
4. Vivien de Saint-Martin.
5. René Basset.
6. Vivien de Saint-Martin.

Il cite, entre les monts Sagapola (massif de Figuig) et Usargala (djebel Amour), les Mélanogétules ou Gétules noirs, puis les Ethiopiens rouges et les Nigrites ou « tribus du Nigeïr[1] », les Ethiopiens Odraggides (Οδραγγίδαι) entre le mont Caphas (Atlas marocain) et le mont Thala (djebel Hoggar) ; on peut voir dans ces Odraggides les Outriga dont nous parlera plus tard Ibn Khaldoun[2].

Puis encore, au sud du mont Usargala, les Suburpores (Σουβούρπορες) qu'on peut très probablement identifier avec les Sebertera, une des tribus zénètes qui se sont anciennement répandues dans les oasis du Sahara algérien[3]: détail à noter, car nous verrons durer jusqu'à nos jours des populations de race zénète dans les Oasis.

D'autres Zénètes encore, les Harmiæ (Ἁρμίαι), qui ne seraient autres que les Ourghma des auteurs arabes postérieurs[4], les Dolopes, les Thalæ (Θαλαί), qui se placent naturellement vers le mont Thala, les Astacuri (Ἀσταικούροι), les Ethiopiens Agagginæ (Αγαγγῖναι), que Léon l'Africain nonmera plus tard Azgangan[5], etc.

Nous croyons pouvoir écourter la longue liste ptolméenne, d'abord parce qu'on peut la retrouver toute entière dans le savant ouvrage de l'auteur que nous citons, et ensuite parce que les autres noms de tribus ne semblent pas susceptibles d'identification avec les noms actuellement connus ; mais on voit par tout ce qui précède combien nombreuses étaient les peuplades berbères installées dans le Sahara subalgérien au temps du géographe d'Alexandrie.

Les édifices de l'époque gétule. — C'est fort probablement à ces temps anciens qu'il faut attribuer certaines ruines debout encore aujourd'hui, dans des localités éloignées de toute ressource en eau, et qui, depuis longtemps, semblent parfaitement inhabitables pour l'homme.

1, 2, 3, 4, 5, Vivien de Saint-Martin.

Ruines de Talebboï (page 33)

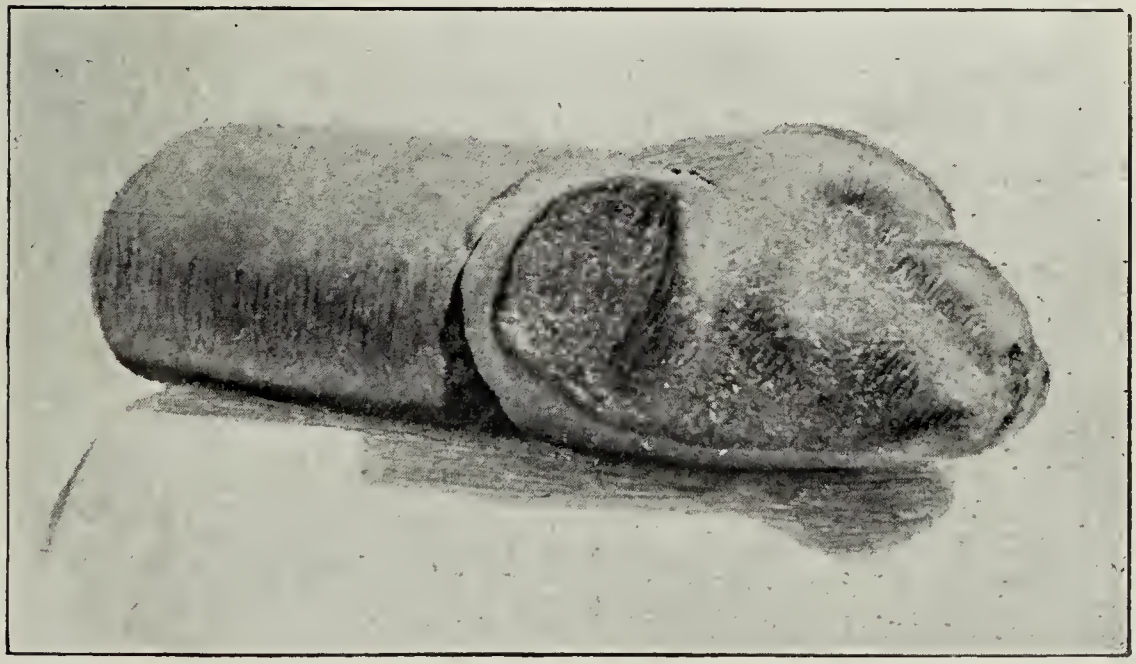

L'Idole de Tamentit (page 34)

Les ruines que nous visons ici ont d'ailleurs ce caractère commun d'être toutes bâties sur pitons : le genre *acropole* ; et la plupart sont encore désignées sous un nom commun : *Taorirt*.

Nous avons d'abord Taorirt en Reggane, situé sur un promontoire détaché de la falaise du Baten, à 2000 mètres nord-est du village actuel du même nom.

Puis c'est le ksar Charef de Timokten, un véritable Taorirt[1] sur piton dressé au milieu de la grande sebkha d'Aoulef.

Une autre localité semblable exista à 3000 mètres à l'est du précédent, sur la Garet-Chorfa ; elle a disparu mais la notion s'en est conservée dans le pays.

En remontant le Touat, nous trouvons encore deux villages sur pitons, à 3000 mètres à l'est de Zaouïet-Kounta ; ils sont connus sous les noms de *Talebboï* et de Aïzzen ; si le Taloubat de Ptolémée n'avait pas été déjà identifié par des écrivains d'une grande autorité[2], il eût pu sembler assez indiqué de le rapprocher du Talebboï qui nous occupe.

En continuant notre recherche des acropoles, nous passons au Timmi où l'une d'elles se dressa, ainsi que nous le mentionnera un peu plus tard une chronique locale, sous le nom (toujours) de Taorirt ; elle a disparu depuis longtemps et son emplacement n'est même pas reconnu.

Plus au Nord vers le Gourara, nous trouvons dans le Deldoul, non un Taorirt, mais un Aorir (la forme masculine)[3] : le nom est porté aujourd'hui par un ksar situé dans l'oasis même de Deldoul, mais on voit, un peu au Nord-Ouest, le piton garni de ruines que désigna jadis le vocable.

1. Ksar Charef signifie proprement « Village décrépit », en ruines ; ce n'est là qu'une dénomination moderne qui n'a rien de commun avec celle que put porter jadis l'antique village gétule.

2. *Vid. sup.* p. 31.

3. On trouve, dans l'Oued-Righ, un ksar communément dénommé Ourir, mais dont le véritable nom est également Aorir.

Un autre Taorirt se trouve encore un peu plus au Nord, dans le district de Charouine, dressé sur son inévitable piton, promontoire détaché d'une falaise par quoi se termine le haut plateau des Oulad-Aïssa.

Les points communs de ces différentes localités sont, en plus de la dénomination, la situation en acropoles et les constructions en pierres — pierres grosses ou moellons — qui les différencient d'autres ruines de même nature que nous mentionnerons plus loin.

Il est entendu que ce que nous venons de préciser de ces moellons dont furent bâtis les antiques Taorirt n'est souvent visible qu'au milieu de constructions plus récentes, en briques crues, ajoutées par les habitants de l'ère actuelle : ainsi le Taorirt du Reggane a été habité à une date toute récente — ou plutôt occupé par des magasins à dattes et à céréales et par leurs gardiens, on y distingue même les ruines d'une petite mosquée.

L'Idole de Tamentit[1]. — Nous possédons, de l'époque gétule, un témoin direct trouvé à Tamentit[2] ; c'est une idole représentant une tête de poisson prolongée par une sorte de manche ou manchon cylindrique, légèrement aplati sur sa face inférieure ; le tout est sculpté dans un fragment de roche siliceuse ne faisant pas d'effervescence avec les acides, une sorte de meulière d'un noir verdâtre,

1. Cet article a été fourni en extrait, le 10 janvier 1906, à M. le Commandant du Territoire des Oasis sahariennes, à l'appui de l'envoi qui lui était fait de l'idole elle-même, à fin de transmission à M. le Gouverneur général de l'Algérie.

2. Le 21 décembre 1905, au cours de recherches et de fouilles dont nous avions chargé deux Juifs, originaires du Mzab et demeurant à Adrar depuis la conquête, les sieurs Lalou et Mouchi ; le manchon, qu'une cassure avait séparé de la tête, a été trouvé quelques jours plus tard par le caïd de Tamentit, dans les dépendances d'une mosquée où il gisait abandonné ; la tête avait été incorporée, comme pierre à bâtir, dans un vieux mur maintenant en ruines.

très dure et très lourde, de la même nature que celle dont les Touareg se servent pour façonner leurs anneaux de bras, et qu'ils extraient de roches situées dans le Hoggar.

Elle a une longueur totale de 0^m37, le manchon est long de 0^m21 sur 0^m09 de diamètre horizontal, la tête seule a 0^m16 de longueur sur 0^m12 de largeur, et elle est d'un modelé très fini et très moelleux, accusant tous les détails anatomiques, tels que les bourrelets orbitaires, la dépression pariétale, les protubérances frontales et sus-maxillaires, etc.

Cette idole a été conçue et établie de façon à être placée dans quelque trou de mur, meurtrière ou lucarne, où elle reposait par son manchon aplati dont le poids est prédominant ; la tête sculptée dépassait en saillie et s'offrait ainsi aux adorations des fidèles.

Elle exprime l'importance qu'avait dans la vie de ces populations le poisson qui peuplait les eaux du « lac Nigris », et nous permet de placer, sur la rive sud-est d'une des cuvettes connues sous cette appellation vague, et désignatrice d'une série de lacs séparés et distincts, un village mélano-gétule contemporain du Teçabit, du Bouda, du Deldoul, dont nous avons parlé plus haut, et qui, au long des âges, augmenté des superstructions juives, puis zénètes et arabes, est devenu le *Tamentit* actuel.

Cependant,[1] cette attribution du poisson de Tamentit à l'époque gétule n'est pas à l'abri de toute objection, car les Gétules n'ont pas été les seuls idolâtres d'entre les antiques occupants de ce pays. Les anciens Juifs maghrebins ont aussi pratiqué l'idolâtrie, et spécialement le culte de « Josué fils de Noun » et du « Poisson de Moïse[2] ».

L'idole de Tamentit peut donc être ou un témoin indigène, gétule, ou une pièce d'importation maghrebine.

1. Toute cette fin d'article a été adressée en extrait à M. le Commandant des Oasis sahariennes, le 30 janvier, comme suite à la communication précédente du 10 janvier.

2. R. Basset ; N. Slousch, *et al.*

Mais, même si elle devait finalement se trouver une relique hébraïque, l'intérêt de sa découverte, pour déplacé, n'en paraîtrait pas diminué, car à défaut d'un jalon unique et isolé dans l'obscurité des temps gétules, elle constituerait du moins l'important chaînon qui peut permettre de rattacher les anciens Juifs du Touat à la communauté juive non-talmudique de l'antique Maurétanie tingitane[1].

Nous allons tenir compte de cette indication en abordant, au chapitre suivant, l'étude de l'époque juive dans les Oasis.

1. N. Slousch.

CHAPITRE II

Les Juifs

(100-600)

Les Juifs à Takhfift au Ier siècle ap. J.-C. — Les Juifs de la Cyrénaïque. — L'émigration juive vers l'Ouest. — L' «Époque juive». — Les luttes des peuples africains contre les Romains. — Les Gétules au IVe siècle. — La Palestine touatienne. — Nouvelle immigration juive au VIe siècle. — Les édifices de l'époque juive.

Les Juifs à Takhfift au Ier siècle après J.-C. — Une notation laissée par Mohammed-Abdelhadi Es-Sebâï[1], datée du 6 rebiâ premier 1003 de l'hégire (novembre 1594), et recopiée par Mobarek ben Ali El-Menaceri[2], à la date du 7 novembre 1714, rapporte ce qui suit :

« ... Helal ben Messâoud, venu du pays de Mossoul, est passé par ledit village (Temaseght), et s'est arrêté, en l'année 131 (748-749 ap. J.-C.), à Takhfif que les Juifs avaient déjà évacué ; il amenait avec lui des commerçants juifs qui s'y installèrent et y résidèrent.

« Ils y trouvèrent mention, sur les tombeaux des Juifs qui avaient abandonné ce pays, que ceux-ci y étaient arrivés en l'année 4429 de la sortie d'Adam — sur lui soit le salut ! — du Paradis. »

Et le chroniqueur ajoute, en parlant de son informateur, le taleb Ali ben Mohammed-Seddik El-Menaceri, alors

1. *Es-Sebaï*, originaire du ksar de Sebâ.
2. *El-Menaceri*, originaire du ksar El-Menacir.

âgé de 117 ans : « Je le vis cette année-là (1594), sain de corps et d'esprit, travaillant dans son jardin avec son petit-fils, et semant lui-même de l'orge pendant que ce dernier bêchait la terre ; Dieu bénit sa vie jusqu'à l'âge de 130 ans qu'il atteignit avant de mourir — sur lui soit la miséricorde de Dieu, comme sur nous ! »

Quelle peut être la concordance chrétienne de cette année 4429 de la sortie du Paradis ? La réponse nous est donnée dans *Et-Taouddoud :*

« Ibn Abbas a dit que la durée totale de l'Univers est fixée à 7,000 ans ; sur ce total, que suivra la fin du monde, il s'est écoulé :

« D'Adam à Noé.	1100 ans
« de Noé à Abraham.	1142 —
« d'Abraham à Mousa	550 —
« de Mousa à Daoud.	579 —
« de Daoud à Jésus	1053 —
« de Jésus à Mohammed	625 —
« Soit un total de	5049 ans ».

Si l'on admet ces données, c'était vers l'an 5 de J.-C. que les Juifs en question étaient arrivés à Takhfif.

Et c'est ici qu'il y a peut-être lieu de s'autoriser de l'idole en pierre polie trouvée à Tamentit — si elle n'est pas un relief des idolâtres mélano-gétules, mais au contraire un « poisson de Moïse » — pour admettre l'hypothèse qu'elle fut laissée par les premiers Juifs dont nous constatons ainsi l'existence dans les Oasis. Ils auraient alors été des membres de cette collectivité non-talmudique qui, comme nous l'avons dit, vivait à cette époque dans le nord du Maghreb[1].

Les Juifs de la Cyrénaïque. — « A la fin du règne de Trajan (en l'an 115), les Juifs de la Cyrénaïque,

1. Slousch, in *Annales Marocaines*, 1905.

devenus très nombreux depuis la destruction du Temple par Titus, fanatisés par leurs malheurs et irrités par les mauvais traitements auxquels ils étaient soumis, se mirent en état de révolte. Le général Lupus ayant marché contre eux fut vaincu...

« Cependant Marcius Turbo, ayant reçu de l'empereur l'ordre de marcher contre les rebelles, arriva de Libye avec des forces importantes, tant en infanterie qu'en cavalerie, et même une division navale. Mais c'était une véritable guerre à entreprendre, et il fallut toute l'habileté de ce général pour triompher de cette révolte qui se prolongea jusqu'à l'avénement d'Hadrien[1] »...

L'émigration juive vers l'Ouest.—...« La répression que les Juifs s'étaient ainsi attirée fut sévère, et il est probable qu'à cette occasion un grand nombre d'entre eux émigrèrent dans l'Ouest et se mêlèrent à la population indigène de la Berbérie[2] ».

En effet cette émigration juive vint fonder des colonies dans l'Oued-Righ où la tradition conserve le souvenir de leur installation[3], dans l'Oued-Mzab, où leurs descendants existent encore, et jusque dans les Oasis sahariennes où leur souvenir est resté vivace, et où l'on retrouve leurs petits-fils islamisés sous le nom de *Mehadjeria* (émigrés... de leur religion).

1, 2. E. Mercier.

3. Voici comment un vieux lettré, fils lui-même de lettrés, Hadj Mohammed ben Abdallah, bachadel de la mahakma de Touggourt, en 1902, mehadjeri, c'est-à-dire Juif islamisé, contait les origines du pays de Touggourt :

« A l'époque la plus ancienne dont la tradition nous ait gardé le souvenir, le pays était habité par des Juifs qui faisaient travailler des nègres et qui étaient propriétaires des ksour et des palmeraies.

« Ensuite vinrent les Mezab, qui étaient des Zénètes et qui restèrent plusieurs siècles ; un jour, le plus grand nombre d'entre eux partit vers l'Ouest, les autres restèrent dans le pays qu'ils conti-

L'« Époque juive ». — Les Juifs arrivés en grand nombre augmentèrent beaucoup l'importance des villages mélano-gétules où ils s'installèrent ; comme ils représentaient un élément ethnique plus vigoureux et plus intelligent que celui qui les avait accueillis, comme ils apportaient avec eux la supériorité de la civilisation gréco-romaine et des méthodes de commerce et de culture acquises en Cyrénaïque, ils prirent vite la prédominance.

Et ce n'est pas le moindre étonnement pour le Français parvenu après dix-sept siècles en ce fin fond de pays d'Islam, que d'entendre aujourd'hui les Touatiens parlant du passé se servir à chaque instant de cette expression : « Au temps des Juifs », ou bien : « à l'époque juive »... Cependant, il est fort probable que cette expression est exacte, et qu'il y eut une époque pendant laquelle le Touat et le Gourara actuels, peuplés de Juifs ou de Gétules judaïsés, furent un véritable pays juif, une « Nouvelle-Palestine ».

Les Juifs durent d'autant plus facilement s'implanter dans ce pays que, selon l'admirable et constante aptitude de leur race à s'assimiler les idiomes des pays qu'ils habitent, ils avaient acquis, selon toute vraisemblance, dans l'ancienne colonie grecque qu'avait été la Cyrénaïque, l'usage d'un dialecte gréco-libyen, très proche de l'autre

nuèrent à habiter avec les Juifs ; ces gens avaient aussi beaucoup de nègres.

« Un jour vint du Maghreb un homme des Beni-Merine, nommé El-Hadj Slimane El-Merini El-Djellabi.*

« Lui et ses compagnons s'installèrent au millieu des autres habitants ; c'était vers le VIIe siècle (XIVe apr. J.-C.).

« C'est lui qui plusieurs années après son arrivée, rendit un édit** portant que, dans un délai de trois jours, tous les Juifs devraient être devenus musulmans, ou bien avoir quitté le pays. Le plus grand nombre émigra, et ceux qui restèrent furent désignés sous le nom de *Mehadjeria.* »

* Cf. in KITAB EL-ADOUANI.

** Cf. in MERCIER, l'expédition mérinide de 1358 dans l'Oued-Righ. Nous verrons d'ailleurs, au cours de cette étude, que le passé de cet autre bas-fond saharien qui a nom Touat ressemble fort à celui de l'Oued-Righ.

dialecte libyo-berbère qu'était apparemment la langue des Gétules : *Tokabat*, *Teçabit*, de ceux-ci put voisiner facilement avec le *Touat* libyo-grec qu'apportaient sans doute ceux-là.

En effet, le mot *Touat* ne vient pas, quoi qu'en aient dit certains étymologistes, d'un mot arabe qui aurait servi à désigner les « traînards », les « gens fatigués » laissés dans ce pays, soit par une armée marocaine, soit par une armée soudanaise ; car nous verrons plus tard que le premier conquérant arabe, Okba ben Nafâ, le trouva sur place tout fait ; il vient d'une racine *oua* ou *ouah* ou *ôa* qui se retrouve dans plusieurs langues, l'arabe[1], le copte[2], le grec ou gréco-libyen (*ôasis*)[3], que nous retrouvons encore dans l'idiome berbère des Oasiens zénètes actuels, et qui toujours signifie : « localité habitée » ; les libyo-berbères y ajoutèrent seulement leurs *t* affixe et préfixe, indicatifs du singulier précisé ; il existe encore une région dénommée : *Touat-el-Henné*, le « pays du henné » ; dans le Haut-Gourara une oasis est nommée : *Touat-n-Ebbou*, — « le pays de l'eau », l'oasis des eaux abondantes[4].

Jusqu'ici, malheureusement, on ne connaît aucun document écrit, venant directement de ces populations du Touat juif ; elles jouirent de quelque civilisation, c'est entendu, et leurs rabbins ne durent pas manquer d'écrire

1. Ibn-Khaldoun.

2. Schirmer.

3. Duveyrier, Vivien de Saint-Martin.

4. Les caïds de Haïha, des Oulad-Saïd et de Tamentit, qui donnent cette étymologie chacun de son côté, expliquent que cette localité fut ainsi nommée jadis à cause de sa richesse extraordinaire en eaux (ebbou) ; au lieu de « Touat-n-Ebbou », on dit aussi plus brièvement « Tebbou » avec le *t* du singulier précisé, le « lieu de l'eau », et c'est ce qui a fait dire par quelques-uns, par pléonasme », Touat-n-Tebbou ».

Et maintenant que nous avons fait notre choix entre les étymologies déjà proposées, nous allons en offrir une nouvelle qui ralliera immédiatement tous les amateurs d'inédit ; comme elle roule sur une question d'orthographe arabe, nous laissons la parole à son

quelques chroniques qui nous seraient précieuses ; mais tout ce qui put être fait s'est trouvé submergé depuis, sous une couche musulmane plusieurs fois séculaire qui a absorbé la majeure partie des premiers occupants ; le reste a émigré et est allé se noyer dans les autres agglomérations juives du Sahara, au Mzab, à Kenadsa, à Figuig.

Mais si le témoignage direct manque sur ce que fut la vie de cette Palestine saharienne, il nous est néanmoins facile d'inférer sa prospérité des documents relatifs à l'immigration musulmane postérieure, documents concordant avec la tradition locale et dont nous aurons à prendre connaissance plus loin.

Il ressort de tout cela que la judaïsation des Oasis fut alors tellement complète que d'autres immigrants zénètes se judaïsèrent à leur tour, au point que les Arabes, qui plus tard y arrivèrent, crurent ne trouver devant eux qu'une population uniquement juive[1]

Il est vrai que les Arabes, même leurs lettrés, se sont toujours montrés de piètres ethnologues ; dans cet ordre

auteur ou inventeur, qui écrivait en 1687 au ksar actuellement disparu de Baho en Timmi, « l'humble serviteur de son Dieu Ahmed ben Abderrahmane El-Hasseni » :

وتوجه العامل الامير بلا الاتوات ولابيده شيا ولا دفعوالـه اتوات
فلما وصل الامير وعده باكركة للاعراب المذكورين و بقت
الاعراب المذ كورين تجولوا و تصولوا حتى حزفوا الالف و اللم
من الاتوات و بقوا يسمون نحن اهل توات فمن منعهم الاتوات
وهو المكس و الجبايات و المغرم و الزكاة و الاعشار الكل كلام
متـــــــــراف

Autrement dit, en deux mots : *el-atouat* signifie les impositions de toute nature, or comme les Arabes de ce pays les refusèrent un jour à l'envoyé du souverain, en souvenir de ce refus on les appela les *gens d'el-atouat*, puis bientôt on supprima « el » et il resta : *les gens de Touat...*

La question semble-t-elle maintenant épuisée ?

1. Et-Tinilani, *vid. inf.*, p. 62.

d'idées, leur système tient surtout compte de la religion, laquelle emporte la nationalité : on est musulman ou chrétien, ou juif, non tant d'après la race que d'après la religion que l'on a embrassée.

De plus, ces Juifs ou Judaïsés résistèrent à plusieurs islamisations successives [1], et lorsque enfin leur réseau de villages se fut trouvé comme noyé dans le flot des nombreuses tribus nomades hilaliennes arrivées de l'Est, ils se maintinrent encore comme groupe ethnique distinct ayant sa vie particulière, et même ses chefs propres, dont l'autorité, ou tout au moins l'influence, ne laissa pas de s'exercer même sur les nomades musulmans jusqu'en plein XIVe siècle, époque où il fallut une guerre intérieure pour les détruire, car ils avaient pour eux l'opinion et l'appui des populations locales, lettrés compris, et leur ennemi ne fut qu'un étranger, importateur des idées d'intolérance qui se firent jour alors dans l'Islam maghrebin.

Les luttes des peuples africains contre les Romains. — En Afrique, la puissance romaine s'imposa aux populations berbères, mais celles-ci ne s'en tinrent jamais à la décision de la conquête, et la suite des dix siècles dont la domination romaine est pleine, d'abord des luttes contre la pénétration du conquérant, ensuite des insurrections des Numides et des Maurétaniens conquis contre le gouvernement du Maître, et enfin des assauts des Gétules et des Garamantes, restés indépendants, contre les territoires de l'Empire.

Puis, au déclin de celui-ci, il se produisit contre les provinces romanisées et qui, par leur richesse, étaient une proie tentante, une poussée des Sahariens, concomitante à l'irruption des Vandales.

Cette poussée, qui a vraisemblablement vidé le Sahara de ses nomades gétules, a été notée par l'histoire.

1. Ibn-Khaldoun.

« Antonin succéda à Hadrien en 138. Les Maures en profitèrent pour envahir de nouveau les contrées colonisées et porter partout le feu et la révolte. Il est probable que les Gétules se joignirent à cette levée de boucliers[1]. »

Cela recommença sous Marc-Aurèle, puis sous Commode, puis sous Septime Sévère, puis sous les fantômes d'empereurs du IIIe siècle ; sous Aurélien « le débordement général des barbares fut comme une tempête qui brise tout[2]. »

Les Gétules au IVe siècle. — Au siècle suivant, on trouve les Gétules combattant dans l'armée de Gildon, le champion de l'indépendance berbère ; puis, quand les Vandales entament le Nord, eux gagnent par le Sud ; ils s'attaquent ensuite à ceux-ci devenus les maîtres ; ils luttent contre Hunéric et Gondamond, et s'avancent « jusqu'auprès de Kapça (Gafsa)[3]. »

Là est la dernière mention que l'on trouve du nom gétule ; ces peuplades berbères se sont éloignées de plus en plus de leurs steppes sahariens, autant chassées par le desséchement de ces régions et la diminution des pâturages, qu'attirées par l'appât de la proie romaine.

Comme ce sont des nomades, les campements ont suivi peu à peu les groupes combattants, et tout ce monde se joint maintenant à la masse berbère qui, sous ses chefs nationaux Yabdas, Koutzimas, Ortaïas et Massinas, va pendant le VIe siècle donner l'assaut final aux généraux byzantins.

La Palestine touatienne. — Et pendant ce temps, bien loin, par delà l'immense steppe saharienne restée vide,

1. E. Mercier.
2. Aurelius Victor, *ap.* Mercier.
3. E. Mercier.

que les vents dessèchent et où les sables « charrient », derrière sa ceinture protectrice de hammadas et de regs arides, la Palestine touatienne vit et se développe autour de ses lacs que ceignent ses palmeraies.

Elle utilise les derniers ruissellements superficiels venus du Tâdmaït par des systèmes de barrages et de canalisations à ciel ouvert[1].

Elle se suffit à elle-même et ignore le reste de l'univers comme elle est ignorée de lui.

Sa métropole est *Tama-n-Tit*, la « perfection de l'œil », ou bien *Tem-n-Tit*, le « sourcil de l'œil »[2], car la toponymie locale est restée de langue libyque ou berbère, telle sans doute qu'elle fut fixée au temps gétule.

Elle a des villages importants : en aval, à Tasfaout et dans le Fenoughil ; à El-Ahmar, Tittaf, Gharmianou, Temasseght, dans le Tamest ; à Takhfif, dans le Touat-el-Henné ; à Aït-Messâoud et Taorirt, dans le Reggane ; en amont, à El-Mansour et Gharmali, dans le Bouda ; à Kaberten, à Igosten ; à Tabia et à Tahtaït, dans l'oasis de Timmimoun.

Nouvelle immigration juive au VIe siècle. — D'après une tradition locale[3], une nouvelle et nombreuse immigration juive arriva au Touat et s'installa dans de nouveaux ksour qu'elle bâtit aux environs de ceux déjà existants dans le Tamentit ; ceci se passa en l'année de l'Eléphant, c'est-à-dire l'année de l'expédition du prince éthiopien Abraha contre La Mekke (VIe siècle ap. J.-C.).

Cet événement se trouve confirmé par une chronique dont l'auteur écrivait en 1797 :

... « *A cette époque*, y lisons-nous, *il y avait* (à Tamentit) *une autre mosquée, celle des Oulad-Hemmal*,

1. Et-Tinilani, *vid, inf.*, p. 63.
2. Et-Tamentiti.
3. Watin.

qui portait une inscription relatant que ce ksar avait été bâti cent cinq ans avant l'hégire, — c'est-à-dire en 517 de notre ère.

Cette mosquée n'était donc qu'une synagogue bâtie avant l'Islam par les immigrants juifs du VIe siècle, et confisquée plus tard par les musulmans.

L'on trouvera peut-être quelque jour, sur cette « Epoque juive », des annales aujourd'hui ignorées, enfouies dans quelque antique coffre ou dans quelque mellah du Sahara ; peut-être aussi, comme Omar à Alexandrie, comme plus tard Jimenès à Grenade, les musulmans fanatiques qui ont détruit ce peuple les ont-ils jetées au feu et anéanties...

Mais nous pouvons dès maintenant nous faire une haute idée de sa prospérité et de son importance, fruits de la paix profonde dont elle jouit, isolée sur ce coin de planète, pendant une longue période de quatre siècles.

Les édifices de l'époque juive. — A cette époque semblent bien appartenir certaines constructions moins frustes, et moins écartées des points d'eau actuels, que les « Taorirt » dont il a été question à la fin du chapitre précédent.

Trois d'entre elles, dont deux sont encore habitées aujourd'hui, se ressemblent de façon frappante : ce sont les « kasbas » de Tazoult-Balia, de Mekkid et d'Ighezzer.

Tazoult-Balia, la plus caractéristique des trois, est composée d'une enceinte à peu près circulaire, maçonnée en pierres plates disposées de champ, par couches horizontales presque régulières, dont l'aspect rappelle la maçonnerie du pont romain de Biskra.

A cette enceinte s'accolent, du côté de l'intérieur, des logements comprenant rez-de-chaussée et deux étages.

Au centre se dressait une sorte de donjon isolé.

Cet établissement occupe le débouché d'une série de vallées d'érosion qui ébrèchent le gradin inférieur du Baten ;

les eaux superficielles qui jadis y ruisselèrent étaient captées dans des canalisations dont des vestiges sont encore visibles, et elles irriguaient les cultures installées sous la protection du château-fort.

Le desséchement croissant a peu à peu rendu la localité inhabitable, et les successeurs des anciens occupants ont dû gagner, vers l'Ouest, les talus de l'Oued-el-Henné où ils ont créé des palmeraies irriguées par des foggaras.

Mekkid, située à une vingtaine de kilomètres plus au Nord, et Ighezzer, dans le Gourara, semblent être des copies de Tazoult-Balia et appartenir à la même époque.

On retrouve encore le même genre de maçonnerie, par couches horizontales de pierres plates à inclinaisons contrariées, dans les ruines encore debout des épais remparts de Tahtaït, l'« aïeule » de Timmimoun.

Tazoult-Balia (page 46)

Trois produits d'une union mixte et leur père blanc (page 230)

CHAPITRE III

Les Zénètes

(600-1050)

Les peuples africains au VIIe siècle. — Les Berbères. — Les Zénètes. — Okba ben Nafâ envahit le Maghreb et provoque des remous de tribus zénètes vers le Sahara et les Oasis. — Deuxième expédition d'Okba. Première islamisation du Touat. — Les Miknassa berbères fondent un émirat à Sidjilmassa. — Le chérif Idris proclamé khalife et imam. — El-Monteçar-El-Yaçâ, dit Midrar, étend son autorité sur les Oasis. — Exode de nouvelles tribus zénètes vers les Oasis. — Prise de Sidjilmassa par l'armée fatémide. — Restauration des émirs midrarides. — Les Maghraoua zénètes fournissent à Sidjilmassa un gouverneur pour le khalife oméïade. — Les Oasis à la fin du Xe siècle.

Les peuples africains au VIIe siècle. — Pour suivre dans l'histoire la vie de ce petit pays qu'est le Touat, écarté, d'importance secondaire, géographiquement et politiquement « en marge » du théâtre principal nord-africain, et dont la chronique particulière pour cette époque reculée est d'une grande rareté, il nous faut suivre le cours des événements en Berbérie, en cherchant à saisir le moment où leurs effets se répercutent sur la région étudiée.

En ce VIIe siècle où nous sommes arrivés, les derniers restes de la domination grecque disparaissent définitivement de l'Afrique du Nord où les populations indigènes restent indépendantes, d'ailleurs profondément modifiées

et mêlées par la longue période de luttes et d'anarchie qu'elles viennent de traverser.

Les Berbères. — Elles vont perdre les noms sous lesquels nous les ont présentées jusqu'ici les auteurs latins : plus de Gétules ni de Numides ; les auteurs arabes qui vont devenir maintenant les notateurs de l'histoire nous désigneront ces peuples divers sous le nom générique de Berbères, comme « un peuple puissant, redoutable, brave et nombreux, un vrai peuple comme tant d'autres dans ce monde, comme les Arabes, les Persans, les Grecs et les Romains[1] ».

Les auteurs arabes instinctivement soucieux de se maintenir, pour la « démogonie » de ce peuple, dans les limites de l'orthodoxie islamique, se sont même ingéniés à trouver aux Berbères des généalogies que ceux-ci ne s'étaient jamais soupçonnées[2].

Nous nous déciderons vite à ne pas nous y arrêter quand nous verrons un écrivain qui jouit de quelque notoriété dans le monde lettré musulman, Ez-Zïani, nous présenter des données d'une puérilité désespérante ; ainsi d'après lui, les fils de Jafet ben Nouh, qui avaient peuplé l'Espagne et débordé sur le Maghreb alors attenant à celle-ci, se rencontrèrent dans ce pays avec les Berbères venus de l'Est par le littoral africain ; Alexandre Dou'l-Korneïn ayant conquis tout le pays atlantide, voulut séparer les deux peuples perpétuellement hostiles, et pour ce, convoqua des savants et des ingénieurs *(sic)*, qu'il chargea de percer le détroit, en 6400 après Adam ; cent ans après eut lieu la conquête romaine, et cent autres années plus tard, en 6600 d'Adam, « Kélis », roi des Francs, devint le maître des Espagnols et des Romains[3].

1. Ibn Khaldoun.
2. A. Hanoteau.
3. Ez-Ziani, *Et-Tordjma.*

Cet échantillon d'histoire préislamique nous permettra de ne pas insister davantage sur les données des auteurs arabes, pour tout ce qui est en dehors du domaine de la tradition immédiate ou du témoignage direct de leurs yeux[1] ; et encore dans ce dernier cas, est-il bon de ne faire état de leurs renseignements que sous bénéfice d'inventaire, ou après qu'ils ont été vérifiés, soit par des comparaisons entres auteurs différents soit par des rapprochements avec des points historiques déjà acquis.

Ibn Khaldoun, tant cité, n'échappe pas à la règle, il y a tout au plus, entre lui et les autres, une différence de degré.

Les Zénètes. — Nous avons montré, dans le chapitre précédent, les Gétules sahariens peu à peu massés vers la lisière méridionale de l'empire romain, jouant pour ainsi dire le rôle d'aile enveloppante à la droite du front d'attaque des Berbères du Nord, et lorsque l'attaque principale a progressé vers le réduit constitué par le dernier domaine byzantin, l'aile enveloppante a atteint la mer, au sud de celui-ci, et l'a coupé du reste du continent, par le combat de *Kapça*[2].

Là est, nous l'avons dit, la dernière mention du nom gétule ; c'est que là se trouve précisément la portion combattante de ce peuple, celle dont l'acte a été enregistré par l'histoire byzantine ; mais on peut bien penser que ce peuple lui-même, ses campements de nomade, sont un peu en arrière et à portée du théâtre de la lutte.

1. « Tout ce que la race arabe raconte sur ses origines, sauf peut-être quelques généalogies, elle l'a emprunté aux traditions juives, défigurées par des rapprochements arbitraires ou des erreurs évidentes ; une saine critique n'en peut guère tenir compte, et il est surprenant que des savants distingués aient accordé une sérieuse confiance à des documents aussi défectueux »... et *infra* (Renan, *Hist. des langues sémitiques*, p. 298 et suiv.).

2. *Vid. sup.*, p. 44.

Or, où le premier historien arabe relève-t-il, presque immédiatement après, la présence du peuple qu'il dénomme les « Zénètes » et qui va entrer en scène du côté des Oasis ?

C'est, nous dit Mercier, dans les régions méridionales de la Tunisie, l'Aurès méridional, le Zab, l'Oued-Righ, puis jusque dans le Hodna et le Djebel-Amour.

Et il nous présente ces Zénètes comme une race « à part », différente des autres Berbères et semblant provenir d'une « invasion plus récente venue de l'Orient[1] ».

On admettra qu'une population assez nombreuse pour occuper — même d'une occupation clairsemée — ces vastes espaces n'eût guère pu venir de l'Orient ni d'ailleurs sans que sa marche eût été notée ; et dans ce cas que serait devenu le peuple gétule que nous avons laissé massé derrière son groupe combattant, vers le Zab et l'Oued-Righ ?

Nous sommes ainsi amenés à ne voir dans les tribus de « race zénète », que mentionnent les auteurs arabes, rien autre que les peuplades sahariennes que nous connaissons déjà d'après la Table ptoléméenne, et dont nous pourrons même identifier quelques noms.

Et les voici rassemblées sur la lisière nord-saharienne, en attendant que la poussée arabe prochaine détermine leur mouvement de retour vers l'Ouest, et, — au moins pour quelques-unes de leurs tribus, — vers les Oasis qu'elles ne quitteront plus.

Leurs tribus entretiennent les relations, jamais interrompues, entre la Berbérie et les populations sahariennes et soudanaises : les oasis juives sont leur étape et leur marché.

« L'Oued-Meguiden n'était qu'un lieu de passage.

« Les premiers qui y séjournèrent et finirent par s'y établir furent des Zénètes laissés là par des caravanes dont ils faisaient partie, et qui les munirent de vivres en les quittant ; peu à peu d'autres se joignirent à eux de la même façon.

1. E. Mercier.

« Ce sont eux qui fondèrent El-Meniâa (El-Goléa) ; ils y résidèrent en hiver et en sortirent chaque printemps pour aller dans le Meguiden[1] ».

Leur nombre augmente vite, car voici venir l'invasion arabe.

Okba ben Nafâ envahit le Maghreb et provoque des remous de tribus zénètes vers le Sahara et les Oasis. — En 681, Okba ben Nafâ commença sa grande expédition dans le Maghreb ; il conduisit ses troupes ves l'Aurès, afin de réduire les populations zénètes qui, alliées aux Grecs, restaient dans l'indépendance ; puis il se dirigea vers le Zab alors habité par de nombreuses tribus zénètes auxquels il livra plusieurs combats ; après ces succès chèrement achetés, et qui n'amenaient pas la soumission générale de ses adversaires, Okba continua sa route et vint livrer près de Tiharet une sanglante bataille aux Berbères[2].

Tout le long de sa route ce chef ardent, fanatique et sanguinaire, provoqua des remous dans les populations zénètes : des tribus entières s'enfuirent vers le Sud pour échapper à l'apôtre de l'Islamisme.

« Ces Zénètes s'installèrent dans le Touat, le Teçabit, le Tigourarine (Gourara) et le Bouda[3] ».

Deuxième expédition d'Okba. Première islamisation du Touat. — Dès cette époque le Touat subit le premier contact de l'Islam ; voici comment Ez-Zïani, dans sa *Tohfa*, note cet événement :

« Ibn-Mâouia renomma gouverneur d'Ifrikia Okba ben Nafâ, en l'autorisant à agir envers Abou'l-Mohadjer

1. El-Helali.
2. E. Mercier.
3. El-Ouadjdi.

El-Ansari comme celui-ci avait agi envers lui-même.

« Abou'l-Mohadjer conduisait en ce moment la première expédition musulmane dans le Maghreb ; il atteignait Tlemcen, battait les tribus berbères et les forçait à embrasser l'Islam, ainsi que leur émir, Koceïla ; puis, ramenant avec lui ce dernier, il rentrait à Kaïrouane.

« C'est alors qu'y arrivait de son côté l'ancien gouverneur rétabli, Okba ; il fit aussitôt arrêter et mettre aux fers Abou'l-Mohadjer et Koceïla, puis, les traînant enchaînés à sa suite, il partit à la conquête du Maghreb ; il alla jusqu'au Sous qu'il soumit et dont il islamisa de force les habitants, puis il rétrograda vers l'Est en passant par la Faïdja, le Drâ, Sidjilmassa et le Touat, forçant toutes ces contrées à devenir musulmanes » (682)[1].

Cette islamisation précipitée fut d'ailleurs vite oubliée, de même que le furent ensuite d'autres islamisations subséquentes, et chaque fois les Oasis juives revinrent, aussitôt le conquérant parti, à la religion de leurs pères ; elles absorbèrent même les nombreux éléments zénètes réfugiés au milieu d'elles, au point que, comme nous le verrons plus loin, la première immigration arabe qui vint trois siècles plus tard, put croire ne trouver au Touat que des Juifs ; les tribus berbères judaïsées étaient d'ailleurs nombreuses dans tout le Maghreb à cette époque.

En 705, Mousa ben Noceïr termina la conquête arabe du Maghreb en pénétrant au cœur de l'Atlas, puis au Sous, au pays de Drâ et jusqu'aux oasis de Sidjilmassa[2], — le Tafilelt[3] actuel.

« Mousa ben Noceïr, dit un chroniqueur local, étendit son autorité sur l'Ifrikïa, le Maghreb-Extrême et le Touat, et son fils Abderrahmane gouverna le Maghreb-Extrême,

1. Ez-Zïani, *Tohfa*. — Voilà donc le nom de Touat préexistant à la première conquête musulmane (*Vid. sup.*, p. 41.

2. E. Mercier.

3. *Tafilelt* : de « filel » en berbère *chelah* « canalisation à ciel ouvert ».

le Sahara, le Drâ, l'Oued-Saoura, le Touat et le Tigourarine « en 609 » (erreur évidente de date qui reporterait ce personnage au XIIIe siècle après J.-C.)[1].

Les Miknassa berbères fondent un émirat à Sidjilmassa. — C'est vers 758, que profitant des désordres qui troublaient le Maghreb, les Miknassa[2] berbères, maîtres des vallées de la Moulouïa et de l'Oued-Ziz, et qui avaient adopté depuis longtemps les doctrines kharedjites[3], s'installèrent dans l'*ancienne ville* de Sidjilmassa ; ils y constituèrent un petit sultanat indépendant dont Aïssa ben Yazid fut le premier souverain.

Nous allons nous attacher dorénavant à suivre les diverses vicissitudes par lesquelles passera ce petit Etat saharien, car c'est sous son influence que vont vivre maintenant les Oasis touatiennes, au double point de vue politique et économique.

En politique, elles ont à Sidjilmassa l'émir musulman le plus proche, par suite le plus craint et le plus respecté, et par ailleurs, elles sont une étape, comme Sidjilmassa elle-même, de la route commerciale, jamais interrompue, qui relie la Berbérie musulmane au Soudan, d'où elle tire ses nègres esclaves et son or[4].

Les Miknassa de Sidjilmassa se révoltèrent quinze ans plus tard, en 772, contre ce maître qu'ils s'étaient donné, et le remplacèrent par Abou'l-Kassem Semgou ben Ouaçoul qui devint la souche des Beni-Ouaçoul ; ceux-ci régnèrent à Sidjilmassa en se réclamant des khalifes abbassides au nom desquels on fit la prière publique[5].

1. Feuillet *ms.* trouvé au Touat.

2. Μακανιται de Ptolémée (ident. de Vivien de Saint-Martin).

3. Le Kharedjisme, né en Arabie au temps d'Ali, est ce même schisme dont les Mzabites actuels sont les adeptes.

4. El-Helali.

5. Ibn Khaldoun, *ap.* Mercier.

Le chérif Idris proclamé Khalife et Imam. — Ce fut bientôt d'ailleurs le seul pays maghrebin où l'on fit ainsi la prière au nom des khalifes d'Orient, car c'est en 770 qu'Idris ben Abdallah, échappé d'Arabie, puis d'Egypte, et enfin aux sicaires de Haroun Er-Rachid, se fit proclamer khalife et devint l'Imam ou chef de la religion orthodoxe dans l'Ouest, amenant ainsi la scission de la « Maison de l'Islam » qui dure encore de nos jours, et qui la partage entre le sultan de Constantinople et le sultan de Fès.

El-Monteçar El-Yaçâ, dit Midrar, émir de Sidjilmassa, étend son autorité sur les Oasis. — Mais sauvegardé par son éloignement, le petit Etat abbasside de Sidjilmassa échappa à l'absorption de l'empire idrisside ; il prospéra même. « El-Monteçar El-Yasâ, surnommé Midrar, successeur d'Abou'l-Kassem, subjugua, vers 820, les Berbères et les *oasis du Sahara au sud de sa capitale*, puis conquit les mines du Drâ dont il se fit attribuer le quint ; il donna son nom à ses descendants : les Beni-Midrar ou Midrarides [1] ».

Voici donc les Oasis sahariennes incorporées à l'émirat de Sidjilmassa dont elles vont dorénavant suivre la fortune.

Exode de nouvelles tribus zénètes vers les Oasis. — C'est le prince midraride El-Yaçâ qui, cent ans plus tard, sur l'ordre de son suzerain le khalife de Baghdad, fait arrêter et jeter en prison le mehdi Obeïd-Allah, qui devait peu après fonder l'empire obéïdite, et lorsque l'armée chiâïte passa d'Ifrikïa en Maghreb, sous le commandement d'Abou-Abdallah, allant délivrer le mehdi, de nombreuses tribus zénètes s'enfuirent sur son passage et gagnèrent encore le Meguiden et les Oasis.

1. Ibn Khaldoun, *ap.* Mercier.

En cette circonstance les Miknassa furent complètement battus, leur émir disparut, la ville fut prise et reçut un gouverneur et une garnison chiâïte (909) ; mais ces étrangers ne purent se maintenir, et peu de temps après l'émir midraride Ahmed ben Mimoun avait repris l'autorité et l'indépendance.

Le gouverneur obeïdite de Tiharet, qui, en 920, déposa l'idrisside Yahia ben Idris, se retourna aussitôt contre Sidjilmassa, battit et mit à mort Ahmed ben Mimoun, et installa comme gouverneur El-Moâtez, neveu du précédent roi [1].

Prise de Sidjilmassa par l'armée fatémide. — Vers 950, au moment où le Maghreb tout entier, y compris l'idrisside Kacem Kennoun et la grande tribu des Miknassa elle-même, opérant un mouvement de bascule, abandonne les obéïdites pour se placer sous la suzeraineté des khalifes oméïades d'Espagne, nous retrouvons à Sidjilmassa un Midraride, Mohammed ben El-Fetah, qui maintient son indépendance, déclare ne reconnaître qu'un suzerain, le khalife abbasside de Baghdad, et frappe monnaie sous le nom de Mohammed Chaker-l'Illah ; mais il est bientôt battu et détrôné par l'affranchi chrétien Djouher, général du khalife fatémide de Kaïrouane [2].

Restauration des émirs midrarides. — Peu après, Sidjilmassa répudiait encore une fois la suprématie fatémide et ouvrait ses portes à un fils de Chaker qui se faisait reconnaître sous le nom d'El-Mostancer-l'Illah ; ainsi la dynastie des Beni-Ouaçoul *reprenait le commandement des régions du Sud.*

En 964, le nouveau souverain était mis à mort par son

1. Ibn-Khaldoun, *ap.* Mercier.
2. Id.

frère Abou-Mohammed. Ce prince, qui s'était donné le titre d'El-Moâtez-l'Illah, se fit le champion de l'autorité oméïade et la fit reconnaître dans le sud du Maghreb et dans les tribus de la haute Moulouïa [1].

Les Maghraoua zénètes fournissent à Sidjilmassa un gouverneur pour le khalife oméïade. — Il fut cependant, en 975, attaqué par les tribus zénètes des Maghraoua [2] et des Beni-Ifren, avec la permission du gouverneur oméïade du Maghreb qui trouva ainsi le moyen de se débarrasser de ces gens turbulents.

Khazroun ben Felfoul, leur chef, le battit et envoya sa tête à Cordoue, au khalife d'Espagne par lequel il se fit nommer gouverneur de Sidjilmassa et du Sahara, remplaçant ainsi dans ces contrées la suprématie de Miknassa par celle des Maghraoua zénètes [3].

C'est à cette époque, vers 984, qu'arrivent dans les Oasis les premiers immigrants arabes, quelques familles de la tribu des Guedouâ ; ils nomadisent dans le bas Touat, vers le Reggane et les talus ouest du Tâdmaït ; nous reviendrons sur eux au chapitre suivant.

Le gouverneur oméïade du Maghreb, Ziri ben Atïa, des Maghraoua, ayant voulu, en 997, s'affranchir de la suprématie de son souverain, fut battu et réduit à s'enfuir *dans le Désert* ; son subordonné et allié de Sidjilmassa, le fils de Khazroun, disparut de cette ville qui reçut, comme gouverneur, un officier oméïade du nom de Hamid ben Yezel[4].

Le fils de Khazroun, Ouanoudine, y reprit sa place en 1006.

1. Ibn-Khaldoun, Kartas, El-Bekri, *ap.* Mercier.
2. Μαχουρηϐοι de Ptolémée (ident. de Vivien de Saint-Martin).
3. Ibn-Khaldoun, *ap.* Mercier.
4. Ibn Khaldoun et Kartas, *ap.* Mercier.

Les Oasis à la fin du Xe siècle. — En ce moment où les Arabes hilaliens venant de l'Est, et les Merabtines venant du Sud, sont sur le point d'envahir simultanément la Berbérie, nous voyons, aux Oasis sahariennes, le noyau ancien de population juive absorber les nombreux groupes zénètes qui, pendant ces trois derniers siècles, sont venus à plusieurs reprises chercher ici un refuge contre des adversaires victorieux ; ces Zénètes importent des doctrines kharedjites bientôt abandonnées, ou arrivent tout judaïsés du Maghreb, où en ce moment la religion juive est très répandue.

L'abondance des localité touatiennes encore pourvues aujourd'hui de noms berbères nous dit, malgré l'arabisation postérieure des populations, combien furent importantes les intrusions zénètes de cette époque.

Ainsi constituées, les populations des Oasis sahariennes, avec leur voisin et suzerain de Sidjilmassa, et le suzerain maghraouite de celui-ci qui commande à Fès, avec tout le Maghreb moyen et extrême, tous vivent sous l'autorité souveraine du khalife de Cordoue, souvent mise en question par la puissance fatémide de Kaïrouane et du Caire.

CHAPITRE IV

Les Arabes

(1050-1120)

La première migration arabe vers les Oasis. Les foggaras. — Description des Oasis en 984. — Les Oasiens judéo-zénètes purent être pris pour des Juifs. — Les Guedouâ et les Boramik. — Les Nomades se sédentarisent partiellement. Mahboub et Maloul. — Nouvelles immigrations arabes et berbères. — Déplacement général des tribus berbères du Maghreb vers l'Ouest. — Les Oulad-Abbas à Takhfif. — Les Merabtines. — Les Merabtines passent aux Oasis et battent l'émir de Sidjilmassa. — Youcef ben Tachfine, émir du Maghreb pour les Merabtines. — Un émigré de Grenade arrive à Zaglou. — Les Hilaliens entament la Berbérie par l'Est. — Les Hilaliens gagnent le Zab et le Sahara.

La première migration arabe vers les Oasis. Les foggaras. — C'est au moment de la chute de l'empire obéïdite, dans la seconde moitié du xe siècle, que nous voyons se produire la première migration arabe vers les Oasis sahariennes.

Elle nous est rapportée par un chroniqueur local qui écrivait au commencement du xviie siècle, El-Hadj Ahmed ben Youcef Et-Tinilani.

« Lorsque, dit-il, fut détruit le gouvernement des Obéïtes dans le Maghreb, une foule d'Arabes s'enfuirent au loin et allèrent jusqu'au Touat où ils trouvèrent un refuge ; en effet une armée nombreuse ne pouvait atteindre ce pays, qui est dans une région stérile où il ne pousse aucun pâturage.

« Ils s'y installèrent en grand nombre, s'y approprièrent la terre qui leur était nécessaire, et construisirent sur les rives de son fleuve principal un grand nombre de ksour comprenant plus de mille villages.

« Ils y organisèrent des irrigations au moyen de canaux souterrains, tels que n'en avaient jamais établi de semblables les populations qui les avaient précédés ; ces canaux furent dénommés « foggaras [1] », selon la mode de désigner les choses d'après ce à quoi elles ressemblent : la foggara, c'était à l'origine une canalisation à longue durée, permanente, comme la foggara en a été depuis lors une autre ; elle a donc conservé ce nom... »

Description des Oasis en 984. — «... Or ces populations arabes trouvèrent dans ce pays une partie de celles qui l'avaient mis en culture dès le début : c'étaient des Beni-Israïl.

« Elles terminèrent leur migration et atteignirent le Sahara et le pays de Touat où elles s'installèrent, en l'an 4322 après le déluge universel (984 ap. J.-C.[2]).

« Elles s'établirent sur les bords des ravins qui débouchaient dans le fleuve principal, lequel était plein d'eaux courantes, sur une longueur de dix journées de marche ; ces eaux venaient de grandes sources situées en amont de Tigourarine.

« Ce fleuve se prolongeait vers la gauche, puis gagnait vers le Reggane d'où il obliquait à gauche (*sic*), dans les sables, jusqu'auprès de la colline d'In Ouallen[3], sur la route du Soudan ; ses eaux courantes étaient à cette époque

1. Ou, plus correctement, *fogara* : de l'arabe فغر, « creuser la terre » ; nom d'état فغارة, *fokara ;* coll. فغر, *fokor*. (Kazimirsky).

2. D'après l'auteur d'*Et-Taouddoud* (*vid. sup.*, p. 38), l'an 4322 du déluge correspond à l'an 373 de l'hégire et à l'année julienne 984.

3. A l'ouest du massif de l'Ahnet ; on y trouve encore les ruines d'un vieux ksar.

très abondantes, ainsi que le prouvent les érosions profondes qui sont restées dans les roches dures de leurs rives jusqu'à nos jours.

« L'abondance des eaux est aussi démontrée par ce que l'on voit dans certains monticules dont les couches sont pleines de coquilles d'escargots et de mollusques d'eau, ainsi que cela est connu et se voit spécialement à l'est du village de Tasfaout, près de la colline qui fait face au Timmi ; on en trouve parfois aussi qui sont mélangées dans l'argile, si l'on creuse au fond des sebkhas [1]. »

Nous avons tenu à rapporter littéralement cette citation d'un auteur local qui écrivait vers 1660, et qui, parlant d'un état de choses remontant au xe siècle, peut être soupçonné de ne le dépeindre pas avec une exactitude parfaite.

Il semble cependant acquis que, part faite à l'exagération, il restait encore beaucoup d'eau aux environs de l'an 1000 dans les anciens lac Nigris et Libya, et qu'un chapelet de grandes lagunes se déroulait encore du Tigourarine au Reggane ; par contre, les gouttières qu'avaient *jadis creusées les ruissellements du Tadmaït* étaient desséchées, et les oasis judéo-zénètes commençaient à se voir réduites à aller drainer sous le sol les eaux disparues de la superficie, en inaugurant le système des foggaras que nous voyons aujourd'hui.

Ce grand travail leur était facilité par la main d'œuvre nègre dont l'abondance et la faculté d'accroissement étaient alors presque illimitées.

Les Oasiens judéo-zénètes purent être pris pour des Juifs. — On voit encore confirmer, par la citation qui précède, tout ce que nous avons dit touchant les Zénètes berbères qui étaient venus s'installer dans les Oasis au cours des siècles précédents, lesquels ou bien

1. Et-Tinilani. — *Cf.* Ibn-Khaldoun.

n'étaient pas à leur arrivée islamisés ou bien l'avaient été si peu qu'ils cessèrent bientôt de l'être, et qu'ils embrassèrent la religion juive des premiers occupants, ce qui permit aux derniers venus arabes de ne voir en eux qu'une population juive unique.

On comprend par là combien peu exigeante avait été jusqu'alors l'action des émirs de Sidjilmassa sur les Oasis, sans doute s'étaient-ils bornés à exiger un tribut à de rares intervalles ; tout le Maghreb contenait d'ailleurs, à cette époque, de nombreuses tribus qui avaient conservé les religions juive ou chrétienne[1], et qui ne payaient qu'accidentellement le tribut dit « djazia » aux souverains musulmans.

Au point de vue linguistique, cette citation nous présente un vocable nouveau, *Tigourarine ;* c'est, au féminin, un pluriel de *Tagourart* dont les Arabes ont depuis fait *Gourara.*

Les Guedouà et les Boramik. — Les premiers immigrants arabes que l'auteur local nous a montrés arrivant dans les Oasis judéo-zénètes en omettant de les nommer par leur nom, semblent bien avoir été d'une tribu sur l'arrivée de laquelle nous ne trouvons nulle part de trace écrite, mais qui, d'après la tradition locale, est la plus ancienne tribu arabe des Oasis : ce sont les Guedouâ, qui étaient venus du Saïd égyptien[2] suivant un itinéraire et dans des circonstances encore ignorés, et dont l'aire d'habitat aux Oasis a été le Reggane avec le ksar de Taorirt.

Les Touatiens s'accordent pour les considérer comme arrivés antérieurement aux Boramik ou Bormata[3], immigrés eux-mêmes dès l'époque la plus ancienne.

1. Mercier, Ibn-Khaldoun, Ez-Zïani.
2. Ibn Khaldoun.
3. Aussi nommés *Beramka*, et, par les Européens, *Barmécides*.

Sur les ancêtres de la tribu encore actuellement connue des Boramik, voici ce que disent deux chroniqueurs touatiens :

L'un : « M'étant arrêté à El-Mansour, dans le Sali, j'y trouvai des gens des Boramik que je questionnai sur l'arrivée de leurs ancêtres au Touat.

« Ils me dirent que leurs pères y étaient venus au temps des Abbassides[1]. »

Et l'autre :

« Vers 1040, un groupe des Boramik, fuyant les Abbassides, vint s'installer daus le Touat-el-Henné, tandis que leurs frères étaient encore à Baghdad qu'ils ne devaient quitter que dans les derniers temps du gouvernement abbasside[2]. »

Haroun Er-Rachid avait pour vizir Djâfar ben Yahia qu'il fit tuer en 804 (187 de l'hégire).

Voici ce que nous savons de cette mort, qui fut le prélude de la disgrâce des Boramik et de leur exode à travers l'Afrique musulmane.

D'abord leur ancêtre éponyme, Bormek, était un esclave appartenant aux prêtres du Feu chez les Madjous (Normands)[3] ; il fut affranchi, et ses fils et petits-fils formèrent une des familles les plus influentes des Madjous[4].

L'un d'eux, Djâfar El-Bormeki, émigra de son pays et vint se mettre au service du khalife abbasside Haroun Er-Rachid, dont il devint le vizir que nous venons de citer, et le favori.

« Voici la cause de la mort de Djâfar El-Bormeki et des mesures que prit Haroun Er-Rachid pour détruire ses enfants (les Boramik).

« Le khalife avait l'habitude de tenir conseil pendant

1. Moulaï-Ahmed ben Hachem, qui écrit en 1705.

2. Abdesselam ben Ahmed ben Ali, d'Adrar en Timmi, qui écrit en 1713.

3. Ibn Khaldoun, trad. de Slane.

4. El-Atlidi.

la nuit avec son vizir Djâfar ; un jour il dit à celui-ci qu'il ne pourrait continuer ainsi, que si sa sœur Mimouna était présente auprès de lui, qu'il lui ferait la déclaration d'« ibaha[1] » nécessaire pour rendre cette présence licite, mais à la condition que le vizir ne tenterait jamais de s'approcher d'elle ; ainsi fut-il convenu entre eux et l'acte fut dressé.

« Le khalife fit ensuite assister sa sœur à ses entretiens avec Djâfar, mais il arriva bientôt que celui-ci devint amoureux d'elle.

« Or Djâfar avait une épouse qui se chargeait elle-même de le pourvoir de belles esclaves chaque nuit, Mimouna vint la trouver, la gagna par un beau présent et obtint d'elle qu'elle l'introduirait sur la couche de son amoureux qu'elle aimait de son côté.

« L'épouse se prêta à ce désir, et Mimouna put ainsi passer une nuit auprès de Djâfar, puis à l'aurore elle se fit reconnaître de celui-ci et lui dit : « Je voulais satisfaire « mon désir de toi et, désespérant de trouver un autre « moyen, j'ai employé la ruse qui, tu le vois, m'a réussi « cette nuit ; mais si tu ne consentais pas à me revoir, je « me vengerais en provoquant ta disgrâce ; car je te veux, « toi, comme une partie de moi-même. »

— « Malheur sur nous, répondit Djâfar, tu auras causé « ma ruine et la tienne, mais je ne te reverrai pas ! »

« Bientôt les ruses de Mimouna dédaignée firent leur effet sur le khalife et décidèrent celui-ci à faire tuer son vizir et ses enfants[2]. »

L'auteur arabe raconte ensuite, trop longuement pour être traduit *in-extenso* ici, que *le khalife fit enterrer vivante sa sœur Mimouna*, ainsi que le fils qu'elle avait eu de Djâfar, puis fit trancher la tête à ce dernier ; telle fut la cause de l'exode de sa famille, les Boramik.

1. *Ibaha*, acte par lequel un père ou un mari déclare accepter comme licite l'accès d'un étranger auprès de sa fille ou de sa femme, accès normalement défendu.

2. El-Atlidi.

Nous verrons plus tard le restant des Boramik arriver de l'Est, et rejoindre le premier groupe venu à l'Oued-el-Henné.

Les nomades se sédentarisent partiellement. Mahboub et Maloul. — Tous les groupes berbères ou arabes qui, à l'époque où nous sommes parvenus, viennent dans la région des Oasis, ne s'installèrent pas uniformément dans les villages ; d'aucuns restèrent nomades, quitte à se sédentariser peu à peu.

« L'Oued-Meguiden se trouva dans ce temps être le point d'arrivée de nombreuses tribus venues de tous côtés, tant arabes que zénètes, et qui, d'après leur race se divisèrent en deux clans ; les Arabes se surnommèrent les « Mahboub » — c'est-à-dire ceux qui sont pourvus de céréales ; et les Zénètes furent dits les « Maloul » — ceux qui, de modestes ressources, se nourrissent seulement du « loul » — les graines du drinn[1] qui pousse naturellement dans le Sahara (inutile de dire que cette classification impliquait une idée d'infériorité pour ces derniers).

« Des luttes fréquentes se produisirent entre les uns et les autres, qui furent très meurtrières.

« Les Arabes décampèrent et allèrent s'installer autour d'El-Ghandous[2] où ils se trouvaient quand les Ahl-Tadgha arrivèrent dans l'Oued ; comme ces derniers se déclarèrent « Mahboub », les Zénètes les invitèrent à aller rejoindre les autres à El-Ghandous.

« De là, ils allèrent ensuite s'installer dans l'Oued-Salah où ils bâtirent Oudghagh et utilisèrent les eaux pour irriguer les terres.

« Les Ahl-Tadgha et d'autres tribus, se trouvant bientôt à l'étroit dans Oudghagh, allèrent créer plus loin un

1. Drinn, *Arthratherum pungens* (Graminées).
2. Ksar du Tinerkouk.

autre ksar qu'il nommèrent El-Mebrouk ; puis ils en bâtirent d'autres autour de celui-ci, tant à l'Est qu'à l'Ouest.

« Ils se retrouvèrent, après quelque temps, de nouveau trop resserrés, et une partie d'entre eux alla s'installer à Tibechrine [1]. »

Nouvelles immigrations arabes et berbères. — « Dans ce même temps arrivèrent d'autres tribus, conduites par un oméïade nommé Abou-Mellouk qui avait été banni par les émirs de l'Est ; il s'installa non loin du gros village (judéo-berbère) de Tahtaït (Timmimoun) et construisit un ksar qui prit le nom de Beni-Mellouk et que peuplèrent ses descendants.

« De là ont essaimé beaucoup de tribus : ainsi les gens de Zaouïet-Sidi-El-Hadj-Belkassem et des ksour situés entre cette zaouïa [2] et Timmimoun, les gens de Talmine, d'Adjedir, de Charouine, de Tinilane, de Bouda, les Oulad-El-Hadj de Bou-Faddi, les Oulad-Amor-Mellouk du Tidikelt, et d'autres encore.

« Vinrent ensuite les Beni-Mehlal berbères, puis les Ouled-Rached, descendants de Rached ben Merched [3] qui avait été envoyé par le khalife Haroun Er-Rachid pour tuer l'Imam, le chérif Moulaï-Idris, qui est enterré à Zerhoun [4]. »

1. El-Helali.

2. On nomme zaouïa un établissement où les voyageurs et les pauvres trouvent le gîte et le couvert ; il s'y trouve souvent une école ; voilà le sens large de ce mot aux Oasis.

3. Noter que, par un lapsus, l'auteur désigne ici, comme l'assassin, le propre serviteur de confiance et père nourricier de Moulaï-Idris.

4. El-Ouadjdi.

Déplacement général des tribus berbères du Maghreb vers l'Ouest. — Pendant que tous ces nouveaux venus s'installent dans les Oasis, les tribus zénètes des Maghraoua, tout en maintenant leurs émirs à Sidjilmassa et à Fès où le souvenir des Idrissides est presque effacé, gagnent le Maghreb occidental, remplacées dans le Maghreb central par leurs frères zénètes, les Iloumen et les Ouemanou, qui vont à leur tour essaimer vers les Oasis, où, quelques siècles plus tard, Ibn Khaldoun notera la présence de leurs descendants ; en somme, toutes les populations berbères accusent un mouvement vers l'Ouest, poussées par de nouvelles venues du Sud-Est [1].

Les « Oulad-Abbas » à Takhfif. — Mobarek ben Ali El-Menaceri [2] a copié, à la date du 7 novembre 1714, une chronique écrite par Mohammed-Abdelhadi Es-Sebaï en 1594, qui contient ce qui suit :

« J'ai appris du taleb Ali ben Mohammed-Seddik El-Menaceri, né au commencement du XIe siècle (fin du XVIe siècle grégorien), et âgé, au moment où il me parlait, de 117 ans, qu'il avait vu, à la mosquée de Takhfif-Vieux, une inscription en caractères arabes relatant que les Arabes de ce ksar, qui étaient des Oulad-Abbas (*sic*) étaient arrivés au Touat, venant de l'Irak, en l'année 483 (1081), et qu'ils avaient trouvé cette localité déjà évacuée par les Juifs qui s'étaient installés à Temaseght »...

On peut faire état de cette donnée, semble-t-il, à condition d'entendre par « Oulad-Abbas » un groupement plus ou moins apparenté aux Abbassides dont notre chroniqueur vient, un peu avant, de conter les origines, les trente-sept khalifes successifs et le meurtre du dernier de ceux-ci en 1259 ; il a simplement oublié de nous dire, et peut-être l'ignore-t-il lui-même, le nom particulier de la *kebila* émi-

1. E. Mercier.
2. Du ksar El-Menacer (près de Zaouïet-Kounta).

grée de l'Est dès ce XIe siècle, et les motifs et conditions de sa venue.

Nous verrons bien d'autres lacunes de ce genre.

Les Merabtines. — Voici venir maintenant une poussée du Sud : à Sidjilmassa vivait, vers l'an 1050, un pauvre diable d'étudiant nommé Abdallah ben Meggou Ibn-Yacine, qui partit un beau jour, en compagnie d'un cheïkh des Lemtouna de retour du Pélerinage, pour aller islamiser les sauvages sahariens, les Senhadja voilés, dont les principales fractions étaient les Lemtouna, les Messoufa, les Guedala et les Targa[1].

Il fonda chez eux un couvent, *ribat*, où il instruisit ses néophytes ; ceux-ci furent donc des *merabtines* (pluriel de *merabet*, devenu en français « marabout[2] »), mot dont les Espagnols ont fait *Almoravides* qui est passé dans la la langue et a été employé par nos historiens.

Jadis l'Islam et les Musulmans étaient peu connus des Français, et ceux-ci recevaient, en seconde main, leurs leçons des peuples qui se trouvaient au contact direct et qui, ayant surtout avec l'Islam des rapports belliqueux, n'avaient qu'une vague idée de sa linguistique et de sa vie politique ; c'est ainsi que les auteurs espagnols firent connaître aux Français les « Almoravides », les « rois de Fez », les « Maures » et *tutti quanti*.

L'étude directe que nous avons faite des choses d'Islam depuis la prise d'Alger ne nous permet plus de nous contenter de ces sources médiates de renseignements, de ces vocables inexacts ou trop vagues tant en politique qu'en linguistique ; nos historiens ont déjà fait justice des « Maures », de l'« Alcoran », des « rois de Fez » ; il n'y a pas de raison pour ne pas exécuter de même les vocables

1. E. Mercier.

2. *Vid.* in E. Doutté, *Les Marabouts*, l'institution des « ribat » où garnisèrent les Merabtines aux premiers temps de l'Islam.

d'allure fantaisiste comme « Almoravides » et « Almohades ».

Celui de nos contemporains à qui l'on viendrait dire par exemple : « les alcazars du Sud-Oranais sont tranquilles », ou bien « les alcazars du Touat sont peu prospères », celui-là rirait de son interlocuteur ; or « alcazar » est à « ksour » comme « Almoravide » est à « Merabtines », ou comme « Almohade » est à « Mouhhide[1] ».

C'est donc entendu, nous nous en tiendrons aux formes franco-arabes « Merabtines » et « Mouhhides », transcriptions plus serrées et plus exactes que les précédentes jusqu'ici employées.

Les Merabtines passent aux Oasis et battent l'émir zénète de Sidjilmassa. — Donc Ibn-Yacine, premier chef des Merabtines, leur « Mehdi », ayant rangé sous ses lois en trois années tous les Sanhadjiens voilés, les organisa, leur nomma un émir (chef de guerre), et les lança sur leurs voisins ; ils firent une expédition au Soudan, puis se tournèrent vers le Nord ; ils s'attaquèrent d'abord aux Oasis sahariennes (1041), puis marchèrent sur Sidjilmassa[2], où l'émir maghraouite Messâoud ben Ouanoudine fut battu et tué, ainsi que tous ses parents ; les Merabtines s'emparèrent de 1,500 chameaux et pillèrent la ville.

« Ibn-Yacine s'attacha à détruire tout ce qu'il jugeait capable de détourner les Musulmans de leur salut ; on brisa les instruments de musique, on incendia les lieux de plaisir où se vendait du vin ; enfin on supprima tous les impôts. Ibn-Yacine nomma un gouverneur merabtinien et reprit le chemin du désert.

« ... Les Merabtines étaient alors organisés pour la

1. De même on a dit longtemps « Miramolin » pour « Emir-el-Moumenine » (Prince des Croyants).

2. Ez-Ziani, *Alfia*.

guerre. Un grand nombre d'entre eux combattaient à cheval ou sur des chameaux de race, mais la masse se composait de fantassins qui, dans la bataille, se plaçaient sur plusieurs rangs ; le premier était armé de longues piques et les autres de javelots avec lesquels ils étaient fort adroits. Un homme portant un drapeau se plaçait devant eux et leur faisait des signaux[1]. »

Youcef ben Tachfine, émir du Maghreb pour les Merabtines. — Abou-Beker ben Omar, successeur d'Ibn-Yacine à l'imamat merabtinien, nomma son cousin Youcef ben Tachfine émir du Maghreb, puis se séparant de lui à Sidjilmassa où il lui donna publiquement l'investiture, il retourna au désert avec une partie de son armée (1061).

Ben Tachfine se bâtit d'abord une capitale, la ville de Merrakech, puis il organisa une nombreuse armée dans laquelle entrèrent, en outre de ses Sahariens, Lemtoun et autres, des Berbères, des Guezoula et autres tribus, et même des Zénètes.

Ensuite (1063), il s'empara de Fès, d'où il chassa le maghraouite Moancer, un descendant de Ziri ben Atïa, et, en dix années de guerre, il se rendit maître de tout le Maghreb, y compris Sidjilmassa et les oasis de sa dépendance.

Un émigré de Grenade arrive à Zaglou. — Nous reprenons ici l'histoire interrompue de ce vieux taleb, sain de corps et d'esprit, qui semait de l'orge à 117 ans[2].

« La prière des funérailles fut dite sur lui par le « mokaddem des difas[3] », Sidi Mohammed ben Hamida.

1. El-Bekri, trad. de Slane.
2. *Vid. dup.*, p.
3. Fonctionnaire local chargé de la perception et de la fourniture des difas.

« Il résidait en son vivant aux Oulad El-Hadj (El-Bordja) et laissa de nombreux livres.

« J'ai vu, dans la marge de la page vingt-septième de *Ben-Khalkane*, une mention portant que son père, Sid Mohammed Seddik, était né en moharrem 821 (1428) et mort en 899 (1494).

« Son père avait appris de Sid Ahmed ben Mobarek que Messâoud ben Ali, du ksar de Djorfa, — lequel est un des douze ksour qui composent Djazlou (*sic*) — était venu de Grenade en 484 (1092)[1]. »

Nous voyons par cet extrait comment s'écrivit l'histoire au pays touatien; au reste l'écrivain omet de nous dire à quel titre un individu venu de Grenade quatre cents ans auparavant au ksar où il avait demeuré et avait été enterré, méritait qu'on fît mention de lui : était-ce un lettré ? un guerrier ? Rien.

On peut seulement supposer que son émigration dut être provoquée par les victoires des armées merabtiniennes qui, vers 1090, détrônèrent les émirs andalous et rattachèrent l'Espagne à l'empire de Youcef ben Tachfine.[2]

Djazlou (Zaglou actuel) est encore mentionné dans une autre chronique qui vise cette époque : « En 1107, dit-elle, arrivèrent les Oulad-Abdeldjelil qui campèrent à Djazlou, et ils furent suivis l'année suivante par les Oulad-Abbas : en 1120, le généreux Sidi Ou Ali El-Belbali[3] vint camper à El-Mansour, l'un des ksour de Djazlou. »[4]

Les Hilaliens entament la Berbérie par l'Est. — Du côté de l'Est, les Hilaliens entamaient dans ce même temps la Berbérie. Les Beni-Hilal et les Soleïm

1. Mobarek ben Ali El-Menaceri.
2. Cf. *in* Mercier.
3. Originaire de Tabelbalet.
4. Feuillet MS. trouvé à Aoulef.

étaient deux grandes tribus arabes qui opposèrent, en Syrie, une résistance acharnée aux armées fatémides, quand les khalifes de cette dynastie furent passés au Caire.

Le khalife El-Aziz les interna d'abord dans la Haute-Egypte, puis bientôt les lança vers l'Ouest pour se venger de son gouverneur de Kaïrouane qui venait de le renier et de se déclarer le vassal du khalife abbasside de Baghdad.

Il arriva ainsi un flot de 200,000 personnes [1].

« Semblables à une nuée de sauterelles, dit Ibn-Khaldoun, ils détruisaient tout sur leur passage. »

Les Hilaliens gagnent le Zab et le Sahara.— Ils battirent, en 1053, le gouverneur de Kaïrouane et ses alliés berbères, aux environs de Gabès, puis ils enlevèrent Kaïrouane et envahirent le Maghreb central, poussant devant eux les tribus berbères ; en vain celles-ci se réunirent-elles contre eux, elles ne purent les empêcher de s'établir dans le Zab, le Hodna et le Sahara, d'où ils chassèrent les Zénètes Ouassine ; une partie de ceux-ci, les Mezab et les Ouargla s'enfoncèrent au Sud, les autres, Abdelouad et Beni-Merine, gagnèrent l'Ouest, vers la haute Moulouïa, où ils allaient bientôt fournir deux dynasties d'émirs (1100) [2].

1. Mercier. D'autres historiens parlent de 600,000 et plus.
2. E. Mercier.

CHAPITRE V

Les Hilaliens

(1120-1230)

L'intrusion des Hilaliens aux Oasis. — Les Boramik introduisent des Sanhadja de l'Azaouad. — L'empire musulman passe des Merabtines aux Mouhhides. Une partie des vaincus se réfugie à Tamentit. — Arrivées de diverses tribus. — Fondation de nouveaux ksour ou de nouveaux établissements auprès des ksour anciens. — Abdelmoumen, souverain mouhhide du Maghreb, soumet Sidjilmassa. — Arrivée et installation d'autres groupes hilaliens aux Oasis. — Les Arabes, dans l'Oued-el-Henné, s'installent auprès des Juifs. — Tamentit contre Akbour. Nouvelles arrivées. — Moulaï-Slimane fonde le ksar Aït-Ouchen. — L'émir Youcef bouscule les tribus hilaliennes vers l'Ouest. Autres arrivées aux Oasis. — Yahia ben Ghanïa, chef merabtinien, passe aux Oasis et à Sidjilmassa. — Scission de l'empire des Mouhhides. — Ihamed et Sefianes. — Le Touat conservera ces divisions après le reste du Maghreb.

L'intrusion des Hilaliens aux Oasis. — Les Hilaliens n'allaient pas tarder à quitter leurs positions d'attente pour s'épandre sur le Maghreb.

Ouargla vit s'approcher les Mekhadma, et El-Goléa attira de nombreuses tribus qui, de là, obliquèrent sur les Oasis sahariennes, pendant que leurs frères prenaient pour objectif les régions du Nord.

L'Oued-Meguiden leur offrait une magnifique route, riche d'eaux et de pâturages ; les premiers qui s'y engagèrent furent les Meharez, ou Meharza, fraction des Amer.

« Ils nomadisèrent d'abord aux environs d'Oudghagh, puis ils dominèrent les gens de ce ksar et ceux d'El-Mebrouk, et leur firent payer tribut[1]. »

Ils y arrivèrent aux environs de l'an 1120[2].

D'autres tribus les suivirent nombreuses, dont quelques-unes étaient venues d'Orient jadis, au temps de l'émir Okba ; parmi ces tribus se trouvaient les Senaneba, dont les ancêtres étaient sortis du pays d'Irak, des fractions des Oulad-Ben-Selim et les Oulad-Ben-Sadok[3].

A cette époque arrivèrent aussi les tribus suivantes, toutes de la grande famille hilalienne :

1° Les Oulad-Mohammed qui sont allés ensuite à Deldoul, et dont font partie les Oulad-Abdelmoula ;

2° Les Oulad-Talha, établis depuis à Telalet, dans le Gourara ;

3° Les Oulad-Yaïch, passés ensuite dans l'Aougrout ;

4° Les Oulad-Bou-Ali, qui sont devenus les Oulad-Mahmoud ;

5° Les Oulad-Ali-ben-Hariz, qui laissèrent ensuite une fraction à Kaberten et gagnèrent le bas-Touat ;

6° Les Oulad-Mâmmar, descendus depuis jusqu'à Ba-Amor en Tamest[4].

« Cependant, tous ces Arabes entrèrent peu à peu du Meguiden à l'intérieur du Touat. Ils se rangèrent dans le parti des « Mahboub », et, tous ensemble, ils opérèrent de nombreux coups de main contre les « Maloul » zénètes restés dans l'Oued-Meguiden, jusqu'à ce que ceux-ci allassent camper à Cheïkh-Saïd.

« Les Mahboub restèrent donc les maîtres jusqu'à l'intervention de la tribu des Boramik, qui était installée dans l'Oued-el-Henné, d'où elle expéditionnait dans toutes les directions et coupait les routes.

1. El-Helali.
2. Note MS. trouvée au Timmi.
3. Id.
4. D'après El-Hadj Abdelkader, caïd de Deldoul.

« Arrivèrent ensuite les Arabes de la tribu des Oulad-Hariz et les Oulad-Amer-ben-Amor, qui se mirent d'accord avec les Boramik et nomadisèrent avec eux.

« Ce groupement engagea bientôt une lutte violente contre les Meharza, mais ceux-ci furent renforcés par les Oulad-Mohammed, et ils imposèrent leur influence à tous les nomades du Meguiden dont ils tirèrent tribut.

« Ensuite survinrent les Khenafsa qui s'installèrent dans l'Oued-el-Hadjar, et, avec eux, les Meharza et leurs alliés attaquèrent et battirent les Boramik et leurs alliés, les Oulad-Hariz et les Guedouà.

« Le premier ksar que ces derniers avaient occupé était Taorirt[1]. »

Les Boramik introduisent des Sanhadja de l'Azaouad. — « Les Boramik et leurs alliés envoyèrent chercher du secours dans l'Azaouad (chez les Sanhadja voilés) ; bientôt arriva de ce pays la tribu des Dahahna (Oulad-Dahhane), qui renforça le groupement des Boramik, lui permit de lutter contre celui des Meharza, et s'installant dans l'Oued-el-Henné, assura de là la liberté des routes sur le Soudan[2]. »

Voici venir encore de nouvelles tribus hilaliennes :

« A cette époque arrivèrent aussi les Arabes Oulad-Ba-Hammou qui occupèrent le Tidikelt et Inghar, les Oulad-Mohammed de Deldoul, les Oulad-Meriem, fraction des Oulad-Delim, les Oulad-Djeber[3]. »

L'empire musulman passe des Merabtines aux Mouhhides. Une partie des vaincus se réfugie à Tamentit. — Cependant le khalife merab-

1. Dans le Reggane. Taorirt avait déjà été habité, avant eux, par ceux qui lui avaient donné son nom berbère. El-Helali.

2. El-Helali.

3. El-Ouadjdi.

tinien avait joint l'Espagne à son gouvernement du Maghreb et avait, à sa mort, laissé cet empire à son fils Ali ben Youcef ben Tachfine, contre lequel s'était bientôt dressé un concurrent à l'imamat de l'Ouest, en la personne du berbère Ibn-Toumert, des Masmouda, puis du successeur de celui-ci, Abdelmoumen, chef des Mouhhides[1] (1130).

« Celui-ci envoya au Sahara son fils Abou-Youcef, qui vint à El-Mebrouk, où il convoqua toutes les tribus du Gourara et leur donna lecture d'un message de son père ; il y avait alors, dans le Gourara, les tribus des Oulad-Selim, des Oulad-ben-Helal, des Oulad-Mahrez (Meharza), des Khenafsa-Oulad-Slimane et des Oulad-Mohammed.

« Après un séjour de près d'un an au Gourara, le fils d'Abdelmoumen se rendit dans l'Oued-el-Henné, mais les Boramik s'enfuirent dans l'Ahnet, et lui s'en retourna au Gharb[2]. »

Pendant ce temps, l'émir mouhhide, profitant de l'absence du khalife en Espagne, remporta d'abord quelques légers avantages, puis battit l'armée merabtinienne, s'empara de Tlemcen, de Fès, enleva Oran au khalife Tachfine qui venait de succéder à son père Ali, et le tua lui-même ; enfin il se saisit, en prenant Merrakech, du jeune Yeshak, le dernier khalife des Merabtines, et lui fit trancher la tête, terminant ainsi cette dynastie (1147)[3].

Tous les descendants du khalife Youcef ben Tachfine se dispersèrent et disparurent.

Or nous voyons arriver quelques-uns d'entre eux au Touat, accompagnés d'un groupe de Lemtoun.

Ils vinrent s'établir auprès de Tamentit-la-Juive ; le premier de leurs ksour fut Tilout[4].

1. « Les gens qui professent le *touhid* (la théorie de l'unité de Dieu), dénomination adoptée par les adversaires des Merabtines.

2. Ahmed ben Abderrahmane, de Baho (Timmi), qui écrivait en 1687.

3. E. Mercier.

4. Et-Tamentiti.

« Ils construisirent ensuite leur grand ksar qui prit le nom d'Aït-Ali-Youcef, ainsi qu'une mosquée qui fut appelée Tartekit ; la réunion de ces ksour prit le nom d'Oulad-Yâkoub. L'eau de la foggara Hennou, qu'ils possédaient, était répartie, aussi bien le jour que la nuit, entre les propriétaires. Chaque part prit le nom de la famille à laquelle elle appartenait, savoir : Aït-Otmane, Aït-Salah, Aït-Youcef-Ba-Moussa, Aït-Moussa, Aït-Mhammed, Aït-Youcef-Aït-Ali, Aït-Mhammed, Aït-Boubeker, Aït-Ali. La part de chacune de ces familles revenait tous les neuf jours[1]. »

Arrivées de diverses tribus. — Nous nous servons de ce mot « tribus » pour rendre le mot arabe « kebila », mais il faut s'en tenir au sens de celui-ci, équivalent de la *gens* romaine, et qui peut désigner des groupes de peu d'importance, parfois de simples familles pouvant ne comprendre qu'une cinquantaine de personnes, et même moins, juste l'effectif nécessaire pour pouvoir opérer des migrations avec quelques chance de parer à l'insécurité de ces temps troublés.

Voici un bout de chronique[2] notant quelques arrivées aux Oasis :

« En 1123, les Oulad-Kheïrallah vinrent du pays du Sahel et campèrent à Gharm-Atassen.

« En 1134, la tribu des Oulad-Hoceïn campa à El-Oudaïa, venant du pays de Drâ, et les Oulad-Sidi-ben-Salem, du Sous, vinrent s'installer à Mosbah, l'un des ksour d'El-Melah[3].

« En 1137 arrivèrent du pays d'Angad les Oulad-ben-Sliman-ben-Hammad ; ils s'installèrent à El-Ghorba.

1. El Basit, trad. Watin.
2. Ecrit par Ahmed ben Nadjem, en « tober » 1198 (1787).
3. On désignait sous le nom de Ksour-el-Melah tous les établissements situés autour de Sebkhat-el-Melah et Hofret-el-Melah (Timmi).

« En 1142, la tribu des Dekouanes, venant du pays de Ghadamès, prit domicile au ksar de Mesahed (?) ».

« En 1146 arrivèrent les Oulad-ben-Yedir qui campèrent à Yekkou ; puis, en 1155, les Chorfa Hamoudites vinrent s'installer au ksar Ali, d'où, en 1261, ils se transportèrent à leur ksar actuellement connu sous le nom de ksar Cherif, et qui est l'un des ksour de Djazlou[1]. »

Fondation de nouveaux ksour, ou de nouveaux établissements auprès de ksour anciens. — On ne saurait avoir la prétention de suivre au jour le jour l'arrivée et l'installation dans ce pays des groupes isolés, infiniment nombreux, et divers d'origine et d'importance numérique, qui ont concouru à la formation des populations oasiennes ; l'intérêt, comme la limite du possible, s'arrêtent sur ce point à des indications d'ensemble, suffisantes pour donner des idées générales ; et dans cet ordre nous nous bornerons à continuer de citer un manuscrit local dont le plus grand défaut est de ne donner aucune date précise.

« Dans les années qui suivirent, nous dit donc El-Helali, arriva le pieux merabet Abou-Mohammed, du pays de Merrakech, qui s'arrêta à El-Ghandous, accompagné d'une grande caravane de pélerins se rendant à La Mekke ; puis, au retour de la maison de Dieu, tous ces gens séjournèrent de nouveau à El-Ghandous.

« A cette époque, les gens de l'Oued-Salah étaient répartis ainsi : les Khenafsa auprès du chott Guebli ; les Oulad-Mohammed au chott Chergui, et les Meharza au chott Foukani[2].

« Les Meharza, apprenant l'arrivée à El-Ghandous du saint Abou-Mohammed, allèrent le chercher et l'emme-

1. Feuillet MS. trouvé à Aoulef.

2. Ce sont ces trois chotts, comme nous l'avons vu, qui forment la grande sebkha du Gourara.

nèrent avec eux ; il se bâtit un ksar qu'il nomma Tabelkodha (Tabelkoza) en langue zénète, puis une zaouïa qu'il nomma Tameslouht, du nom du pays de ses pères dans la région de Merrakech[1].

« Une fraction des Meharza alla bâtir un ksar à Taântast (qui possédait déjà un établissement zénète ainsi que le nom l'indique). Puis le saint Abou-Mohammed chargea son disciple Debbagh de bâtir une zaouïa qui garda le nom de Zaouïet-Debbagh.

« Il s'écoula alors une période de tranquillité pendant laquelle les Meharza s'établirent à Tezlidh, puis à In-Hammou (où était déjà des Zénètes) ; et en un endroit où ils trouvèrent un emplacement favorable, ils bâtirent un ksar qui reçut le nom de Fatis[2].

« Une autre fraction des Meharza, les Oulad-Aïach, alla bâtir dans l'Erg le ksar de Mehloul ; d'autres occupèrent In-Kellou, et tout l'Oued-Salah se trouva peuplé.

« De leur côté, les Khenafsa vinrent s'établir à Tibechrine et nomadisèrent aux alentours de ce ksar ; ils bâtirent de plus le ksar de Taghïat, autour duquel ils rassemblèrent tous les groupes qui, fréquemment, arrivaient de l'Est, du Nord ou de l'Ouest ; enfin ils fondèrent le ksar d'El-Hadj-Guelmane.

« Les Arabes et les Zénètes conservèrent ces positions jusqu'à l'arrivée du saint Sidi Yeddou, qui vint de Merrakech, et s'installa au milieu des Arabes Meharza et Khenafsa sur lesquels il acquit une grande influence par sa sainteté.

« Ensuite arriva d'Aïn-el-Hout, du pays de Tlemcen, le chérif Moulaï-Hassane qui bâtit un ksar pour lui seul, tandis que ses serviteurs qui, étaient des Rached[3], bâtissaient le ksar des Oulad-Rached.

1. Cet Abou-Mohammed était, d'après ce qui précède, un Berbère.

2. Lieu chauve, dépourvu de végétation.

3. La grande tribu berbère des Rached occupait alors le Djebel-Amour actuel et les régions entre celui-ci et Mascara.

« Ce chérif eut des enfants : l'un d'eux, nommé Abdelhaï, alla bâtir un ksar à Kali, où habitaient déjà les Zénètes Oulad-Cheïkh-Saïd ; un autre alla s'installer à Aguentour où habitait la grande tribu des Oulad-Daoud ; le troisième frère partit avec les Oulad-Atïa, fraction des Khenafsa, et vint dans l'Oued-el-Hadjar bâtir une zaouïa à Tala, autour de laquelle les Oulad-Atïa nomadisèrent.

« Le chérif Moulaï-Hassane reçut un jour dans sa résidence une caravane de pélerins originaires du Drâ, et dont le chef, Sidi El-Hadj Belkassem, était accompagné de son père, de son aïeul et de son oncle ; ces gens s'arrêtèrent chez le chérif, et Sidi El-Hadj Belkassem envoya ses fils porter ses bénédictions dans les tribus arabes voisines qui lui offrirent des présents.

« Quelque temps auparavant était venu Sidi Mouça qui bâtit un ksar à Tasfaout, et dont le fils alla s'établir à El-Ouadjda ; les compagnons de Sidi Mouça allèrent bâtir un ksar auprès de la zaouïa que les Aït-Ouaras zénètes possèdaient à Taorirt[1]. »

Abdelmoumen, souverain mouhhide du Maghreb, soumet Sidjilmassa. — Cependant le souverain mouhhide Abdelmoumen, qui portait le titre de « mehdi[2] » dut, en 1147, réprimer l'insurrection d'Ibn-Houd qui avait entraîné dans la révolte le Sous, le Drâ et Sidjilmassa.

Ce résultat atteint, Abdelmoumen traversa tout le Maghreb-Central et alla conquérir l'Ifrikia où les Normands s'étaient installés avec Roger[3].

Ces guerres troublèrent tout le Maghreb et déterminèrent de nouvelles tribus à gagner la lisière saharienne, puis les Oasis.

1. El-Helali.
2. *Le Bien-Dirigé* (sous-entendu : par Dieu dans la bonne voie).
3. Mercier.

Arrivée et installation d'autres groupes hilaliens aux Oasis. — « Vinrent alors les Mimoun hilaliens qui bâtirent un autre ksar non loin de Taorirt, et dont le nom servit à former le vocable Tin-Mimoun (ou Timmimoun[1]) ; ces gens devinrent riches, nombreux et puissants.

« D'autres groupes hilaliens arrivèrent encore, qui se joignirent aux Oulad-Cheïkh-Saïd (Berbères de Kali), firent quelques expéditions aux alentours, puis allèrent se bâtir un ksar auprès de Zaouïet-Belkassem.

« Ce sont eux qui les premiers allumèrent la guerre entre les ksour ; il attaquèrent le ksar de Timmimoun et le pillèrent ; le cheïkh Sidi Belkassem parvint à rétablir la paix entre les deux partis, mais ils restèrent ennemis.

« Les gens de Timmimoun se renforcèrent bientôt d'un nouveau groupe, les Ahl-Cheta, qui étaient très nombreux et dont une partie alla s'installer à Tinoumer.

« Les Oulad-Talha arrivèrent à leur tour et s'installèrent en amont de Timmimoun, dont les habitants les accueillirent avec faveur.

« Puis vint Abou-Chemïa, qui s'installa entre Otmane[2] et la sebkha, et bâtit une zaouïa qu'il appela Bel-Ghazi, du nom de ses compagnons qui étaient des Aït-Sidi-Ghazi.

« Dans ce temps, les Oulad-Mohammed bâtirent un autre ksar à Deldoul, et, par la grâce de Dieu et l'intervention du cheïkh Abou-Chemïa, ils cessèrent leurs coups de main et leurs agressions habituelles contre les Zénètes.

« Cependant les Boramik étant tombés un jour sur

1. Cette étymologie est bien discutable, car des Hilaliens de langue arabe n'eussent pas institué un vocable de structure berbère ; on peut cependant admettre que ce furent leurs nombreux voisins zénètes qui mirent ce vocable en circulation, et qu'il devint ensuite d'usage général.

2. Ksar aujourd'hui ruiné, comme Bel-Ghazi lui-même et un autre qui se trouvait au nord de ce dernier, et qui se nommait Abâïdane.

leurs chameaux, à Ouallen, les Oulad-Mohammed se levèrent et se mirent à la poursuite des ravisseurs, aidés d'autres Hilaliens ; ils réussirent à reprendre leurs chameaux dans l'Oued-el-Henné et rentrèrent à Deldoul.

« Bientôt une grande caravane des Oulad-Sidi-Bou-Abid-Chergui vint visiter, à Deldoul, Sidi El-Hadj Abou-Mhammed qui les engagea à rester dans le pays et fit bâtir par leur chef, Sidi Amor, une zaouïa au lieu dit Takroumt, dans l'Erg.

« Le cheïkh Brahim, un des principaux Zénètes, bâtit un ksar à Charouine.

« Plusieurs années plus tard, le cheïkh Ibn-Amor envoya, sur la demande des Oulad-Mohammed, son fils qui bâtit un ksar à Igosten, puis un autre à El-Barka puis un autre à Toukki.

« C'est alors que les Oulad-Mohammed furent rejoints par leurs frères les Oulad-Mahmoud (fondateurs du ksar actuel de ce nom), et qu'ils devinrent très puissants avec les Meharza, Khenafsa et Oulad-Saïd hilaliens, qui étaient tous « Mahboub[1] ».

Les Arabes, dans le Touat-el-Henné, s'installent auprès des Juifs. — « A cette époque, les Boramik étant entrés en lutte contre les Guedouâ, envoyèrent une députation composée de nombreux cavaliers pour demander du secours aux Oulad-Mohammed et à leurs frères ; tous partirent, attaquèrent les Guedouâ et, dans un grand combat, en tuèrent un grand nombre.

« Ensuite les Boramik se répandirent dans l'Oued-el-Henné et dans l'Oued-el-Hadd[2]. ; ils bâtirent un ksar à

1. El-Helali.

2. L'Oued-el-Hadd est, ainsi que cela ressort de ce qui va suivre, la série de dépressions qui relie le Bouda au Timmi et aboutit dans le sebkha de ce dernier nom ; cependant cette dénomination d'Oued-el-Hadd semble avoir totalement disparu ; aucun indigène ne la connaît plus.

El-Mansour, créèrent des canaux d'irrigation et firent des labours ; entre les deux oueds resta une région de désert où se trouvaient Tamentit, Tasfaout, El-Ahmar, Temaseght et d'autres ksour.

« Ces dernières localités étaient habitées par des Juifs qui se disaient originaires de Kheïber[1] ; ils étaient tous les fils d'un même père qui, dit-on, était passé par ce pays en voyageant pour son commerce, et le voyant vide et inhabité, s'y était installé et avait bâti dès l'abord le ksar de Tamentit ; ses enfants avaient, après lui, bâti les autres ksour qui viennent d'être énumérés.

« Ensuite arriva le cheïkh Ibn-El-Hassen qui bâtit un ksar à Akbour, puis le cheïkh El-Mehdi qui bâtit un ksar et le nomma, du nom de ses compagnons, les Oulad-Aïssa : Akbour et Oulad-Aïssa furent les deux premiers ksour du Timmi[2]. »

Tamentit contre Akbour. Nouvelles arrivées. — « Après eux vint le cheïkh Mouça qui s'installa à Tamentit, au milieu des Juifs ; ceux-ci furent, dans ce même temps, éprouvés par une peste terrible qui les fit mourir en grand nombre ; ce qui resta d'eux n'eut plus ni influence ni puissance, et dut vivre sous la protection des Musulmans.

« Quant au cheïkh Mouça, il entra en lutte avec le cheïkh Ibn-El-Hassen, d'Akbour ; ils se livrèrent un combat qui fut très meurtrier et resta indécis ; mais le cheïkh Ibn-El Hassen, qui était originaire de l'Azaouad (Sanhadjien), se rendit dans ce pays et en ramena une troupe nom-

1. Ville et pays d'Arabie ; on connaît la manie des Arabes de rapporter tout à l'Arabie ; c'est ainsi que pour eux les Zénètes et les Berbères sont de souche arabe ; voici les Juifs traités de même, le trait valait en soi d'être rapporté ; le côté fantaisiste persiste dans les lignes suivantes.

2. El-Helali.

breuse à l'aide de laquelle il acquit et garda la prépondérance sur ceux de Tamentit.

« Il conserva d'ailleurs ces gens avec lui, et c'est pendant leur séjour au Timmi que le ksar des Oulad-Aroussa fut bâti par le cheïkh Bahmou, le Delimi (des Ouled-Delim[1]).

« Arrivèrent d'autres gens des Dehahna de l'Azaouad, frères de ceux déjà venus chez les Boramik ; ils se joignirent aux Aït-Aïssa.

« Puis vinrent les Oulad-Mouça qui s'installèrent à Akbour, auprès du cheïkh Ibn-El-Hassen, et prirent la prépondérance à la mort de celui-ci, au détriment de ses enfants.

« Le cheïkh Mâmour le Delimi vint bâtir un ksar qu'il nomma Aït-Amour, puis un merabet de l'Azaouad ou de l'Adghagh, du nom de Cheïkh Hadjou, vint à son tour et bâtit un ksar qu'il nomma Adghagh, en souvenir de son pays d'origine ; il bâtit en même temps pour lui-même, à côté de ce ksar, la zaouïa qui a gardé le nom de Zaouïet-Cheïkh-Hadjou ; ce fut le troisième des ksour du Timmi.

« Ensuite vint du Hoggar *(sic)*, le cheïkh Daoud, qui s'arrêta chez le cheïkh Mouça, à Akbour ; puis, avec la permission de celui-ci, il bâtit un ksar auquel il donna le nom ethnique de ses compagnons : les Aït-Oungal ; ce fut le quatrième des ksour du Timmi[2]. »

Moulaï-Slimane fonde le ksar Aït-Ouchen. — C'est alors qu'arriva de Fès le chérif idrisside Moulaï-Slimane ben Ali ben Amar[3] ; les Aït-Aïssa du Timmi l'accueillirent avec empressement, et leur cheïkh lui donna sa fille en mariage ; il eut d'elle cinq enfants dont trois seulement eurent ensuite une postérité, savoir : Ali,

1. Tribu du Sahel.
2. El-Helali.
3. Id.

Abdelhak et Aïssa ; sa bénédiction s'étendit sur le pays et il acquit une grande renommée, il reçut des députations et des présents de toutes les tribus depuis l'Oued-Salah ; il en vint aussi des Boramik, des Guedouâ, des Oulad-Hariz et des Oulad-Amer-ben-Amor.

« Il voulut les faire vivre tous en une commune entente, comme un seul peuple, mais les Oulad-Mohammed s'y opposèrent, disant : « Toutes les tribus Mahboub doivent « rester ensemble d'une part, et toutes les tribus Maloul « doivent rester ensemble de leur côté. »

« Il reçut ensuite une députation des gens de Tamentit, *qui vinrent au Timmi dans leurs barques*, et sur leur demande, il fit dessécher le chott qui séparait les deux pays[1].

« Il bâtit un ksar qu'il nomma Aït-Ouchen et y installa son fils Abdelhak ; ce fut le cinquième des ksour du Timmi.

« Quand il fut mort, son fils Ali bâtit le ksar qui s'est appelé depuis Aït-Ali, et qui a été le sixième du Timmi.

« Moulaï-Ahmed, l'un des fils du précédent, laissa ses frères dans le ksar paternel et vint s'installer à la zaouïa d'Adghagh, il devint imam de sa mosquée et, dans ce même ksar, il bâtit une rue nouvelle qu'il dénomma « Zegag-ech-Chehoud », *la rue des témoins*, et qui est connue encore aujourd'hui[2] sous cette dénomination.

« D'autres Arabes, arrivant dans le pays et s'étant installés au ksar Aït-Ali, le fondateur de ce ksar l'abandonna et alla se bâtir une zaouïa à Tinilane ; ce fut ici le septième des ksour du Timmi.

1. L'auteur qui écrit ces lignes, en 1688, nous met à même de voir combien, à son époque, la présence des eaux dans le chott de Tamentit avait laissé un souvenir vivace chez les populations ; or, chacun sait que la tradition en pays arabe ne remonte guère au-delà de 300 ans ; le XIVe siècle aurait donc encore vu des nappes lacustres dans ce pays.

2. Ce qui était exact du temps de l'auteur, en 1688, l'est encore aujourd'hui.

« Survint alors un merabet originaire de Ghat, du nom de Sidi Hammou, lequel s'installa auprès du cheïkh Hadjou, à la zaouïa d'Adghagh ; quelques Arabes en firent autant, car les vertus du cheïkh étaient connues au loin, il en vint jusque de Belbal[1] et de Meknès, et la zaouïa s'agrandit considérablement.

« Cette résidence réunissait alors trois personnages marquants : le vertueux cheïkh Hadjou, son fondateur, le merabet savant et pur Sidi Hammou, et enfin Moulaï-Ahmed, fils de Moulaï-Ali ben Moulaï-Slimane, qui était de son côté un jurisconsulte très remarquable ; la piété et la science y furent en honneur, et les pauvres comme les faibles y trouvèrent un refuge[2]. »

L'émir Abou-Youcef bouscule les tribus hilaliennes vers l'Ouest. Autres arrivées aux Oasis. — Après ses victoires, Abdelmoumen avait pris le titre de « Prince des Croyants » ; en mourant il laissa l'empire à son fils Abou-Youcef, le même que nous avons vu naguère venir au Touat, et qui continua la conquête de l'Espagne commencée par son père.

Un dernier coin de terre musulmane tenait encore pour les anciens princes merabtines, c'étaient les Baléares où commandait la famille des Beni-Ghanïa ; l'un de ceux-ci, Ali ben Ghanïa, descendit en Afrique et put aller de Bougie à Tripoli, en ralliant à sa cause toutes les grandes tribus hilaliennes de cette région.

Mais l'émir Abou-Youcef ne tarda pas à aller rétablir son autorité dans les provinces de l'Est, et pour étouffer tout germe de révolte pour l'avenir, il profita de son

1. Les Arabes disent souvent Zaouïet-Belbal pour Tabelbalt : le belbal est une espèce d'anabasis (Beaussier) ; nous voyons là une racine berbère orné ensuite des deux *T*, affixe et préfixe : *T*idikel*T* — *T*belbal*T* — *T*filal*T* — *T*gourar*T*

2. E-Hlelali.

retour d'Ifrikïa vers l'Ouest pour pousser devant lui la grande tribu des Djochem, sur laquelle nous aurons à revenir, et toutes les autres tribus hilaliennes compromises, qu'il voulait exporter dans le Maghreb-Extrême[1].

Il les bouscula ainsi à travers le Zab et le Hodna, puis le Sahara, mais au lieu de se laisser pousser vers le Djebel-Amour, de nombreuses fractions se détachèrent et gagnèrent encore le Meguiden et les Oasis sahariennes (1168).

« Cependant de nouveaux groupes nombreux arrivèrent dans le pays et campèrent auprès du cheïkh Mouça (sous Tamentit) ; celui-ci délibéra à leur sujet avec le cheïkh El Mehdi, d'Akbour, et craignant que ces gens n'allassent se joindre aux Maloul zénètes et n'augmentassent leur importance, les deux cheïkhs décidèrent d'accueillir les nouveaux venus ; ils leur bâtirent le ksar de Taorirt, au lieu dit Zouireg[2] ; Taorirt qui se trouve maintenant (en 1688), en aval d'Ouinna, fut le huitième ksar du Timmi.

« C'est une partie de ces gens qui vinrent ensuite bâtir Ouinna, le neuvième ksar du Timmi.

« Du pays d'Oran vint aussi une autre tribu qui campa auprès des Oulad-Ouchen, c'étaient les Oulad-Brahim ; ils s'installèrent dans le ksar qui prit leur nom et que leur bâtit le cheïkh Bahmou le Delimi : ce fut le dixième ksar du Timmi.

« D'un autre côté, le cheïkh El-Mehdi bâtit un ksar pour les Aït-Ridane qui venaient se joindre à lui ; ce ksar nouveau prit le nom de ces gens dont l'*n* finale devint un *l* : Ridal, d'où Taridalt, le onzième ksar du Timmi.

« Le douzième ksar fut celui des Oulad-Hassen, bâti encore par ordre du cheïkh El-Mehdi, pour les compagnons d'un nouvel arrivant, le cheïkh Ghemmoum.

1. E. Mercier.

2. Sur les rives d'un des thalwegs de l'oued Messâoud, à l'ouest du Timmi ; voici donc dès lors trois *Taorirt* différents : 1° celui dont il est question ici, au Timmi ; 2° celui des Aït-Ouaras, à l'ouest de Timmimoun ; 3° celui des Guedouâ, dans le Bas-Touat.

« Ces deux derniers groupes, les Oulad-Hassen et les Aït-Ridane de Taridalt, ne trouvant pas dans le pays une autorité solide et reconnue qui pût les contenir, désobéirent à la loi divine et se livrèrent au désordre.

« En ce temps, on commença de nommer couramment *Ihamed* le clan qui était connu sous le nom de Mahboub et *Sefiane* le clan Maloul.[1] »

Avant de voir l'origine de ces nouvelles dénominations, nous allons parler de deux incidents de guerre survenus aux Oasis.

Yahia ben Ghanïa, chef merabtinien, passe aux Oasis et à Sidjilmassa. — Yahia ben Ghanïa, qui avait succédé à son frère Ali, ne tarda pas à rétablir ses affaires à Tripoli, dans le Djerid et jusqu'à Biskra, et fit ainsi revenir dans le pays de l'Est le nouveau khalife mouhhide En-Nacer, fils d'Abou-Youcef.

Celui-ci le battit et plaça toute l'Ifrikïa sous les ordres d'un gouverneur qu'il établit à Tunis : c'était le caïd Abou-Hafs Omar, qui avait fait l'expédition de Sidjilmassa en 1147 ; notons ce détail car c'est le descendant de ce caïd, Abou-Mohammed ben Abou-Hafs, qui fournira dans quelque temps la dynastie des Hafsides.

Yahia ben Ghanïa longea alors le Sud de l'Ifrikïa, se lança vers l'Ouest et atteignit Sidjilmassa qu'il pilla (1208) puis il regagna le Djerid et le Sahara tunisien.

Vers 1225, après une pointe jusqu'à Alger, Dellys et Bougie, il recule devant le gouverneur mouhhide de l'Ifrikïa et se rabat sur Sidjilmassa, d'où il gagne, par les Oasis, le Sahara oriental[2].

Scission de l'empire des Mouhhides. Ihamed et Sefianes. — En ce même temps, l'empire mouhhidien

1. El-Helali.
2. E. Mercier.

était en proie aux compétitions de deux khalifes simultanés : Yahia, fils d'En-Nacer, proclamé par la capitale Merrakeck, et El-Mamoun, proclamé en Espagne.

El-Mamoun gagna bientôt du terrain en Maghreb et enleva Merrakech à son compétiteur, ne lui laissant que les montagnes de l'Atlas et leurs populations berbères, la région de Sidjilmassa et l'Ifrikïa.

Les Kholt et les Sefianes, fractions des Djochem, et d'autres Hilaliens venus en Maghreb lors de la bousculade du mouhhide Abou-Youcef, reconnurent dès l'abord El-Mamoun arrivant d'Espagne.

Mais la compétition prolongée des deux khalifes mouhhides causa bientôt la désunion des tribus arabes et spécialement des Djochem : ceux-ci se partagèreut en deux groupes dont les protagonistes furent respectivement les Kholt et les Sefianes.

Les luttes pour le triomphe du souverain préféré entraînèrent des haines directes entre ces deux frères devenus ennemis, et, vers 1240, leurs querelles s'envenimèrent : « Pendant longtemps, dit Ibn-Khaldoun[1], les tribus de Sefiane et de Kholt se livrèrent à des hostilités mutuelles, et comme les Kholt s'étaient attachés à la cause d'El-Mamoun et de ses fils, les Sefianes prêtèrent leur appui à Yahia ben En-Nacer qui disputait à ce prince le khalifat du Maroc[2].

1. Trad. de Slane.

2. Nous écrivons ici ce mot « Maroc » seulement parce que, citant l'*Histoire des Berbères*, nous nous faisons scrupule d'en modifier le texte. Mais il montre bien l'inconvénient qui existe, en général, à admettre dans l'histoire des peuples étrangers des vocables nationaux dont l'origine remonte à l'époque des premières notions sur ces étrangers, car l'initiation moderne plus complète permet de voir l'obscurité, quelquefois les inexactitudes, qu'entraîne cette mode. Ainsi, ici, ce qui était en discussion n'était point le « khalifat du Maroc », pays compris entre l'Oued-Mouilah, le Sahara et l'Oued-Drâ, mais bien plutôt le « khalifat du Maghreb » lequel Maghreb, avec son annexe connue l'Ifrikïa, constituait à cette époque *toute l'Afrique Mineure*. On voit la nuance. Le mot « Maroc »

« Er-Rachid (fils d'El-Mamoun) ayant fait mettre à mort Masoud ben Hamidane, chef des Kholt, ceux-ci prirent le parti de Yahia ben En-Nacer et les Sefianes passèrent aussitôt du côté d'Er-Rachid (1234)[1]. »

C'est, croit-on, du nom de ce Hamidane, père de Masoud, qu'est sorti sous une forme berbérisée le vocable « Ihamed » qui a succédé à celui de « Kholt » pour désigner cette tribu[2], — à moins toutefois que ce soit du nom de Mohammed ben Mobarek, chef de cette tribu[3].

Quoi qu'il en soit, on saisit l'occasion de pouvoir faire revivre sous ces deux dénominations d'anciennes divisions remontant au temps d'Ali ben Abou-Taleb[4], et l'activité de ces deux tribus, la prépondérance qu'elles acquirent dans chacun des deux partis qui divisaient alors le Maghreb pour le choix du souverain, motivèrent l'extension de leurs noms à tout leur parti : on fut du clan des Sefianes quand on tint pour les princes mouhhides, et du clan des Ihamed quand on soutint la fortune naissante des émirs merinides ; puis parfois on changea camp pour camp, mais toujours les deux tribus restant ennemies et opposées l'une à l'autre.

Tout le Maghreb-Extrême prit parti dans la longue compétition des deux dynasties ; Sidjilmassa et ses dépendances sahariennes se passionnèrent à suivre les fortunes diverses de l'un ou l'autre parti, et chacun des deux y

est venu dans notre langue de l'espagnol « Marocco », transcription fantaisiste de l'arabe « Merrakech », lequel est un nom de ville, pas plus. Cette ville se trouva être la capitale des khalifes musulmans contre lesquels les rois chrétiens de l'Espagne eurent à lutter et qu'ils dénommèrent : « rois de Marocco » ; ainsi ce vocable devint dès l'abord le nom de pays que nos aïeux adoptèrent, mais que les Musulmans n'ont jamais connu, et qui ne peut plus satisfaire, aujourd'hui que nous serrons l'exactitude de plus près.

1. Ibn-Khaldoun.
2. De la Martinière et Lacroix.
3. Ibn-Khaldoun.
4. G. Watin.

acquit et conserva des partisans déterminés ; les Oasis sahariennes présentaient déjà un terrain tout préparé : les Mahboub se déclarèrent Ihamed, et les Maloul ne purent que se dire Sefianes.

Que si la curiosité faisait rechercher pourquoi il n'en fut pas tout juste autrement, on pourrait considérer que les Mahboub arabes du Touat se rallièrent aux Ihamed, le parti fort, ayant le prestige grandissant du gouvernement merinide, et réunissant par là même les plus fortes tribus arabes, et berbères arabisées,—le parti noble ; tandis que les Maloul berbères ne purent qu'aller aux Sefianes, tous ou presque tous berbères, et combattant pour une dynastie berbère, car les Mouhhides étaient sortis des Masmouda et des Koumïa, — le parti d'opposition.

Le Touat conservera ces divisions après le reste du Maghreb. — Appuyés sur cette base politique et ethnologique, les deux partis agirent dans la vie intérieure du pays touatien de manière incessante et prépondérante ; dans cette région éloignée et isolée, pourvue dès maintenant de tous les éléments ethniques qui y cohabiteront jusqu'à nos jours, ils se maintiendront au point qu'après six siècles, un souverain donnera à chacun d'eux un chef spécial, tandis que dans d'autres régions, comme les ksour du Sud-algérien ou du Djerid tunisien, dont l'existence politique a été plus influencée par les contingences extérieures, si les partis rivaux se sont maintenus jusqu'à nous, ils ont depuis longtemps perdu leurs dénominations anciennes, dont la raison a été effacée par les interventions ou les événements plus récents.

Les Oasis, comme jadis la Palestine touatienne, ont été grandement protégées par leur ceinture de glacis désertiques, et nous y avons certainement trouvé un coin du Maghreb du XIVe siècle peu modifié par les dynasties maghrebines postérieures, ainsi que les chapitres suivants le montreront.

CHAPITRE VI

L'Époque merinide

(1230-1504)

Chassé-croisé de khalifes et de capitales d'empire. — Les débuts politiques des Merinides. — Chronique locale. — Abou'l-Ala, émir mouhhide, envoie un caïd aux Oasis. — Le merinide Abou-Youcef Yâcoub s'empare de Sidjilmassa. — Nouvelles arrivées dans les Oasis. Destruction d'El-Mebrouk par les Arabes mâkiliens. — Le groupe des Boramik resté à Baghdad gagne le Touat. Cette tribu s'empare du ksar de Bou-Ali. — Le plus ancien document trouvé au Touat. — Abou-Ali, fils de l'émir merinide, fait la conquête du Touat. — Abou-Ali, maître du Sahara pendant dix-sept ans. Sa mort. — Incursions des Arabes. Disettes. — Un avatar des descendants des anciens émirs de Séville. — L'émir merinide, battu par l'émir zïanite, se réfugie à Sidjilmassa. — Ibn-Batouta au Touat et à Sidjilmassa. — Sidjilmassa rattachée à l'empire merinide. — Abou-Hammou II, émir zïanite, se réfugie au Tigourarine. — Sauterelles, famines, désordres au Touat. Abou-Yahia El-Meniâri est cadhi à Tamentit. — Les Arabes de Ghat au Tidikelt. — La prospérité des Oasis au XIVe siècle. — Les émirs de Sidjilmassa à la fin du XIVe siècle. — El-Moâtamid, khalife hafside de Tunis, vient au Touat. — Sauterelles et famine au Timmi. Tamentit appelle une expédition zïanite. — A Tamentit : le cadhi Sidi Abdallah ben El-Asnouni ; les Oulad-Daoud-ben-Amor battent monnaie. — Relations avec les Sahariens du Sud et les Soudanais. — Désordres. Destructions de ksour. — Arrivée du cheïkh Ben Abdelkerim El-Meghili. — L'intolérance religieuse. Destruction de la synagogue de Tamentit. Massacre des Juifs. — La version populaire sur les causes du conflit entre le cheïkh Ben Abdelkerim et les Juifs. — Le cheïkh Ben Abdelkerim, battu par l'émir merinide, se réfugie au Soudan. — Siège et prise de Tamentit par le cheïkh Ben Abdelkerim. Mort de celui-ci.

Chassé-croisé de khalifes et de capitales d'empire. — Voici donc, en 1230, deux khalifes : El-Mamoun, à Merrakech, et Yahia, à Sidjilmassa mais, El-

Mamoun étant venu à mourir, Er-Rachid, sno fils et successeur, réunit une armée et vint s'emparer de Sidjilmassa, comptant bien porter ainsi le coup mortel à son compétiteur ; cependant, Yahia s'avançait simultanément sur Merrakech ; il la prit et la mit au pillage : les deux khalifes se trouvèrent ainsi avoir échangé leurs capitales (1236).

Enfin, Yahia fut battu et tué.

En 1242, Sidjilmassa se proclame vassale du prince hafside de Tunis qui vient d'asseoir son autorité sur le Maghreb-Central et la région de Tlemcen ; mais Es-Saïd, frère et successeur d'Er-Rachid, marche contre elle et la fait rentrer sous ses lois[1].

Les débuts politiques des Merinides. — Cependant le désordre augmente en ces derniers temps de la dynastie mouhhide ; malgré tous les efforts du khalife de Merrakech, trois puissances sont nées et grandissent : d'une part, les Hafsides, à Tunis, d'autre part, les Abdelouad berbères, à Tlemcen, et enfin, à Fès, l'ancienne capitale des Idrissides, les Beni-Merine, fraction des anciens Zénètes venus du Zab un siècle auparavant.

En 1255, les Beni-Merine, conduits par leur émir Abou-Yahia, battent le khalife mouhhide auprès de Fès et s'avancent vers le Sud ; Abou-Yahia reçoit alors la soumission de Sidjilmassa qui lui est livrée par la trahison d'un certain Mohammed El-Kitrani, officier du gouverneur mouhhide de cette ville. Une garnison merinide y est laissée sous le commandement d'El-Kitrani[2].

En 1257, les Abdelouadites, sous la direction de leur émir Yaghmoracen, attaquèrent, sans succès, leurs cousins merinides sur l'oued Selit ; ils se portèrent ensuite sur Sidjilmassa, mais l'émir Abou-Yahia les battit de

1. Mercier.
2. Id.

nouveau et les força à se replier ; il profita de ce nouveau séjour pour organiser l'administration de cette région[1].

Chronique locale.— « En 1239, les Oulad-Mâtallah, du ksar de Zerzane, chassent du ksar de Mosbah les Oulad-Sidi-ben-Salem qui vont s'installer à Bouzane (Timmi).

« En 1243, les Oulad-Saboun viennent du pays de Ghat et s'installent au ksar d'El-Djir (Tïmmi).

« En 1253, les Oulad-Allich, de Fès, arrivent à Taorirt (Timmi)[2] ».

« En 1258, une fraction des Aït-Zoulane, du Sahel, vint au Touat ; ils campèrent auprès du ksar de Taorirt en Timmi ; mais les gens du Timmi, de Tamentit et des Oulad-Hariz se réunirent contre eux et allèrent leur livrer combat ; les gens du Bouda, survenant à leur tour, s'interposèrent et provoquèrent un accord entre les deux partis[3]. »

C'est à cette époque qu'une invasion tatare abattit la puissance abbasside, prit Baghdad et envahit la Palestine ; le grand chérif de La Mekke envoya à Tunis une ambassade, qui porta au hafside El-Mostancer le diplôme le reconnaissant comme l'héritier des khalifes de l'Est et lui donnant le titre de Prince des Croyants.

En 1262, Sidjilmassa tomba aux mains des Arabes mâkiliens de la tribu des Monebbat, qui mirent à mort le gouverneur merinide et appelèrent l'émir de Tlemcen ; ce prince vint recevoir le serment des habitants et installa son fils Yahia comme gouverneur[4].

« En 1269, vint du Sahel le cheïkh Toudji, de la Saguia-Hamra ; il séjourna quelque temps chez ses parents, les

1. El-Istiksa.
2. Ecrit par Ahmed ben Nadjem, en 1687.
3. El-Amouri.
4. Mercier.

Ouled-Aroussa du Timmi, puis il alla s'installer avec se compagnons à Gharmali en Bouda, et en expulsa les Juifs qui allèrent demeurer dans l'Oued-el-Hadjar, à Ksar-Daoud, à Ksar-Omar et aux Oulad-El-Mehdi ; ils ont disparu depuis, ainsi que les habitants d'Adrar (*en Bouda*) et d'Oudji[1]. »

Abou'l-Ala, émir mouhhide, envoie un caïd aux Oasis. — « En 1266, Abou'l-Ala Idris ben El-Mansour étant devenu maître de l'empire envoya son caïd Messâoud ben Nacer au Touat.

« Celui-ci vint à Semmota, chez le cheïkh Abdelâli ben Slimane, et invita toutes les tribus à reconnaître l'émir Abou'l-Ala Idris, mais les Arabes étaient, à cette époque, dans le Meguiden.

« Il alla ensuite dans l'Oued-el-Henné où vinrent le rejoindre les Boramik qui étaient dans l'Ahnet, ainsi que les Oulad-Ali-ben-Hammadi ; ces Arabes vinrent camper autour des ksour de Zaglou, firent bon accueil au caïd et reconnurent l'Emir — que Dieu le fasse victorieux !

« Le caïd partit au mois de choual et passa les fêtes de l'Aïd-en-Nahar à Merrakech auprès du souverain, puis il revint au Touat avec une troupe de 120 cavaliers et s'arrêta chez le cheïkh Bou-Hafs, à Akbour en Timmi.

« Il alla ensuite au Gourara pour voir les Arabes qui étaient dans le Meguiden l'année précédente ; ils vinrent tous se présenter à lui à Tibecherine, lui offrirent des cadeaux et déclarèrent reconnaître l'Emir ; puis, une nuit, ils l'attaquèrent par trahison, lui tuèrent 25 cavaliers et repartirent dans le Meguiden.

« Après avoir enterré ses morts, le caïd revint à Timmi, chez le cheïkh Bou-Hafs ; il convoqua tous les Arabes de l'Oued-el-Henné et de l'Ahnet, et les emmena à l'attaque de ceux du Meguiden ; dans le combat qui eut

1. Note MS. trouvée au Bouda.

lieu, ceux-ci perdirent 160 tués, quant aux contingents du Timmi, de l'Oued-el-Henné et de l'Ahnet ils eurent 60 morts.

« Le caïd retourna ensuite auprès de son souverain[1].»

Il semble bien que ces événements doivent, en réalité, s'être passés un an ou deux plus tard, lorsque les Abdelouadites eurent été battus au Telagh par l'émir merinide[2], ce qui entraîna sans doute le départ d'Abou-Yahia de Sidjilmassa et le retour de ce pays sans l'autorité de l'émir mouhhide de Merrakech, car il eût été malaisé à celui-ci d'envoyer une expédition au Touat sans être maître de la route qui y conduisait (1268).

Le merinide Abou-Youcef Yâkoub s'empare de Sidjilmassa. — Dans les années qui suivirent, l'émir merinide Abou-Youcef Yâkoub termina la conquête de tout le Maghreb-Extrême, depuis le Drâ jusqu'à Tanger, et fit une guerre heureuse aux Abdelouadites dont il enleva tous les territoires à l'ouest de Tlemcen.

« Restait Sidjilmassa, la métropole du Sud, dont la possession avait été conservée par les Abdelouadites. Ce fut vers cette ville qu'Abou-Youcef se dirigea en quittant Ceuta. Il emmenait avec lui un matériel considérable et des machine de guerre de toute sorte, parmi lesquelles un engin nouveau *lançant de son âme, au moyen d'une poudre inflammable, du gravier, du fer et de l'acier*[3].

Après un siège d'un an et plusieurs assauts, la place tomba enfin entre les mains de l'émir merinide (1274).

1. Ahmed ben abderrahmane, de Baho (Timmi).
2. Mercier.
3. Mercier. — Dans les premières armes à feu des Arabes, le « medfâ » était une boîte en fer ou en bois emmanchée au bout d'un manche à deux mains ; on y versait de la poudre, et sur l'orifice on plaçait le « bendek », projectile de toute nature : pierre, caillou ou boule de fer, puis on mettait le feu à la poudre en maintenant le medfâ au-dessus d'une flamme ; un peu plus tard, on pratiqua un trou dans la paroi pour mettre le feu plus facilement.

Nouvelles arrivées dans les Oasis. Destruction d'El-Mebrouk par les Arabes màkiliens. — « En 1269, les Oulad-Ali-ben-Abdallah, qui étaient jadis partis d'Ifrikïa fuyant le gouvernement obeïdite, arrivent au Tigourarine[1]. »

« En 1270, les Oulad-Otmane viennent du pays de Tindouf[2]. »

« En 1273, arrive El-Ouâlaoui ben Ali ben Abdallah, venant d'Andalousie, sous le gouvernement de Hecham El-Mouïed *(sic)*, et l'année suivante vient à son tour El-Hadi ben Ahmed ben Abdallah ben Mohammed ben Ali ben Abdallah ben El-Abbas, originaire du Khoraçane ; il était cousin d'El-Moâtacim, le Khalife de l'époque[3] ; il s'installa au Tigourarine où sont encore aujourd'hui (*1690*) ses descendants, une information digne de foi indique qu'ils sont à Charouine[4]. »

« En 1276, un rezou vint du pays de Tichit[5] ; il rançonna les gens du Touat-el-Henné et des ksour de Djazlou, et il détruisit le ksar d'El-Mansour *(en Zaglou)*.

« En 1281, vint un autre rezou des Arib qui rançonna tous les ksour du Tamest et de Djazlou et rasa le ksar de Mekid ; il fut suivi l'année suivante par un rezou des Abda[6]. »

En 1286, les Oulad-Ali vinrent du pays de Ghat et s'installèrent dans les ksour de l'Oued-el-Henné[7].

« En 1288, les Oulad-Ben-Allal, qui fuyaient les exactions de l'abbasside El-Mehdi ben Mansour, campèrent aussi en Tigourarine.

« En 1292, vinrent au Tigourarine les Oulad-Ben-Seddik,

1. Ahmed ben Mohammed ben Abderrahmane (1690).
2. Ahmed ben Nadjem (1687).
3. Le 37e khalife abbasside, mort vers 1260 (Mercier).
4. Ahmed ben Mohammed ben Abderrahmane (1690).
5. De l'Adrar Mauritanien.
6. Feuillet MS. trouvé à Zaglou.
7. Abdesselam ben Mohammed El-Adghaghi.

qui fuyaient les mauvais traitements du chambellan (حاجب) Mohammed ben Bou-Amer El-Amouyi.

« En cette même année, arrivèrent aussi les Alalich (Oulad-Allouch), qui terrorisèrent tout le Tigourarine, pillèrent des ksour, détruisirent des palmeraies et infligèrent une défaite aux Zénètes qui les combattirent ; mais bientôt une coalition se forma contre eux, comprenant les gens de l'Oued-el-Henné, les Arabes d'Ouallen, d'El-Ghandous et de Bou-Zid, et ils furent expulsés du Touat[1]. »

En 1299, des Ouled-Abdelmoumen vinrent du pays d'Ifrikïa pour commercer ; puis ils s'installèrent définitivement à Takhfif.

« La même année arrivèrent du pays de Tichit la tribu des Harezma, qui s'installa à Deffa[2], et la tribu des Oulad-Sâdoun[3]. »

« En 1301 apparut Sidi Saïd ben Ali ben Abdallah ben Ahmed ben Mohammed ben Salem ben Mebrouk El-Hamoudi, le premier des Chorfa hamoudites[4] qui soit venu au Tigourarine[5] ; il s'installa à Semmota où tous les habitants du Touat vinrent lui souhaiter la bienvenue et se mettre à sa disposition.

« Il y resta seul jusqu'en 1309, époque où ses cousins hamoudites, les Oulad-Sidi-Mohammed-ben-Taïeb-ben-Abdeldjebbar-ben-Mohammed-ben-Ahmed-ben-Ali-El-Hamoudi, qui arrivaient d'Andalousie, le rejoignirent[6] ».

« En 1272, une fraction des Ouled-Abbou vint du pays d'Adghagh[7] et prit sa résidence chez les Oulad-El-Hadj (El-Bordja).

1. Ahmed ben Mohammed ben Abderrahmane.
2. Ksar du Timmi, voisin d'Akbour, aujourd'hui disparu.
3. Ahmed ben Nadjem.
4. Les Hamoudites sont une branche des Idrissides.
5. Nous avons vu plus haut que d'autres étaient venus à Zaglou dès 1155.
6. Ahmed ben Mohammed ben Abderrahmane.
7. L'Adghagh saharien.

« Cette même année, les Boramik, aidés par leurs alliés mâkiliens, acquirent la prépondérance sur les ksour zénètes du Fenoughil.

« En 1309 vint du pays de Tunis une tribu nommée El-Arifat, qui s'arrêta à Chebani, près de Zaglou, et entama les hostilités contre les Boramik ; ceux-ci firent appel aux tribus mâkiliennes des Oulad-Djerar, Aït-Alouane, Aït-Bou-Kenif, Aït-Zoulane, Arib et Abda, et avec leur concours constituèrent une troupe de 2.650 hommes qui alla assiéger Chebani et le détruisit, ainsi que le ksar voisin de Djelab.

« Cette expédition remonta ensuite les oasis jusqu'à El-Mebrouk, dans le Gourara, où elle détruisit les ksour d'Inzaf, En-Nadjli, Achouch et Ksar-Meriem, tous situés autour d'El-Mebrouk[1]. »

Les Boramik restés à Baghdad gagnent le Touat. Cette tribu s'empare du ksar de Bou-Ali. — Nous venons de parler des Boramik dont nous connaissions la présence au Touat, voici venir leurs frères qui les rejoignent.

« El-Moâtacim, le dernier khalife abbasside, ayant été tué en 1259[2], les Boramik partirent de Baghdad en 1260 et vinrent au Djebel-Nefouça *(de Tripolitaine)* où ils séjournèrent jusqu'en 1302, et enfin ils arrivèrent au Touat en 1309[3].

« En cette même année, les notables des Zénètes et des Oulad-Soleïm *(Hilaliens)* vinrent délimiter les terres qui appartenaient aux Boramik dans l'Oued-el-Henné et

1. Ahmed ben Mohammed ben Abderrahmane.

2. Cf. Mercier. Le chroniqueur tombe juste, comme date, pour ce fait lointain et que le Touat n'a pu connaître qu'après un certain temps.

3 D'après une tradition rapportée par le caïd actuel de Sali, ils auraient séjourné quelque temps au Hoggar où un oued porterait encore le nom d'Ikedaten, nom touareg des Boramik.

séjournèrent dans cette région jusqu'à la fin de l'année, puis ils se séparèrent pour rentrer chez eux.

« Les Arabes Meharza et Oulad-Mohammed, qui étaient dans le Meguiden, vinrent camper au milieu des Zénètes en 1313 et nomadisèrent dans le Tigourarine jusqu'en 1321 ; alors ils gagnèrent l'Oued-el-Henné et séjournèrent chez les Boramik pendant deux mois et quinze jours, puis ils reprirent la route de Tigourarine par l'oued Takhfif.

« En 1327, les Oulad-Mohammed eurent une guerre avec les Oulad-Cheïkh-Ali, habitants de Bou-Ali ; ils perdirent vingt hommes dans un combat qu'ils leur livrèrent, mais ils tuèrent aux Oulad-Cheïkh-Ali cent combattants.

« De là, les Oulad-Mohammed poussèrent jusqu'au Reggane et enlevèrent les troupeaux de chameaux des Guedouâ, qu'ils emmenèrent sans retard au Tigourarine.

« Après leur retour dans le Nord, les Oulad-Cheïkh-Ali attaquèrent brusquement les Boramik *(qu'on comprend ainsi avoir été les alliés des Oulad-Mohammed)* et leur tuèrent 60 hommes ; mais les Boramik s'empressèrent d'écrire aux Oulad-Mohammed, aux Oulad-Ali-ben-Hariz, aux Meharza et aux Khenafsa, et leur demandèrent assistance.

« Toutes ces tribus leur envoyèrent des contingents, et se trouvant ainsi disposer d'une troupe nombreuse, les Boramik vinrent assiéger les Oulad-Cheïkh-Ali dans leur ksar qu'ils détruisirent ; ils massacrèrent les défenseurs et éparpillèrent leurs derniers débris.

« C'est de cette époque que les Boramik sont devenus propriétaires du ksar de Bou-Ali[1]. »

D'après une tradition[2] les Boramik formèrent trois fractions : 1° les Ba-Guelmane qui s'installèrent à Bou-Ali ; 2° les Ba-Temtame qui jetèrent leur dévolu sur Sali ; 3° les

1. Mobarek ben Ali El-Menaceri.
2. Rapportée par le caïd actuel de Sali.

Ba-Bahine qui se superposèrent à des Zénètes, propriétaires antérieurs de Tinoulaf en Reggane.

Le district des Oulad-Mohammed « mettait alors 196 cavaliers à cheval, qui se réunissaient habituellement à El-Mebrouk chaque vendredi ; il y venait aussi de l'Oued-Salah 260 cavaliers, et toutce monde donnait des courses et des fantasias sous le ksar ; puis, le samedi matin, ils partaient faire une expédition contre les ksour zénètes voisins ; ils furent détruits comme nous l'avons dit, puis les Boramik et leurs alliés rentrèrent chacun chez soi [1]. »

Simultanément, une tribu du Sahel, les Sekarna, venait attaquer le Bouda et livrait aux gens de ce district un combat acharné ; d'un autre côté, les Oulad-Mohammed se battaient contre les Guedouâ [2].

En 1303, des Oulad-Meriem, du Reggane, et des Azzi, du Fenoughil, fondèrent Naâma dans l'Akabli ; ces Azzi étaient venus eux-mêmes du Tafilelt, ils étaient de la descendance de Sidi Mobarek El-Anbri, de Taria [3].

Le plus ancien document trouvé au Touat. — C'est une sorte d'acte de notoriété, daté de l'an hégirien 721 (1312), et déclarant « *qu'un homme du nom de Mohammed ben Abdallah ben Mohammed, merabet, demeurant à Souf-Mokrane, en Tigourarine, est, au dire des anciens, d'origine chérifienne, et qu'il a droit en cette qualité à la protection, à la sollicitude et au respect de tous les Musulmans.*

« *Et ceci au témoignage du rédacteur du présent, Mohammed ben Otmane ben Aïssa, de Souf-Mokrane, et des autres témoins, savoir : Messâoud ben Itmaïr, du Fezzane ;..... ben Youcef ben Otmane, de Mezlana ; Youcef ben Mohammed ben Otmane, des Abda...* »

1. Abdesselam ben Mohammed El-Adghaghi.
2. El-Amouri.
3. Nots MS trouvée à Zaglou.

Après des passages entiers détériorés, on trouve encore d'autres noms de Touatiens de l'époque, accolés au nom de leur village, par exemple : *El-Hadj Mohammed, de Beni-Mehlal ; Mohammed ben Ali ben Mezhaf, de Tabia ; Ahmed ben El-Azzi, de Tabia ; Mohammed ben Bou-Hamed ben Omar, d'El-Khelia ; Omrane ben Mohammed, de Temana,.....*

Noter d'une part les nombreux individus d'origine étrangère, depuis celui du Fezzane jusqu'à celui des Abda, venus des extrémités est et ouest du Sahara, et, d'autre part, les noms de ksour aujourd'hui disparus.

Abou-Ali, fils de l'émir merinide, fait la conquête du Touat. — Abou-Ali ayant soulevé contre l'autorité de son père, l'émir Abou-Saïd, une partie du Maghreb, fut battu et contraint de reculer jusqu'à Sidjilmassa (1315-1316).

« Abou-Ali s'empara alors des villes du Sahara, il réduisit les ksour du Touat, de Tigourarine et de Tamentit[1] » ; les années suivantes, il conquit le « Drâ et le Sous ; une fraction des Chebanat fuyant devant lui vint s'installer au Touat, dans l'Oued-el-Henné, et se joignit aux habitants de Bou-Ali[2]. »

Abou-Ali, maître du Sahara pendant dix-sept ans. Sa mort. — En 1320, Abou-Ali se révolta une seconde fois contre son père et s'empara de Merrakech ; il fut bientôt battu et rentra avec peine à Sidjilmassa où son père vint l'assiéger, mais Abou-Ali négocia, obtint le pardon paternel et se fit maintenir dans son gouvernement.

Abou'l-Hassen, son frère, succéda à leur père com-

1. Ibn-Khaldoun.
2. El-Amouri.

mun en 1331, et, se défiant de l'ambition fraternelle, il marcha aussitôt sur Sidjilmassa.

Abou-Ali s'empressa d'envoyer à sa rencontre une députation chargée de lui faire agréer ses assurances de soumission et d'amitié ; « il priait Dieu, dirent les envoyés, afin qu'il conservât son frère dans la haute position de sultan merinide, et ne demandait pour lui-même que d'être maintenu dans son gouvernement de Sidjilmassa et des provinces du Sud[1]. »

Abou-Ali rassura ainsi son frère qui alla guerroyer contre les Abdelouadites ; mais, incité par ceux-ci, il se révolta l'année suivante, s'empara du Drâ et envoya une armée attaquer Merrakech.

Abou'l-Hassen vint aussitôt l'assiéger dans Sidjilmassa, et après un siège d'un an, malgré les renforts abdelouadites qui y pénétrèrent, il prit la ville et la pilla.

Abou-Ali fut mis à mort ; il avait gouverné le Sahara pendant dix-sept ans (1333).

Abou'l-Hassen s'empara de Tlemcen en 1337, fit mettre à mort l'émir fait prisonnier, dispersa les Abdelouadites et étendit son empire jusqu'à la Mitidja[2].

Incursions des Arabes. Disettes. — Des gens de l'Oued-Righ, les Oulad-Taleb-Djorfane, étaient venus au Touat en 1306 et avaient livré un combat aux gens de Taorirt en Timmi, puis ils étaient retournés dans leur pays.

Ils en revinrent, en 1309, au nombre de 1.000 hommes, et campèrent à Djorfa, près des Oulad-Sâdoun ; ils pillèrent Taorirt, Ksar-Aïssa, Ksar-Moussa, Mesif, et se firent craindre de tout le pays[3].

« En 1311 arriva le merabet Sidi Youcef ben Taïeb ben

1. E. Mercier.
2. Mercier.
3. Ahmed ben Nadjem.

Mohammed El-Mehdi ben Abdallah ben Habboun (?) qui s'installa au Tigourarine, auprès des Chorfa ; ceux-ci lui firent bon accueil et écrivirent à toutes les tribus du Touat de les imiter à son endroit ; il finit par aller s'installer dans le Touat.

« En 1313 arrivèrent les Oulad-Selama[1], avec Sidi Ahmed ben Mohammed ben Abdallah ben Ali ben Mohammed El-Mehdi ben Abdallah El-Hosni ; parvenus dans l'Ahnet, ils se dirent envoyés par les princes mouhhides et convièrent tous les Arabes et les Zénètes du Touat et du Tigourarine à leur envoyer des députations ; il en partit de toutes les tribus, ainsi que des Chorfa et des Merabtines, et les Oulad-Selama, après avoir reçu leur bienvenue, quittèrent l'Ahnet avec eux et les accompagnèrent au Touat.

« En 1319, Sidi El-Abbadi ben Ali ben Rahmoun ben Messâoud, l'Abdelouadite, arriva de Tlemcen accompagné de cent hommes et de leurs familles, et campa à El-Ghandous ; les Chorfa hamoudites vinrent l'y saluer et l'invitèrent à s'installer au milieu d'eux, ce qui contribua à augmenter leur influence[2]. »

« En 1321, des caravanes vinrent du pays d'Angad et campèrent auprès de Saâd-Ahlou ; ils trouvèrent dans ce ksar les gens de Taorirt qui s'y étaient réfugiés, et qui leur racontèrent ce qu'ils avaient souffert de la part des gens de l'Oued-Righ.

« Les notables des caravanes retournèrent aussitôt au pays d'Angad et en ramenèrent une troupe de 2000 hommes qui attaqua les Oulad-Taleb-Djorfane dans Djorfa, les expulsa de ce ksar et leur tua 200 hommes.

« En 1432, les Oulad-Ben-Sidi venant de Figuig s'installèrent à Bouzane[3]. »

1. C'était une fraction de la tribu zénète de ce nom qui, avec les Toudjines et autres Zénètes, avait lutté contre l'émir merinide Otmane Ier dans le Maghreb-Central, pendant les premières années du siècle. (Cf. Mercier.)

2. Ahmed ben Mohammed ben Abderrahmane.

3. Ahmed ben Nadjem.

« En 1344, une disette sévit dans le Drâ, la grande tribu des Arib quitta ce pays et vint au Touat ; elle campa autour du Bouda et y resta une année entière, puis elle retourna dans l'Ouest.

« En 1345, les Abda organisèrent une expédition pour venir piller au Touat, mais ils furent complètement battus par les Boramik qui leur tuèrent plus de cent hommes, et ils durent regagner l'Ouest en désordre.

« L'année suivante arriva une expédition des Oulad-Ali-ben-Tahar, du Tafilelt, qui prirent leurs campements dans l'Oued-el-Henné, et, de là, opérèrent dans tout le Touat jusqu'au Reggane, coupant les routes de l'Azaouad et du Soudan ; mais peu à peu tous ces gens s'installèrent dans les ksour où ils se mêlèrent aux habitants.

« En 1348, les Oasis furent éprouvées par une grande invasion de sauterelles qui dévastèrent les récoltes et amenèrent la famine dans le pays[1].. »

Un avatar des descendants des anciens émirs de Séville. — On sait[2] le rôle important que jouèrent en Espagne, au xe siècle, les Beni-Abbad, émirs de Séville, dont le dernier représentant, El-Moâtamid Abbad, fut vaincu et détrôné par l'émir des Merabtines, Youcef ben Tachfine, puis, par ordre de celui-ci, interné à Meknès et ensuite à Aghmat où il mourut en 1095.

Il est curieux de retrouver, trois siècles plus tard, ses descendants guerroyant aux Oasis.

« En 1340 arriva du pays de Taroudant la tribu des Oulad-Ben-Abbad, forte de 1000 hommes, qui attaqua les Oulad-Ben-Messâoud et les expulsa de leur ksar où elle s'installa à leur place ; ceux-ci se transportèrent au ksar Bassou et devinrent ainsi les voisins du ksar El-Ghorba[3].

1. El-Amouri.
2. Cf. Mercier.
3. Tout cela se passe en Timmi.

« Les Oulad-Ben-Abbad se rendirent encore maîtres du Ksar-Mousa, y compris ses palmeraies et ses eaux ; pendant plusieurs années, ils coupèrent les routes conduisant du Timmi à la mine de sel [1], et ils imposèrent une contribution aux gens qui allaient chercher du sel ; ils devinrent très puissants avec l'aide du cheïkh Hammou Djane, des Beraber, qu'ils installèrent à l'ouest du ksar Messâoud, dans la kasba des Oulad-Ben-Taïeb, laquelle fut abandonnée par ses propriétaires.

« En 1353, les gens du Timmi concentrèrent à Ksar-el-Haïrane une troupe de 290 cavaliers fournie par tous leurs ksour, depuis Ksar-Cheïkh-Daho jusqu'à Ksar-ed-Dib et Noum-en-Nas, en vue d'attaquer les Oulad-Ben-Abbad ; ils résolurent de se trouver avec toutes leurs forces à El-Ghorba un mois et demi après.

« Le cheïkh Ben Mousa et le cheïkh Mobarek ben El-Hafsi partirent alors pour réclamer l'aide des Arabes de l'Ahnet, et ils en ramenèrent 1.500 hommes qu'ils répartirent entre Kasbet-Ali-ben-Mobarek et Ksar-es-Sebkha, jusqu'au ksar Ahlal, et ils prièrent les gens de Ksar-Aïssa et de Bouzane de ne pas prévenir les Oulad-Ben-Abbad.

« Mais une femme de cette fraction se trouva venir à Ksar-el-Haïrane, entendit des conversations visant les Oulad-Ben-Abbad et avertit ceux-ci ; ils firent alors sortir du ksar Messâoud leurs femmes et tout ce qu'ils possédaient et cachèrent le tout dans les bas-fonds de Hofret-es-Sebot ; puis, avec tous leurs cavaliers, ils allèrent attaquer El-Ghorba.

« Une femme de ce ksar se mit à crier, ses cris furent entendus du ksar voisin et répétés de ksar en ksar jusqu'à Noum-en-Nas, car les ksour de ces falaises étaient très rapprochés les uns des autres, et tout le monde se réunit.

« Les ksour de Cheïkh-Daho, Cheïkh-Mobarek, Saâd-Ahlou, Taorirt et El-Djir rassemblèrent leurs cavaliers

1. Encore exploitée aujourd'hui sous le nom de Hofret-el-Melah (4 kil. ouest du Timmi.)

qui se mirent en route vers El-Ghorba en longeant le pied des falaises ; mais, ce faisant, ils recoupèrent les traces des femmes et des bagages des Oulad-Ben-Abbad se dirigeant vers Hofret-es-Sebot ; ils les y suivirent, razzièrent tous les chameaux et les bagages de toute nature, et, laissant sur place les femmes et les enfants, ils regagnèrent aussitôt Saâd-Ahlou sous les remparts duquel ils procédèrent au partage de leur butin.

« Et de suite ils se divisèrent en deux groupes, l'un, fort de 400 hommes de pied avec 60 chevaux, resta à la garde du ksar et des prises, l'autre, de 20 cavaliers et 600 piétons, partit pour se joindre vers El-Ghorba aux contingents du Timmi ; ils trouvèrent le combat déjà engagé entre ceux-ci et les Oulad-Ben-Abbad et tombèrent sur les derrières de ces derniers.

« La nuit seule interrompit la bataille et les Ouled-Ben-Abbad purent se replier vers Hofret-es-Sebot où ils trouvèrent leurs femmes poussant des cris de désespoir ; sans faire aucun arrêt, ils continuèrent leur marche jusqu'au Bouda et trouvèrent un refuge dans le ksar d'Adrar, où ceux du Timmi cessèrent de les poursuivre.

« A la suite de ce succès les gens du Timmi remirent à leurs alliés les Arabes de l'Ahnet une charge de dattes par tête, car ils n'avaient subi aucune perte [1]. »

L'émir merinide, battu par l'émir zïanite, se réfugie à Sidjilmassa. — Cette même année (1348), où les Oulad-Ben-Abbad étaient arrivés au Timmi, le sultan merinide entrait à Tunis et étendait ainsi son autorité sur toute l'Afrique Mineure ; mais bientôt des revers successifs et la défection d'une partie de son armée

1. Voici comment se termine ce document : « Ecrit pour éviter l'oubli des temps par Mohammed-Salah ben Ahmed, de Bouzane, dans les derniers jours de châbane, correspondant à yennaïr (*sic*) 1160». (1-10 juin 1755).

annulent ses conquêtes ; un émir zïanite reparaît à Tlemcen, et Abou-Eïnane, fils du sultan, se fait proclamer sultan lui-même et met en rébellion le Maghreb-Extrême, de telle façon que, vers 1350, Abou'l-Hassen accompagné seulement de quelques troupes arabes, vient s'échouer à Sidjilmassa ; la population l'accueillit avec joie et « les jeunes filles même s'avancèrent à sa rencontre pour lui témoigner leur amour[1]. »

Ibn-Batouta au Bouda et à Sidjilmassa. — En 1353, les Douï-Obeïdallah mâkiliens, s'étant révoltés contre le sultan Abou-Eïnane, se réfugièrent aux Oasis ; ils se trouvaient au Teçabit au moment où Ibn-Batouta, revenant du Soudan, arrivait au Bouda[2].

« Le Bouda, dit Ibn-Batouta, est un des plus grands pays du Touat ; il est situé au milieu des sables et des sebkhas ; ses dattes sont abondantes mais de mauvaise qualité, cependant ses habitants les préfèrent à celles de Sidjilmassa ; ces gens se nourrissent de fruits et de sauterelles qu'ils vont capturer le matin, avant le lever du soleil, quand le froid les engourdit, ils les conservent dans leurs magasins comme les dattes elles-mêmes[3]. »

Il était passé à Sidjilmassa en 1352, se rendant au Soudan, voici ce qu'il dit de la capitale saharienne :

« C'est une très belle ville qui produit en abondance de bonnes dattes; pour la quantité, on peut comparer ses récoltes avec ce que produit Bassora, mais les dattes de Sidjilmassa sont meilleures et plus fines, et aucun autre pays n'en fournit de comparables ; je fus l'hôte du jurisconsulte Abou-Mohammed El-Bechri, dont j'avais connu le frère dans la ville de Foughanfou, en Chine.

« J'achetai des chameaux que je me mis à nourrir avec

1. Ibn-Khaldoun.
2. De La Martinière et Lacroix.
3. Ibn-Batouta.

soin pendant quatre mois, puis je me mis en route ; notre caravane était sous la direction d'Abou-Mohammed Indekane El-Messoufi, qui est mort depuis ; elle comprenait plusieurs commerçants de Sidjilmassa et d'autres pays. »

A noter que cette caravane gagna directement Teghaza (Taodenni) sans passer par le Touat.

Sidjilmassa rattachée à l'empire merinide. — En 1362, par convention passée entre le vizir Omar, pour le compte du sultan Tachfine, frère et successeur d'Abou-Eïnane, et le prétendant Abdelhalim, neveu d'Abou'l-Hassen, Sidjilmassa est donnée à ce prétendant, à titre de gouvernement autonome ; mais, presque aussitôt, les Doui-Mansour mâkiliens, qui campent dans la région, le contraignent à abdiquer en faveur de son frère Abdelmoumen ; aussitôt une armée merinide part de Fès, suit Abdelmoumen en fuite, vient à Sidjilmassa et rattache cette province à l'empire[1].

Abou-Hammou II, émir zïanite, se réfugie au Tigourarine. — En 1370, les Doui-Obeïdallah qui avaient quitté le Touat vont se joindre, à Bou-Semghoun, à l'émir zïanite Abou-Hammou II, chassé de Tlemcen par les troupes du sultan Abdelâziz ; avec leur concours Abou-Hammou II recommence la lutte, mais il est battu et s'enfuit, perdant ses trésors et son harem ; il parvient presque seul à se réfugier au Tigourarine (1372).

De là il se disposait à gagner le Soudan, lorsqu'un messager vint lui apprendre que les troupes merinides avaient évacué Tlemcen et que ses anciens sujets le réclamaient ; il se remit en route vers le Nord et se trouva de retour dans sa capitale à la fin de la même année[2].

1. Mercier.
2. Id.

Expéditions hafside et merinides au Touat. — « En 1374, El-Oualid ben Abdelmalek vint d'Ifrikïa jusqu'à Tlemcen et mit tout le pays à rançon ; ses envoyés atteignirent même le Sahara, l'Oued-Saoura et le Tigourarine, puis ils regagnèrent le Nord.

« En 1376, Mohammed-Ali ben Mobarek parcourut le Drâ, puis vint jusque dans le Bas-Touat avec 160 cavaliers et 99 hommes montés à mehara.

« Il exigea des tributs de tous les ksour.

« En 1378, des Arabes Ouadiâ (*sic*) vinrent du pays de Tanger et occupèrent Sidjilmassa d'où ils gagnèrent le Sahara ; ils descendirent l'Oued-Saoura, passèrent chez les Oulad-Mousa d'Aougrout et, par l'oued Tilia, pénétrèrent au Tidikelt ; ils allèrent jusqu'au ksar d'Ilighen (Akabli)[1]. »

Incursions des Oulad-Djerar et des Braber. — En 1376, il y eut dans les Oasis une nouvelle invasion de sauterelles qui fut suivie d'une famine meurtrière[2].

Le gouvernement merinide exerce son action effective jusque dans les provinces sahariennes, et après avoir plusieurs fois essayé sans succès de réprimer les habitudes de désordre de certaines tribus arabes, il les interne sur d'autres points de l'empire.

Les Oulad-Hoceïn mâkiliens, qui nomadisent dans le gouvernement de Sidjilmassa, chassés de ce pays par un ordre de cette nature, vont se joindre à l'émir zïanite (1382)[3].

Mais la tranquillité n'est jamais complète ; vers 1385, une caravane composée de quinze Juifs, escortés de six individus des Oulad-Djerar, vient de l'Oued-Drâ, amenant 35 chameaux chargés de marchandises.

1. Feuillet MS. trouvé au Tidikelt.
2. El-Amouri.
3. Mercier.

A cette nouvelle le cheïkh Ali ben Kourou, de Taridalt, sortit pour enlever la caravane, mais la trouva déjà entrée dans Tamentit ; il y pénétra lui-même et fit d'importants achats, puis stipula qu'il ne paierait que si quelqu'un des Juifs sortait avec lui de la ville, où il laisserait ses compagnons ; deux Juifs et trois Oulad-Djerar l'accompagnèrent, mais parvenu hors des portes, il monta à cheval et, avec l'aide des siens, attaqua et tua les trois Oulad-Djerar, se saisit des deux Juifs, les ligotta et les emmena jusqu'à Taridalt.

Les gens de Tamentit envoyèrent aussitôt une troupe de dix hommes qui vint jusqu'au bord de la sebkha d'où l'un d'eux alla réclamer les prisonniers : le cheïkh refusa de les rendre et attaqua cette troupe, leur tuant six hommes.

Les notables de Tamentit se réunirent alors et vinrent chez le cheïkh El-Mehdi, aux Oulad-Aroussa ; celui-ci convoqua la djemâa du Timmi et alla avec elle réclamer les prisonniers à Taridalt, mais le cheïkh Ali ben Kourou refusa de le recevoir.

Les Oulad-Djerar ne purent que s'en retourner dans leur pays, mais l'année suivante ils revinrent avec une grosse troupe composée de gens de leur tribu et d'autres, Aït-Alouane, Sekarna et Ghenanma ; le cheïkh Ali ben Kourou ne trouva aucune assistance de la part des gens du Timmi, il sortit cependant et livra combat à ses ennemis ; il leur tua 70 hommes, mais il en perdit lui-même une quarantaine et fut repoussé, et contraint de se réfugier dans son ksar où les autres ne parvinrent pas à le réduire[1].

En 1390, arrivent les Braber au nombre de 1.700 hommes ; ils exigent rançon de tous les ksour et vont jusqu'au Tidikelt.

Campés à Aouïnet-Sissa, ils exécutent pendant un mois une série de coups de main sur Aïn-Salah qu'ils réduisent aux abois ; ils contraignent les Oulad-Bou-Saâda à quitter

1. Feuillet MS. trouvé au Timmi.

les oasis et à se retirer sur la route de Ghat, laissant seulement dans les ksour les merabtines des Azzi qui avaient pu profiter de la protection d'un des notables Braber, Ahha ou Dir, serviteur de leur aïeul Sidi Mohammed El-Azzaoui.

L'année suivante, les Arib, les Tadjakant et beaucoup d'Arabes Hassane vinrent camper dans l'Ahnet où ils convoquèrent les gens du Tidikelt et du Touat ; ceux-ci leur envoyèrent des députations de notables qui scellèrent un pacte d'amitié avec eux, et les gens de l'Ouest retournèrent chez eux sans commettre d'hostilité[1].

Famine. Désordres. Un cadhi à Tamentit. — La chronique locale note aussi, cette année-là (1392), une famine au Touat, où la récolte de dattes manqua complètement ; « deux palmiers, dit-elle, deux palmiers seulement donnèrent leurs dattes, dont l'un à Noum-en-Nas et l'autre dans le Reggane[2] ».

Des désordres éclatèrent l'année suivante ; un ksar du Tigourarine, Dahiane, fut pris et pillé par les gens d'un ksar voisin, Oueheïati[3], renforcés d'un groupe de nomades Koumïa ; les Oulad-Ismaïl, qui étaient une fraction des Oulad-Neslam, et que le cheïkh Amer ben Mohammed avait chassés de Tamentit, se battirent de leur côté contre les Oulad-Yaïch de Bou-Guemma, dans l'Aougrout[4].

En 1413, année où fut fondé le premier des quatre ksour de Ber-Rebâ en Timmi, Abou-Yahia ben Mohammed El-Meniari arriva au Touat ; « il était de la descendance de Sidi Seghir ben El-Meniar qui acquit dans son temps une grande réputation de bonté, de sagesse et de sainteté ; il exerça à Tamentit les fonctions de cadhi[5] ».

1. Feuillet MS. trouvé au Tidikelt.
2. El-Amouri.
3. Ces deux ksour sont aujourd'hui disparus ; Oueheïati ressemble singulièrement à Ouellegueïa (*sup.*, p. 31).
4. El-Oucheni.
5. Et-Tamentiti.

Les Arabes de Ghat au Tidikelt. — Ce qui se passait à cette époque dans la partie orientale du Tidikelt nous est mentionné par un auteur local[1] qui, écrivant en 1705, nous dit :

« Je suis arrivé à Makra chez le taled Messâoud ; il m'a appris qu'il était, lui et sa fraction, originaire de la tribu arabe des Oulad-Bou-Saâda, du pays d'Aïoun-Salah, lesquels pouvaient jadis mettre en ligne mille cavaliers ; il a ajouté qu'il n'avait pas de livres, mais qu'il conservait quelques lettres apportées par ses ancêtres en venant d'Aïoun-Salah à Makra, et qui avaient été écrites par leurs frères restés avec une partie de la tribu dans le pays de Ghat ; j'ai vu en effet une de ces lettres qui disait :

« *O nos frères, si vous venez à être opprimés par les Arabes que vous avez trouvés dans ce pays* (d'Aïn-Salah) *informez-nous et nous viendrons en force vous débarrasser de vos oppresseurs.*

« *L'Emir qui a causé votre départ d'ici est mort et a été remplacé par son fils Abdelhaï, qui nous a écrit de nous présenter à lui dans Tripoli : nous y avons envoyé nos notables qui lui ont fait notre soumission et sont ensuite revenus ici.*

« *Salut de la part de celui qui vous écrit, votre frère Meskerna ben Djeïber.*

« *A la date du jour* (*sic*) *796* (1394). »

La prospérité des Oasis au XIVe siècle. — A l'époque où nous sommes arrivés, l'empire merinide est sur son déclin : Sidjilmassa et son territoire sont en pleine prospérité.

« A treize journées au midi de Sidjilmassa, dans une région appelée Touat, se trouve une fraction des Ouemannou (zénètes). On y rencontre plus de deux cents

1. Moulai-Ahmed ben Hachem.

villages se dirigeant de l'Ouest à l'Est[1]. Le plus oriental de ces ksour porte le nom de Tamentit : c'est aujourd'hui une ville très peuplée, servant de station aux caravanes qui passent et repassent entre le Maghreb et Melli, ville du pays des nègres.

« Bouda, le plus occidental de ces villages du Touat, était autrefois le point d'où les marchands partaient pour se rendre à Oualaten, ville frontière du royaume de Melli ; mais cette route cessa d'être fréquentée à cause des brigandages commis par les Arabes du Sous, qui pillaient les voyageurs et interceptaient les caravanes.

« Alors on fraya la route qui mène au Soudan en partant de Tamentit[2]. »

« Le commerce de ces contrées étaient très florissant. Apportées à Tlemcen par des commerçants italiens, les marchandises européennes s'acheminaient vers Sidjilmassa et de là gagnaient Oualata, aux portes du Soudan, par le Gourara, le Touat et le Tidikelt. Les caravanes en rapportaient en échange des plumes d'autruche, de l'ivoire, de la poudre d'or, des cuirs, des noix de kola, et surtout des esclaves[3].

« D'ailleurs les Arabes nomades, surtout les Doui-Obeïdallah, se transportaient chaque année dans la région touatienne et venaient prendre leur quartier d'hiver dans le Touat et à Tamentit. Parfois les Beni-Amer, tribu zoghbienne, venaient avec eux partager les pâturages du Gourara. Et quand tous ces nomades quittaient le Tell pour se rendre dans ces régions, les caravanes fournies par les villes du Tell se joignaient à eux et les accompa-

1. En effet on peut encore de nos jours constater, par les nombreuses ruines, les vestiges de palmeraies et les foggaras mortes, que les espaces vides qui séparent les districts actuels du Bouda, du Timmi et du Tamentit étaient jadis peuplés de ksour et garnis de palmeraies, et que celles-ci s'étendaient même très loin au Sud du Tamentit, dans la direction de Noum-en-Nas.

2. Ibn-Khaldoun.

3. De la Martinière et Lacroix.

gnaient à Tamentit où elles prenaient une escorte pour le Soudan[1]. »

Léon l'Africain rapporte que le Tigourarine avait un chef particulier. (?)

« Les ksour du Tamentit étaient au nombre de 366, et chacun avait sa mosquée, son minaret et sa foggara ; ces ksour se succédaient sur une étendue d'un parasange[2] environ ; c'était la capitale du Touat[3]. »

Les émirs de Sidjilmassa à la fin du XIVe siècle. — La fin du XIVe siècle voit des luttes acharnées entre les émirs zïanites de Tlemcen et leurs anciens suzerains merinides dont l'empire croule peu à peu, tant du côté de l'Espagne que reconquièrent les rois chrétiens, que du côté de Tunis d'où les khalifes hafsides vont étendre leur puissance sur toute l'Afrique Mineure et le Sahara.

Au début du XVe siècle, trois principautés indépendantes se forment en Maghreb : Fès, Merrakech et Sidjilmassa, qui cependant marchent encore aux côtés du sultan mérinide pour la « guerre sainte » d'Espagne (1430) ; mais ce sont déjà des alliés, des égaux dont les troupes sont distinctes, et en dehors de ce cas d'obligation stricte pour tous les Musulmans[4], ils sont maîtres chacun chez soi[5].

El-Moâtamid, khalife hafside de Tunis, vient au Touat. — De son côté, le khalife hafside Abou-Farès continue l'œuvre de ses pères et la soumission des villes

1. La Primaudaie, *ap.* de la Martinière et Lacroix.
2. Le parasange valait 4 milles et chaque mille était de 3.000 pas.
3. Et-Tamentiti.
4. La « guerre sainte » est l'une des cinq obligations fondamentales de l'Islam.
5. Mercier.

du Sud, contraignant les Hilaliens, qui s'en dispensaient depuis longtemps, à payer les impôts.

« Abou-Farès visita plusieurs fois les villes de son empire et entra en maître à Gabès, Tripoli, El-Hamma, Touzer, Nafta, Biskra. *Il pénétra même dans le Sahara jusqu'à une latitude très avancée*[1]. »

Et voici qu'une chronique locale mentionne en ces termes, malheureusement trop concis, qu' « *en 1430 le sultan de Tunis, notre seigneur El-Moâtamid, vint au Touat*[2]. »

Abou-Farès Azzouz, à l'imitation d'un grand nombre de princes musulmans, a sans doute porté de son temps le surnom d'El-Moâtamid sous lequel l'a connu le chroniqueur touatien, — El-Moâtamid b'Illah, « celui qui met son appui en Dieu. »

L'émir mouhhide Abou'l-Ala qui, comme nous l'avons vu plus haut, avait envoyé un de ses caïds aux Oasis, avait déjà porté ce surnom d'El-Moâtamid, ainsi que celui d'El-Ouatek (b'Illah), et cet autre moins relevé : Abou-Debbous (l'homme au bâton) ; cependant, la précision des textes des deux chroniqueurs, dont nous donnons des traductions, ne permet pas d'imputer au même Abou'l-Ala les deux événements de l'histoire touatienne dont l'un fut noté en 1266 et l'autre en 1430.

D'autres émirs ont encore porté le même surnom, par exemple Abou-Farès, fils d'Abou-Yeshak, émir hafside de Bougie en 1283, et encore El-Moâtamid, fils d'El-Moâtaded, émir âbbadite de Séville, mort en 1095.

Sauterelles et famine au Timmi. Tamentit appelle une expédition zïanite. — « En 1435, une grande famine sévit dans le Timmi, provoquée par les sauterelles qui mangèrent les récoltes de dattes et de céréales ; les dattes et l'orge se vendirent un demi-metkal

1. Mercier.
2. Et-Tamentiti.

(c'est-à-dire cinq dirhems), le zeguen et le blé un metkal.

« En ce temps-là, les Oulad-Ali-ben-Hariz vinrent à Tamentit et achetèrent aux Juifs de cette localité mille charges de dattes ; cet achat fut fait à crédit et au prix de deux charges de tabac pour une de dattes[1] ; l'époque du paiement arrivée, les Juifs vendeurs allèrent réclamer leur dû, mais les autres les attaquèrent par surprise et en tuèrent plusieurs. Les gens de Tamentit écrivirent alors à l'émir de Tlemcen (Abou'l-Abbas, d'après Mercier) et obtinrent de lui la promesse qu'il ferait régner l'ordre dans leur pays[2].

« En effet, cette même année, ce prince envoya une petite expédition qui châtia les Oulad-Ali-ben-Hariz ; ce fut la première immixtion des émirs zïanites dans les affaires du Touat[3].

« A la suite de cela, les gens de Tamentit restèrent l'objet de la rancune de tout le pays.

« L'année suivante, à l'instigation de leurs amis et alliés les Oulad-Cheïkh-Mousa, les Juifs tuèrent un homme des Oulad-Amer, alliés des Ouled-Ali-ben-Hariz, qui était venu à Tamentit ; aussitôt les Oulad-Amer, les Oulad-Ali-ben-Hariz, et avec eux les Boramik et tous les ksour de l'Oued-el-Henné, se mobilisèrent et vinrent attaquer Tamentit ; ils l'assiégèrent pendant les mois de moharrem, safar, rebiâ premier et second ; enfin, les gens du Timmi et du Bouda intervinrent et obtinrent que les assiégeants se retirassent, sous la condition que ceux de Tamentit verseraient dix fois le montant de la « dia » (prix du sang) pour l'homme assassiné[4]. »

1. Opération usuraire.

2. L'émir de Sidjilmassa était alors occupé, avec le sultan merinide, à la guerre contre les Portugais, et laissait forcément en désarroi les affaires de sa principauté, où nous avons vu que le khalife tunisien était venu peu avant faire une courte apparition.

3. Le chroniqueur néglige la venue d'Abou-Hammou qui n'était arrivé qu'en fuyard cherchant refuge.

4. El-Amouri.

En 1438, Sidi Yahia ben Idir arriva à Tamentit, et dans la même année les Oulad-Delim furent battus et massacrés à Noum-en-Nas[1].

On peut voir ici la fin tragique d'une de ces expéditions que les Arabes du Sous et les Sahariens de l'Ouest entreprenaient contre les Oasis.

A Tamentit : le cadhi Sidi Abdallah El-Asnouni ; les Oulad-Daoud-ben-Amor battent monnaie. — En 1459, vint à son tour Sidi Abdallah El-Asnouni, accompagné de son frère Sidi Mahammed ; ils descendaient de Sidi Aboubeker[2].

« Des *cadhis éclairés rendaient au Touat la justice* et jouissaient dans ce pays d'une grande influence. L'histoire nous a conservé le nom de l'un d'eux, Abdallah El-Asnouni, qui, dans les dernières années du xve siècle, eut à lutter contre un agitateur religieux, Mousa ben Aïssa El-Meghili Et-Tazouni, originaire du pays de Tlemcen et disciple du célèbre Si Abderrhamane Et-Tâalebi, enterré à Alger[3] ».

« A Tamentit, Sidi Yahia ben Idir et ses fils, les Oulad-Yahia, avaient alors dans leur clientèle les ksour situés entre Adjdir, qui est près de Tafagh, et Aghlad, où Sidi El-Djazouli ben Amer et son cousin Sidi El-Yamani se sont bâti des maisons ; ce clan entra en lutte avec les Oulad-Mamet-Limen, qui comprenaient les Oulad-Ali-ben-Moussa, et les Oulad-Daoud-ben-Amer.

« Cette guerre dura deux années, et lorsqu'elle prit fin, en 1470, les Oulad-Daoud-ben-Amer acquirent une influence prépondérante sur tout le Tamentit ; ils édifièrent un hammam pour les bains publics *et battirent monnaie.*

1. Et-Tamentiti.
2. Id.
3. De la Martinière et Lacroix. — Nous parlerons plus loin de ce personnage.

« Les Oulad-Daoud qui sont au Tigourarine sont leurs parents[1]. »

Relations avec les Sahariens du Sud et avec les Soudanais. — « En 1460, notre oncle Sidi Mohammed ben El-Ouafi vint s'établir à Zaouïet-Kounta, et l'année suivante des merabtines de la famille de notre seigneur et aïeul le cheïkh El-Mokhtar vinrent habiter Djazlou.

« En 1464, les Oulad-Ben-Daoud vinrent, du pays des Azdjer, camper près d'Inzegmir ; l'année suivante, le cheïkh Bou-Nouar ben Mobarek, des Oulad-Delim, vint de Tichit, et il fut suivi à son tour par la tribu des Alalïa, de l'Adghagh, qui campa auprès d'El-Khelef.

« Mais tout ce monde repartit pour l'Azaouad en 1469, chassé par une disette[2]. »

Lettre d'un sultan de Bornou[3]

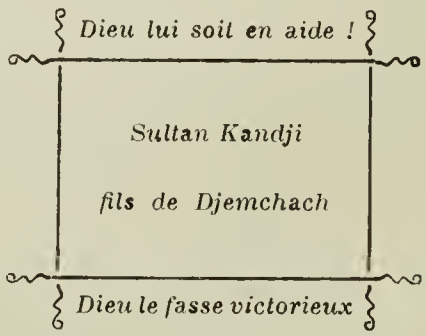

« *Louange à Dieu seul !*

« *Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed et sur sa famille !*

1. Et-Tamentiti. — Une autre version rattache ces derniers aux Oulad-Daoud des Djaâfra oranais.

2. Note MS. trouvée au Timmi.

3. Le dessin qui suit est l'empreinte d'un cachet qui se trouve sur le document traduit, lequel a été trouvé à Zaglou.

« *De la part du sultan très respecté, très vénéré, notre maître et seigneur Kandji, fils de notre seigneur et maître Djemchach — que Dieu le fasse victorieux! — A tous les merabtines de la descendance du cheikh El-Mokhtar et de Sidi Amor-Ech-Cheïkh, et à tous leurs frères des Dermakcha installés au Touat ; — sur vous soit le salut... etc.*

« *Et ensuite, ô chose étonnante ! Comment avez-vous abandonné la coutume de vos pères et avez-vous cessé de venir dans notre pays ?*

« *Depuis le traité avec le sultan notre seigneur Seghra, vous n'êtes plus revenus chez nous !*

« *Certes, par Dieu ! je ne vous causerai ni ne vous ferai causer par personne aucun dommage, d'aucune sorte !*

« *Venez donc comme c'était l'habitude : aucun de ceux qui viendront du Touat avec une lettre de vous ne sera astreint à aucune contribution, car le pays est vôtre comme il était à vos pères. Salut.*

« *Fait le 10 châbane 843* (février 1440).

« (Signé) *l'humble serviteur de son Dieu, SLIMANE* ».

Désordres ; destructions des ksour. — « En ce même temps, le Bouda fut envahi par une troupe venue du Tigourarine sous les ordres d'Amrane El-Gourari ; Adrar et tous les autres ksour de ce district furent pillés, à l'exception de Gharm-Ali qui put repousser les assaillants.

« Vers 1460, une expédition de Doui-Belal vint camper à El-Malah, entre le Teçabit et le Bouda, et de là, commença une série de coups de main dans les oasis ; les Meharza et les Khenafsa réunis marchèrent contre elle ; ils lui tuèrent 400 hommes et en blessèrent 300 autres, perdant eux-mêmes 250 tués et 60 blessés.

« Mais les survivants de cette expédition revinrent, deux ans après, prendre leur revanche, secondés par des contin-

gents d'Arib et d'autres tribus du Sahel ; ils attaquèrent d'abord Oudghagh et Zaouïet-Debbagh qu'ils ruinèrent ; puis, ils firent subir le même sort à El-Mebrouk, à Semmota et à la ville de Tibechrine[1] ; dans cette série de combats ils perdirent 900 hommes, mais ils ruinèrent toute la région qui resta inhabitée pendant deux années.

« En 1465, une tribu des Hassasna arriva du Djerid et campa dans les « bour » de Tibechrine, avec l'assentiment des ksour zénètes de la région, et, l'année suivante, ils y furent rejoints par les Oulad-Deghnemech (appelés plus tard *Deghamcha*), qui venaient d'être chassés du pays de Kaïrouane par les armées du souverain hafside.

« Huit ans après, en 1477, le ksar de Bouzane en Timmi fut pillé par les Oulad-Ikissi »[1].

Arrivée du cheïkh Ben Abdelkerim El-Meghili. — En 1479 naquit Sidi-Salem, le premier fils de Sidi Mohammed El-Asnouni, et, cette même année, le cheïkh Ben Abdelkrim El-Meghili[2] arriva au Touat ; il s'installa chez les Oulad-Yâkoub, à Tamentit, et peu de temps après, il alla fonder à Bou-Ali, dans le Touat-el-Henné, une zaouïa où il habita et qui a conservé son nom.

En 1481, les Oulad-Yâkoub causent des désordres en cherchant à acquérir la prépondérance à Tamentit.

Les années suivantes ne sont que guerres et discordes entre les ksour Ihamed et les ksour Sefianes ; Titaf et les

1. Tibechrine était un ksar et une très grande oasis formée des oasis actuelles d'El-Hadj-Guelmane et des Oulad-Saïd, alors d'un seul tenant ; aujourd'hui, les dunes les ont séparées et le nom de Tibechrine n'est plus donné qu'à l'une des garas qui se trouvent au sud d'El-Hadj-Guelmane.

2. Et-Tamentiti.

3. Les Meghila étaient une tribu berbère installée à l'ouest de Tlemcen.

Boramik se battent ; Salem El-Gourari fait une incursion au Touat[1].

En 1494 survient une disette terrible, suivie d'une épidémie meurtrière ; en cette année meurent à Tazoult, chez les Oulad-Saïd, Sid Yedda et quatre autres fils d'El-Kadhi[2].

En 1496 est fondé le ksar de Beni-Tamert par des habitants d'Akbour, le grand ksar voisin[3] ; le plus influent d'entre eux se nommait Amer, d'où l'on dénomma Tâmert le lieu de sa résidence, et l'on dit ensuite Beni-Tamert[4].

En 1496 est signalée l'arrivée aux Oasis d'une grande caravane de gens des Douaïr d'Oran, qui, après leurs opérations commerciales terminées, regagnèrent le Nord sans mésaventure[5].

L'intolérance religieuse. Destruction de la synagogue de Tamentit. Massacre des Juifs. — Jusqu'ici les populations juives qui précédèrent dans les oasis les Arabes et les Zénètes ont pu subsister dans les ksour, aux côtés de nouveaux-venus qui leur ont toléré leur religion ou même l'ont adoptée ; les dominants musulmans ont même admis le maintien d'une synagogue à Tamentit.

« L'esprit surexcité par les défaites de l'Islam en Europe, El-Meghili prêcha qu'il fallait accuser des misères des temps présents les « gens de l'erreur » et particulièrement les Juifs auxquels la trahison rapportait de si gros bénéfices, et dont l'influence était grande à Sidjilmassa

1. Et-Tamentiti.

2. El-Amouri. – La famille des Oulad-El-Kadhi existe encore aujourd'hui aux Oulad-Saïd.

3. Aujourd'hui en ruine.

4. D'après le kébir de Beni-Tamer.

5. Note MS. trouvée au Teçabit.

et dans les contrées environnantes ; après avoir persécuté les Juifs à Sidjilmassa El-Meghili vint au Touat... Il voulait y continuer son œuvre[1] ».

A l'explication qui précède, de l'animosité d'El-Meghili contre les Juifs, on peut en joindre une autre plus directe.

El-Meghili était un disciple de Sidi Abderrahmane Et-Tâlebi, le mystique maître du cheïkh Mohammed Es-Snoussi, qui a été le grand apôtre du soufisme ; or, le soufisme est la concentration de tout l'être en Dieu, à l'exclusion de toute préoccupation terrestre ; autrement dit, c'est un redoublement de foi, de piété, de zèle religieux, et l'on voit bien dans la correspondance échangée par El-Meghili avec les docteurs, que nous rapportent tout au long certains auteurs et dont nous allons donner un extrait, qu'il n'est question, dans cette lutte contre les Juifs, que des exigences de la foi et du devoir religieux ; cette lutte est donc une conséquence directe du renouveau du zèle soufite.

D'ailleurs l'antijudaïsme ne se restreignit pas au Touat, il suivit la propagation des doctrines soufites, et, vers le même temps ou peu après, il se manifesta dans un autre pays, l'Oued-Righ, où le merinide El-Hadj Slimane extirpait lui aussi une autre colonie juive de la même origine que celle du Touat[2].

El-Meghili, le fervent représentant de l'intransigeance nouvelle, se butta au Touat contre l'opposition du cadhi Abdallah El-Asnouni, champion de l'ancienne tolérance locale, vieille de plusieurs siècles.

L'un et l'autre écrivirent à ce sujet aux savants de Fès, de Tunis et de Tlemcen ; le savant tunisien envoya une longue réponse approuvant la façon de voir d'El-Meghili, et fut appuyé par l'imam Es-Snoussi qui écrivit à Ben Abdelkrim El-Meghili :

« *Nous avons appris ce que vous avez été poussés à*

1. De la Martinière et Lacroix, citant le cheïkh Abou-Ras.
2. *Vid. sup.*, p. 40 ; et Mercier.

faire par votre ardeur musulmane et votre vaillance éclairée, touchant votre opposition à l'existence d'une synagogue édifiée par les Juifs — que Dieu les confonde ! — en pays d'Islam, ainsi que votre volonté de la détruire et l'opposition que vous ont faite les gens de Tamentit.

« *Vous nous avez écrit pour nous demander l'avis des jurisconsultes.*

« *Je ne vois, qui ait donné son approbation à votre projet, qui se soit efforcé d'établir le bon droit et de faire cesser l'inquiétude, je ne vois, qui ait obéi à sa foi religieuse et à son devoir de démasquer l'erreur diabolique pour ceux qui ont confiance en lui, que le cheïkh Abou-Abdallah Et-Tounsi, — que Dieu le récompense !...* » etc.

Parmi ceux qui s'inscrivirent contre la demande exprimée, il y eut : Er-Roçâa, mufti de Tunis ; Abou-Mehdi El-Maouasi, mufti de Fès ; Ibn-Zekri, mufti de Tlemcen ; le cadhi Abou-Zakaria Yahia ben Abou'l-Barkat, et Abderrahmane ben Sebâ, ces deux derniers de Tlemcen.

« Au reçu de la réponse d'Et-Tounsi accompagnée de l'apostille d'Es-Snoussi, El-Meghili réunit ses compagnons, leur fit prendre les armes, et, les emmenant à la synagogue, il leur ordonna de tuer tous ceux qui s'opposeraient à leur marche.

« Ils détruisirent la synagogue sans que personne intervînt (1492).

« Ensuite El-Meghili dit à ses compagnons : « Celui qui tuera un Juif recevra de moi sept metkals (environ quinze francs)[1] ».

La version populaire sur les causes du conflit entre le cheïkh Ben Abdelkerim et les Juifs. — Après les causes d'ordre général que nous avons envisagées plus haut, il est intéressant de voir l'occa-

1. Et-Tinbokti.

sion déterminante de la croisade du cheïkh Ben Abdelkerim contre les Juifs, du moins celle qu'enregistrèrent les gens du pays ; elle nous est rapportée par une chronique datée de 1595, à peine cent ans après l'événement.

« J'ai appris de Sidi Mohammed-Taïeb ben Mousa que son père, le taleb Mousa, lui avait conté ce qui suit :

« Quand Sidi Mohammed ben Abdelkerim El-Meghili [1] arriva au Touat, les habitants de ce pays croupissaient dans une ignorance profonde, ne reconnaissaient ni prince ni loi, et n'avaient pour tout sentiment que l'orgueil et le mépris de la science ; ils honoraient les Juifs et subissaient leur influence.

« Voici ce qui décida le cheïkh à les anéantir.

« Il se trouvait un jour l'hôte de Sidi Mohammed-Abdeldjebbar à Takhfif, lorsque les Juifs de ce village, ou du moins la dizaine d'individus de cette nation qui y demeuraient encore, vinrent à passer devant lui, montés sur des ânes, sans le saluer, ni lui ni l'assemblée assise autour de lui.

« Ces Juifs vaquèrent à leurs affaires au-dehors du village, puis, rentrant à leurs demeures, ils passèrent de nouveau devant le cheïkh et sa compagnie sans descendre de leurs montures ni saluer les notables.

« L'un de ceux-ci, Mebrouk ben Ahmed, se leva irrité, frappa les Juifs et leur jeta des poignées de terre à la face, en leur reprochant le mépris qu'ils montraient envers le cheïkh et les autres personnages présents ; mais le cheïkh Seddik ben Abderrahmane se leva à son tour et, prenant parti pour les Juifs, injuria son parent Mebrouk ben Ahmed.

« Cela fut le prélude de discordes et de querelles qui troublèrent tout le village.

1. Nous avons vu plus haut (page 121) que le véritable nom d'El-Meghili était Mousa ben Aïssa El-Meghili ; mais chaque fois qu'un musulman est embarrassé sur le nom de quelqu'un, il le nomme d'abord Mohammed.

Ruine d'un ksar zénète à El-Guetob (Touat)

Deux caïds d'In-Salah

« Le cheïkh Ben Abdelkerim appela la malédiction divine sur le cheïkh Seddik et ses partisans qui, par l'effet des vertus du cheïkh, périrent tous dans le mois qui suivit.

« Dieu étendit aussi sa malédiction sur les Juifs et sur ceux qui tenaient pour eux, et permit qu'ils fussent tous massacrés.

« Ecrit, après la sixième nuit de rebiâ le prophétique de l'an 1003 (1595), par le serviteur de son Dieu — qu'il soit exalté ! — Mohammed-Abdelhadi ben Abdallah Es-Sebâï, et copié le 27 choual 1126 (5 novembre 1714), par le serviteur de son Dieu Mobarek ben Ali El-Menaceri. »

Le cheïkh Ben Abdelkerim, battu par l'émir merinide, se réfugie au Soudan. — « Rassemblant ensuite (après le massacre des Juifs de Tamentit) ses nombreux adhérents, El-Meghili voulut marcher contre les Beni-Ouattas [1], auxquels il reprochait leur tiédeur, mais ses bandes furent mises en déroute par le sultan Ahmed ben Yahia ben Abou-Amrane El-Ouattasi [2], et lui-même dut aller chercher refuge au Soudan [3] ».

« Il se rendit au pays d'Ahir, à Tagda ; il se mêla aux affaires de ce pays, et donna à ses habitants un enseignement qui leur fut profitable.

« Ensuite il passa à Kano, puis à Kachina, dans le Soudan, et enseigna le sultan de Kano, pour lequel il écrivit des instructions sur les devoirs des souverains, afin de lui montrer ses obligations légales ; il lui apprit ce qui est permis et ce qui est défendu, et lui fit un cours de jurisprudence.

« De là, il passa au Takrour et atteignit la ville de Kagho, où le sultan Askia-Mohammed El-Hadj acquit de

1. Fraction des Beni-Merine (Mercier).

2. Ce sultan n'est pas cité par Mercier ni d'autres historiens, ce fut un des merinides secondaires qui se donnèrent une autorité restreinte et éphémère à la faveur du désordre de ce temps.

3. De la Martinière et Lacroix.

lui les mêmes enseignements ; c'est là qu'il reçut la nouvelle de la mort de son fils, tué au Touat par des Juifs.

« Il en conçut une violente colère, et demanda au sultan de faire arrêter les gens du Touat qui se trouvaient alors à Kagho, ce qui fut fait sur l'heure ; mais Sidi Abou'l-Mehassen Mahmoud ben Omer protesta contre ces arrestations d'innocents, et El-Meghili se rendant à ses raisons les fit relâcher[1] ».

Siège et prise de Tamentit par le cheïkh Ben Abdelkerim. Mort de celui-ci. — « Il revint alors au Touat et se présenta, en 1503, suivi d'une troupe importante, devant les ksour de Tamentit ; il fit le siège du ksar des Oulad-Mahammed et s'en empara, ainsi que du cheïkh Amer ben Abderrahmane qui s'y était enfermé ; ayant vengé ainsi la mort de son fils[2] »..., il se retira dans sa zaouïa de Bou-Ali et y mourut peu de temps après son arrivée, en l'année 1504.

« On dit qu'un Juif alla uriner sur son tombeau, mais qu'il devint aveugle à l'instant même[3]. »

Il a été enterré dans la zaouïa qu'il avait fondée lors de son arrivée au Touat, à Bou-Ali, où il avait habité avant son entreprise contre les Juifs et la synagogue de Tamentit.

Nous ne nous arrêterons pas à une autre version de l'histoire d'El-Meghili, racontée par de Colomb d'après une tradition qu'il a recueillie : 1° parce que les faits tels que nous venons de les exposer ont été rapportés par deux auteurs arabes, Abou-Ras et Ahmed-Baba Et-Tinbokti dont les récits concordent ; 2° parce qu'elle est invraisemblable : à Timmimoun ne vivait pas un Juif nommé Gourari dont le nom serait devenu ensuite un ethnique faisant au pluriel Gourara ; d'une part Timmimoun contenait

1. Et-Tinbokti.
2. Id.
3. Et-Tamentiti.

plus d'un Juif : il s'y était trouvé jadis deux villages juifs importants, Tabia et Tahtaït, et il en restait alors un certain nombre d'habitants puisqu'on y trouve encore aujourd'hui une fraction juive islamisée, les Mehadjeria ; d'autre part le vocable arabe *Gourari*, est l'ethnique de *Gourara*, dérivé du vocable berbère *Tigourarine* ou plutôt de son singulier *Tagourart*, dont les Arabes ont fait *Gourara*, de même que du mot berbère *Tafilelt*, ils ont *Filala* et *Filali*.

CHAPITRE VII

Les « Missi »... chérifiens ?

(1504-1594)

(Réservé)

CHAPITRE VIII

Les débuts des Sultans filaliens

(1594-1665)

(Réservé)

CHAPITRE IX

Les Gouverneurs chérifiens (1re série)

(1665-1795)

(Réservé)

CHAPITRE X

Le « Self-Government »

(1795-1842)

(Réservé)

CHAPITRE XI

L' « Amitié » des Nomades

(1842-1884)

(Réservé)

CHAPITRE XII

La Menace chrétienne

(1884-1892)

(Réservé)

CHAPITRE XIII

Les Gouverneurs chérifiens (2e série)

(1892-1900)

(Réservé)

NOTA. — Ces chapitres seront publiés ultérieurement dans le même format, de façon à pouvoir ensuite être remis à leur place et former, avec le présent volume, un tout unique.

CHAPITRE XIV

La Conquête française

(1900-1902)

La mission Flamand arrive à Igosten. Le district d'In-Salah vient l'attaquer ; elle le bat et entre à In-Salah. — Le Tidikelt mobilise et se fait battre à Deghamcha. — Les Français attaquent Inghar sans succès. — Nouvelles touchant les mesures prises dans les Oasis. — In-Salah prévient Inghar d'une attaque prochaine. — Le caïd Djilali ben Rahmoun rentre de Fès avec des lettres chérifiennes. — Les Ihamed et les Sefianes réunis préparent une députation et un présent au sultan. — Les deux pachas envoient leur ultimatum aux Français. — Le pacha Idris, d'Inghar, presse l'arrivée de ses contingents. — Le pacha Simmou est signalé à In-Belbal. — Nouvelle convocation du pacha Idris aux Ihamed. — Prise d'Inghar par les Français. — Nouveau message chérifien aux Ihamed. — La députation des Oasis au sultan. — Simmou donne des nouvelles des Français du Tidikelt et de ceux d'Igli. — Le pacha Simmou exerce toujours son commandement. — Une colonne française soumet le Gourara. — Le bach-agha de Géryville écrit aux Khenafsa.—Le malentendu de Metarfa et ses suites. — La mission Servière au Touat. — Les combats devant Metarfa. Les Beraber. — Certains traités d' « amitié » sont encore en vigueur. — Les Français occupent le Touat. — Retour des députations envoyées au sultan. — Surprise de Timmimoun par les Beraber. — Combats de Charouine et d'El-Amira. — Les dernières opérations de la colonne Servière. — L'organisation française des Oasis. — Les accords franco-marocains de 1901 et 1902 consacrent la conquête française.

La mission Flamand arrive à Igosten. Le district d'In-Salah vient l'attaquer ; elle le bat et entre à In-Salah. — Vers la mi-décembre 1899, de petites caravanes venant d'El-Goléa répandirent

à In-Salah le bruit qu'une colonne française se formait à Ouargla, à destination du Sud : viendrait-elle au Tidikelt ou se dirigerait-elle vers le Hoggar ? Des bergers de chameaux des Oulad-Dahhane avisèrent aussi qu'une troupe de méharistes français parcourait le Tâdmaït : qu'allaient-ils faire ?

A tout hasard, les notables et les caïds d'In-Salah, après en avoir délibéré, envoyèrent un méhari à Haci-Mongar[1], sur la route venant d'Ouargla ; l'émissaire était porteur d'une lettre rappelant qu'In-Salah et le Tidikelt étaient domaine chérifien, et invitant toute force française à s'abstenir d'y pénétrer ; de plus le gouverneur des Ihamed fut prévenu.

L'émissaire séjourna deux ou trois jours au puits, et, ne voyant personne venir alors qu'il était lui-même à bout de vivres, appréhendant même l'arrivée de la « colonne » annoncée, il combla le puits, le surmonta de quelques pierres entre lesquelles il plaça sa lettre, puis il se retira.

« L'escadron saharien, en débouchant du Tâdmaït, trouve le puits d'El-Mongar bouché ; il est obligé de se rendre à Foggara-Kebira pour abreuver ses animaux. Les habitants sont hostiles, les cavaliers doivent couronner les dunes, la carabine à la main, pour faire l'abreuvoir[2]. »

Les gens de Foggara-Kebira avisèrent aussitôt de l'incident les caïds d'In-Salah, qui apprirent presque en même temps qu'une force française, évaluée à moins de cinquante hommes, était campée près d'Igosten.

Dans la nuit même, le caïd El-Hadj El-Mehdi rassembla tout son monde et convoqua les gens des ksour environnants, les deux Sahela, Haci-el-Hadjar, les Oulad-Yahia, les Oulad-Dahhane et leur kébir Bouabba ; il vint coucher de sa personne au ksar d'Igosten, indiqué comme point de rassemblement, puis au lever du soleil, il en sortit à la tête de plus de 300 combattants, en habits de fête, dra-

1. Puits à 80 kilomètres N.-E. d'In-Salah.
2. L. Voinot. *Opérations dans les Oasis sahariennes.*

peaux au vent, et se porta au-devant des Français campés à 6 kilomètres de là.

Ceux-ci leur épargnèrent une partie du chemin en se portant en avant eux-mêmes, et dans la plaine nue, étincelante de soleil, et que bosselaient, telles de grosses taupinières, les évents des foggaras, les deux troupes s'arrêtèrent, se faisant face à cent mètres l'une de l'autre, tandis que deux hommes de chacune d'elles s'avançaient pour parlementer.

Mais, à ce moment même, un coup de fusil fut tiré par un hartani de la troupe d'In-Salah... la petite troupe algérienne ouvrit le feu aussitôt...

Les gens d'In-Salah furent vite décimés, car ils se trouvaient à découvert, les caïds et les kebar à cheval et persuadés que tout allait se régler par un palabre ; bientôt ils se débandèrent et se dispersèrent en utilisant les reliefs de Foggaret-El-Hadj-Ali, mais, jusqu'à leur rentrée à Igosten, ils furent poursuivis par les feux des Algériens et subirent des pertes ; le caïd El-Hadj El-Mehdi, son cheval tué sous lui, atteint lui-même de trois balles, fut porté à Foggaret-El-Hadj-Abdelkader, à 2000 mètres de là, et y mourut deux jours après.

Mais les Algériens ne s'arrêtèrent pas là : vite rentrés à leur camp, situé sur cette même foggara, dès midi ils se portèrent sur In-Salah où ce qui restait d'habitants vint le soir même leur faire sa soumission, sur le plateau où est bâti le poste français actuel.

Le lendemain matin, la petite troupe française campait tout entière devant la porte même de la kasba des Oulad-Badjouda, au-dessus de laquelle elle avait arboré le drapeau tricolore (29 décembre 1899).

C'est alors que fut expédié par les notables au gouverneur des Ihamed le courrier dont nous avons vu l'arrivée imprévue au Timmi, et c'est ainsi que le petit goum d'Ouargla, commandé par le capitaine Pein, dont la mission était — avec en doublure l'escadron de spahis sahariens,— d'assurer la sécurité de deux modestes savants, chercheurs

de cailloux, s'est trouvé inopinément à même de trancher par un coup de vigueur la question de l'expansion française aux Oasis, sur laquelle avaient longuement disserté et chamaillé, depuis dix ans, Fès, Tanger, Alger, Paris, et les chancelleries des grandes puissances européennes.

Le Tidikelt mobilise et se fait battre à Deghamcha. — Le nouveau maître d'In-Salah n'eut pas un instant à perdre pour mettre sa conquête en état de défense.

« Dieu — qu'il soit exalté et que ses noms soient bénis ! — ayant décidé dans ses décrets l'entrée du Gouvernement français au Touat, cela se produisit le 26 châbane 1317 (30 décembre 1899), et Aïn-Salah, capitale des ksour du Tidikelt, fut prise de vive force, après qu'eurent été tués plus de quatre-vingt-dix Musulmans, parmi lesquels le caïd El-Hadj El-Mehdi, son frère Bou-Amama, son neveu et nombre de notables, merabtines et arabes.

« A la suite de cet événement, une levée en masse eut lieu, depuis Aoulef jusqu'à Inghar, et une colonne de 800 Musulmans s'avança jusqu'à un ksar ruiné situé près de Deghamcha.

« Là, les Musulmans passèrent la nuit à se renseigner du côté d'Aïn-Salah, sur le nombre et la situation des Chrétiens ; leurs éclaireurs constatèrent que ceux-ci avaient, pour faciliter la garde de leur position, allumé des feux nombreux qui l'éclairaient comme l'eût fait le plein jour ; ils vinrent rapporter ce fait aux Musulmans qui délibérèrent sur la décision à prendre, en vue de battre les Chrétiens.

« D'aucuns, comme les Oulad-Zennane, étaient d'avis d'attaquer par surprise, pendant cette nuit même ; les autres, confiants en leur force et persuadés qu'ils parviendraient facilement à vaincre les Chrétiens, tinrent pour que l'attaque fût remise au matin, afin qu'au grand jour le massacre des Chrétiens fût plus complet.

« En effet, le jour venu, chacun prit ses armes, et la colonne se dirigea sur Aïn-Salah en un seul groupe ; on rencontra d'abord les éclaireurs des Chrétiens qui s'enfuirent, puis les Musulmans arrivèrent en face des soldats des Chrétiens, commandés par les « autorités ».

« Mais les Musulmans reçurent une fusillade, de loin, avant d'avoir pu s'approcher de l'ennemi ; un grand nombre d'entre eux fut tué presque aussitôt, et les autres prirent la fuite, oubliant leurs résolutions courageuses.

« Ce matin-là, les Musulmans perdirent plus de cent hommes, sans compter les blessés ; parmi les morts se trouva le chérif qui n'avait pas d'égal parmi les siens, notre seigneur Moulaï-Abdallah ben Moulaï-El-Abbas, de Zaouïet-Reggani.

« Cela se passa le 3 ramadhane 1317[1] » (5 janvier 1900).

Les Français attaquent Inghar sans succès. — Les fuyards de Deghamcha revinrent vite de leur panique, causée par le terrible feu d'un armement dont ils n'avaient pas soupçonné la puissance, et au lieu de regagner leurs pénates, ils s'installèrent dans les ksour d'Inghar, l'oasis la plus voisine à l'ouest d'In-Salah, surveillant de là le Chrétien haï, et se préparant à aller lui donner de nouveaux assauts.

Mais il fallait pour cela l'arrivée des contingents du Touat, longs à venir, et le répit qui en résulta permit à la petite garnison française d'In-Salah de recevoir elle-même un premier renfort : 250 tirailleurs sahariens amenés d'El-Goléa par le commandant Baumgarten.

La situation des Français devenait ainsi très solide derrière leurs murs, mais ce n'était pas suffisant, il leur fallait « de l'air » : il fallait faire pâturer les nombreux chameaux de selle et de bât, et les environs immédiats d'In-Salah ne présentaient aucune ressource, tandis qu'une

1. Extr. d'une relation trouvée en Bouda.

« ghaba » assez fournie en végétation se trouvait sur la route d'Inghar ; et puis, en somme, In-Salah n'était pas un aboutissement, ce n'était tout au plus qu'une « inauguration d'action »... donc le commandant français marcha sur Inghar dès le 24 janvier.

« L'action s'engagea vers 10 heures : les tirailleurs sahariens s'approchent pied à pied de la kasba des Oulad-Hadega ; l'ennemi se retire dans la kasba où il s'enferme. La situation reste stationnaire pendant la nuit du 24 au 25, les Français tirant de temps en temps quelques coups de fusil pour ôter à l'adversaire l'envie de tenter une contre-attaque. Le combat traîne encore sans succès le 25. Enfin, dans la matiné du 26, la colonne ne pouvant enlever la kasba sans canon, retourne à In-Salah »[1].

Nouvelles touchant les mesures prises dans les Oasis[2]. — De la part de l'homme de bénédiction, le caïd Abdelkader, surnommé Douro, fils d'El-Hadj Ahmed, des Oulad-Yahia, à Monsieur le Commandant, à Monsieur le Capitaine, à Sid Mohammed-Taïeb[3] le chérif, — que mille saluts... *etc.*

Et ensuite, en revenant de chez vous, je me suis rencontré, en route, avec mon fils Mohammed apportant des nouvelles que je l'ai aussitôt envoyé vérifier.

Apprenez que le pacha de Timmimoun est arrivé, avec une colonne formée dans son commandement, à Aoulef ; il a rassemblé tout le monde, depuis Tabelkoza jusqu'à Sahela en Gourara, les Arabes des Meharza et des Khenafsa, et ceux de la ville (de Timmimoun) jusqu'aux Adjdir ; cette nouvelle a été apportée par Zaoui ben Hadi, de Miliana (en Tidikelt) ; il ne reste pas un homme dans le Gourara, tous sont venus avec lui, ainsi que ceux de notre pays (qui se trouvaient là-bas en voyage) ; ils s'élèvent à un total de trois mille cinq cents hommes.

1. L. Voinot, *op. cit.*
2. Trad. d'une lettre trouvée à In-Salah.
3. Celui-là même dont nous avons vu le passage au Tidikelt, dans le chapitre précédent (*Partie réservée*).

Quant au pacha de Timmi, il n'est pas encore arrivé, mais il a, dit-on, gagné Sali — c'est très sûr, — après avoir indiqué, comme point de concentration, Aoulef ; il aura là 3.500 hommes.

Ce Zaoui ben Hadi a envoyé avis à Miliana, mais il n'y est pas venu et en a fait partir sa famille de nuit ; ce sont des gens qui étaient avec lui au Gourara qui ont apporté ces renseignements : quant à lui, il marche avec le pacha.

Voilà ce que je puis vous apprendre : soyez sur vos gardes et défiez-vous. Salut.

C'est ici la première marque du concours prêté aux nouveaux maîtres français par un homme du pays.

In-Salah prévient Inghar d'une attaque prochaine[1]. — De la part de vos frères et de vos alliés de pères en fils, El-Hadj Abdesselam ben Dahhadj ben El-Hadj Ahmed... *et autres...*, — à ceux que nous chérissons particulièrement, à nos frères et alliés, à l'assemblée des gens d'Inghar, tant merabtines qu'arabes (de roture), petits et grands, — que le salut..., *etc.*

Et ensuite, ô frères et amis, nous vous informons et vous prévenons — et nous servons Dieu et non d'autres que Lui, — que vient d'arriver ici Sid El-Arbi ben Kaddour ben Hamza, le Zaoui, l'Agha, accompagné de troupes nombreuses : il y a les Chaànba d'El-Goléa, d'Ouargla et de Metlili, et des troupes du Gouvernement français qui ont amené trois canons.

Il va vous arriver sans retard une chose extraordinaire.

O frères et amis, nous sommes avec vous comme une seule âme, mais aujourd'hui sont arrivés ceux qui sont nos maîtres et les vôtres, par leur force insurmontable et par le perfectionnement de leurs armes, et ils vont aller vous massacrer, vous et tous ceux qui sont au-delà de vous, sans délai, et dès après le déjeuner de la Fête (qui terminera le ramadhane).

O frères, nous vous annonçons et vous faisons comprendre ce qui vous menace, et nous vous envoyons, avec celle-ci, une lettre de Sid El-Arbi ben Kaddour.

1. Lettre missive trouvée à Inghar.

Si vous adoptiez notre façon de voir, à nous et à Sid El-Arbi, il n'en résulterait pour vous que la paix et la tranquillité, de même que vous éviteriez à votre pays tout ravage ; nous ne formons en effet avec vous qu'une seule âme, et tout bien comme tout mal nous touchent en même temps.

Voilà ce que nous avons à vous dire. Salut.

P.-S. — Vous savez bien, ô frères et amis, que je ne vous ai jamais écrit pour un mensonge ou une chose pernicieuse, mais aujourd'hui je vois le massacre qui vous menace, et je veux vous l'éviter, à moins que vous ne nous désobéissiez ; répondez de suite, avant que ces gens ne marchent sur vous ; ce que vous pourrez tenter n'aboutira qu'à vous faire détruire. Salut.

Du 29 ramadhane 1317 (*31 janvier 1900*).

C'était là une tentative de conciliation dictée par la générosité du commandant français, dans le but d'éviter l'effusion du sang, mais les gens d'Inghar étaient poussés dans le sens opposé par l'esprit de résistance et les préparatifs auxquels se livrait le restant du pays.

Le caïd Djilali ben Rahmoun rentre de Fès avec des lettres chérifiennes. — En effet, dès après ce « déjeuner de la Fête », le pacha des Ihamed quittait Timmi et gagnait le Tidikelt où il donnait, par des lettres expédiées aux différents districts, rendez-vous à tous les contingents armés de son gouvernement ; c'est ainsi que son neveu, le caïd Djilali ben Rahmoun, qui avait porté au souverain la première nouvelle de la prise d'In-Salah [1], trouve, à son retour au Timmi, le gouverneur déjà parti au Tidikelt.

Aussi lui mande-t-il sa rentrée :

Que Dieu rende heureux celui qui nous tient lieu de père, qui est ce que nous avons de plus cher au monde, présent dans notre cœur quoique absent de notre vue, le pacha-caïd Idris ben El-Ḳouri, — que le salut... *etc.*

1. *Vid. sup.*, Partie réservée.

Et ensuite, nous sommes rentrés au Touat en bonne santé, et nous t'envoyons, par El-Hadj Mohammed, seize lettres de la part de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — une dix-septième, non cachetée, est du jurisconsulte [1] : une autre est du caïd El-Hadj Allal, de Figuig.

Notre Seigneur est en bonne santé, ainsi que la famille, ainsi que la « maison », ainsi que le jurisconsulte.

Sid El-Abbas va bien aussi, mais il s'impatiente à ton sujet parce que tu ne lui envoies rien ; il est allé à la maison et l'a trouvée vide d'orge et de tout.

Les gens du Touat, Ihamed et Sefianes, se sont réunis à Timmi et ont fixé une somme de « six cent vingt cent » metkals (**62 000** metkals, ou **124.000** francs) dont ils se sont réparti la fourniture, pour l'envoyer à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux !

Pour les lettres de notre Seigneur — que Dieu...., *etc.* — le jurisconsulte m'a recommandé de lui faire parvenir les réponses : ne les néglige pas et transmets-lui toutes les nouvelles. Salut.

De la part de Djilali.

Du 6 choual **1317** (*7 février 1900*).

Voici la seule de ces seize lettres chérifiennes qui soit parvenue entre nos mains :

(Cachet de Moulaï-Abdelâziz).

A Notre serviteur très gracieux le caïd Idris ben El-Kouri, le Cherradi, — que Dieu... etc.

Et ensuite est parvenue à Notre Seuil chérifien ta lettre apportée par le fils de ta sœur, Djilali ben Rahmoun, et rendant compte que des sujets français ont attaqué les gens d'Aïoun-Salah, que le fonctionnaire El-Hadj El-Mehdi a été tué, ainsi que son frère Bou-Amama, son fils, et les notables, et que les agresseurs se sont installés dans le ksar.

Pris bonne note.

D'ailleurs cette nouvelle était parvenue jusqu'à Nous avant l'arrivée de ta lettre.

1. Le personnage ainsi désigné est, d'après l'ancien secrétaire du pacha Idris, le vizir Ba-Ahmed.

Nous avons ordonné à Notre représentant à Tanger, El-Hadj Mohammed Torrès, de demander à leur représentant de faire cesser ces actes.

Quant à ceux qui ont été tués, leur récompense est le Paradis.

Maintenant établis-toi en cet endroit, avec les principaux d'entre tes administrés, et entre en pourparlers, Nous t'y autorisons, avec le chef de ceux qui occupent Aïn-Salah.

Pour Nous, Nous tenons encore Nos accords avec eux : un trait d'ongle n'excuserait pas la rupture des traités.

J'écris au serviteur Mohammed ben Amor, le Merrakchi, dans ce même sens, pour qu'il entre en pourparlers avec qui viendrait vers ses côtés ; Nous lui prescrivons de se tenir, avec les notables des Sefianes, à Timmimoun. Salut.

De la fin de ramadhane 1317 (31 janvier 1900).

Les Ihamed et les Sefianes réunis préparent une députation et un présent au sultan. — Que Dieu protège les jours de celui qui nous tient lieu de père, le pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — que le salut... *etc.*, — de la part du caïd Mohammed-Abderrahmane ben El-Hadj Mohammed, et de toute la djemâa de Timmi.

Ensuite, je venais de t'écrire par notre frère Mohammed-Salem lorsque, jeudi soir, est arrivé El-Hadj Mohammed ould El-Hadj El-Mekki.

Tu dis, dans ta lettre à Moulaï-Ali-Chérif et aux Beni-Mhammed[1], que ceux-ci aient à retenir Sid Abderrahmane et les Beraber jusqu'à l'arrivée des envoyés de nos frères les Oulad-Zennane ; or, nous t'avons mandé la réunion qui a eu lieu entre nous et les Sefianes, et la répartition que nous avons faite pour la préparation d'un présent à notre Seigneur.

1. Plusieurs individus de cette tribu du Tafilelt résidaient au Timmi comme négociants.

Une kasba envahie par les sables à Inzeglouf (page 349)

Le poste français d'In-Salah

Méharistes des Compagnies Sahariennes (page 208

Si les Oulad-Zennane veulent envoyer quelqu'un à notre Seigneur, qu'ils se pressent.

Et écris-nous en même temps au sujet de ce que nous aurons à dire à notre Seigneur : combien a-t-il été tué de Musulmans, qu'ont-ils perdu, combien de Chrétiens ont trouvé la mort ? Et que pourra dire notre Seigneur aux Chrétiens — que Dieu les anéantisse !

Nous avons fixé, pour notre départ, un délai de quinze jours sur lesquels cinq sont déjà écoulés, il ne faut pas qu'il se produise de retard : que le porteur de la présente revienne avec le présent des Oulad-Zennane et les députés qui l'accompagneront.

Nous avons désigné, pour faire le voyage (vers notre Seigneur), six hommes des Ihamed et des Sefianes, parmi lesquels El-Abed [1] plus Sidi Abderrahmane qui fait le septième.

Remets au porteur, pour son salaire, 8 metkals.

Dieu ! Dieu ! Dieu !

Réponds vite. Salut.

Du 7 choual 1317 (*8 février 1900*).

Et cette autre lettre fut emportée par le même courrier :

De la part de l'homme de bénédiction, Moulaï-Ali-Chérif [2], et de la djemâa des Beni-Mhammed résidant à Timmi, — à tous les Oulad-Zennane. depuis Timokten jusqu'à Akabli, chorfa, merabtines ou roturiers, — que le salut... *etc.*

Et ensuite, ce que vous recommande Dieu, — Dieu, Dieu ! — c'est de ceindre vos reins et de vous montrer hommes !

Nous vous avons envoyé les Musulmans : faites avec eux quelque chose qu'on se redise !

Que le Roumi ne vous effraie pas ! Il n'y a rien de plus à dire sur lui ; il a commis un vol, et la guerre est un guet-apens : ayez soin de ne vous attaquer à lui que lorsque vous serez de nombreux Musulmans !

Les Beraber étaient chez les Zoua (du Gourara), nous leur avons mandé de venir, et nous vous les enverrons.

1. Le caïd actuel du Tamest.
2. Nekib des Chorfa du Timmi.

Nous avons adjuré les Sefianes et les Ihamed de vous rejoindre, et nous vous avons envoyé les gens de Timmi ; nous nous efforçons de vous en envoyer d'autres, de même que nous vous enverrons ceux qui vous seront nécessaires, des Beraber et des gens du Makhzen.

Nous faisons tous nos efforts pour aider les Musulmans ; vous, tenez-vous en accord parfait avec le pacha.

Les gens de Bouda, des Oulad-Sidi-Hammou-bel-Hadj, ceux du Timmi et de Sali, se sont réconciliés et se sont réparti le présent à envoyer à notre Seigneur ; de plus, ils ont convenu d'une députation de six hommes, dont El-Abed, Sidi Khelifa et Salem ben Saïd, plus un septième, Sid Abderrahmane ben El-Madani, des Beni-Mhammed, qui iront porter le présent, et pour ce, se réuniront sous quinze jours à Timmi.

On dit que vous préparez, vous aussi, un présent : envoyez-le, avec quelque délégué, par l'intermédiaire du pacha auquel nous expédions un exprès, moyennant 8 metkals.

Pressez votre envoi et écrivez en hâte vos lettres à notre Seigneur, — la hâte est de mise ; déjà cinq jours sont écoulés sur les quinze stipulés, si vous ne vous pressez pas, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous. Salut.

Du 7 choual 1317 (*8 février 1900*).

De son côté, le chef de la députation insiste :

De la part de l'homme de bénédiction, Sid El-Abed ben Sid Mohammed-Abdallah, de Ba-Amor, à l'homme de bénédiction, fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux et procure, par lui, la paix à notre époque ! — au pacha-caïd Idris ben El-Kouri, le Cherradi, et aussi à la djemâa des Oulad-Zennane toute entière, — que le salut... *etc.*

Et ensuite, je vous informe que la djemâa des Oulad-Sidi-Hammou-bel-Hadj et tous les Sefianes se sont mis d'accord sur la solution la plus profitable : ils pensent et agissent d'un commun accord.

Les Sefianes ont désiré le concours des forces des Beraber et des Beni-Mhammed, mais les Ihamed ont au contraire été d'avis de ne les pas employer, à moins d'avoir au préalable l'assentiment de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux !

O pacha, ô vous, djemâa des Oulad-Zenane, luttez, tenez bon, consacrez-vous à votre tâche, et accueillez tous les Musulmans qui viendront vous rejoindre !

Quant au présent (au souverain) que vous préparez, et dont El-Hadj Mohammed ben El-Mekki nous a apporté la nouvelle, envoyez-le promptement, ainsi que quelqu'un pour l'accompagner ; si vous n'avez personne de prêt, envoyez-le en même temps que les lettres du pacha destinées à la Personne majestueuse ; en effet nous avons fixé notre départ au 20 choual (*21 février*).

Ecrivez-nous aussi le chiffre exact de ceux qui ont été tués d'entre les Musulmans, des Oulad-Zennane, d'Aïn-Salah et d'Inghar, et de même le nombre des morts parmi les ennemis de Dieu.

Quand vous expédierez votre présent, choisissez un chameau de choix.

Dieu ! Dieu ! Dieu ! Soyez vigilants, peut-être Dieu nous débarrassera-t-il de ce malheur qui nous arrive !

J'ai été désigné par la djemâa des Ihamed pour me rendre devant notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux !

Ce qui est le meilleur, c'est ce qui peut garantir l'avenir, et cela vaut qu'un homme courageux s'éloigne de la guerre sainte. Salut.

Les deux pachas envoient leur ultimatum aux Français. — Dès son arrivée à Aoulef, le gouverneur des Ihamed recevait la lettre suivante d'un chérif du Reggane :

Au fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — à notre frère le caïd Idris ben El-Kouri, — que le salut... *etc.*

Nous t'avisons qu'il nous est revenu que le pacha Mohammed ben Amor (*des Sefianes*) a envoyé ses gens prescrire à tous ceux qui relèvent de son gouvernement d'avoir à te rejoindre promptement et sans délai.

De plus, il t'a adressé des lettres, et aussi une autre à l'Infidèle — que Dieu l'anéantisse !

Il faut que tu te presses d'envoyer, toi aussi, un émissaire à l'Infidèle dès qu'arrivera l'autre (*de l'autre pacha*), afin que tous

deux se présentent ensemble, et que l'Infidèle ait à se décider devant vos deux lettres, et à donner une réponse.

Cet émissaire (*de l'autre pacha*) est arrivé au Reggane avec les contingents du Timmi ; ceux des Oulad-Sidi-Hammou-bel-Hadj et de Sali sont en route pour arriver aussi, de même que ceux de Bouda et alliés, et ceux des Chorfa d'El-Hebla et alliés. Salut.

De la part de Sidi Cheïkh ben Abdallah.

L'ultimatum dont parle cette lettre fut, en effet, présenté au commandant français d'In-Salah[1], selon ce que nous apprend cette autre lettre :

De la part du serviteur du Trône élevé en Dieu, le pacha-caïd Sid Mohammed ben Amor El-Merrakchi, — à nos amis chers, les merabtines de la descendance de Sidi Obbad (des Oulad-Aïssa), et particulièrement Sid El-Hadj El-Arbi ... *et autres* — que le salut... *etc.*

Voici de retour l'émissaire que nous avions envoyé au Tidikelt, le mokhazni El-Habib.

Il revient de chez le caïd Idris qui l'avait envoyé, avec un mokhazni de sa suite, porteur d'une lettre, au pays d'Aïn-Salah.

Il est allé et s'est présenté au Roumi qui a pris connaissance de la lettre écrite par le caïd Idris, et a ensuite répondu ainsi : « Je sais que ce pays est au Sultan, mais les gens d'Aïn-Salah m'ont traité iniquement, ont pris l'initiative des hostilités, et m'ont contraint à poursuivre contre eux mon bon droit ; or, Dieu a décrété que je les vainque et que j'entre en maître ici ; je n'en sortirai plus que sur un ordre de mon Gouvernement ! »

Quant au caïd Idris, il est à Inghar avec ses troupes.

Notre émissaire est rentré avec son cheval fatigué, nous vous l'envoyons pour que, par pitié et en vue des grâces de notre Maître, vous preniez soin de lui ; nous-même, nous faisons des dépenses pour les mokhaznis, par considération de vos ressources précaires : soyez-nous — ainsi que Dieu — en aide, et donnez vos bons soins à ce cheval. Salut.

(*Suit l'empreinte du cachet du pacha*).

1. Cf. Tillion. *La Conquête des Oasis sahariennes.*

Le pacha Idris, d'Inghar, presse l'arrivée de ses contingents. — De la part de la seigneurie du généreux pacha Idris ben El-Kouri — que Dieu le protège ! — aux caïds des Ihamed du Touat et du Gourara. — que Dieu les protège et les conduise, par les grâces de notre Maître — que Dieu le fasse victorieux !

Je suis arrivé au pays d'Inghar le treizième jour de choual (*14 février*), je m'y suis installé et j'ai écrit à ceux de la Province française qui tiennent Aïn-Salah ; je n'ai reçu d'eux aucune réponse satisfaisante, mais il m'est parvenu avis confidentiel qu'ils ont envoyé quelqu'un pour leur amener des renforts.

Ainsi, si vous êtes des serviteurs de Dieu et des serviteurs de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — que vos contingents nous arrivent sans retard ! Si vous n'êtes pas des serviteurs de Dieu, non plus que des serviteurs de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — vous ne nous enverrez personne, mais j'en informerai notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux !

En même temps que cette lettre, j'en adresse une autre au caïd Mohammed ben Amor, le Merrakchi, pour lui recommander de nous amener les contingents des Sefianes.

Le salaire du porteur est de trois douros (15 francs), et nous lui prescrivons de porter la présente jusqu'aux caïds des Meharza.

Et toi, caïd Mohammed-Abderrahmane (du Timmi), ce que tu dépenses pour nos enfants, tiens-en le compte, et si le fils de notre sœur arrive, ayant quitté la Personne de notre Seigneur, loue des animaux pour qu'il nous rejoigne par la route de Titaf. Salut.

Des jours médians de choual 1317 (*12-22 février 1900*).

Nous trouvons quelques-unes des réponses qui furent faites à ce pressant message.

En voici une :

De la part de la djemâa des Chorfa de Khennous, et en particulier Sid El-Habib ben Moulaï-Saïd, Moulaï-Ahmed ben Mohamed, *etc.* — à l'homme de bénédiction, bon, généreux et gracieux, qui est d'entre les hommes de choix, et une mine de bonté et de bienfaits, au fonctionnaire de notre Seigneur, — que Dieu le fasse victorieux ! — au pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — que le salut... *etc.*

Et ensuite, nous avons reçu ta lettre et l'avons comprise ; nous voulons la victoire des troupes musulmanes, et s'il plaît à Dieu, tous ceux-là te rejoindront qui pourront le faire, avec leurs vivres et leurs montures, — et que Dieu t'aide et te donne la victoire sur ses ennemis !

Reçois le salut de ton ami Moulaï-Abdelkader ben Mohammed ben Moulaï-Heïba, qui te dit avoir reçu ta lettre, et l'avoir lue à ses frères qui se sont réjouis et se tiennent prêts ; il a reçu un homme du Touat qui lui a annoncé que les Chorfa d'El-Hebla sont arrivés au Tamest, et que onze hommes des Beraber sont arrivés à Sali ; quant aux Sefianes, on ne sait rien d'eux. Salut.

Du 17 choual (*18 février*).

D'Aoulef, El-Hadj Ahmed et Ahmed-Kadi répondent au pacha Idris :

Pour ce qui est du rassemblement des Musulmans et de la promptitude de leur action, cela découle de la gravité des événements et de la difficulté des temps ; nous leur avons transmis tous tes ordres et montré leur devoir : ceux qui obéiront feront bien, quant à ceux qui s'abstiendront d'obéir quoique ayant le pouvoir de le faire, nous te les signalerons ; s'ils se laissent dépasser par les groupes venant du Touat, on les contraindra à les suivre et à aller te rejoindre.

D'ailleurs qui donc pourrait te désobéir, puisque ton autorité provient de l'autorité de Dieu et de son Envoyé, et que le Paradis est pour toi et pour ceux qui seront avec toi !

Si tu t'informes du contingent d'El-Hebla et alliés, sache qu'il est arrivé à Timmi ; les gens de Bouda sont parvenus à Tamentit ; les Beraber qu'on nous annonce venir prendre part à la lutte[1] sont en ce moment au Tamest.

Nous venons d'apprendre ces détails par un chérif de chez nous, Moulaï-Heïba ben Ahmed. Salut.

Du lundi soir (*20 février 1900*).

Voici une autre lettre missive qui montre bien l'activité déployée, tant par les deux gouverneurs que par leurs ad-

1. Les Beraber ne rejoignirent pas les forces d'Idris.

ministrés, ainsi que toute l'étendue du mouvement qui fut alors tenté pour organiser la résistance contre « le Chrétien ».

De la part de Moulaï-Hachem ben Sâïd (d'Aoulef-Chorfa) et de l'homme de bénédiction, le mokhazni Ahmed ben El-Arbi, surnommé Ben-Tarbi, — au fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — le pacha Idris ben El-Kouri, le Cherradi, — que le salut..., *etc.*

Apprends que ledit Ahmed vient d'arriver de chez le pacha Mohammed ben Amor, le Merrakchi, porteur de plusieurs lettres, dont une, cachetée, pour toi, et les autres destinées à l'assemblée des Musulmans, donnant toutes les nouvelles ; elles sont remises au porteur de la présente.

Ahmed a eu son chameau perclus en route, et a dû prendre, à Matriouen, une monture pour parvenir à la zaouïa de Moulaï-Heïba vendredi soir ; prévenu, je l'ai envoyé chercher samedi matin, j'ai lu les lettres et je te les envoie.

Il te demande de lui envoyer les réponses promptement par un exprès à délais limités, comme ils lui ont été limités à lui-même : il attend ici tes lettres.

Ceci est écrit samedi dans la matinée.

Salue de notre part les Musulmans assemblés, chorfa ou arabes, ainsi que les gens d'Inghar, — que Dieu les garde tous, les dirige (*dans la bonne voie*), et leur accorde son aide!

Apprends encore que le très noble Moulaï-Rachid a prescrit la formation d'une expédition par les tribus des Beraber, des Doui-Meniâ et des Ghenanma : tous se sont empressés de faire leurs préparatifs, et sont déjà, selon Ahmed, arrivés dans le Touat ; il a trouvé là trois troupes appartenant au Sultan [1] et campées près du pays (*sic*) ; il ignore la cause de leur venue ; elles ont reçu la « mouna » d'avance ; les mokhaznis sont partis après la stipulation, en leur faveur, de 60 douros (300 francs) à fournir par les gens de Timmimoun, et 60 autres à fournir par le pacha.

On a fait la répartition pour la préparation d'un présent de douze négresses à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux !

1. Le mokhazni Ahmed semble pourvu d'une belle imagination.

Quant au pacha (*des Sefianes*), il a chargé Mohammed ben El-Hadj Abdelàli d'aller à El-Goléa pour remettre des lettres aux Chrétiens, et leur demander la raison de leur manière d'agir vis-à-vis du Touat : « si l'accord qui régnait entre notre Seigneur — que Dieu... *etc.*, — et vous est détruit, déclarez-le ; ou bien si l'auteur de ces actes a agi sans votre assentiment, rappelez-le ; ou bien enfin, si cela a été fait avec votre bon gré, faites-le savoir ! »

Cet envoyé est passé par El-Ahmar (*Mac-Mahon*) où on lui a donné un permis de circuler, puis il a continué sans retard ; on pense qu'il rapportera une réponse précise, et le pacha (*des Sefianes*) te la fera connaître, car la quiétude n'est plus de mise pour les Musulmans : il ne leur reste plus qu'à mourir ou à émigrer de ce pays.

Ecris tout ce qu'il y a de nouveau de ton côté, et envoie tes lettres sans retard.

Nous prescrivons au porteur d'arriver aujourd'hui samedi chez Sid Ali ben Mohammed-Salah (*à Tit*) qui vous réexpédiera les lettres le soir même ; fais, toi-même, partir tes réponses de bonne heure sur Tit où notre envoyé, qui aura séjourné, les prendra pour nous les apporter aussitôt, tandis que ton émissaire rétrogradera vers toi.

Sache aussi que les gens de Timmimoun préparent avec ardeur leurs remparts, ainsi que leurs armes, leur poudre et tous leurs instruments de lutte ; le pacha est allé rejoindre la colonne rassemblée ; nous demandons à Dieu de nous garder de ce malheur immense, suprême, horrible, qui nous perce le cœur, et de nous accorder la consolation — par tes grâces et par celles de notre Souverain. Salut.

P.-S. — Et toi, Sid Ali ben Mohammed-Salah, remets six oukias[1] au porteur pour son salaire, et garde-le près de toi jusqu'à l'arrivée des réponses ; lis les lettres, mais ne les conserve que le temps de les lire, et réexpédie-les aussitôt, pour qu'elles arrivent dimanche matin entre les mains du pacha ; fais-nous passer les réponses dès dimanche soir, afin que l'envoyé du pacha Mohammed ben Amor puisse se remettre en route dès lundi matin ; et pas de négligence, tu recevras ta rémunération des anges.

1. Environ 1 fr. 20 (pour 40 kilomètres).

(Cet intermédiaire mande à son tour, en second post-scriptum) :

Sur toi le salut, ô caïd Idris ; selon l'ordre de Moulaï-Hachem ben Sâïd, je t'envoie par cet exprès, qui t'arrivera demain matin, les lettres de Mohammed ben Amor ; remets-lui un metkal [1] et fais-moi connaître le contenu de la lettre cachetée.

Le pacha Simmou est signalé à In-Belbal. — De la part du serviteur du Gouvernement élevé et protégé de Dieu, Ahmed Kadi, des Oulad-Zennane, — au fonctionnaire de notre Seigneur et Maître — que Dieu le fasse victorieux ! — le pacha Idris ben El-Kouri — que Dieu lui soit en aide, à lui et à tous nos frères !

Ceci est pour te mettre au courant de ce qui s'est passé depuis ton départ ; le jour même est arrivé le contingent de Sali qui attend ici ses retardataires ; samedi, nous avons eu des renseignements sur les gens d'El-Hebla, de Bouda, de Timmi, des Oulad-Sidi-Hammou-bel-Hadj, de Zaouïet-Kounta et d'autres encore, qui sont tous en route.

Dimanche est venu un homme d'Aoulef-Chorfa qui était à faire du charbon dans l'oued (Talha) ; il fut rejoint par une caravane d'Arabes qui cherchaient à acheter des dattes, qui le questionnèrent sur le prix de celles-ci, de la cotonnade, du sucre, etc., et résolurent de passer la nuit en cet endroit pour venir le lendemain chez nous, mais dans la soirée arriva à son tour un des leurs qu'ils avaient laissé à In-Belbal, et qui leur dit : « Chargez vos chameaux de suite et fuyez d'ici, car voici le pacha Simmou qui est arrivé à In-Belbal et qui, demain matin, sera sur vous, et vous prendra vos chameaux »... Tous ces gens partirent aussitôt, et l'homme d'Aoulef est venu nous prévenir.

Je te préviens à mon tour.

Je ne suis resté ici depuis ton départ que pour m'occuper des affaires locales, préparer les suppléments de « mouna » que tu pourrais demander, et te faire tenir les nouvelles.

Ici, il ne reste personne, comme vous le savez ; si vous estimez

1. Environ 2 fr. 50 (pour 45 kilomètres).

que je vous aie été utile en demeurant, souhaitez-nous le bien ; si vous voulez que je vienne, envoyez-moi les chameaux que vous avez. Salut.

Des jours médians de choual (*12-22 février*).

P.-S. — Je n'ai trouvé personne pour porter tes dernières lettres : Sid El-Bekri, qui doit partir, les emportera.

Nous pouvons admettre que le pacha Simmou est, comme il est dit plus haut, venu alors au moins jusqu'à In-Belbal car il est absent de Timmimoun ; en effet, nous trouvons une lettre datée du 16 choual (17 février), du caïd de Bouda au caïd de Timmimoun, auquel il mande, en l'absence du pacha :

Quant à la question de l'expédition des Chrétiens,—que Dieu nous enlève le souci qu'ils nous causent ! — s'il arrive du nouveau de leur côté, c'est à toi de nous le faire savoir puisque l'eau d'un fleuve vient toujours de sa source.

Quant à nous, nous sommes prêts à combattre pour la religion d'Islam, et nous n'avons été retenus de suivre le pacha que par l'arrivée d'un vol considérable de sauterelles qui est ici depuis près d'un mois, et qui a empêché tout le monde de s'absenter...

Que Dieu nous soit en aide, comme à vous, pour le service chérifien, et qu'il nous inspire à tous ce qui sera le plus profitable aux Musulmans !

Nouvelle convocation du pacha Idris aux Ihamed. — Les « Combattants pour la Foi » s'attardent sans doute en route, car, à Inghar, Idris s'impatiente et réitère son appel :

De la part de la seigneurie du généreux pacha-caïd Idris ben El-Kouri, — à tous les caïds des Ihamed — que Dieu vous guide et que le salut... *etc.*

Et ensuite, notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — nous a ordonné de nous installer à Aïn-Salah, à côté de ceux qui s'y trouvent, de la Province française ; il a donné ses instructions chérifiennes à son représentant à Tanger, El-Hadj Mohammed

Torrès, et il vous a prescrit de vous joindre à nous jusqu'à nouvel ordre : ses lettres vous seront d'ailleurs remises par le porteur, El-Hadj Mohammed ben El-Mekki.

Hâtez-vous de venir, car il nous est revenu que la colonne française (*qui arrive*) a déjà atteint le Mzab.

Réunissez votre monde et venez.

Ayez les yeux sur ma lettre et le pied à l'étrier.

Hâtez-vous, la hâte est méritoire.

Toi, caïd Mohammed-Abderrahman (*du Timmi*), voici des lettres de notre Seigneur que tu transmettras au caïd Mohammed ben Amor, et en voici une autre pour toi personnellement.

Aie soin du fils de notre sœur, et recommande à tes administrés de se bien conduire avec lui, car il nous remplace là-bas.

Ton envoyé est arrivé ici le cinquième jour de son départ de Timmi.

Fais parvenir aussi ces lettres ci-jointes aux gens de Kerzaz, et celle-ci même, communique-la à Mohammed ben Amor.

Dis au fils de notre sœur de nous envoyer du papier qu'il trouvera dans le coffret, il ne nous en reste plus.

Faites-moi savoir combien de jours le porteur restera en route ; c'est lui que je charge d'aller jusqü'au caïd Mohammed ben Amor ; chaque pays où il passera devra lui remettre un douro (*5 francs*). Salut.

Du 15 kâda 1317 (*17 mars 1900*).

Prise d'Inghar par les Français. — Mais Idris était mal renseigné, car la colonne française qu'il croyait au Mzab était arrivée à In-Salah le 14 mars, et, le jour même où il écrivait la lettre que nous venons de voir, toutes les forces françaises sortaient d'In-Salah, au nombre d'un millier de fusils, 150 sabres et 2 canons, pour venir l'attaquer dans Inghar.

Le pacha fut renseigné dans la soirée sur ce mouvement, et, le lendemain 18, il partit en personne, à la tête d'une petite reconnaissance, dans la direction des Français ; il était persuadé, et répétait, à tous, que sa qualité

de fonctionnaire chérifien suffirait pour arrêter les Français, sans même qu'ils osassent tirer sur lui.

Non loin d'Aïn-Taraga (14 kilom. E. d'Inghar), il se trouva tout à coup en face d'une patrouille de spahis algériens qui lui envoyèrent quelques coups de fusil ; il riposta et se replia vivement sur Inghar.

Le soir même, tous les Musulmans vont occuper les dunes qui bordent, à l'Est, les palmeraies, et ils y passent la nuit, croyant ainsi défendre l'entrée de l'oasis aux Chrétiens.

Ceux-ci s'avancent au petit jour, sous le commandement du lieutenant-colonel d'Eu : leur cavalerie tourne l'oasis et va en inquiéter la lisière ouest ; les meharistes dépassent les dunes, les tournent et contraignent la défense à se retirer dans la palmeraie ; puis l'infanterie couronne les dunes et ouvre le feu sur les Musulmans, qui bientôt reculent et finissent par aller s'enfermer, partie dans la kasba des Oulad-Hadega et dans la mosquée qui se trouve en avant de celle-ci, et partie dans la kasba des Oulad-Ahmed-Djelloul.

Ces ouvrages sont immédiatement battus par les deux canons français, mis en batterie sur les dunes, puis l'infanterie pénètre dans les palmeraies en formant deux colonnes qui attaquent simultanément les deux kasbas, et sont suivies par l'artillerie qui ouvre une brèche à la kasba des Oulad-Ahmed-Djelloul.

« A 10 h. 5, la brèche étant praticable, l'assaut est donné. La brèche débouche sur les terrasses ; les défenseurs résistent avec acharnement dans les maisons ; les sapeurs du génie doivent crever les toitures avec des pétards de mélinite.

« A gauche (Oulad-Hadega), les assaillants sont arrêtés par la mosquée que l'ennemi a organisée défensivement. L'artillerie vient s'établir face à la mosquée, et avec des obus à mitraille, réussit à ouvrir une brèche qui permet de l'enlever facilement à 11 h. 30, malheureusement la brèche de la kasba (située en arrière), que le manque de

vues a empêché de prolonger assez bas, n'est pas praticable. Les tirailleurs sahariens ne réussissent pas dans leur tentative d'assaut, et perdent plusieurs hommes. Les sapeurs du génie, qui se sont jetés dans le fossé, n'arrivent pas à faire sauter le pied du bastion[1] ».

Le pacha, qui a assisté de sa personne à la première phase du combat, sur les dunes, se trouve dans cette kasba des Oulad-Hadega : tenant à la main un fusil à répétition, et aidé de ses trois mokhaznis venus avec lui de Timmi, et qu'il a répartis sur les faces attaquées, il va et vient, et excite les Musulmans au combat, allant même jusqu'à frapper ceux qui par hasard se reculent des meurtrières quand le feu de l'attaque porte trop fort sur un point.

A plusieurs reprises, il s'approche même des embrasures faisant face à la porte de la mosquée où il voit apparaître les assaillants, mais chaque fois, il repose son arme sans tirer, disant qu'il ne peut se résoudre à tuer[2].

Quelques-uns des défenseurs le préviennent qu'on voit les Chrétiens occupés à mettre en batterie un canon qui va tirer droit sur la kasba : tous sentent que ce canon va la démolir et déterminer leur défaite : « Dieu l'a écrit », disent-ils.

Idris leur explique alors qu'il est un moyen sûr pour arrêter les Chrétiens quand on ne peut plus leur résister, c'est d'arborer un linge blanc ; mais les autres ne veulent pas l'en croire, et le laissent expérimenter seul son moyen.

« A une heure, le pacha de Timmi sort de la kasba et se constitue prisonnier ; les autres défenseurs refusent de se rendre. L'ennemi parlemente ; vers trois heures, il laisse enfin les tirailleurs sahariens pénétrer dans la kasba...

« Cette affaire coûte aux Français 11 tués et 44 blessés

1. L. Voinot, *op. cit.*
2. Tous ces détails sont rapportés par plusieurs combattants.

(dont le lieutenant Voinot) ; l'ennemi laisse 500 ou 600 morts sur le terrain ; les prisonniers sont très nombreux [1]. »

La colonne française complète son succès en poussant aussitôt sur Tit et sur Aoulef, où elle établit des garnisons, et jusqu'à Akabli : tout le Tidikelt est soumis.

Nouveau message chérifien aux Ihamed. — Les rares débris de l' « armée musulmane » qui réussirent à s'échapper d'Inghar et à passer au travers des mailles du filet que leur tendait, en les prenant à revers, la cavalerie française, s'égrenèrent au long des sentiers qui rident le « pays fauve » ; beaucoup s'y couchèrent, perclus de soif et de fatigue, et ceux qui parvinrent à regagner leurs ksour s'y terrèrent, les oreilles leur résonnant encore de la canonnade des Chrétiens, ne sachant que répéter sans cesse : « Malheur sur nous ! Malheur sur nous !... »

C'est alors que le sort des armes était définitivement réglé qu'arriva au Timmi une nouvelle lettre que le Prince des Croyants avait datée du 15 mars — deux jours avant la bataille.

A Nos serviteurs très gracieux les caïds des tribus des Ihamed du Touat, à leurs cadhis, à leurs chorfa — que Dieu les protège ! — à leurs merabtines et à tous leurs notables, — que le salut... etc.

Et ensuite, est parvenu à Notre Connaissance chérifienne ce qui s'est passé à Aïn-Salah, l'arrivée de certains de la Province algérienne, leur intrusion violente au milieu des habitants, leur agression opérée au mépris de l'état de paix, des traités et des conventions qui lient les deux gouvernements, sans considération pour ce qui a été tracé d'un commun accord dans les règlements portant délimitation des frontières, sans justification possible même par une excuse de flux et de reflux[2], *puis-*

1. L. Voinot, *op. cit.*

2. *Id est* : l'excuse due à un mouvement spontané, irraisonné, impulsif.

que les gens de la localité leur avaient notifié être de la sujétion de Notre Personne élevée par Dieu, et faire partie de Notre empire fortuné.

Ils leur ont imposé le combat, non contents de les envahir, de telle façon que nombre de Musulmans ont « invoqué le témoignage de Dieu » (*id est :* sont passés de vie à trépas), *parmi lesquels les caïds et les notables.*

Cela Nous a affecté pour deux raisons.

La première, c'est le dommage causé à ces pauvres gens, qui sont incapables d'une supercherie, et ne consentiraient pas à manquer à leurs principes de quiétude et de respect du bon droit, ne serait-ce qu'à cause de leur désintéressement, de leur impuissance et de leur pauvreté, et qui cependant ont vu s'opérer la destruction de leurs habitations, le meurtre de leurs hommes, la dispersion de leurs femmes et de leurs enfants, sans qu'aucune faute le leur ait mérité.

La seconde raison est dans ce que les gens en question (de la Province algérienne) *ont anéanti les règles de conduite qui étaient comme scellées à la colle forte, et détruit les conventions arrêtées, pour le maintien de la paix, du bien et de la prospérité, entre les deux gouvernements.*

Il y a là une chose inadmissible.

Aussi avons-Nous ordonné à votre pacha, Notre serviteur le caïd Idris ben El-Kouri, de faire le nécessaire vis-à-vis de ces gens pour vous sauvegarder de votre ruine qu'ils méditent, et l'avons-Nous chargé de s'installer dans cette localité, de la leur disputer et d'obtenir qu'ils la rendent promptement à ses habitants : s'ils obtempèrent, ce sera bien ; ou bien il avisera Notre Personne chérifienne.

Nous vous prescrivons de vous installer avec lui en cet endroit, et de vous y tenir à ses ordres pour vous y maintenir, jusqu'à ce qu'il informe Notre Personne chérifienne de ce qu'il en sera, de leur fait, en cette affaire : Nous lui donnerons alors des ordres convenables, — par la puissance de Dieu !

Nous avons donné les mêmes instructions au serviteur Ben Amor, le Merrakchi, et à Nos serviteurs des tribus sefianes, pour que vous agissiez tous d'un commun accord.

Nous ne doutons aucunement de votre loyauté, de votre esprit d'obéissance, de votre dévoûment, ni de votre zèle pour le bien commun, — que Dieu maintienne votre foi et vos convictions, et qu'il augmente votre prospérité apparente ou cachée !

Gardez-vous de ceux qui pourraient tirer profit de vous par intrigue ou par ruse ; vous êtes, à Nos yeux, à l'abri de cela, mais Dieu — qu'il soit exalté ! — a dit : « Satan est pour vous un ennemi déclaré » ; et l'on trouve dans les Hadits laissés par notre Maître, l'Envoyé de Dieu — sur Lui soient les bénédictions et le salut ! — : « Viendra, pour le monde, le temps où chacun sera pris dans sa religion comme on prend un tison ». Nous demandons à Dieu d'assurer la paix.

Quant à ceux qui ont trépassé d'entre les Croyants vos frères, leur part certaine est le Paradis — que Dieu leur soit miséricordieux et leur pardonne !

Nous Nous préparons à envoyer une mission de Notre Seuil chérifien à Aïn-Salah, pour voir les lieux où se sont passés les faits en question, faire sur eux une enquête, et obtenir de ceux qui s'y trouvent leur éloignement et un règlement du litige ; cette mission vous arrivera sur les traces de la présente — par la puissance de Dieu. Salut.

Du 13 kâda 1317 (15 mars 1900).

Ce message voyagea très lentement, car il ne fut copié, à son arrivée à Timmi, par Sid Mohammed ben Hachem, secrétaire du pacha Idris, qu'à la date du 23 dou'l-hidja (24 avril).

C'est le cas de dire, excellemment, qu'il « arriva après la bataille ».

La députation des Oasis au sultan. — Nous avons vu plus haut que les Ihamed et les Sefianes réunis, on ne sait où, avaient décidé l'envoi au sultan d'une députation commune de six membres, dont El-Abed, de Ba-Amor.

Mais cette députation commune n'avait pas réussi à voyager de concert.

Dès le lendemain de la prise d'Inghar, Moulaï-Hassane, chef des Chorfa du Reggane, qui avait eu un fils et quatre cousins tués à l'ennemi, s'était mis en route vers la cour chérifienne, accompagné de son cousin, Sidi-Cheïkh, et d'El-Abed : c'était la députation des Ihamed.

Mais parvenus à Bouda, ils furent assaillis et dépouillés de tout ce qu'ils portaient au Prince des Croyants par une bande de Beraber pillards qui s'enfuirent avec leur butin au Tafilelt.

Quant à la députation des Sefianes, elle ne se mit en route que dans les premiers jours d'avril, car elle avait eu quelque peine à réaliser le présent à emporter au souverain, ainsi qu'en témoigne l'acte suivant :

Témoignage est porté par le soussigné de ce qu'en le prétoire du fonctionnaire de notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — le caïd Sid Mohammed ben Amor, le Merrakchi — que Dieu lui soit favorable ! — ont comparu : le caïd Mohammed-Abdelkader ben El-Hadj Belkassem, de Bouda, Mohammed-El-Arbi, de Bouda, et la djemâa de Timmimoun, dont El-Hadj Abderrahmane ben Abdelâziz... *et autres* ; et de ce que les uns et les autres se sont mis complètement d'accord, faisant un prêt de quatorze cents metkals (3.500 francs) destinés au présent à notre Seigneur — que Dieu le fasse victorieux ! — pour le compte de tous les Sefianes.

Sur cette somme, sept cent cinquante metkals sont versés par la djemâa de Timmimoun, et deux mille (*sic*) le sont pour le compte des Sefianes-d'Aval, district du caïd Mohammed-Abdelkader sus-nommé.

Cela est fait sous la garantie du fonctionnaire sus-nommé (le

pacha), du cheïkh Salem ben El-Graoui, et de Ba Bella ben El-Arbi. de Bouda.

Dont acte, à la date des derniers jours de dou'l-kâda 1317 (*21-31 mars 1900*).

(*Signé :*) Mobarek ben Mohammed El-Belbali.

Il y a dans ce texte une erreur de chiffres évidente et grossière, mais l'intérêt était simplement de savoir qu'il fut dressé, et à cette date, car ce n'est qu'ensuite que la députation des Sefianes, sous la conduite du caïd Mohammed-Abdelkader, de Bouda, se mit en route sur Fès : nous verrons plus tard ce qu'il advint de ce voyage ainsi que celui des Ihamed, mais nous allons auparavant suivre le cours des événements qui se déroulent aux Oasis.

Simmou donne des nouvelles des Français du Tidikelt et de ceux d'Igli. — De la part du pacha Sid Mohammed ben Amor, le Merrakchi, et de sa djemâa, — au fonctionnaire de notre Seigneur, le caïd Mhammed ben Cheïkh, à El-Hadj Mohammed ben Abdelmoula et à leur djemâa toute entière, — que le salut... *etc.*

Et ensuite, apprenez qu'est venu d'Aïn-Salah, ici, El-Hadj Youcef ben El-Hadj Mohammed ; il nous a appris que les Chrétiens — que Dieu les anéantisse ! — sont revenus du pays d'Inghar et des ksour d'Aoulef, et qu'il sont rassemblés à Aïn-Salah avec toutes leurs troupes.

Ils ne doivent pas bâtir ; ils attendent seulement des lettres qui doivent leur arriver de leur Gouvernement.

Ils ont toujours avec eux tous leurs prisonniers de guerre, y compris le caïd Idris.

Nous avons envoyé un émissaire secret pour porter des lettres à Figuig, mais il a été rencontré par les Chrétiens entre Igli et le pays des Beni-Goumi, où ils ont des colonnes nombreuses et où ils vont bâtir des postes ; ils l'ont arrêté et empêché de gagner Figuig ; ils commencent à bâtir.

Nous avons reçu de notre Seigneur — que Dieu le fasse victo

rieux ! — une lettre qui contient des sujets de joie pour les Musulmans ; nous allons vous l'envoyer.

Remettez au porteur quatre oukïas.

(*suit le cachet du pacha*).

Nous savons par ailleurs que c'est le 5 avril que la colonne Bertrand s'installait à Igli, et le 21 avril que les prisonniers faits à Inghar furent dirigés sans escorte d'In-Salah sur El-Goléa.

Le pacha Simmou exerce toujours son commandement. — De la part du serviteur du Trône élevé par Dieu, le pacha Sid Mohammed ben Amor, le Merrakchi, — à nos amis et seigneurs les merabtines de la descendance de Sidi Obbad, — que le salut... *etc.*

Et ensuite, comment vous êtes-vous occupés du cheval qui était chez vous, d'entre les chevaux du Makhzen[1] ? Vous l'avez laissé dépérir, et vous vous êtes désintéressés de lui !

Or nous vous l'avions envoyé pour séjourner chez vous, par considération pour vos ressources limitées (*au lieu de vous faire fournir vos contributions de mouna*).

S'il vient à périr, vous le paierez cent douros (500 francs).

Nous avons appris que, pour le merabet (décédé) dont vous avez inventorié la succession, vous avez fait le règlement de cette succession sans autorisation du Makhzen.

Nous vous avions cependant avisés de ce qu'il y avait à faire, mais personne, chez vous, n'écoute ce que dit le Makhzen.

Maintenant, il faut que vous nous envoyiez l'auteur de cet abus, Si Abdelhaï, ainsi que le merabet qui est l'héritier.

De plus, ce que vous restez devoir, comme mouna du Makhzen, en orge, rassemblez-le vite, et remettez-le au porteur.

Restez avec l'amitié, dans le service chérifien. Salut.

Du 5 moharrem 1318 (*5 mai 1900*).

1. Nous avons vu plusieurs fois, au cours de cet ouvrage, que le Makhzen percevait des droits sur les successions.

A cette date, nous voyons donc le gouverneur des Sefianes exercer encore ses fonctions avec sérénité, et cependant la force française qui doit poursuivre vers lui l'œuvre de conquête commencée au Tidikelt est en route, et, à cette date même, est déjà parvenue à Fort-Mac-Mahon.

Une colonne française soumet le Gourara. — En effet, le 27 avril, une colonne française, forte de 800 hommes et de 2 pièces de canon, est sortie d'El-Goléa, sous le commandement du colonel Ménestrel, et elle se présente, le 11 mai, devant Taântast en Tinerkouk, puis de ce ksar, aussitôt soumis, tout en se renforçant d'une autre force de 400 hommes, venue de Géryville à travers l'Erg, elle réclame la soumission de tous les ksour de la région.

Les différents notables se réunissent dans une oasis voisine, Fatis, et comme ils hésitent à se présenter à lui malgré deux sommations successives, le colonel se porte sur Fatis avec 400 hommes et ses canons ; quelques obus sont envoyés sur le petit ksar, d'où une fusillade peu nourrie répond faiblement, puis l'infanterie pénètre dans les palmeraies, et ensuite dans le ksar où elle fait prisonnier le caïd Abdelkerim, des Meharza, âme de la résistance.

La colonne continue sa route, passe chez les Khenafsa du Gourara, chez les Oulad-Saïd, et se présente devant Timmimoun le 22 mai.

Le pacha Simmou, sous l'impression du sort échu à son collègue Idris à Inghar, mal obéi par ses administrés que le souci de la défense de leurs propres foyers avait fait demeurer dans leurs ksour respectifs, craignant même d'être pris à revers par la colonne d'Igli qu'on disait en route pour descendre la Saoura, le pacha Simmou avait disparu, ainsi que le caïd de Timmimoun, et ce furent les notables du ksar qui, jugeant toute défense inutile, vinrent se présenter au colonel Ménestrel dès son arrivée : le jour

même le drapeau français fut hissé sur la kasba abandonnée par le gouverneur chérifien, et fut salué d'une salve d'artillerie.

Le succès des opérations de cette colonne avait été grandement facilité par l'action directe de ses auxiliaires indigènes, les merabtines des Oulad-Sidi-Cheïkh, action qui s'était exercée auprès de leurs nombreux serviteurs religieux gourariens : en voici un échantillon.

Le bach-agha de Géryville écrit aux Khenafsa. — De la part du serviteur de son Dieu — qu'il soit exalté ! — le bach-agha Sid Eddine ben Hamza — que Dieu lui soit en aide ! — aux personnes de nos serviteurs et amis très chers, à toute la djemâa de Tiberghamine et d'Abboud (*en Aougrout*), et en particulier à Mhammed ben Cheïkh (*le caïd investi par le sultan*), à El-Hadj Mohammed ben Abdelmoula. . *et autres* — que le salut... *etc.*.

Et ensuite, comment êtes-vous et comment vous portez-vous ?

O mes amis, c'est ce que j'appréhendais pour vous qui est arrivé,et comme j'ai craint que vos affaires ne soient bouleversées, que vos personnes ne soient massacrées et votre pays dévasté. j'ai senti mon cœur s'attendrir malgré sa fermeté, et je vous ai fait porter ces lettres par mes fils et mes cousins, afin que vous vous placiez sous leur sauvegarde et qu'ils soient les intermédiaires bienfaisants entre vous et le gouvernement français.

N'hésitez pas, et prenez soin de ne pas venir vous présenter (*au chef français*) après tous les autres, car celui qui sera venu le premier sera favorisé et préféré aux autres.

Vous savez bien que vous n'avez pas la force de repousser ce qui vient vous faire souffrir ; Dieu — qu'il soit béni et exalté ! — a défendu que l'homme se fasse le propre instrument de sa destruction ; or Dieu est le maître de ce qu'il donne et de ce qu'il reprend.

Ayez soin de croire à mon désintéressement, et ne vous placez pas du côté de ceux qui seront détruits (*pour leur résistance*). Salut.

Du 22 dou'l-hidja 1317 (*23 avril 1900*).

Cette action directe des Oulad-Sidi-Cheïkh algériens contribua beaucoup à paralyser la résistance que voulait organiser le pacha Simmou, et à amener la soumission du Gourara aux Français sans effusion de sang.

Le malentendu de Metarfa et ses suites. — Pour compléter la soumission du pays, le colonel Ménestrel entreprit, le 31 mai, une marche de Timmimoun sur les ksour des Zoua et Deldoul[1].

En se présentant au chef français, la djemâa de ce dernier district lui remit une lettre par laquelle son alliée traditionnelle, Metarfa, déclarait lier son sort au sien, et se soumettre en même temps et aux mêmes conditions qu'elle.

Aussi, lorsque le chef d'annexe, le capitaine Falconetti, dès lors entré en fonctions à Timmimoun, organisa son commandement par quelques nominations de caïds[2], il en établit une pour Abdelâziz ben El-Hadj Ahmed, kebir de Metarfa[3], et cette lettre fut confiée au chaouch du caïd de Deldoul, qui se trouvait être un Chaânbi du nom d'Ali ben Saïd.

Celui-ci partit pour Metarfa, et en remettant à Abdelâziz la lettre de nomination qu'il lui apportait, il lui réclama, « pour son café », une somme de quatre douros (20 francs).

Abdelâziz se récria, trouvant cher « le café », et comme l'autre insistait, il lui jeta la lettre à la face en disant : « S'il en est ainsi, nous ne nous considérons plus comme soumis ! »

Le chaouch ramassa la lettre, s'en retourna incontinent, et vint la rapporter au chef d'annexe en lui rendant compte que Metarfa avait refusé de le recevoir, l'avait chassé et insulté ignominieusement.

1. Tillion. *op. cit.*
2. Ibid.
3. Encore actuellement en fonctions.

Quant à Abdelâziz, il jugea inutile de revenir sur le mouvement de colère qu'il avait eu, d'autant que la nouvelle se répandit bientôt que la colonne française était repartie de Timmimoun sur El-Goléa ; il se borna, pour se tenir en garde contre toute entreprise possible des peu nombreux « Roumis » restés à Timmimoun, à contracter alliance avec le Teçabit resté insoumis (juin 1900), et il s'abstint de toutes relations avec son ancien allié, le Deldoul : Metarfa resta donc comme un ennemi, comme un révolté, aux yeux du chef de l'annexe du Gourara ; nous allons voir ce qu'il lui en coûtera.

La mission Servière au Touat. — In-Salah et le Tidikelt ayant été, à la suite des opérations du colonel d'Eu, rattachés aux territoires de la Division d'Alger, le général Servière, qui la commandait, reçut la mission d'aller reconnaître ces nouveaux administrés ; il arriva avec une petite escorte, le 24 juin, à In-Salah ; après un court séjour, il en repartit pour continuer son inspection au Tidikelt, et, ayant pu prendre avec lui une partie des troupes cantonnées dans ce pays, il se montra dans le Touat, à la tête d'une force de 250 fusils.

Ce qui est rentré dans les ksour, d'entre les combattants d'Inghar, se terre au fond des ruelles pleines d'ombre en répétant ; « Malheur sur nous ! ». . Quelques notables et les harratines sortent seuls au-devant de la colonne et s'efforcent à lui faire bon accueil : le Reggane, Sali, Zaouïet-Kounta, le Tamest, Tamentit, puis enfin le Timmi (30 juillet), font ainsi leur soumission, tout étonnés qu'il leur en coûte si peu pour éviter la colère du « grand chef des Roumis[1] ».

Après un séjour de deux journées seulement à Timmi,

1. Ainsi nommaient-ils le général qui, on le sait, — et c'est un piquant rapprochement, — avait au contraire reçu des troupiers français le surnom de « sokhrar » (le chamelier).

le général continuait sa route par Sebâ, Kaberten et Deldoul, et arrivait, le 7 août, à Timmimoun d'où il regagnait El-Goléa[1].

Les combats devant Metarfa. Les Braber. — A la nouvelle de l'arrivée de la colonne Servière à Timmi, Metarfa s'était émue des suites que pouvait lui attirer son attitude ; son ancien ami, le caïd de Deldoul, qui avait accompagné le chef d'annexe de Timmimoun venu au-devant du général jusqu'à Kaberten, avait aussi craint pour elle, et, aidé par le kebir des Oulad-Mahmoud, avait projeté d'obtenir pour le kebir Abdelâziz et pour sa djemâa une audience du général, au cours de laquelle le malentendu aurait été expliqué, et la soumission du petit ksar renouvelée et rendue définitive : mais le chef d'annexe s'opposa à ce projet et il n'eut point de suite : Metarfa resta donc, bon gré mal gré, dans son attitude hostile.

Mais le 29 août suivant, accompagné du goum d'Ouargla, commandé par le capitaine Pein, le chef d'annexe paraissait devant ses murs, ou plus exactement devant les dunes qui garnissent sa lisière est, qu'il trouva « couvertes de défenseurs ».

« Dans le but d'avoir auprès de lui un appui moral, il fit aussitôt prévenir le capitaine Jacques, commandant la 2e compagnie de tirailleurs sahariens, à ce moment en reconnaissance de pâturages vers Deldoul, de se porter sur Oulad-Rached. Au parlementaire qu'il envoya aux habitants de Metarfa, ceux-ci répondirent que leur seule parole serait celle de la poudre. Devant cette déclaration, il donna l'ordre au capitaine Pein de tourner les dunes par

1. On sait que les indigènes ont l'habitude de dénommer les années par quelque fait marquant : les harratines du Touat connaissent l'an 1900 sous le nom d'Aam-el-Fotor — l'année du Déjeuner, — à cause de la grande quantité de viande que leur procurèrent les nombreux chameaux laissés par la mission Servière tout le long de sa route.

le Sud, pendant que lui-même se porterait sur celles à l'est du village.

« A peine ces mouvements étaient-ils commencés que les deux officiers étaient accueillis à coups de fusil. L'ennemi, rapidement délogé des dunes, se retira sur Metarfa, où il fut suivi jusqu'au pied des murs par le capitaine Pein ; mais celui-ci, à bout de munitions, fut obligé de se replier.

« A ce moment arrivait le capitaine Jacques avec ses tirailleurs sahariens. Le capitaine Falconetti lui prescrivit d'occuper les dunes sur son prolongement. Pendant une heure et demie, on échangea des coups de fusil avec l'ennemi sans qu'il manifestât la moindre faiblesse. Jugeant alors qu'il lui serait impossible de brusquer l'attaque avec ses seuls moyens, le chef de l'annexe donna l'ordre de battre en retraite et de s'installer au camp. Il envoya en même temps un courrier à Timmimoun pour demander un renfort de 50 hommes et un canon[1]. »

Ce courrier, composé d'un brigadier de spahis et d'un goumier, vint donner, non loin de Bel-Ghazi, dans un parti d'environ 80 Beraber venus de l'Ouest, dans le but d'enlever les chameaux des Français qui avaient été signalés au pâturage vers Bel-Ghazi ; le goumier fut tué, et le brigadier, grièvement blessé, n'arriva qu'avec peine à Timmimoun, où la garnison exécuta aussitôt une reconnaissance qui resta sans résultat.

« Le 30, sur l'ordre du capitaine Falconetti, une reconnaissance faite (du camp sous Metarfa) vers Brinken et autour de l'oasis de Metarfa amena la découverte de nombreuses traces venant de l'extérieur, et se dirigeant sur les ksour surveillés. Le soir, les gens de Metarfa envoyèrent un parlementaire porteur d'une lettre destinée au caïd de Deldoul, qu'ils demandaient à avoir comme intermédiaire pour leur soumission. Mais le capitaine Falconetti refusa de faire porter ce message, et avisa les membres de la

1. Tillion, *op. cit.*

djemâa qu'ils devaient venir le trouver s'ils désiraient se soumettre.

« Après le coucher du soleil, une nouvelle reconnaissance, sous les ordres du capitaine Pein, envoyée vers Brinken, et qui ne rentra que le lendemain matin, ne fit rien découvrir.

« Le 31, à 6 heures du matin un parlementaire vint prévenir que les membres de la djemâa étaient malades et et ne pouvaient se présenter au camp. Vers 10 heures du matin, on signala dans les dunes, à 3 kilomètres, une colonne de piétons, de cavaliers et de méharistes, marchant sur Metarfa[1]... »

C'étaient les Beraber venant de Bel-Ghazi, après l'attaque du courrier.

... « Le capitaine Pein partit la reconnaître avec son goum, mais ses premiers cavaliers furent reçus à coups de feu. Au bruit de la fusillade, le capitaine Falconetti envoya au secours du goum deux sections de tirailleurs sahariens, de 30 hommes chacune ; l'une d'elles devait occuper les dunes les plus élevées, au nord de Sahela, pour empêcher l'ennemi d'y entrer, l'autre, attaquer de front. La section du lieutenant Depardieu était à peine arrivée au haut de la dune qu'elle se trouva subitement en face d'un groupe nombreux de Beraber, qui la fusilla à bout portant. L'officier fut tué, avec deux sergents français et deux tirailleurs indigènes.

« Devant cette attaque inopinée, la section lâcha pied, abandonnant ses morts ; elle put être ralliée par le capitaine Jacques, qui arriva quelques instants après.

« De l'autre côté, la seconde section avait essayé de tourner l'ennemi, mais elle avait échoué dans son attaque.

« Bientôt apparurent de nombreux groupes de ksouriens sortant de Sahela, et marchant, les uns à la rencontre des Beraber, les autres sur notre camp, presque entièrement dépourvu de défenseurs. Dans la crainte

1. Tillion, *op. cit.*

d'une attaque, le capitaine Falconetti donna l'ordre aux capitaines Pein et Jacques de se replier lentement sur le camp, puis on battit en retraite sur Deldoul, pour donner la main au renfort attendu de Timmimoun...

... « Les 1er, 2, 3 et 4 septembre, la petite colonne resta au repos à Deldoul. Le 4, dès l'arrivée du renfort de Timmimoun, elle reprit la route de Metarfa, devant lequel elle arriva le lendemain matin.

« Pendant que les hommes prenaient du repos, le capitaine Falconetti fit la reconnaissance de la position avec l'officier d'artillerie, et prit ses dispositions d'attaque. L'artillerie, soutenue par les tirailleurs algériens et le makhzen de Timmimoun, devait prendre pour objectif les dunes au sud du village, tandis que les capitaines Pein et Jacques occuperaient les mamelons de la route de Brinken, et refouleraient sur le ksar les contingents qui y étaient installés.

« L'artillerie ouvrit le feu, ainsi que son soutien.

« De leur côté, les capitaines Pein et Jacques se trouvèrent en présence de forts contingents bien abrités, qui arrêtèrent leur mouvement. Comprenant alors que le gros de l'ennemi était de ce côté, le capitaine Falconetti prescrivit aux tirailleurs algériens et au makhzen de Timmimoun d'appuyer un peu à gauche, tandis que l'artillerie se rapprocherait encore : malgré tout, on ne put avancer. Enfin, renforcé par quelques spahis sahariens et une escouade de tirailleurs venue du convoi, on finit par tenir tête à la fusillade venue de la dune. Pendant ce temps, les tirailleurs sahariens s'étaient portés en avant ; mais, dans ce mouvement, leur chef, le capitaine Jacques, fut tué, un sous-lieutenant indigène blessé, et plusieurs tirailleurs tués ou blessés. L'élan de la troupe fut aussitôt rompu.

« La situation devenait critique. Le capitaine Falconetti prit le parti de rompre le combat. Lentement, on battit en retraite sous la protection des deux sections de tirailleurs algériens, en abandonnant malheureusement

les morts sur le terrain. On rentra à Deldoul le soir même ; puis, le 6, on reprit le chemin de Timmimoun où l'on arriva le 8.

« Nous avions eu : 13 tués, 36 blessés, 1 disparu[1]. »

De leur côté, les Beraber retournèrent tranquillement chez eux par le Teçabit et la Saoura, et Metarfa resta en « dissidence ».

Certains traités d' « amitié » sont encore en vigueur. — Nous avons étudié, en son temps, le régime de l' « amitié », si florissant aux Oasis vers le milieu du XIXe siècle, pendant la période d'abstention de l'autorité chérifienne, mais depuis lors, de nouveaux fonctionnaires chérifiens ont été censé administrer le pays, et maintenant, en septembre 1900, l'autorité française y exerce son action depuis plusieurs mois, et cependant des tributs d' « amitié » sont encore versés aux anciens suzerains nomades, témoin la quittance suivante :

Témoignage est porté par Ahmed ben Cheïkh-Sadok, de ce qu'il a perçu ce qui lui est dû en vertu du traité existant entre lui et les merabtines de la descendance de Sid Ahmed Bou-Tedara[2], et englobant tous les Chorfa de la descendance de Moulaï-Ali ben Boubeker, Moulaï-Ali... *et autres*, qu'il ne lui reste rien à leur réclamer pour les années écoulées, et que le montant de cette « amitié » entre eux a été, pour la présente année, de quatre metkals (*10 francs*).

Ainsi arrêté d'un commun accord, — et que Dieu ne change ni ne modifie rien !

Dont témoignage porté par lui-même, se trouvant en l'état exigible *(légalement)*.

A la date des derniers jours de djoumad premier 1318 (*15-25 septembre 1900*).

1. Tillion. *op. cit.*
2. En Tamest (*vid. sup.* Partie réservée).

Combien peu le cours des événements paraît influer sur la vie intérieure du pays touatien !

Les Français occupent le Touat. — Pendant les derniers mois de l'année 1900, une nouvelle colonne française se forme à El-Goléa, destinée à réaliser l'occupation du Touat qui, à la suite des affaires de Metarfa, paraît se présenter comme un peu délicate, et qu'on essaie de faciliter en ramenant dans leur pays les prisonniers d'Inghar libérés.

Cette force part d'El-Goléa le 8 janvier, et arrive le 26 à Timmimoun où les dernières dispositions sont prises par le chef de l'expédition, le général Servière.

Deux colonnes se mettent en marche simultanément, l'une de Timmimoun, forte d'environ 800 hommes, avec 4 canons, conduite par le général, l'autre comprenant 300 hommes seulement, part du Tidikelt ; elles doivent opérer leur jonction à Timmi.

« Le 30 janvier, la colonne sort de Timmimoun dans la direction d'Adrar, ksar principal du district de Timmi. Elle passe à Deldoul, où le ksar de Metarfa, qui renouvelle aussitôt ses offres de soumission, refusées en octobre précédent[1], les voit enfin agréées ; de là, elle gagne Brinken en Teçabit, où elle doit se déployer en bataille pour amener les habitants à se soumettre, et arrive enfin le 10 février à Adrar (Timmi), où elle installe son camp[2]. »

Elle est rejointe là par la seconde colonne arrivant du Tidikelt par Titaf.

Elle fait, le 12 février, une pointe sur El-Mansour en Bouda, la résidence du caïd Mohammed-Abdelkader en ce moment à Fès, et où les habitants ne se soumettent que sous la menace du canon.

Elle envoie, le 17 février, une forte reconnaissance sur Ben-Drao d'où des renseignements sont venus sur l'appro-

1. Tillion.
2. L. Voinot.

che d'une expédition de Beraber, et, le 20 février, elle va visiter Tamentit sans être parvenue à éclaircir la question de la présence dans le pays d'une grosse force ennemie sur laquelle sont cependant venus des renseignements, à trois reprises et de trois sources différentes.

Retour des députations envoyées au sultan. — Comme nous l'avons vu, bien que décidée d'un commun accord par les Ihamed et les Sefianes, la députation commune, « de six membres dont El-Abed », s'était en fait divisée, et la députation des Ihamed, conduite par Moulaï-Hassane, s'était mise en route la première et avait été pillée par un parti de Beraber, dès son arrivée au Bouda.

Moulaï-Hassane et ses compagnons continuèrent cependant leur route, et gagnèrent le Tafilelt avec l'intention de se faire rendre justice, soit par le Lieutenant Chérifien, soit par les notables des tribus auxquelles appartenaient leurs agresseurs, et de se faire restituer leur bien par ceux-ci.

Mais les choses traînèrent en longueur malgré la qualité des plaignants, et ils étaient encore là pendant que la députation des Sefianes, partie des Oasis en avril 1900, sous la conduite du caïd Mohammed-Abdelkader, de Bouda, arrivait jusqu'à Merrakech où se trouvait alors le Prince des Croyants, puis, sans avoir rien pu obtenir de lui, revenait au Tafilelt.

Moulaï-Hassane et ses compagnons rentrèrent bientôt au Touat, sans d'ailleurs avoir obtenu aucune restitution, mais rapportant la nouvelle, qu'ils dirent tenir de Moulaï-Rachid lui-même, que le sultan avait été ensorcelé par une femme envoyée par les Français, par elle mis dans une caisse et expédié en France.

Le caïd de Bouda sut obtenir un résultat plus tangible ; aidé par le cadhi des Oulad-Saïd et un merabet de Tasfaout en Gourara, du nom d'El-Hadj Ahmed, il parvint à réunir une troupe d'environ 400 hommes, tant des Bera-

ber que des Beni-Mhammed, et lui promettant tant par jour pour chaque piéton ou cavalier, il la décida à venir avec lui jusqu'aux Oasis pour en chasser les Français.

Son premier plan était d'amener ses Beraber à Bouda, de les faire vivre sur le Touat, puis, de là, les lancer successivement sur le Tidikelt et sur le Gourara qu'ils auraient ainsi « nettoyés » du Roumi.

Mais, comme il approchait du Bouda, ses éclaireurs lui rapportèrent le renseignement de la présence d'une grosse colonne chrétienne à Timmi, et cela non sans être éventés eux-mêmes puisqu'ils motivèrent la reconnaissance française du 17 février sur Ben-Drao ; mais, quand elle y alla, eux comme l'expédition à laquelle ils appartenaient avaient déjà obliqué, depuis 3 ou 4 jours, vers le Nord-Est : leur guide et chef effectif avait résolu de tenter un coup de main sur Timmimoun, qu'il ne savait pas gardée par une garnison de 300 hommes.

Ils allèrent donc passer par Tasfaout, dont un merabet accompagnait, comme nous l'avons vu, l'expédition ; puis, ils gagnèrent par une marche de nuit Zaouïet-Belkassem d'où ils repartirent au commencement de la nuit suivante.

Surprise de Timmimoun par les Beraber. — En arrivant sous les murs de Timmimoun, l'expédition se divisa : un groupe s'engagea dans une ruelle qui aboutit au ksar, traversa une partie de celui-ci, contournant ainsi la kasba par le Nord, vint envahir le siège de l'annexe et put piller un des logements d'officiers, dont le propriétaire était absent, sans que personne donnât l'alarme.

Pendant ce temps, le gros de l'expédition, fort de plus de 300 hommes, pénétrait dans un enclos servant de parc à moutons, qui était accolé au rempart sud de la kasba.

En entrant dans ce parc, les Beraber aperçurent deux bergers accroupis devant quelques tisons ardents, ils sautèrent sur eux et égorgèrent le premier sans qu'il eût tourné la tête ; le second se jeta à plat ventre en les

implorant, et il obtint la vie sauve à la condition d'aller chercher des pioches pour percer le rempart de briques sèches : il partit, mais se garda bien de revenir.

Les Beraber, ne pensant pas qu'il y eût dans ce parc d'autre homme vivant, se mirent à aller et venir dans l'obscurité et reconnurent le pied du rempart ; d'aucuns rallumèrent le feu des bergers, et, en attendant les pioches promises, se mirent à préparer du thé.

Il y avait là cependant une sentinelle en armes qui, assise un peu à l'écart, dans un gros tas de drinn, s'était assoupie, son fusil entre les jambes ; réveillé par les piétinements et le bruit des conversations, le soldat avait ouvert les yeux, mais voyant devant lui tous ces inconnus, il s'était tout doucement enfoncé sous le drinn, et il s'y tint caché et coi.

La situation se prolongea, car un groupe d'assaillants, plus impatient, eut le temps de creuser un trou sous le pied du rempart, mais la galerie ainsi pratiquée se trouva aboutir au-dessous d'un plancher de gros madriers qui ne purent être entamés[1], et elle dut être abandonnée.

On découvrit enfin une lucarne dans le rempart, au-dessus de hauteur d'hommes, et on l'atteignit en dressant contre le mur la barrière du parc : une trentaine d'assaillants entrèrent à la queue-leu-leu par cette ouverture, et se trouvèrent dans un magasin de sacs d'orge qu'ils se mirent en devoir de vider.

Entre temps, l'heure de la relève de la sentinelle étant arrivée, le chef du poste de garde installé à la grande porte de la kasba, grande ouverte (détail que les assaillants ignoraient) à 60 mètres du parc, sur la face est, expédia le soldat de relève ; celui-ci vint donc, longeant le mur, et en tournant le coin, se il trouva inopinément devant cette foule grouillant dans le parc : il donna l'alarme à coups de fusil et regagna le poste.

1. Dans le magasin des subsistances, c'étaient les madriers supportant les piles de sacs d'orge.

Les premiers qui, sortant des casernements, apparurent dans les premières clartés de l'aurore, dans la cour de la kasba, furent salués à coups de fusil par les assaillants entrés dans le magasin : ainsi mourut l'officier d'administration Juncker ; cependant chaque corps prit son poste rapidement au rempart, et la défense s'organisa sous la direction du commandant Reibell.

Il fallut deux heures[1] pour reprendre le magasin aux assaillants qui l'occupaient.

Pendant ce temps, une partie de la garnison exécutait successivement deux sorties, pour déblayer les abords extérieurs de la foule ennemie ; là fut tué le capitaine Quizard, et blessés le capitaine Oudjari et le lieutenant Poussardin.

Quand le gros de l'assaillant eut reculé et disparu dans les palmeraies, il fallut encore enlever d'assaut une petite construction située à 40 mètres du rempart et où une douzaine de Beraber se firent tuer jusqu'au dernier.

Les Français avaient dix tués, dont deux officiers, et une vingtaine de blessés, mais les Beraber laissaient sur le terrain une centaine de cadavres ; ils purent toutefois se retirer tranquillement et sans la moindre poursuite.

Combats de Charouine et d'El-Amira. — Le général Servière apprit à Tamentit la nouvelle de l'attaque de Timmimoun : il envoya aussitôt à cette place un secours de 200 fusils et 2 canons, garnit Adrar de 200 autres, et se porta en hâte, avec le restant de ses forces, sur l'oasis de Charouine où l'expédition beraber s'était retirée.

« Il arrive devant Charouine le 28 février à 3 heures. Le convoi n'a pu suivre ; il est resté en arrière, escorté par la 10e compagnie de tirailleurs ; les chameaux sont exténués. L'ennemi, qui occupe la lisière de l'oasis, reçoit l'avant-garde à coups de fusil. Lorsque le gros arrive,

1. Rapport de la Place de Timmimoun, du 18 février 1901.

l'infanterie se déploie et l'artillerie ouvre le feu sur les tirailleurs ennemis, embusqués en avant du sud de l'oasis ; après un tir fusant, quelques coups à obus allongés les font battre en retraite. L'infanterie continue son mouvement à l'ouest de l'oasis ; l'artillerie, après avoir appuyé ce mouvement, le suit. Pendant cette marche de flanc, l'ennemi balaie le terrain de ses feux. A 5 heures, l'infanterie est déployée face à la lisière ouest de l'oasis... L'artillerie attaque la lisière ; son feu réduit les défenseurs au silence...

« Le lendemain, 1er mars, dans la matinée, une reconnaissance chargée de déterminer le point d'attaque essuie des coups de feu. Pendant la nuit, la section d'artillerie jette quelques obus dans le ksar, la kasba et l'oasis, pour inquiéter les défenseurs.

« Le 2 mars, on bombarde une kasba ruinée mise en état de défense ; l'ennemi ne répond pas au feu[1] »...

C'est que les Beraber ont évacué la place pendant la nuit, se dirigeant sur la Saoura pour rentrer dans leur pays...

Le goum, l'escadron saharien et la moitié de la 1re compagnie saharienne[2] sont lancés à leur poursuite et les rejoignent au petit jour, le 3, à une vingtaine de kilomètres nord-ouest de Charouine, dans l'erg d'El-Amira.

Les Beraber ont fait filer vers l'Ouest leur convoi et leurs blessés, et ils occupent une ligne de hautes dunes ; tapis derrière les crêtes, ils attendent les poursuivants et laissent même déborder quelque peu leur aile droite par les goumiers, que cette aile charge ensuite et met en fuite.

« Le capitaine Ramillon aperçut ce mouvement de recul, et, sans prendre le temps de couvrir ses ailes et de constituer une réserve, il fit gravir les dunes à ses tirailleurs. Ceux-ci se trouvèrent brusquement face à face avec les

1. L. Voinot.

2. En tout 250 fusils ; l'ennemi en avait 300 d'après les plus basses évaluations.

Beraber qui les accueillirent par une décharge à bout portant. Le capitaine Ramillon, un sergent et un homme furent tués ; un officier fut blessé, ainsi que trois sergents et quelques soldats indigènes.

« L'attaque fut si subite et si acharnée que la troupe n'eut pas le temps de se ressaisir. Les goumiers à mehari, craignant d'être débordés, se retirèrent, entraînant dans leur mouvement les tirailleurs, puis les spahis sahariens, dont un officier, le lieutenant de la Hellerie, venait d'être tué.

« Il fallut toute l'énergie des officiers pour reprendre tout ce monde affolé.

« Aux appels d'un clairon sonnant la charge, l'offensive fut reprise : les hommes mirent baïonnette au canon et se lancèrent sur les Beraber qu'ils forcèrent à regagner les dunes ; mais, épuisés et sans soutien, ils ne purent poursuivre ; pendant deux heures, une lutte de mousqueterie s'engagea de part et d'autre, puis, comme les munitions commençaient à s'épuiser... le signal de la retraite fut donné. On se retira lentement, homme par homme, en emmenant les blessés, sous la protection de dix spahis algériens, commandés par un sous-officier plein d'ardeur et d'audace, et envoyés en hâte du camp de Charouine, au bruit de la fusillade[1] ».

Enfin, n'espérant pas venir à bout de leurs adversaires, jugeant d'ailleurs leur convoi à l'abri et la poursuite irrémissiblement arrêtée, les Beraber disparaissent dans les dunes, non sans avoir au préalable outragé les cadavres ennemis restés quelque temps en leur pouvoir : le détachement français avait perdu 25 tués, dont 2 officiers, et 50 blessés, dont 3 officiers.

Du camp sous Charouine, une colonne de secours était sortie à 10 heures du matin ; quand elle arriva sur le lieu du combat, à 4 heures du soir, les Beraber avaient plusieurs heures d'avance et étaient hors d'atteinte, elle ne

1. Tillion.

put que rendre les derniers devoirs aux morts et soigner les blessés.

Les Beraber partis, les trois ou quatre centaines de pauvres gens qu'étaient les habitants de Charouine se trouvaient à la merci de l'adversaire : ils vinrent offrir leur soumission.

« Mais le général Servière leur a fait comprendre que, après ce qui s'était passé, il ne pouvait recevoir leur soumission dans les conditions faites aux autres ksour qui ne nous avaient pas combattu. Il a exigé la remise de cinq notables comme otages, le désarmement et le démantèlement des kasbas, le paiement d'une forte indemnité.

« Il a fallu une petite démonstration d'artillerie pour amener la djemâa, qui avait d'abord réclamé l' « amane » pur et simple, à accepter ces conditions. Mais les ksouriens se sont résignés, et le général Servière a occupé le ksar de Charouine le 5 mars, après avoir reçu les otages, les armes et une partie importante de l'amende de guerre, le reste devant être payé dans la journée[1]. »

Les dernières opérations de la colonne Servière. — « Le 6 mars, la colonne quitte Charouine et se dirige sur Talmine, où deux envoyés du colonel Ménestrel ont été assassinés en 1900[2] ».

Là, « il lui a fallu encore livrer, le 9 mars, un petit combat dans lequel nous n'avons pas subi de pertes, et tirer quelques coups de canon, pour obliger les gens de Talmine à recevoir les Français dans leur ksar. A la suite de cette résistance, le général Servière a imposé les mêmes conditions à la djemâa de Talmine qu'à celle de Charouine[3] ».

Le 13 mars, la colonne quitte Talmine et se divise ; une moitié gagne Timmimoun, puis rentre à El-Goléa où elle

1. *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (avril 1901).
2. L. Voinot.
3. *Bulletin du Comité de l'Afrique française* (*op. cit.*).

se disloque ; avec le restant, le général Servière prend par Charouine, Oulad-Rached, Kaberten, Sebâ, et enfin Adrar en Timmi ; de là, le général repart encore avec 200 fusils pour aller visiter Zaouïet-Kounta et Sali ; il est de retour à Timmi le 7 avril.

Il en repart bientôt avec une simple escorte, et regagne le Nord par la Saoura où il rencontre une troupe de la Division d'Oran, commandée par le colonel Billet, qui est venue au-devant de lui à Kerzaz.

L'organisation française des Oasis. — Les opérations militaires sont maintenant terminées, et tous les districts ont opéré leur soumission ; le pays a reçu l'organisation suivante : trois annexes[1] indépendantes entre elles, et relevant directement du général commandant la division d'Alger ; ce sont : annexe du Gourara, chef-lieu Timmimoun, créée le 25 mai 1900 ; annexe du Touat, chef-lieu Adrar (en Timmi), créée en janvier 1901 ; annexe du Tidikelt, chef-lieu In-Salah, créée en août 1900.

En 1902, ces trois annexes ont été placées sous l'autorité supérieure d'un *commandant militaire des Oasis* résidant à Timmimoun ; depuis, sa résidence a été transportée à Adrar en Timmi[2].

Les accords franco-marocains de 1901 et 1902 consacrent la conquête française. — L'extension territoriale réalisée par la France dans le Sahara depuis 1900, et dont les Oasis ne constituaient qu'une partie, avait rendu instante la question de fron-

1. En Algérie, il y eut d'abord des bureaux arabes et des bureaux arabes annexes, puis des cercles et des annexes de cercles, puis on a établi des annexes indépendantes : celles-ci ont à leur tête un « chef d'annexe » qui, en fait, est un commandant supérieur sans le titre.

2. Ou plus exactement, comme nous l'avons vu (page 14), aux Oulad-Oungal en Timmi.

tière laissée jadis en suspens par le traité de 1845, et imposé la nécessité d'une conversation avec le gouvernement chérifien.

Cette conversation dépassa donc le cas particulier des Oasis, et visa au règlement de toute la frontière franco-marocaine depuis le Teniet-Sassi jusque dans le Sahara, de façon à fixer « l'application du traité de 1845 dans les régions du Sud-Ouest algérien ». Elle s'institua à Paris, entre une ambassade chérifienne dont le chef était Sid Abdelkerim ben Slimane, ministre des Affaires étrangères et ambassadeur plénipotentiaire de Sa Majesté chérifienne, et M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères français ; et elle donna lieu à un protocole que signèrent ces hautes parties, le 20 juillet 1901.

Ce protocole[1] *déclara* (article 1er) maintenir les dispositions du traité de paix, de bonne amitié et de délimitation, conclu entre les deux puissances en 1845, à l'exception des points visés par les différents articles de ce protocole.

L'article 2 concerne les pays compris entre le Teniet-Sassi et Figuig, et l'article 3 règle le cas du territoire de Figuig.

L'article 4 porte que le gouvernement marocain pourra établir autant de postes de garde et de douane qu'il voudra, du côté de l'Empire marocain, au-delà de la ligne qui est considérée approximativement comme la limite des parcours des Doui-Meniâ et des Oulad-Djerir, et qui va de l'extrémité du territoire de Figuig à Sidi-Eddoher, traverse l'oued El-Kherouâ, et atteint, par le lieu connu sous le nom d'El-Morra, le confluent de l'oued Talzaza et de l'oued Guir. Il pourra également établir des postes de garde et de douane sur la rive occidentale de l'oued Guir, du confluent des deux rivières susdites, jusqu'à 15 kilomètres au-dessus d'Igli.

De même, le gouvernement français pourra établir des postes de garde et de douane sur la ligne voisine de Djenane-Ed-Dar, passant

1. Inséré au *Livre Jaune* publié par le Gouvernement français le 14 décembre 1906.

sur le versant oriental du djebel Bechar, et suivant cette direction jusqu'à l'oued Guir.

Par l'article 5, la situation des habitants du territoire compris entre les lignes de postes des deux pays indiquées ci-dessus est réglée de la façon suivante :

Pour ce qui concerne les gens des tribus des Doui-Meniâ et des Oulad-Djerir, les deux gouvernements nommeront des commissaires qui se rendront auprès d'elles, et leur laisseront le choix de celui des deux gouvernements sous l'autorité duquel ils seront placés. Ceux qui choisiront l'autorité française seront maintenus dans leur résidence, et ceux qui choisiront l'autorité marocaine seront transportés, de ce territoire, à l'endroit que le gouvernement marocain leur assignera comme résidence dans son Empire, et ils auront la faculté de conserver leurs propriétés et de les faire administrer par des mandataires, ou de les vendre à qui ils voudront.

Les gens fixés sur le territoire susdit et vivant sous la tente, autres que les Doui-Meniâ et les Oulad-Djerir, demeureront sous l'autorité de l'Empire marocain, et pourront y conserver leur résidence.

Les gens des ksour du territoire susdit auront le choix de l'autorité qui les administrera, et pourront, en tout cas, continuer à habiter sur leur territoire.

C'est, en résumé, l'institution d'un territoire de commune juridiction, entre Guir — au-delà duquel tout est marocain, et Zouzfana — en deçà de laquelle tout est algérien, — Saoura, Oasis et pays des Touareg.

L'article 6 attribue aux sujets de chacun des deux pays qui possèdent des propriétés sur le territoire de l'autre le droit de les administrer à leur gré.

L'article 7 ouvre la libre entrée du territoire compris entre les postes des deux pays aux ressortissants de l'un et l'autre gouvernement.

L'article 8 arrête que des commissaires iront fixer sur place l'emplacement des postes de garde et de douane dont il a été parlé, et l'article 9 et dernier édicte que des commissaires permanents règleront sur place les différends

des populations, afin d'en décharger les relations diplomatiques des deux gouvernements.

Ce protocole est entré en application par la formation d'une mission mixte composée, pour la France, du général Cauchemez, et pour le Maroc, de Sid Mohammed El-Guebbas, premier secrétaire du ministre de la guerre chérifien, qui parcourut, pendant l'hiver 1901-1902, les territoires visés par le protocole, ainsi que le gouverneur général de l'Algérie en rendit compte, à la date du 26 avril 1902[1] au ministre français des Affaires étrangères, puis elle rédigea un *Accord... assurant les résultats visés dans le protocole signé à Paris le 20 juillet 1901.*

Cet accord[2], qui est daté du 20 avril 1902 — 12 moharrem 1320 — et règle tous les points de détail prévus par le protocole, a été revêtu de la ratification du Gouvernement chérifien à la date du 16 décembre 1902.

De plus, le Prince des Croyants l'a porté à la connaissance de son Lieutenant au Tafilelt, Moulaï-Rachid, et des populations de cette région, Beni-Guil, gens d'Aïn-Chaïr, et Beraber Aït-Atta, Aït-Khebbach et Aït-Izdeg, par des lettres chérifiennes dont il a donné communication au Gouvernement français[3].

C'est ici vraiment « un tournant de l'histoire », car la coupure est nette et formelle entre le passé et le présent : quelque extension qu'ait eu jadis l'autorité des sultans maghrebins dans le Sahara subalgérien, leur héritier a sectionné, dans l'oued Guir, le pédoncule par quoi dépendait de son empire la poire touatienne, et il a consacré solennellement la soudure de celle-ci — par Igli et la Zouzfana, à l'Algérie française.

Dont acte.

1, 2, 3. *Livre Jaune.*

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

L'INVENTAIRE

CHAPITRE PREMIER

Le «Territoire des Oasis Sahariennes»

Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire. — Ordre administratif. — Ordre judiciaire. — Culte. — Confréries religieuses. — Impôt. — Budget communal. — Troupes d'occupation.

Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire. — Voilà donc, exposé en la première partie de cet ouvrage, le passé des Oasis sahariennes.

Et l'on peut noter ici le premier geste de confiance des Oasis vers leur tuteur français.

En 1900, musulmans fanatisés, ils mènent l'épique bataille du fusil à pierre contre le Lebel et le canon rayé : ils se font anéantir[1] pour repousser le « Maudit », pour éviter l'inévitable conquête.

Et en 1906, ils ont vu tellement de loyauté, de modération, d'équité, de sollicitude chez leur maître d'abord

1. Les indigènes avouent qu'à la prise d'Inghar ils eurent 600 tués et que *presque tout le reste* des combattants fut fait prisonnier. Igosten leur avait déjà coûté 100 morts, et Deghamcha 150 autres.

exécré, que sur simple invite, sans pression, ils lui apportent ce dont il soupçonnait à peine l'existence et qu'ils lui avaient caché jalousement : les archives de leurs pays, les annales de leurs ancêtres, les mandements chérifiens jadis lus du haut des chaires des mosquées inviolées !

L'historien peut donc, aujourd'hui, *grâce aux Oasiens eux-mêmes*, faire entrer dans le « cinémato » des passés connus l'évolution à travers les âges de ce petit pays saharien, de ce coin de planète que l'Islam avait couvert de son suaire.

Qu'y apercevons-nous ?

Dans les clartés aurorales de la préhistoire, quelques villages de nègres, dominés par des tribus de Berbères blancs nomades, et que visitent les Nasamons d'Hérodote.

Puis, très vite, des Juifs venus de la Tingitane (avant J.-C.), d'autres Juifs émigrés de Cyrénaïque (IIe et VIe siècles ap. J.-C.).

Des Berbères les suivent : les Zénètes bousculés de l'Est par le premier flot arabe.

Dirigeant celui-ci, Okba le Fanatique apparaît un instant (682), et « boucle la boucle » de l'invasion musulmane.

Lui parti, c'est le petit Etat berbère de Sidjilmassa (758) : un épanouissement des aborigènes blancs, consécutif à l'initiation islamique.

Nous y distinguons déjà des groupes arabes : les Guedouâ qui seraient venus de Nubie (984 ?), et les Boramik émigrés de Syrie (1040).

A peine voyons-nous passer les Berbères sahariens, les *gens voilés*, les Merabtines (1041), pour qu'aussitôt surviennent d'autres Berbères encore, mais de l'Atlas, ceux-ci : les Mouhhides.

Et pendant que la marée hilalienne « étale » sur les Oasis (1120), complétant le peuplement des plaines et des villages, coup sur coup s'annoncent plusieurs visites : un caïd mouhhide (1266), un prince merinide (1316), un émir zïanite fugitif (1372), le khalife hafside de Tunis (1430), une expédition zïanite (1435).

Puis une figure de premier plan : le cheïkh Ben Abdelkerim qui ruine la puissance juive, demeurée jusque-là de concert avec les schismatiques musulmans, Kharedjites-Sofrites, pour faire prédominer l'Islam orthodoxe et intolérant (1492).

Le pouvoir chérifien né dans le Maghreb-Extrême ne tarde pas à envoyer ses premiers caïds, ses *missi dominici* (1526).

Dans un certain désordre où se remuent des Nomades des quatre coins du Sahara, les Oasis, un moment libres, reçoivent de nouvelles visites : les Turcs d'Alger (1578) et ceux de Tripoli (1582), puis l'expédition chérifienne de Hammou-ben-Barka, qui reste maîtresse du terrain et perçoit des impôts dont nous trouvons l'enregistrement (1590).

C'est à ce moment que nous voyons les premiers Européens arriver au Touat : un petit groupe de commerçants anglais, venus de Tripoli sous la protection turque, séjournent quelque temps dans le Tidikelt et au Timmi (1631).

Voici maintenant la conquête du premier sultan filalien (1645), une grande famine et les commencements de la mainmise des Nomades de l'Ouest.

En 1669, nous voyons un *missus* chérifien, le caïd En-Nacer, jauger, avec une planche de cuivre qu'il a apportée de l'Ouest, les eaux des foggaras touatiennes et nous en laisser le compte ; puis c'est le grand règne de Moulaï-Ismâïl, le « Louis XIV marocain », et la série des vrais gouverneurs du Touat.

Parmi ceux-ci nous remarquons les Saffar : Mohammed, Djilali et Ali, qui jalonneront les temps jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Ce siècle est émaillé encore par les révoltes de Timmimoun (1699), de Deldoul (1711), du Touat entier (1727), du prétendant Abou'l-Hassane (1734), du prétendant Moulaï'l-Abbas (1744), les expéditions chez les Touareg Hoggar (1730), contre Taorirt et le Tidikelt (1737) et contre les Arabes du Meguiden (1772).

Nous voyons ensuite la fonction de gouverneur passer à

un Touatien, le cheïkh du Timmi (1796), sous le contrôle du Lieutenant chérifien dans le Sahara, puis un geste de très haut intérêt pour le temps et le milieu : l'octroi aux Oasiens par le sultan Moulaï-Slimane d'une sorte de « self-government », avec faculté de choisir, d'élire certaine assemblée, qui fonctionnera avec le représentant du souverain chargé de faire d'annuelles tournées dans le pays (1800).

Les lacunes de nos vues ne nous permettent pas de distinguer parfaitement le fonctionnement de ce nouveau régime, cependant nous voyons bientôt une sorte de congrès se réunir à Timmimoun (1805) et arrêter des mesures d'ensemble contre les Khenafsa révoltés.

Le sultan lui-même vient, non pas, comme cela a été dit, conquérir le Touat, mais soumettre ces tribus et réduire leur chef, le prétendant El-Hoceïn (1808).

Mais l'ordre ainsi rétabli dure peu ; l'archipel touatien se désagrège d'abord en deux clans dès longtemps existants, mais dont le séparatisme se fait plus aigu depuis la suppression des gouverneurs : Ihamed et Sefianes se battent, et, les uns comme les autres, ils appellent à leur secours leurs amis nomades de la Saoura et du Tafilelt, et ceux-ci tapent à l'occasion sur l'un et l'autre clan, ce qui décide le souverain à intervenir (1841).

Mais les Beraber évitent adroitement la répression chérifienne et accentuent, imités en cela par les Doui-Meniâ et les Ghenanma, leur mainmise sur les Oasis.

Ils interceptent presque totalement les communications entre celles-ci et le sultan, et à l'action de ce dernier substituent la leur propre.

Leurs différentes fractions se partagent les diverses oasis qu'elles s'attachent par des traités d'« amitié », et elles les mettent en coupe réglée... ou plutôt déréglée, car sans frein ni limite.

Le traité d'« amitié » place telle oasis sous la protection de telle fraction nomade moyennant une redevance fixe ; mais dans la pratique cette redevance est la moindre des char-

ges du protégé : chaque jour, il doit recevoir, héberger des individus différents de la fraction protectrice, et satisfaire à toutes les exigences de chacun, tout en se gardant des rançonnements des autres partis nomades avec lesquels il n'a pas de traité, et qui sans cesse sillonnent le pays, pillant les palmiers, les jardins, les habitations surprises, enlevant les nègres, les métis et même les blancs, pour les vendre comme esclaves sur les marchés du Tafilelt.

L'insécurité devient telle que les Touatiens n'osent plus sortir de leurs ksour ; si les foggaras, qui ont plusieurs kilomètres de développement, s'écroulent sur un point un peu éloigné du ksar et tarissent, on n'en essaie pas la réfection ; on se contente de se partager, en diminuant les parts, les eaux restant disponibles.

Pour les nécessités immédiates de l'alimentation on va parfois dans les jardins ; il faut bien cultiver un peu d'orge ou quelques citrouilles, féconder les palmiers et cueillir les dattes... avant que ne les cueillent les pillards errants ; alors, dans le ksar, le jour de la sortie se discute et s'arrête longtemps à l'avance, puis le matin venu un guetteur s'installe au haut d'une tour et surveille l'horizon, pendant qu'on se hâte à bâcler quelque travail dans les jardins ; mais qu'une silhouette inquiétante vienne à se profiler sur le ciel, là-bas, au fond de la plaine de reg, le guetteur s'écrie et chacun prend sa course, laissant là même son instrument de travail, pour se réfugier au plus vite dans le petit ksar dont la porte se ferme et les meurtrières se hérissent de quelques fusils à pierre.

On voit cependant arriver parfois un envoyé du souverain lointain, qui recueille le zekkat coranique et distribue aux Chorfa ou aux sanctuaires, ou aux enfants des écoles, le cadeau dont l'a chargé son maître (1828, 1862).

Mais voici venir un « infidèle », un « caïd roumi » ; il est immédiatement signalé au souverain qui envoie ses instructions afin que « chacun ait à rester dans ses frontières. » (Colonieu, 1864).

Une expédition chrétienne qui n'arrive pas jusque dans le pays que nous observons, mais seulement jusqu'au Guir (Wimpffen en 1870), cause un nouvel émoi, et procure à un Touatien qui a combattu contre elle des félicitations et un cadeau du sultan.

Nous voyons maintenant aller et venir dans les Oasis des groupes d'Algériens insurgés, puis viennent s'y installer successivement trois chefs d'insurrection : Bou-Choucha, Si Kaddour ben Hamza et Bou-Amama (1882).

Du fait de ces hôtes, les Oasis prennent l'aspect d'une « place d'armes » où se réfugient et se ravitaillent les ennemis du maître de l'Algérie, et cette situation provoque une menace de celui-ci : aussitôt les Touatiens « serrent » sur l'Islam et sur son souverain, lequel leur envoie ses directions et définit à son sens leur situation politique (1884).

Les Touatiens envoient alors une députation au sultan, et, pendant que d'une part ils subissent l'influence des Oulad-Sidi-Cheïkh algériens, d'autre part ils écoutent les délégués que le souverain musulman envoie chez eux (1890).

Celui-ci, dans son rôle de chef de l'Islam, rétablit la fonction de gouverneur, supprimée depuis un siècle, au profit du caïd Lahmid ben Lahsen le Delimi, qui commandera le Touat et la Saoura réunis (1891).

La lutte d'influence se précise entre le Prince des Croyants et la France, maîtresse de l'Algérie ; une série d'émissaires du premier descend la Saoura et se rencontre aux Oasis avec les émissaires de la seconde ; aussi les Touatiens fournissent deux députations : l'une qui se rend à Fès, l'autre qui se dirige sur Géryville et Alger (1891).

Puis nous voyons entrer en scène une influence musulmane servant la France, c'est le chérif d'Ouazzane ; mais il a été précédé aux Oasis par des lettres du Prince des Croyants qui l'excommunient ; il doit regagner l'Algérie sans résultat (1892).

Cependant Bou-Amama, inquiet, s'éloigne un peu des

Oasis où le sultan investit des caïds dans chaque district (1892).

Le Prince des Croyants songe à donner à son autorité affirmée sur les Oasis la consécration de sa présence, mais il gagne à peine, avec une grosse armée de 15.000 hommes, le Tafilelt que des complications avec l'Espagne le rappellent dans le nord de son empire (1893).

Nous voyons maintenant une nouvelle députation quitter les Oasis pour se diriger sur Fès, et comme elle est attaquée et pillée par les Ghenamma, la « guerre sainte » est déclarée contre ceux-ci par le souverain ; et le caïd qui conduit l'expédition vient s'installer au Touat, c'est le pacha El-Hadj (1895).

Il est bientôt remplacé par deux autres fonctionnaires chérifiens : le pacha Idris pour les Ihamed, et le pacha Simmou pour les Sefianes (1896).

Si nous observons ces nouveaux gouverneurs, nous les voyons assez exigeants envers les Touatiens et à peu près obéis par ceux-ci ; mais ils restent tout à fait sans action sur les nomades de l'Ouest qui continuent à venir piller les Oasis, comme sur les nomades algériens en dissidence qui, après chaque coup de piraterie, se réfugient dans celles-ci.

La menace française se maintient donc, d'autant que les Oasiens, suivant les directions du Prince des Croyants, se renfrognent en face des invites au commerce et aux relations qui leur sont faites par le voisin infidèle, et ne ménagent qu'un accueil hostile à tout ce qui leur vient de celui-ci (1898).

La conséquence de cette attitude était à prévoir : un jour, ils tirent sur une mission scientifique française qui passe à portée des Oasis, l'escorte militaire riposte, et sur leurs talons pénètre dans leur ksar : In-Salah est pris et le reste suivra (décembre 1899).

En effet les contingents du Tidikelt qui se réunissent se font disperser à Deghamcha ; puis les contingents du Touat se présentent à leur tour et s'enferment dans la kasba d'Inghar, ils y sont détruits et le gouverneur

des Ihamed y est fait prisonnier après capitulation (février 1900).

Des troupes nouvelles arrivent d'Algérie par tous les sentiers qui sinuent par le « Sahara fauve », d'El-Goléa, de Géryville et d'Aïn-Sefra.

Le gouverneur des Sefianes ne parvient pas à mobiliser ses contingents effrayés par la destruction des Ihamed, et il disparaît (mai 1900).

Timmimoun, puis Timmi, sont occupés à leur tour malgré l'intervention des Nomades de l'Ouest, et la conquête est terminée (1901) ; elle reçoit sa consécration en cette même année et l'année suivante, des deux Accords franco-marocains liquidant les différends de frontière : l'Islam impuissant s'est « résigné » devant le fait accompli...

Il faut enfin noter que le gouverneur français, le « Commandant du Territoire », a repris l'action de son prédécesseur chérifien de 1730 contre les Touareg, et que ceux-ci, battus au combat de Tit (1903), ont fait leur soumission et ont été incorporés au commandement des Oasis sahariennes.

Le passé nous étant ainsi suffisamment connu, nous allons maintenant nous efforcer d'inventorier le pays qui nous occupe.

Qu'y trouvons-nous ?

Que vaut-il ?

Que pourra-t-il devenir ?

Ordre administratif. — Depuis l'occupation des Oasis sahariennes, la France s'est trouvée, tant par le souci de parer aux entreprises hostiles des tribus de l'Ouest que par le développement de la pénétration des régions touareg, amenée à maintenir dans le pays touatien une force militaire relativement considérable, puisqu'elle atteint presque un millier de combattants.

Ces troupes constituent deux « compagnies sahariennes », dont l'une forte de plus de 600 hommes, garde le

Touat et le Gourara, et la seconde, avec 300 hommes, occupe le Tidikelt.

Ce sont précisément les chefs de ces deux compagnies qui sont investis de l'administration du pays.

De la compagnie saharienne du Touat, le capitaine commandant est le « chef d'annexe » du Touat et le capitaine en second est le « chef de poste » du Gourara ; le capitaine de la compagnie saharienne du Tidikelt est de son côté « chef d'annexe » du Tidikelt.

Un officier supérieur a la haute direction militaire et administrative des uns et des autres, avec le titre de « Commandant militaire du Territoire des Oasis sahariennes ».

Sous ce cadre français, les oasis ont été groupées selon leurs districts traditionnels ; dans chacun d'eux, la djemâa (assemblée des notables) est chargée de l'éxécution des ordres de l'autorité qui lui parviennent par l'intermédiaire de son président ; celui-ci porte en principe le simple titre de « kébir » ; cependant quelques-uns d'entre eux se sont vu décerner celui de « caïd », sans autre portée d'ailleurs que celle d'une satisfaction honorifique et personnelle.

Telle est du moins la conception théorique du commandement français, lequel a visé simplement à régulariser et investir le pouvoir démocratique qu'à son arrivée dans le pays il a cru discerner comme préexistant ; mais bien entendu, dans la pratique, la djemâa a trop peu de consistance pour exercer le pouvoir dans son district hors de l'agrément de son kébir, lequel est lui-même le personnage ou le descendant du personnage dont l'autorité prédomina avant l'occupation française, et qui a, de plus, été investi par l'autorité actuelle d'un burnous rouge, d'un cachet et du droit privatif de correspondance avec le chef d'annexe ; on peut donc dire que, sous la surveillance de ce dernier, le pouvoir dans les districts est pratiquement entre les mains du kébir ou du caïd, comme dans toute l'Algérie.

Voici la liste de ces chefs indigènes que l'on peut ins-

tructivement rapprocher du tableau de commandement de 1892, donné plus haut.[1]

A). — Poste du Gourara :

1. Caïd Hadj Mohammed ben Miloud (de Tabelkoza).	Tabelkoza et environ la moitié des Meharza.
2. Caïd Moulaï-Rachid, ex-mokhazni du pacha chérifien de Timmimoun, sous-officier de la compagnie saharienne du Touat, caïd de Taântas.	Taântas et l'autre moitié des Meharza.
3. Caïd Hadj Djelloul ben Hadj Slimane (de Haïha)	Haïha et 4 petites oasis voisines.
4. Caïd Hadj Mohammed-Abderrahmane ben Cheïkh, frère de l'ancien caïd chérifien (d'Ouled-Saïd).	Oulad-Saïd, Semmota. Beni-Mehlal, Lichta, etc.
5. Caïd Abdelkader ben Mazouz, frère de l'ancien caïd chérifien (de Talmine). .	Talmine et Touat-Entebbou.
6. Caïd Abdelkader ben Amar ben Hadj Ahmed (d'El-Hadj-Guelmane), caïd des Khenafsa-du-Gourara	El-Kef et El-Hadj-Guelmane, et tous les Khenafsa du Gourara.
7. Caïd Mohammed-Salem ould Hadj Belkassem (de Charouine).	Charouine. Taguelzi. Taorirt.
8. Caïd Hadj Belkassem ben Abdelâziz (de Timmimoun).	Timmimoun et les mêmes oasis qu'en 1892.
9. Caïd Mohammed ben Cheïkh (de Tiberghamine), ancien caïd chérifien, caïd des Khenafsa d'Aougrout	Même caïdat qu'en 1892.
10. Caïd Hadj Abdelkader ben Hadj Ahmed, frère de l'ancien caïd chérifien, (de Deldoul)	Même caïdat qu'en 1892, moins Metarfa.
11. Caïd Si Amor ben Abderrahmane (d'El-Barka)	El-Barka et les ksour voisins, des Zoua.

1. *Vid. sup., in* Partie réservée.

12. Caïd Mohammed ben Moulaï-Mohammed (de Kali)	Kali. Aguentour. Tala.
13. Caïd Hadj Mobarek ben Hafid (de Taghouzi).	Taghouzi. Inguellou, etc.
14. Caïd Hadj Ahmed ben Younès (de Telalet)	Telalet. Alamellal. Badriane. Azekkour, etc.
15. Kebir Abdallah ben Mehdi.	El-Maïz.
16. Kebir Mohammed El-Mekki	Ariane-er-Ras.
17. Kebir Ali ben Mohammed	Oudjlane.
18. Kebir Mohammed-Barka ben Mohammed.	Hammad.
19. Kebir Mohammed ben Abdelkerim . . .	Brinken.
20. Kebir Moulaï-Mobarek ben Abdallah . .	El-Hebla.
21. Kebir Nadjem ben Abdelkerim.	Sahela.
22. Kebir Abdelâziz ben Ahmed	Metarfa.
23. Kebir Mohammed ben Abderrahmane. .	Oulad-Aïssa.
24. Kebir Ahmed ben Moussa.	Oufrane.
25. Kebir Hadj Belkassem.	Adjdir-Chergui.
26. Kebir Ali-Kada ben Belkassem.	Adjdir-Gharbi.

B). — Annexe du Touat :

1. Caïd Mohammed Abdelkader ben Hadj Belkassem (de Bouda), ancien caïd chérifien	Tout le groupe du Bouda et Meraguen.
2. Kebir Hadj Mohammed ben Ahmed . .	Sebâ.
3. Caïd Mohammed-Abderrahmane ben Hadj Mohammed (de Timmi), ancien caïd chérifien.	Le groupe du Timmi, avec Tinilane et Tasfaout.
4. Caïd Salem ben Hadj Mohammed. . .	Tamentit.
5. Kebir Baâlla Abdallah (de Bou-Faddi) .	Bou-Faddi, Noum-En-Nas, Abbani, etc.
6. Caïd Brika ben Sidi Ahmed (du Fenoughil)	Le groupe du Fenoughil.
7. Caïd Lâbed ben Mohammed (du Tamest)	Le groupe du Tamest, avec Titaf.

8. Kebir Moulaï-Mhammed ben Mohammed (de Zaouïet-Kounta).	Le district des Oulad-Sidi-Hammou ben-Hadj.
9. Kebir Mohammed-Lamine ben Mekki (d'Inzegmir).	Le district d'Inzegmir, et les Titaouine jusqu'à Sali.
10. Kebir Moulaï-Ahmed ben Abdelkerim (de Sali), ancien nekib[1] chérifien, ancien grand chef de l'expédition touatienne dans la Saoura en 1895.	Sali.
11. Kebir Mohammed ben Abdallah (d'En-Nefis).	Le Reggane, moins Taorirt, Zaouïet-Reggane.
12. Caïd Moulaï-Hassane ben Abdelkader .	Zaouïet-Reggane.
13. Kebir Mohammed ben Mohand-Yaïch, ancien caïd chérifien	Taorirt.

C). — Annexe de Tidikelt :

1. Caïd Dahhadj ben Badjouda (d'Insalah), frère de l'ancien caïd chérifien, caïd des Oulad-Bahamou.	Portion du groupe d'Insalah, avec Igosten.
2. Kebir Hadj Abdesselam ben Dahhadj (d'Insalah), ancien caïd chérifien, caïd des Oulad-Mokhtar.	Ksar-el-Kebir d'Insalah, etc.
3. Kebir Abdelhakem ben Djilali (de Foggaret-Zoua).	Foggaret-Zoua, Zaouïet-Moulaï-Heïba, Zaouïet-Haïnoun, Sillafen.
4. Caïd Babba ben Mohammed, caïd des Oulad-Dahhane et d'Inghar	Inghar, etc.
5. Caïd Douro Abdelkader ben Ahmed (de Sahela), caïd des Oulad-Yahia et Oulad-Dahhane.	Les deux Sahela et Miliana.
6. Caïd Hadj Ahmed Billou (d'In-Salah), caïd des Ahl-Azzi.	Portion d'In-Salah, avec Deghamcha.

1. *Vid. sup., in* Partie réservée.

7. Kebir Abdallah ben Mohammed	In-Belbal et Matri-ouen.
8. Kebir Ali ben Mohammed.	Tit.
9. Kebir Abdelkader ould Mahammed . .	Timokten.
10. Kebir Moulaï-Abdelrahmane	Aoulef-Chorfa.
11. Kebir Otmane ben Hadj Mohammed . .	Aoulef-el-Arab.
12. Caïd Moulaï-Omar ben El-Ouatik . . .	Akabli.
13. Mousa ag Amastane	Amenokal des Touareg Ahaggar.
14. Sidi ag Karaji	Amenokal des Touareg Taïtok et Kel-Ahnet.

Ordre judiciaire. — En arrivant dans les Oasis, le conquérant français ne trouva devant lui, aux portes des ksour, que les assemblées de notables venant lui apporter leur soumission, tandis que les caïds ou les cadhis investis par le sultan marocain se terraient ou dissimulaient soigneusement leur qualité ; il ignora donc l'existence de ceux-ci, et ne connut d'autre pouvoir réel que l'assemblée qui s'était présentée à lui, la djemâa.

Il la vit, dans les temps qui suivirent, recevoir et exécuter ses ordres et ses réquisitions, assurer la tranquillité et expédier toutes les affaires locales : il en conclut que vraiment elle exerçait à elle seule tous les pouvoirs.

Et pour obéir à l'idée générale, déjà mentionnée plus haut, de se borner à régulariser l'état des choses trouvé existant, sans le modifier ni le compliquer, il confirma à cette djemâa le pouvoir judiciaire qu'il ne soupçonnait pas en d'autres mains, et il jugea inutile d'instituer des cadhis parce qu'il n'en avait pas trouvé d'investis.

Les djemâas se gardèrent bien d'informer leur nouveau maître du renseignement qui lui manquait ; c'était pour elles tout profit que de se voir chargées du règlement de tous les litiges, d'être débarrassées de la personnalité parfois gênante d'un fonctionnaire judiciaire avec lequel il eût fallu partager la direction des affaires du ksar.

Elles s'arrangèrent donc pour traiter et terminer toutes les affaires locales, les litiges comme les autres, quitte à renvoyer les plaideurs, quand le différend se trouva trop ardu, trop obscur, devant un des anciens cadhis chérifiens, ou bien encore devant un lettré quelconque ; mais en prenant l'un ou l'autre, dans tous les cas, comme un simple juriste consultant, et en se réservant à elles-mêmes le dernier mot, le prononcé de la sentence.

Et les anciens cadhis chérifiens, pour diminué qu'on leur laissât ainsi un rôle, ne purent que s'en contenter ; comment eussent-ils osé aller se réclamer, auprès du nouveau maître, de leur qualité de fonctionnaires du prince dont les prétentions sur le pays avaient toujours été rejetées, et dont le représentant, le pacha, venait d'être vaincu et capturé à Inghar !

Voilà comment l'autorité française n'a pu régulariser, sanctionner que ce qu'on lui laissait connaître, et comment elle en est venue à adopter ce système extraordinaire de laisser l'administration de la justice aux mains de la djemâa, essentiellement incompétente.

Système extraordinaire, car dans la pratique voici ce qui se passe : Ahmed revendique la part de sa belle-fille Fatma dans la succession du père de celle-ci ; les demi-frères de Fatma se défendent en contestant le fait du mariage entre sa mère et leur commun père, l'un et l'autre décédés ; que va décider la djemâa ?

Elle renvoie chaque partie chercher une consultation juridique, et chaque partie rapporte en effet une consultation favorable à sa thèse ; mais dans l'intervalle la djemâa s'est désunie, d'aucuns de ses membres se déclarent ouvertement et irréductiblement pour l'une des parties ; on entre alors en pleine fantaisie : chaque partie produit à son tour un consultation nouvelle détruisant celle produite par son adversaire, et ainsi de suite.

Pendant ce temps la djemàa « mange » les dattes du jardin en litige, et le chef d'annexe, à qui de temps en

temps l'une ou l'autre partie va réclamer, et qui n'est pas lui-même un juriste, ne sait plus où donner de la tête entre cinq ou six consultations se contredisant, et toutes contestées par l'un ou l'autre des membres de la djemâa qu'il ne peut jamais parvenir à voir réunie.

Il y a, aux Oasis, telle affaire dans ce goût qui est ainsi en suspens depuis 1902 jusqu'à nos jours.

L'autorité française s'est d'ailleurs déjà rendu compte de la lacune qui existe et qu'il importe de combler sans retard en instituant une magistrature.

Culte. — Il n'a été donné aucune organisation au culte ; le personnel des mosquées, imam, moueddin, etc., reçoit les revenus de certains jardins « hobous », c'est-à-dire « immobilisés » par certains donateurs pour cette affectation spéciale, et il continue ses fonctions de la même façon qu'il les exerça avant l'occupation française.

On n'a même pas cessé de faire la prière du vendredi au nom du sultan Moulaï-Abdelâziz.

Confréries religieuses. — En traitant ici des confréries religieuses aux Oasis, il convient d'essayer de replacer ces groupements dans les limites que leur assigne leur importance relative en ce pays.

En effet les études approfondies — par renseignements — qu'en ont présentées certains spécialistes [1] paraissent de nature à exagérer l'idée qu'on peut se faire du rôle que jouent ces confréries, soit dans la vie intérieure du pays, soit dans l'attitude de celui-ci vis-à-vis des contingences extérieures.

La première place, par le nombre des adeptes, appar-

1. Rinn, *Marabouts et khouan*. Dupont et Coppolani. *Confréries religieuses musulmanes*.

tient sans conteste aux Taïbïa : on en trouve un peu partout, et nous avons vu[1] un mokkadem supérieur, sorte de vicaire du chef de l'Ordre, centraliser les contributions annuelles que pouvaient recueillir, dans les différents districts, les mokaddems locaux.

Nombreux encore se rencontrent les affiliés Tidjanïa, Kadrïa et Cheïkhïa.

Mais tandis que les Cheïkhïa, comme les Tidjanïa, sont restés en relations suivies avec leurs chefs algériens, les Kadrïa ne forment que des communautés isolées sans lien entre elles et affranchies de toute subordination, de toute affiliation à des groupements extérieurs : leurs mokaddems locaux se succèdent de père en fils, et ils ont presque toujours perdu leurs « idjaza » et oublié l'auteur de leur investiture.

On a pensé longtemps qu'une importante zaouïa de la confrérie des Bekkaïa se trouvait à Zaouïet-Kounta, or nous avons vu plus haut[2] qu'elle n'y existe pas : il en est de même de la zaouïa snoussienne que l'on croyait établie à In-Salah : l'occupation française a permis de constater son inexistence ; on sait que Hadj Abdelkader Badjouda eut des relations assez suivies avec le cheïkh de Djeghboub, mais il n'est pas acquis qu'il ait jamais exercé les fonctions de mokaddem de cet ordre, non plus que certains individus de Tamentit et de Bouda, morts aujourd'hui, dont les enfants détiennent quelques épîtres du cheïkh Snoussi : il semble bien que celui-ci n'ait eu aux Oasis que de simples « ahbab ».

Les confréries de Kerzaz et de Kenadsa comptent quelques serviteurs, et possèdent surtout d'importants biens de mainmorte.

Enfin les Remaïa ou Mokahlïa formaient quelques petits groupements, avec mokaddems à Tamentit et à Metarfa ; il y eut même dans ce dernier ksar des concours annuels

1. *Sup.*, *in* Partie réservée.
2. *Ibid.*

de tir, suivis de sortes de fêtes votives avec repas en commun ; tout cela a pris fin depuis la conquête[1].

Quant à ce que pourraient être ces confréries dans les mains du maître infidèle qui essaierait de les faire servir à sa domination, le mécompte de Flatters avec les Tidjanïa, comme aussi la mésaventure du chérif d'Ouazzane[2], montrent bien le peu de fonds qu'on peut faire raisonnablement sur elles.

Impôts. — L'impôt institué par la France aux Oasis sahariennes est une « lezma » fixe et invariable dont le montant est de 270.000 francs : on avait estimé le nombre total des palmiers des Oasis à environ 1.450.000, et on voulut les imposer à 0 fr. 20[3] l'un.

Voici le détail de cette lezma :

Lezma proprement dite ..... Fr.	220.660 35
Centimes additionnels pour le budget des Territoires du Sud.....	22.066 03
Centimes additionnels pour frais de perception.....	794 38
Centimes additionnels communaux.....	26.479 38
Total à recouvrer.....	270.000 14

Cet impôt a été réparti ainsi : Gourara, 125.000 francs ; Touat, 97.000 francs ; Tidikelt, 52.000 francs.

Il a été perçu pour la première fois en 1903 ; cependant cette première année il n'en fut réclamé aux contribuables que la moitié, soit 135.000 francs, à titre de procédé

1. Nous avons pu mettre la main sur deux opuscules traitant de la constitution et du fonctionnement de la confrérie des Remaïa, jusqu'ici très peu connue ; nous les ferons paraître à la suite de cet ouvrage.

2. *Sup.*, *in* Partie réservée.

3. C'était ce qu'avait proposé l'autorité locale ; le Général de Division d'Oran avait préféré 0 fr. 15, et le Service central des Affaires indigènes avait opiné pour 0 fr. 25 : nous examinerons plus loin cette question de quotité.

d'accoutumance, et « pour ne pas nous aliéner, écrivait le Gouverneur général de l'Algérie, les populations qui n'ont pas été accoutumées, jusqu'à ce jour, à supporter des charges de cette nature, et n'ont pas encore les ressources permettant d'y subvenir[1]. »

En 1904, l'impôt total de 270.000 francs fut perçu ; mais en 1905, la mauvaise récolte d'une part, et de l'autre l'invasion des sauterelles, motivèrent le remise aux Oasiens d'un tiers de leur impôt, ils n'eurent à verser que 180.000 francs (espèces indigènes, 173.289 fr. 40 ; espèces françaises, 5.977 fr. 24).

En effet, l'autorité française prit à leur égard une décision équitable, et peut-être un peu tardive : elle les autorisa à acquitter l'impôt en monnaie musulmane.

Cette monnaie, dont l'usage était dix fois séculaire dans les Oasis, était subitement devenue illégale du fait de l'occupation française ; elle avait bien été tolérée dans la circulation locale comme monnaie d'appoint, à défaut de monnaie légale, mais en somme elle avait toujours été refusée dans les caisses publiques, et les impôts de 1903 et de 1904 n'avaient pu être acceptés par le fisc qu'en espèces françaises ; il en résultait pour les populations pauvres des Oasis une gêne considérable, et de fait imméritée.

Sur la proposition de l'autorité locale, cette monnaie a enfin été admise au versement de l'impôt de 1905, et le stock qui en existait dans les Oasis a pu être retiré de la circulation, au grand soulagement de ceux dont il constituait la mince fortune et pour lesquels il était devenu une ressource inutilisable.

Une cause de gêne a cependant persisté dans le pays de ce fait que les envois de fonds effectués d'Algérie à la suite du retrait de cette monnaie indigène ne comportaient pas assez de monnaie de billon.

Dans ce pays pauvre, la faculté de dépense est très res-

1. Lettre au Ministre de la Guerre (juin 1901).

treinte ; les achats journaliers de vivres et d'objets d'entretien se soldaient jadis soit en oukïas de 20 centimes, soit en mouzounas ou oudjouh de 5 à 6 centimes environ : dépenser une oukïa pour vivre une journée est le fait du *consommateur moyen*.

La monnaie oukïa ou au-dessous, retirée de la circulation le 31 décembre 1905, s'est montée dans tout le Territoire des Oasis à un total de 48.000 francs. Or, cette raréfaction considérable de la petite monnaie indigène n'a pas été aussitôt suivie, comme il eût convenu, d'une émission équivalente de la petite monnaie française appelée à remplacer les espèces condamnées : une véritable crise a sévi, il s'est rencontré, dans telle localité de 400 habitants, tel individu qui n'a pu trouver le change d'une pièce de 5 francs constituant toute sa fortune, qui a dû vivre à crédit pendant plusieurs jours, puis s'est trouvé contraint à faire des dépenses exagérées pour lui, afin de liquider sa pièce.

L'autorité locale n'ignora pas cette crise et réclama de forts envois de billon et de pièces de 0 fr. 25 en nickel, qui eussent admirablement convenu aux anciens détenteurs d'oukïas de même valeur, mais il fut objecté que cette monnaie si désirable n'existait pas en Algérie. Ce n'est que quatre mois après qu'arriva un premier envoi de 4.000 francs en billon, aussitôt jeté dans la circulation, mais cette faible somme n'amena aucun soulagement appréciable à la gêne produite par le retrait d'une somme *douze fois* plus forte, que se trouvaient inaptes à remplacer les 30.000 francs en pièces de 2 et de 1 franc arrivés en même temps.

Enfin, en mai arrivèrent 30.000 francs en pièces de 0 fr. 50 et de 0 fr. 20, et 5.000 francs en billon ; puis, en juillet, quinze autres mille francs en billon, et le vide se trouva comblé.

Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur la question de l'impôt qui, tel qu'il est, ne semble pas avoir encore acquis la forme ni l'importance qui conviennent à ce pays ; mais il convient de voir dès maintenant de quelle

façon les djemâas perçoivent sur les habitants les sommes qu'elles ont à verser au fisc.

Le procédé varie avec les districts, mais voici comment on a opéré au Timmi, dont la part d'imposition se montait à 33.000 francs en 1904 ; cette somme a été répartie :

1° 1/3 en impôt de capitation (hommes : 2 fr. 50 ; femmes : 1 fr. 25 ; à partir, pour l'un et l'autre sexe, de l'âge du premier jeûne, soit 13 ans) ;

2° 1/3 sur les eaux. selon répartition par unité de mesure ;

3° 1/3 sur les palmiers, selon répartition par arbre.

Dans la fraction d'Adrar, dont la part contributive était de 3.300 francs, la djemâa partielle a opéré ainsi :

1° Un sixième du total moins 150 francs a été imposé sur les harratines, comme capitation, ci (3.300/6—150) 400 fr.

2° Les cinq sixièmes restant plus les 150 francs en question ont incombé aux blancs de toute caste qui les ont subdivisés ainsi :

	Capitation.....	340 francs	
	Sur les eaux :		
Foggara	Dahar.....	900 —	
—	Yekhlef.....	150 —	
—	Adghar.....	35 —	
—	Meknès.....	150 —	
—	Macine.....	625 —	
—	Oulad-Otmane.....	150 —	
—	Taghdjemt.....	150 —	
—	Iguernedj (moitié).	250 —	
—	Adoui (part).....	150 —	
	Total.....	2.900 francs	2.900 fr.
	Total égal.....		3.300 fr.

Mais la djemâa ne put réaliser effectivement que les 8/9 de cette somme, et comme elle était collectivement responsable de sa réalisation totale vis-à-vis du caïd et de la djemâa du district, elle emprunta le 1/9 restant irrecouvré, soit 350 francs[1] pour parfaire la somme.

Ce n'est d'ailleurs pas ici un cas particulier, d'autres

1. Chez le juif Lalou, d'Adrar.

djemâas partielles firent pour la même raison les emprunts suivants :

Mellouka (représenté par le cadhi Sid-El-Hadj).....	190 fr. [1]
Tastaout.....	230 fr. [2]
Oulad-Brahim..».....	100 fr. [3]

A Aoulef-el-Arab, en 1904, l'impôt fut réparti de la façon suivante :

Par tête de palmier (bon ou mauvais, même palmier mâle).....	0 12
Par tête de mouton et chèvre.....	0 55
Par tête de chameau.....	5 60
Par tête d'âne.....	2 00

Ni les eaux ni les têtes d'habitant ne furent imposés

Lorsqu'en 1905, remise a été faite du tiers de l'impôt, on a suivi les mêmes règles en se bornant à ne percevoir que les deux tiers de ces sommes.

A Sali, on avait réparti, en 1904, l'impôt sur les eaux : la habba (3 l. 5 à la minute)[4] eut à payer deux metkals et huit oudjouh (environ 5 fr. 40) ; en 1905, on a imposé les palmiers à 0 fr. 15 l'un.

A Oudrar en Tinerkouk, la contribution, qui se montait à 196 francs, a dû être empruntée toute entière par la djemâa.

Quant à l'impôt touareg, il est fixé à 5 chamelons pour l'aménokalat des Taïtok, et à 25 autres pour l'aménokalat des Hoggar ; cet impôt est exigible en nature ; il représente une valeur approximative de 500 francs pour les Taïtok, et de 2,500 francs chez les Hoggar.

Budget communal. — Le Territoire des Oasis sahariennes constitue une *commune indigène*.

Le Commandant du Territoire exerce les fonctions de maire et est assisté d'une commission municipale comprenant les chefs des trois annexes et un certain nombre de caïds, membres indigènes.

Voici sa situation financière (budget communal de 1906) :

1. Chez le juif Lalou, d'Adrar.
2, 3. Chez le juif Mouchi, d'Adrar.
4. *Sup.* Introd., p. 23.

TITRE Ier. — RECETTES

NATURE DES RECETTES	MONTANT des RECETTES ADMISES
RECETTES ORDINAIRES :	
Produit des centimes additionnels à la lezma	26.557 »
Produit des amendes arabes	1.000 »
Total des Recettes ordinaires	27.557 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES :	
Excédent de l'exercice clos	14.212 56
Restes à recouvrer sur le même exercice	274 06
Total des Recettes extraordinaires	14.486 62
RECETTES SUPPLÉMENTAIRES :	
Subvention pour assurer le fonctionnement, en 1906, des ateliers d'apprentissage des chef-lieux d'annexe et des classes de français qui y sont adjointes	5.000 »
Subvention pour le fonctionnement, en 1906, des infirmeries indigènes des chefs-lieux d'annexes	5.500 »
Subvention pour permettre le fonctionnement des appareils de sondage en 1906	15.000 »
Subvention pour la réfection des bâtiments des 3 annexes	1.000 »
Subvention pour travaux de revivification de foggaras	35.900 »
Subvention pour achat de matériel agricole	2.470 »
Subvention pour travaux d'aménagement des routes et des puits jalonnant ces routes	5.400 »
Subvention pour travaux de détournement du lit de la Saoura	3.200 »
Subvention gouvernementale pour insuffisance de revenus provenant des reliquats des anciens fonds communs	4 05
Remboursement par le Trésor des parts d'impôt payées par la commune aux chefs collecteurs au titre de la lezma de 1905	14 163 »
Total des Recettes supplémentaires	87.637 05
Récapitulation :	
Recettes ordinaires	27.557 »
Recettes extraordinaires	14.486 62
Recettes supplémentaires	87.637 05
Total général des Recettes	129.680 67

TITRE II. — DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT des DÉPENSES ADMISES
DÉPENSES ORDINAIRES :	
Achat des registres d'état civil	125 »
Frais de timbre et d'imprimés à la charge de la commune	350 »
Remises au Receveur municipal	912 »
Entretien et réparations des bâtiments du Service des Affaires Indigènes	2.500 »
Achat et entretien du mobilier du Service des Affaires Indigènes	2.500 »
Frais d'hébergement des hôtes arabes aux chef-lieux des trois annexes	2.400 »
Bibliothèque du Service des Affaires Indigènes, achat de livres, reliures, etc.	1 000 »
Secours aux indigènes nécessiteux	1.000 »
Dépenses d'hospitalisation, achat de médicaments et de matériel pr les infirmeries	2 400 »
Dispensaires, matériel, personnel et nourriture des femmes indigentes	500 »
Police et sécurité, entretien et nourriture des prisonniers	2.000 »
Entretien des cimetières	300 »
Entretien et exploitation des jardins d'essai et des pépinières du Service des Affaires Indigènes	3.000 »
Fêtes publiques	660 »
Total des Dépenses ordinaires	19.647 »
DÉPENSES SUPPLEMENTAIRES :	
Restes à payer	151 90
Crédits non employés au 31 décembre 1905 et reportés à l'exercice 1906 pour recevoir leur affectation spéciale (reliquats de subventions)	9.319 37
Fonctionnement en 1906 des ateliers d'apprentissage des chefs-lieux d'annexes et des classes de français qui y sont adjointes	5.000 »
Fonctionnement en 1906 des infirmeries indigènes des chefs-lieux d'annexes	5.500 »
Fonctionnement des appareils de sondage en 1906	15 000 »
Réfection des bâtiments des annexes	6.415 »
Travaux de revivification des foggaras	35.900 »
Achat de matériel agricole	2 470 »
Travaux d'aménagement des routes et des puits jalonnant ces routes	5.400 »
Travaux de détournement du lit de la Saoura	3.200 »
Reliures d'ouvrages de la bibliothèque d'In-Salah	200 »
Reversement au budget des Territoires du Sud d'une partie de la subvention allouée le 3 février 1906 pour insuffisance de revenus	14.163 »
Total des dépenses supplémentaires	102.719 27
Récapitulation :	
Dépenses ordinaires	19.647 »
Dépenses supplémentaires	102.719 27
Total général des Dépenses	122.366 27
Balance :	
Recettes	129.680 67
Dépenses	122.366 27
Excédent des Recettes	7.314 40

Troupes d'occupation. — Le prix de revient au Sahara de l'homme de troupe franco-algérien, comme son inaptitude à la guerre saharienne, ont dès longtemps amené le commandement à chercher pour ce pays un instrument militaire spécial.

On pensa l'avoir trouvé en 1891, lorsque Lamy organisa, à El-Goléa, une compagnie de tirailleurs montés à mehari ; puis, en 1894, on perfectionna l'idée en créant deux corps spéciaux et permanents : les spahis sahariens et les tirailleurs sahariens.

Ce sont ces corps qui, largement renforcés d'éléments venus d'Algérie pendant la période active de conquête, furent appelés ensuite à tenir garnison dans le Territoire des Oasis sahariennes.

Mais à l'usage on trouva qu'ils étaient encore trop dispendieux, et insuffisamment adaptés à leur fonction spéciale, et c'est ainsi qu'on fut amené à créer les unités qui existent aujourd'hui.

Une compagnie saharienne comporte en elle-même tous les éléments d'occupation et de défense du pays : ses officiers en sont, comme nous l'avons vu, les administrateurs ; elle a ses méharistes pour en assurer la sûreté extérieure, ses fantassins et ses artilleurs pour en garder les boulevards, ses ouvriers, ses maîtres d'écoles, pour en instruire les habitants.

Elle utilise les ressources locales en hommes et en denrées, et elle est même le plus gros acheteur et la principale source de bénéfices pour le pays.

Ces compagnies se recrutent surtout dans les tribus Chaânba d'El-Goléa, de Metlili et d'Ouargla, mais la compagnie du Touat a incorporé quelques Arabes des Khenafsa et des Meharza, et la compagnie du Tidikelt a réussi à attirer pareillement des Oulad-Bahammou et autres Arabes, elle possède même une escouade de Touareg ; quant aux nègres, l'essai qui en a été fait a démontré leur insuffisance vis-à-vis des adversaires sérieux que sont les Beraber et les Touareg, et on a dû renoncer à les employer.

Les compagnies se remontent en mehara avec facilité, tant au pays Chaânba que chez les Touareg, qui leur en amènent jusque de la région nord-soudanaise.

Pour la sûreté à l'extérieur, la compagnie du Touat a, en permanence, un peloton de 120 meharistes dans l'Erg occidental, et un autre de pareille force dans les parages de l'Iguidi, « groupe de l'Ouest » ; la compagnie du Tidikelt a, de même, un « groupe de police du Hoggar » ; les « groupes de pâturage » de ces deux unités nomadisent entre El-Goléa, la Saoura et le pays touareg.

CHAPITRE II

Les Habitants

Les races et les castes. — Le cycle de la vie humaine. — Dénombrement de la population par races et castes, et par âges dans chacune d'elles. — Le mouvement de la population. — La répartition de la fortune entre les différentes races et castes. — Les conditions politiques, économiques et sociales de l'existence.

Les races et les castes. — Nous avons fait connaissance, au cours de la première partie de cet ouvrage, avec les divers éléments ethniques qui sont venus s'installer dans les Oasis sahariennes et ont concouru à la formation de la population actuelle, et nous sommes initiés à la différenciation de celle-ci en diverses castes sociales parfaitement distinctes et hiérarchisées ; il suffit donc maintenant de définir les unes et les autres en quelques mots.

Le groupe arabe est formé d'éléments venus des quatre points cardinaux, avec prédominance évidente des apports de l'Est ; il fournit à lui seul les membres de la caste « de tête », les *Chorfa*, et se répartit, quant au reste, entre deux autres castes : les *Merabtines* et la *Roture*.

Le groupe zénète, qui est berbère, est principalement venu, lui aussi, de l'Est, ainsi que le montrent ses traces historiques, apparentes encore à El-Goléa, dans le Zab, le Hodna et le Righ ; il se répartit dans les deux castes déjà citées, concurremment avec les Arabes : merabtines et roture.

Une quatrième caste est formée par les nègres importés dans le pays, ou y étant nés de parents nègres en état de servitude.

Enfin, une cinquième caste, que dans les statistiques nous placerons avant la précédente, est formée : 1° par les nègres affranchis en vertu d'actes réguliers, et selon la jurisprudence musulmane, par leurs anciens maîtres ; 2° par les enfants de ces affranchis, ou « seconds-libres[1] », soit obtenus entre eux, soit provenant des unions mixtes entre eux et des individus de la caste « nègre », soit encore des unions — très rares — d'un « second-libre » avec une femme « libre » de race blanche.

Il est bon de préciser que, dans le cas contraire, c'est-à-dire si une femme « seconde-libre » est rendue mère par un « libre » de race blanche, qu'il soit de roture ou des merabtines ou des chorfa, l'enfant suit le rang de son père ; il en est de même des enfants obtenus par un « libre » d'une simple négresse « possédée », ils sont les fils du père au même titre que ceux qu'il peut avoir eus de femmes de sa caste, et la mère elle-même acquiert une situation privilégiée en qualité de « mère de l'enfant[2] ».

Telle est en dernière analyse la définition ethnologique de cette classe des « seconds-libres », des *harratines* — nous leur laisserons ce nom arabe pour sacrifier à l'usage — qui a fait l'objet de tant de dissertations tendant à en faire un élément ethnique autonome et distinct, mais que l'observation journalière a, depuis l'occupation française, permis de mieux connaître.

Nous allons donc présenter la répartition par âges de la population entre ces cinq castes distinctes :

1. *Harr-tani*, — les blancs purs étant les « premiers libres », ou les « libres » sans épithète (*harr*).

2. Quel enseignement de haute moralité l'Islam ne donne-t-il pas aux sociétés chrétiennes, dans cette situation légale donnée à l'enfant d'une négresse et à celle-ci elle-même ?

Chorfa,

Merabtines { Arabes,
Zénètes,

Roturiers { Arabes,
Zénètes,

Harratines,
Nègres.

Nous distinguerons aussi deux autres éléments peu nombreux :

Mehadjeria,
Touareg.

Les Mehadjeria sont de race juive ; ils sont les derniers descendants des anciens Juifs touatiens, et, quoique devenus Musulmans, ils continuent à vivre et à s'unir entre eux : nous n'enregistrons évidemment que ceux qui se reconnaissent ou sont reconnus comme tels ; mais il est fort présumable que le nombre réel en est plus grand, car dans quelques localités, Timmimoun et Oulad-Mahmoud par exemple, on rencontre fréquemment des individus classés comme Arabes ou Zénètes, et dont le facies est indubitablement *hébraïque* ; on aime toujours à invoquer, quand faire se peut, une origine considérée comme supérieure, telle ici l'origine arabe.

Et ceci est vrai non-seulement pour les Mehadjeria méprisés, mais encore pour les Zénètes : un notable de cette race, dont l'air intelligent promettait une réponse satisfaisante, était questionné, un jour, sur ce que la tradition pouvait avoir transmis de son origine berbère :

« Nous autres Zénètes, se récrie-t-il, mais chacun sait que nous sommes de la descendance de Moulaï Abdelkader le Djilani !... »

Et son attitude dit tout son étonnement d'avoir eu à donner un renseignement si naturel.

Quant aux Touareg que nous présentera le Tidikelt, ce sont des « Touareg blancs » ou Kel-Inghar.

Ils se donnent comme originaires des Beraber du Tafi-

lelt, ainsi que leurs frères, d'après eux-mêmes, les Isokmaren ; ils seraient venus de l'Ouest tous ensemble, il y a environ six générations, et se seraient fractionnés au Tidikelt ; une part serait restée dans ce pays, et serait devenue les Kel-Inghar actuels ; les autres auraient continué leur route dans le Sahara central et ne seraient autres que les Isokmaren en question[1].

Nous aurons l'occasion plus loin de déterminer la situation et la prospérité ethnographiques de chacun de ces éléments de population, mais nous ne le ferons qu'après avoir étudié les causes dont cette prospérité est fonction, et qui sont d'ordre politique, social et économique, — climatérique et physique.

Le cycle vital humain. — Des recensements — premier acte des opérations « d'inventaire » par lesquelles, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, peut se déterminer la base, le point de départ d'une entreprise, — ont déjà été opérés, en 1903 et en 1904, dans les trois annexes du Territoire des Oasis, et leurs résultats[2] pourront même être instructivement comparés avec le recensement actuel ; mais ils avaient été faits dès la première heure et pour les besoins immédiats, et ils ne rapportent que le chiffre global de la population.

En plus de sa répartition par races et castes, on a cherché cette fois à la différencier par *âges*.

Une certaine difficulté se présentait ici, de ce que les recenseurs devaient être des indigènes : il a fallu se tenir dans la limite de leur faculté de compréhension ; la plupart d'entre eux eussent fourni les réponses les plus fantaisistes si on leur avait demandé les âges par décomptes d'années, mais tous étaient en mesure d'en présenter la

1. Version du notable targui Khabden, d'In-Salah.

2. V. Demontès, *in Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1904.

répartition suivant la conception musulmane du cycle de la vie humaine.

Le « çabi » est l'*enfant* dès le premier âge, et cette dénomination lui est conservée jusqu'à l'apparition des premiers signes de la puberté, que les juristes musulmans reconnaissent au nombre de six.

A ce moment l'enfant est admis à *jeûner* le ramadhane ; il entre dans la catégorie des « çaïm », *jeûneurs*.

Chez les Touatiens, la précocité que pourrait déterminer le climat chaud est contrariée par la médiocre alimentation habituelle, et l'on peut admettre que cette puberté qui ouvre l'âge du jeûne ne se manifeste guère, en moyenne, que de la douzième à la treizième année.

Nous entendons bien que des enfants peuvent être rencontrés, avant cet âge, jeûnant quelques journées de ramadhane, ne serait-ce que par cette propension qu'ont, dans toutes les races, les enfants à jouer les petits hommes, mais si ces jeûnes volontaires sont méritoires, ils ne sont pas *obligatoires*, et ne suffisent pas pour que la djemâa comprenne le zélateur dans la catégorie des « jeûneurs ».

Le « jeûneur », c'est-à-dire le pubère, met quelques années à terminer son développement, à acquérir la plénitude de ses facultés de procréation, en un mot à devenir *nubile* : lorsqu'il le devient, le « jeûneur » est dit « chabb », *jeune homme*.

Au Touat, pour la raison déjà dite de l'alimentation insuffisante annulant l'effet du climat, il convient d'admettre que cette nubilité, qui ouvre la catégorie des « jeunes hommes », n'est pas atteinte avant la vingtième année.

Vers trente ans, les conditions physiques et climatériques, que nous étudierons plus loin, amènent la *maturité* caractérisée par le plein épanouissement physique, et spécialement par « l'apparition de rares cheveux blancs qui attirent le respect à leur propriétaire » ; celui-ci appartient alors à une nouvelle catégorie dite « kohol » *homme d'âge mûr*.

Les mêmes conditions de l'existence qui ont un peu retardé le développement physique de l'adolescent ou « jeûneur » accélèrent ici, par leur rigueur, son déclin : dès quarante-cinq ans, l' « homme d'âge mûr » est tout chenu, en arabe « achib », et entre dans un nouvel âge que nous rendrons en français par *vieillard.*

Nous avons donc, en résumé, le cycle suivant :

Enfants, de la naissance à 12 ans environ.
Jeûneurs, de 13 à 18 ans environ.
Jeunes hommes, de 19 à 28 ans environ.
Hommes d'âge mûr, de 29 à 45 ans environ.
Vieillards, de 45 ans et au-dessus.

Il est bien entendu que la délimitation par années que nous donnons à chacune de ces catégories n'a qu'une exactitude *moyenne*, et qu'elle n'a pour but que de rendre appréciables au lecteur français des différenciations d'âge que la législation musulmane et les usages locaux ont fixées sans se préoccuper du décompte des ans, mais en se basant sur le développement physique de l'individu.

Pour la commodité des supputations, nous admettrons que l'individu féminin passe dans ces différentes catégories, ou étapes vitales, aux mêmes âges que l'homme : l'entorse à la vérité physiologique est grave, mais elle facilitera beaucoup notre étude.

Précisons encore que les états partiels de recensement qui vont être totalisés ci-dessous par annexe ont été remplis, en mars 1906, dans chaque district ou ksar par la djemâa elle-même : de la coopération des membres de cette assemblée se surveillant les uns les autres, les données présentées acquièrent d'assez fortes chances d'exactitude — ou, pour mieux dire, de *véracité relative*, — comme tous les dénombrements d'ailleurs.

DÉCOMPOSITION DE LA POPULATION

Par Races, Castes et Ages, dans chaque sexe :

Décomposition de la population par races

UNITÉS ADMINISTRATIVES	RACES ET CASTES		SEXE MAS			
			Enfants (jusqu'à 12 ans)	Jeûneurs (13 à 18 ans)	Jeunes hommes (19 à 28 ans)	Hommes d'âge mûr (29 à 45 ans
GOURARA	Chorfa		145	63	124	88
	Merabtines..	Arabes	262	127	175	127
		Zénètes	267	127	226	172
	Roturiers...	Arabes	631	276	462	498
		Zénètes	326	160	296	221
	Mehadjeria		6	2	5	8
	Harratines		1.110	502	1.028	842
	Nègres		167	123	495	312
	Totaux		2.914	1.380	2.811	2.268
TOUAT	Chorfa		431	179	327	215
	Merabtines..	Arabes	287	151	260	171
		Zénètes	21	8	19	13
	Roturiers...	Arabes	585	219	528	358
		Zénètes	137	57	116	87
	Mehadjeria		25	5	14	10
	Harratines		909	287	910	578
	Nègres		208	185	417	219
	Totaux		2.603	1.091	2.591	1.651
TIDIKELT	Chorfa		245	47	88	32
	Merabtines..	Arabes	412	132	343	173
		Zénètes	72	20	55	18
	Roturiers...	Arabes	276	101	228	117
		Zénètes	50	8	34	14
	Touareg		17	9	13	2
	Harratines		837	280	484	246
	Nègres		149	88	144	88
	Totaux		2.058	685	1.389	690
TERRITOIRE des Oasis Sahariennes	Chorfa		821	289	539	335
	Merabtines..	Arabes	961	410	778	471
		Zénètes	360	155	300	203
	Roturiers...	Arabes	1 492	596	1.218	973
		Zénètes	513	225	446	322
	Mehadjeria		31	7	19	18
	Touareg		17	9	13	2
	Harratines		2.856	1.069	2.422	1.666
	Nègres		524	396	1 056	619
	Totaux		7 575	3.156	6.791	4.609

stes et âges, dans chaque sexe :

ULIN		SEXE FÉMININ					
Vieillards et au-delà)	TOTAUX	Filles (jusqu'à 12 ans)	Jeùneuses (13 à 18 ans)	Jeunes femmes (19 à 28 ans)	Femmes d'âge mùr (29 à 45 ans)	Vieilles (45 et au-delà)	TOTAUX
69	489	116	35	89	64	87	391
110	801	213	89	139	127	113	681
108	900	250	81	192	155	91	769
298	2.165	531	214	476	535	325	2.081
128	1.131	269	108	239	233	139	988
4	25	5	3	6	2	»	16
605	4.087	1.003	380	1.028	933	696	4.040
146	1.243	153	67	190	183	73	666
1.468	10.841	2.540	977	2.359	2.232	1.524	9.632
195	1.347	405	175	343	197	184	1.304
156	1.025	294	102	269	178	146	989
7	68	20	11	18	10	7	66
269	1.959	610	195	329	290	257	1.681
55	452	109	50	94	66	47	366
15	69	29	7	18	12	15	81
460	3.144	904	340	990	649	447	3.330
113	1.142	125	40	171	91	42	469
1.270	9.206	2.496	920	2.232	1.493	1.145	8.286
56	468	117	45	90	39	46	337
127	1.187	310	148	332	170	204	1.164
22	187	55	14	39	40	38	186
65	787	208	100	221	153	116	798
9	115	53	7	52	17	16	145
6	47	10	7	15	6	12	50
234	2 081	824	253	852	395	406	2.730
41	510	99	49	106	46	44	344
560	5.382	1.676	623	1.707	866	882	5.754
320	2.304	638	255	522	300	317	2.032
393	3.013	817	339	740	475	463	2.834
137	1.155	325	106	249	205	136	1.021
632	4.911	1.349	509	1.026	978	698	4 560
192	1.698	431	165	385	316	202	1.499
19	94	34	10	24	14	15	97
6	47	10	7	15	6	12	50
1.299	9.312	2.731	973	2.870	1.977	1.549	10.100
300	2 895	377	156	467	320	159	1.479
3.298	25.429	6.712	2.520	6.298	4.591	3.551	23.672

Récapitulation par races :

RACES	SEXE MASCULIN						SEXE FÉMININ						TOTAUX des deux sexes
	Enfants de 0 à 12 ans	Jeûneurs 13 à 18 ans	Jeunes hommes 19 à 28 ans	Hommes d'âge mûr 29 à 45 ans	Vieillards 45 ans et au-delà	Totaux	Enfants de 0 à 13 ans	Jeûneuses 14 à 20 ans	Jeunes femmes 21 à 29 ans	Femmes d'âge mûr 30 à 45 ans	Vieilles 45 ans et au-delà	Totaux	
Arabes.....	3.274	1.295	2.535	1.779	1.345	10.228	2.804	1.103	2.288	1.753	1.478	9.426	19.654
Berbères[1].	890	389	759	527	335	2.900	766	278	649	527	350	2.570	5.470
Nègres.....	524	396	1.056	619	300	2.895	377	156	467	320	159	1.479	4.374
Juifs (islamisés)	31	7	19	18	19	94	34	10	24	14	15	97	191
Métis.....	2.856	1.069	2.422	1.666	1.299	9.312	2.731	973	2 870	1.977	1.549	10.100	19.412
Totaux..	7.575	3.156	6.791	4.609	3.298	25.429	6.712	2.520	6.298	4.591	3.551	23.672	49.101 [2]

1. Comprenant les Zénètes et les Touareg.

2. Une publication officielle parue en février 1907, la *Statistique générale de l'Algérie pour 1905*, attribue à la commune indigène des Oasis une population de 59.729 habitants. Mais il y a là une erreur matérielle de copiste sur laquelle nous n'avons pas manqué d'appeler l'attention de l'Administration ; elle sera facilement vérifiée et redressée, et on en verra sûrement la rectification dans la prochaine édition de ce travail officiel.

Le Mouvement de la Population en 1323 (hégirien)

ANNEXES	POPULATION TOTALE	NOMBRE DES NAISSANCES	PROPORTION POUR 1.000 HABITANT	NOMBRE DES DÉCÈS	PROPORTION POUR 1.000 HABITANTS	PROPORTION pour 1.000 HABITANTS		OBSERVATIONS
						des gains nets	des pertes nettes	
	Habitants							
Gourara.....	20.473	752	36,7	937	45,7	»	9,0	
Touat (partie)..	10.904	281	25,7	289	26 5	»	0,8	Les renseignements manquent pour 6.588 habitants
Tidikelt..... .	11.136	207	18,5	180	16,1	2,4	»	
Ensemble des groupes observés..	42.513	1.240	29,1	1.406	33,0	— 3,9		

Le mouvement de la population. — Nous présentons dans le tableau qui précède le relevé numérique des naissances et des décès survenus au cours de l'année hégirienne 1323 (du 8 mars 1905 au 4 février 1906), dans les deux annexes du Gourara et du Tidikelt et partie de l'annexe du Touat[1].

Il ressort des chiffres ci-dessus que le nombre des naissances et celui des décès, très élevés l'un et l'autre dans la partie nord du territoire, vont, proportionnellement à la population, diminuant de plus en plus à mesure que l'on gagne vers le Sud, comme s'ils étaient fonction de la latitude.

Il en est de même, quoique selon une progression inverse, des bénéfices nets qui, après avoir été fortement négatifs dans le Nord (—9,0 au Gourara), se rapprochent dans le Touat de l'exacte balance (—0,8) pour enfin offrir quelque plus-value dans le Tidikelt (+ 2,4).

Le résultat moyen n'en est pas moins négatif (3,9 de *perte annuelle*), ce qui revient à dire que si cette proportion de pertes se maintenait et se poursuivait d'année en année, toute la population aurait disparu au bout de mille quatre-vingt-dix ans, laissant alors la place au vide absolu.

Heureusement que, d'ici là, il reste une large marge à ceux qui se sont institués les tuteurs de ce pays, pour aviser aux moyens d'améliorer la situation de ses habitants, et pour relever, par les bienfaits de la civilisation, leur vitalité périclitante, compromise autant par les vicissitudes de leur état politique et social antérieur que par les rigueurs du climat que nous aurons l'occasion d'envisager plus loin.

1. Les renseignements pour le Touat ne nous sont parvenus qu'en partie, mais cette partie (10.904 habitants sur 17.492) est suffisante pour dégager le point de vue d'ensemble qui nous occupe.

La répartition de la fortune entre les différentes castes. — On a dit que le harratine est peu souvent propriétaire ; d'aucuns l'ont même présenté jusqu'ici comme un salarié, un prolétaire généralement dépourvu de bien.

Un recensement général des fortunes aurait pu déterminer ce qu'il en est de façon précise, mais l'autorité locale a hésité, avant de le laisser entreprendre, devant l'émoi que pouvaient causer aux populations des investigations trop indiscrètes ; nous avons pu cependant recueillir ce genre de renseignement dans quelques localités où il semblait plus facile à dégager sans danger.

Nous allons donc présenter, pour chacune des trois annexes du Territoire, un spécimen indiquant la décomposition — par races et castes — des propriétaires de palmiers, avec leur différenciation selon le nombre de palmiers possédés ; de plus, on trouvera précisée la masse afférente à chaque race ou caste dans chaque élément de la fortune, eau, palmiers et animaux domestiques.

Ces données portent sur une partie considérable de la richesse touatienne :

2.111 habbas d'eau et 85.980 palmiers, pour le Gourara ;
4.628 habbas d'eau et 74.604 palmiers, pour le Touat ;
5.309 habbas d'eau et 148.411 palmiers, pour le Tidikelt ;
soit plus du quart de la fortune totale du pays.

Elles pourront donc suffire pour donner une idée générale de la répartition de la propriété au pays touatien.

GOURARA :

Timmimoun (ksar) ; Beni-Mehlal (ksar) ; Fatis (ksar) ; Oulad-Mahmoud (ksar) ; Oulad-Aïssa (ksar).

A. — Décomposition des propriétaires de palmiers :

CASTES	NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES POSSÉDANT												
	de 1 à 5 palmiers	de 5 à 10 palmiers	de 10 à 20 palmiers	de 20 30 palmiers	de 30 à 40 palmiers	de 40 à 50 palmiers	de 50 à 70 palmiers	de 70 à 100 palmiers	de 100 à 150 palmiers	de 150 à 200 palmiers	de 200 à 300 palmiers	300 et au-dessus	TOTAUX
Chorfa	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»	3
Merabtines.. Arabes	»	»	1	»	»	»	10	»	2	»	»	30	43
Merabtines.. Zénètes	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	3	8	15
Roturiers... Arabes	»	»	»	»	»	»	22	»	4	»	26	46	98
Roturiers... Zénètes	»	»	1	»	1	1	»	»	5	»	16	72	96
Mehadjeria	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	2
Harratines	»	2	11	43	3	12	9	1	12	1	1	1	96
Nègres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	»	2	14	43	5	13	42	1	26	3	46	158	353

B. — Répartition de la fortune entre chaque caste ou race :

CASTES	EAU (en habbas)	PALMIERS	CHAMEAUX	OVINS à laine	OVINS à poil	CHÈVRES	ANES	CHEVAUX
Chorfa	5	150	»	»	4	»	»	»
Merabtines.. Arabes	50	4.800	30	»	30	20	8	»
Merabtines.. Zénètes	395	10.890	2	»	80	9	18	»
Roturiers... Arabes	230	13.770	40	»	74	9	24	1
Roturiers... Zénètes	1.316	48.970	»	»	380	60	118	1
Mehadjeria	8	1.000	»	»	»	»	»	»
Harratines	107	6.400	2	»	230	51	45	»
Nègres	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	2.111	85.980	74	»	798	149	213	2

TOUAT :

Tamentit (district); Titaf-Gharmiannou; Sali; Zaouïet-Kounta (ksar); Taorirt (ksar).

A. — Décomposition des propriétaires de palmiers :

CASTES	NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES POSSÉDANT												
	de 1 à 5 palmiers	de 5 à 10 palmiers	de 10 à 20 palmiers	de 20 à 30 palmiers	de 30 à 40 palmiers	de 40 à 50 palmiers	de 50 à 70 palmiers	de 70 à 100 palmiers	de 100 à 150 palmiers	de 150 à 200 palmiers	de 200 à 300 palmiers	300 et au-dessus	TOTAUX
Chorfa	17	7	16	11	13	19	31	15	7	4	16	23	179
Merabtines.. Arabes	1	2	»	9	7	3	4	19	21	»	15	10	91
Merabtines.. Zénètes	1	1	2	2	1	»	2	»	4	»	3	»	16
Roturiers... Arabes	6	4	»	16	19	13	17	15	15	4	3	11	123
Roturiers... Zénètes	»	»	»	»	»	»	»	20	»	20	10	7	57
Mehadjeria	»	»	»	»	»	»	»	»	4	4	5	»	13
Harratines	11	30	68	24	111	5	3	7	6	»	»	»	265
Nègres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	36	44	86	62	151	40	57	76	57	32	52	51	744

B. — Répartition de la fortune entre chaque caste ou race :

CASTES	EAU (en habbas)	PALMIERS	CHAMEAUX	OVINS à laine	OVINS à poil	CHÈVRES	ANES	CHEVAUX
Chorfa	1.690	26.966	9	»	252	61	114	2
Merabtines.. Arabes	720	11.543	1	»	81	12	32	»
Merabtines.. Zénètes	102	977	2	»	19	3	6	»
Roturiers... Arabes	698	12 099	10	»	120	50	73	»
Roturiers... Zénètes	600	9.900	5	»	30	12	30	»
Mehadjeria	100	2.000	4	»	20	»	10	»
Harratines	718	11.119	»	»	335	75	201	5
Nègres	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	4.628	74.604	31	»	857	213	466	7

TIDIKELT :

(Aoulef et Akabli).

A. — Décomposition des propriétaires de palmiers :

CASTES	NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES POSSÉDANT												
	de 1 à 5 palmiers	de 5 à 10 palmiers	de 10 à 20 palmiers	de 20 à 30 palmiers	de 30 à 40 palmiers	de 40 à 50 palmiers	de 50 à 70 palmiers	de 70 à 100 palmiers	de 100 à 150 palmiers	de 150 à 200 palmiers	de 200 à 300 palmiers	300 et au-dessus	TOTAUX
Chorfa	»	»	3	7	4	3	3	4	7	10	12	8	61
Merabtines.. Arabes	»	5	»	10	»	28	4	49	14	21	13	29	173
Merabtines.. Zénètes	»	1	3	2	»	2	»	2	4	»	1	»	15
Roturiers... Arabes	»	13	3	8	4	7	7	16	6	12	16	12	104
Roturiers... Zénètes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mehadjeria, Touareg	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Harratines	6	8	»	10	9	23	»	13	15	5	1	10	100
Nègres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	6	27	9	37	17	63	14	84	46	48	43	59	453

B. — Répartition de la fortune entre chaque caste ou race :

CASTES	EAU (en habbas)	PALMIERS	CHAMEAUX	OVINS à laine	OVINS à poil	CHÈVRES	ANES	CHEVAUX
Chorfa	1.874	39.461	19	»	389	16	118	2
Merabtines.. Arabes	1.398	43.000	13	»	245	127	116	1
Merabtines.. Zénètes	24	2.200	3	»	24	10	7	»
Roturiers... Arabes	1.875	54.400	42	»	218	96	114	»
Roturiers... Zénètes	»	»	»	»	»	»	»	»
Mehadjeria, Touareg	»	»	»	»	»	»	»	»
Harratines	138	9.350	4	»	546	74	159	»
Nègres	»	»	54	»	8	»	»	»
Totaux	5.309	148.411	135	»	1.430	323	514	3

On voit que :

1° Dans le groupe gourarien, sur 353 propriétaires de palmiers, 96 sont harratines, soit plus du quart (27 pour 100), mais ils sont tous peu pourvus ; trois seulement possèdent 150 arbres ou plus ;

2° Dans le groupe touatien, 744 propriétaires comprenant 265 harratines, soit plus du tiers (35 pour 100), dont pas un ne possède jusqu'à 150 palmiers ;

3° Au Tidikelt, sur un total de 453 propriétaires il se trouve 100 harratines, soit à peu près le quart (plus de 22 pour 100) dont 5 possèdent plus de 150 arbres, et dix autres plus de 300.

De plus, la fortune de toute sorte se trouve répartie dans ces mêmes groupes, et, peut-on dire par généralisation, dans tout le pays, ainsi qu'il suit (en centièmes) :

RACES OU CASTES	EAU (en habbas)				PALMIERS				OVINS ET CAPRINS				ANES			
	au Gourara	au Touat	au Tidikelt	Moyenne d'ensemble	au Gourara	au Touat	au Tidikelt	Moyenne d'ensemble	au Gourara	au Touat	au Tidikelt	Moyenne d'ensemble	au Gourara	au Touat	au Tidikelt	Moyenne d'ensemble
Chorfa.....	0,2	36.7	35.3	24,0	1,7	36,3	26,5	21.5	0.4	29,3	23,2	17,6	»	22.9	22,9	15,3
Merabtines { Arabes	2,3	15,6	26,3	14,7	5,6	15,4	29.0	16,6	5,4	8,7	21,3	11,8	3,6	6.4	22,6	10,9
Merabtines { Zénètes....	18,6	2,2	0,4	7,1	12 4	1,3	1.5	5,1	9,3	2,0	1,9	4,4	8,4	1,2	1,4	3,7
Roturiers.. { Arabes	10.8	15,0	35,3	20,8	16.0	16,2	36,6	23.0	8,7	15,8	17,9	14.2	11,3	14,7	22,2	16,0
Roturiers.. { Zénètes ...	62,2	12,9	»	25,0	55,8	13,3	»	23,0	46,5	3,9	»	16,8	55.5	6,1	»	20,6
Mehadjeria et Touareg...	0,3	2,1	»	0,7	1,1	2,7	»	1,3	»	1,9	»	0 6	»	2,0	»	0,6
Harratines.....	5,6	15,5	2,7	7,7	7.4	14,8	6,4	9,5	29,7	38,4	35,3	34,5	21,2	46.7	30,9	32,9
Nègres.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0,4	0,1	»	»	»	»

Il ressort de ce tableau que :

1° Au Gourara, les divers éléments de la fortune sont tous, pour leur plus grande part, aux mains des roturiers zénètes : les trois cinquièmes de l'eau, plus de la moitié des palmiers et des ânes, presque la moitié du cheptel ovin et caprin.

Ce groupe ethnique et social est donc de beaucoup prépondérant au point de vue économique ;

2° La même prépondérance, quoique moins accentuée, appartient, dans le Touat, au groupe des Chorfa qui détient à lui seul un bon tiers des eaux et des palmeraies ; il est cependant devancé, pour le cheptel, par le groupe harratine qui est muni des deux cinquièmes des ovins et de presque la moitié des animaux d'exploitation ;

3° Le Tidikelt offre un aspect particulier : ses eaux et ses palmiers sont aux mains des Arabes des trois castes, avec prédominance de la roture ; ils laissent cependant la plus grande part des ovins et des ânes aux Harratines, dont s'affirment ainsi la richesse plus récente et la plus grande activité au travail ;

4° Si l'on peut dire, par suite, que le Gourara est un pays économiquement berbère, que le Touat est dominé par les Chorfa, et le Tidikelt par la roture arabe, on voit encore que, si les harratines sont fréquemment propriétaires *(plus d'une fois sur quatre)*, leur part de fortune immobilière reste cependant faible (moins de 1/10e) dans l'ensemble du Territoire dont ils forment les 2/5 des habitants, mais le relèvement de leur condition consécutif à la conquête française s'accuse par ce qu'ils possèdent un bon tiers, tant du bétail dont celle-ci a provoqué la forte augmentation, que des animaux de travail dont elle a facilité l'utilisation.

Les conditions politiques, économiques et sociales de l'existence. — Dans ces trois ordres d'idées, nous connaissons déjà le développement historique

des conditions de l'existence au pays touatien, comme aussi le régime politique et fiscal qu'y a institué récemment la France ; il est maintenant possible d'en distinguer les premières conséquences.

Les castes des Chorfa et des Merabtines ont perdu, de la prédominance politique qu'elles détenaient jadis, la part officielle, le droit de commander et l'exonération de l'impôt ; mais elles ont conservé une autorité réelle, quoique plus discrète, résultant de leur origine, de leur qualité religieuse et de leur supériorité intellectuelle généralement indéniable : ce sont des individualités de ces castes qui, pendant longtemps encore, mèneront le reste des habitants de ce pays.

La roture arabe et zénète a gardé à peu près la même position relative qu'elle occupait jadis ; mais elle a été, comme les castes précédentes, fortement éprouvée par la libération de ses serviteurs nègres.

Pour ce qui est de ceux-ci, la conquête française a arrêté, tant par elle-même que par l'occupation de jour en jour plus complète des pays soudanais, l'importation des nègres qui, si l'on prend soin de laisser de côté les préoccupations humanitaires — souvent très discutables — qu'ont soulevées les anti-esclavagistes, était en soi nécessaire à la bonne tenue ethnologique de la population des Oasis.

En effet, nous le verrons plus loin en observant les conditions climatériques de l'existence dans ce pays, les blancs, même sémites, s'y anémient vite, et ils paraissent peu capables de faire face longtemps aux travaux culturaux qui sont leur principal moyen de subsistance ; ils ont *besoin*, un besoin positif, évident, de nègres qui les aident dans ce labeur, et qui de plus leur apportent un élément métisseur dont l'efficacité est indéniable, pour peu que l'on observe l'aspect vigoureux des produits d'unions mixtes à côté de la chétivité de leurs auteurs blancs.

De plus l'apport nègre semble bien, pour donner ce résultat avantageux, devoir être continu, car les individus

métis accusent peu d'aptitude à fonder des lignées durables et prospères : s'ils s'allient entre eux, ils montrent de la dégénérescence dès la troisième ou la quatrième génération.

Non contente de tarir l'immigration nègre, la « paix française », en assurant la sécurité des routes et des communications, a encore procuré un encouragement aux émigrations vers le Nord qui se produisaient déjà auparavant : elles sont devenues notablement plus nombreuses ainsi que le fait comprendre un instant de réflexion.

Un métis, nous l'avons vu, est peu souvent notable propriétaire foncier, un nègre ne l'est jamais, on peut donc admettre en principe qu'ils vivent de leur travail ; or, aux Oasis, la journée de travail se paie en moyenne de 1 oukia (20 centimes) plus un repas de dattes, tandis qu'au Mzab, le même travailleur gagne 1 fr. 25 ; à Saïda, 1 fr. 50 et 2 francs ; donc, le métis et le nègre se munissent d'un permis de circuler et vont chercher fortune dans le Nord : à Sali, il n'y a plus que 230 harratines et nègres, car environ 70, soit 33 pour 100, ont quitté le pays depuis quatre ans [1].

C'est au point que les autorités locales ont dû entourer de certaines difficultés la délivrance des permis de circuler ; mais les émigrants emploient des subterfuges, par exemple ils gagnent, moyennant un maigre cadeau, des Arabes algériens venus en caravanes, et se joignent à eux en qualité de chameliers, de domestiques à tout faire ; arrivés à El-Goléa ou au Mzab, il se procurent facilement la « carta » qui leur permet l'accès des villes du Nord.

D'un autre côté, la sécurité influe favorablement sur le relèvement de la population, elle est un facteur d'aisance et encourage la prolificité, de même que les interventions médicales doivent réduire la mortalité.

Cependant, dans toutes les classes sociales, les conditions économiques de l'existence restent très dures pour

1. Renseignement fourni par le caïd de Sali.

les gens pauvres qui constituent la grosse masse de la population : nous venons de voir ce qu'est, aux Oasis, le salaire de la journée de travail, criterium évident des facilités de la vie en tout pays.

Ici, l'existence est difficile, même pour l'individu d'aisance moyenne.

Voici par exemple un propriétaire de 90 palmiers[1] dont vivent : le maître, sa femme, sa fille, un nègre (tous adultes) et trois jeunes enfants ; la récolte de dattes les nourrit six mois, la récolte de céréales trois mois ; pour les trois autres mois de l'année, on achète une charge de dattes en vendant, pour 10 francs environ, le produit âgé d'un an de l'unique chèvre de la maison ; l'alimentation ainsi assurée, il faut encore acheter quelques pièces de vêtement, un peu de sucre et de thé, — et payer l'impôt : à cela passent les sous-produits du jardin, légumes, luzernes, etc.

Une autre famille[2] comprenant cinq adultes et huit enfants, vit sur une propriété de 40 palmiers : sa récolte de dattes l'a nourrie deux mois et demi, et celle de céréales, trois autres mois, mais il y a eu 14 francs d'impôt à payer, et le maître s'est endetté de 50 francs ; il travaille à la journée, au salaire dont nous avons parlé.

Mieux encore, un hartani, qui ne possède rien, vit, lui et sa jeune sœur, de son travail rémunéré de même, et il a dû payer 2 metkels d'impôt de capitation.

Quant au reste, la libération de fait qu'a procurée aux nègres « possédés » la loi française, a fait ressortir jusqu'à l'évidence le peu d'intérêt que mérite cet élément de population, et son inaptitude à jouir de la vie libre.

L'ancien « esclave » est resté dans son village : il se refuse au travail à quoi le convie son ancien maître, soit

1. Un roturier arabe, Kaddour ben Hadj Salah, de Mansouria en Timmi.

2. Un hartani, Ahmed ben Abdallah, des Oulad-Oungal en Timmi.

au moment de la fécondation ou de la cueillette des dattes, soit à l'époque des labours ou de la moisson des céréales, car il sait que personne ne le contraindra à travailler ; le blanc qui jadis se l'est procuré à beaux metkals sonnants reste donc seul chargé des soucis de la culture ; mais après s'être conduit ainsi, le nègre se garde bien d'oublier le chemin du jardin patronal où jadis il travailla, et dont la terre comme les arbres lui sont familiers, il leur continue ses visites sans l'assentiment du propriétaire, et, au gré de son appétit, il « tape » sans scrupules sur les dattes et les rares légumes.

Survienne l'ex-patron, il le salue : « Tu es mon seigneur et mon maître, dit-il ; Dieu te rende heureux et confonde les mécréants ! » Il sarcle ou pioche quelques minutes auprès de lui, puis : « Par ta tête chérie, je suis fatigué ! » Et il se retire.

Sur la place publique, il rejoint ses congénères.

« Je viens de *notre* jardin », dit-il.

Si le patron, exaspéré de la répétition de cette scène, vient à le rudoyer, ou bien si la récolte arrive à être consommée, il gagne le poste français le plus proche ; là, soit au « bureau », soit chez les commerçants algériens installés au « village », il trouve à s'employer comme aide-maçon ou manœuvre quelconque à vingt sous par jour, et vit à l'aise jusqu'à l'approche de la prochaine récolte.

Au commencement de l'été 1905, le ksar des Oulad-Aroussa en Timmi avait ainsi une quinzaine de nègres « en balade » au « village ».

Sur les plaintes de certains propriétaires, d'aucuns furent « consignés » au « bureau », mais alors ceux qui avaient porté plainte furent *invités* à fournir la nourriture de leurs domestiques infidèles : le plus clair de leurs maigres ressources y passa, et ils se trouvèrent guéris de l'envie de recommencer.

Cette question des nègres est des plus graves dans les Oasis : leur travail est nécessaire à l'existence du pays, mais ils ne le donnent plus du jour où ils n'y sont pas contraints,

cependant il faut manger, et, comme ils n'ont aucune ressource, ils continuent à vivre sur le bien de leur ex-patron blanc auquel ils refusent leur travail ; cet état de choses cause donc double perte au propriétaire : 1° le capital employé jadis à se procurer son travailleur nègre est devenu une perte sèche ; 2° l'entretien lui incombe du noir qui, selon les mœurs locales, était jadis partie intégrante de la maison et continue à se considérer comme tel, sinon aux heures de travail, du moins au moment des repas.

Moins heureux que ce parasite, le propriétaire arabe ou berbère a dû se mettre de ses mains au travail, pour éviter que sa palmeraie ne périclite, que sa foggara ne s'obstrue, choses dont se moque bien le nègre qui ne possède rien : à Zaouïet-Reggane, nous avons vu des Chorfa dont la noblesse est aussi authentique et incontestée que celle du sultan du Maroc, monter eux-mêmes dans leurs palmiers pour les élaguer, parce que leurs anciens serviteurs nègres sont partis à Aoulef, à Insalah ou au Mzab.

Le côté le plus grave, vraiment inquiétant, de cette mise en demeure infligée aux blancs de travailler eux-mêmes, ressortira des impossibilités que leur oppose le climat, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir un peu plus loin : nous aurons ainsi lieu d'apprendre que l'avenir même des Oasis, leur existence, sont ici en question.

CHAPITRE III

Les Eaux

Les foggaras. — Recensement des foggaras en 1906, comparé, pour l'annexe du Touat, avec le recensement de l'an 1670. — Puits ordinaires. — Puits jaillissants indigènes. — Puits jaillissants français.

Les foggaras. — Dans ce pays qui ne possède aucun cours d'eau permanent, et où l'extrême rareté des pluies ne procure de crues fluviales qu'à des intervalles de plusieurs années, l'homme ne peut habiter qu'en buvant l'eau qu'il va chercher dans le sol, et en se servant d'elle encore pour irriguer les cultures auxquelles il demande ses moyens de subsistance.

A cette double fin, il utilise une couche aquifère qui se trouve à une profondeur moyenne de quatre à six mètres ; il l'atteint par des galeries qu'il pousse parfois jusqu'à six kilomètres de distance, et dont le parcours est dénoncé à la surface par les orifices de puits qui sont des regards ou évents ; ces galeries, en arabe *foggara*, drainent les eaux sur tout ou partie de leur parcours, et viennent les déverser à une hauteur convenable, sur les talus des dépressions où, nous l'avons vu[1], sont toujours installées les oasis, pour que ces eaux puissent être distribuées par des canalisations ou *seguias* dans les palmeraies à irriguer.

Les foggaras constituent parfois des excavations considérables : au Timmi par exemple, quelques-unes forment de grandes salles souterraines où vingt ou quarante per-

1. *Sup.* Introduction, pages 7 et 62..

sonnes pourraient se réunir et se tenir debout ; elles comportent généralement une galerie principale qui recueille les eaux amenées d'amont par plusieurs branches secondaires, ce qui explique que la masse liquide débouche à l'air libre avec l'abondance d'un gros ruisseau, parfois même habité par des poissons pouvant peser 100 et 200 grammes.

A de rares exceptions près, les foggaras sont toujours alignées de l'Est à l'Ouest, et ceci est à rapprocher de cette autre constatation, que les dépressions ou sebkhas sur les talus desquelles elles viennent déboucher, ont l'axe de leur longueur suivant le méridien, c'est-à-dire à angle droit avec les galeries drainantes.

Cette double particularité semble bien de nature à infirmer l'opinion par quelques-uns admise, à savoir que si, d'une part, les oasis gourariennes sont arrosées par les eaux du Meguiden et des monts algériens passées sous l'Erg, d'autre part les districts touatiens resteraient en dehors du parcours de la Saoura-Messâoud, situé plus à l'Ouest, et boiraient des eaux venues de Tâdmaït.

S'il en était vraiment ainsi, d'abord il faudrait rejeter l'hypothèse la plus simple, à savoir que les eaux souterraines actuelles s'écoulent dans le même sens nord-sud qui fut celui jadis suivi par les eaux superficielles, ainsi que nous le montre l'alignement des sebkhas, et admettre que le sens d'écoulement souterrain est orienté d'Est en Ouest, ce qui est déjà un peu plus compliqué que la première supposition ; ensuite l'instinct, infaillible autant qu'inconscient, des cultivateurs touatiens les aurait incités à disposer leurs foggaras en travers du sens d'écoulement des eaux, c'est-à-dire que, dans le cas particulier, ils les auraient établies nord-sud pour allonger la base de réception, quitte à en couder ensuite le conduit terminal pour le faire déboucher dans les palmeraies ; or ils ont opéré tout autrement, et la presque universalité de leurs foggaras est, comme nous l'avons dit, orientée est-ouest, de telle façon que si les eaux venaient d'Est, la pointe

seule de ces aqueducs se présenterait pour les recueillir, et que ces eaux reçues en pointe ne recevraient plus d'appoint sur leur parcours, ce qui est contraire au fait constaté.

Si l'on considère par ailleurs que les oasis touatiennes sont échelonnées du Nord au Sud, et ne peuvent que jalonner des lignes d'eaux souterraines ainsi orientées, comme dans l'Oued-el-Hadjar, l'Oued-er-Remel, l'Oued-el-Henné, n'est-on pas amené à admettre que ce sont, non des eaux du Tâdmaït, mais les eaux gourariennes venues du Nord, qui, poursuivant leur cours vers le Sud, suintent dans les sous-sols du Touat, et alimentent ses foggaras justement disposées pour intercepter leur route sur un maximum de largeur, c'est-à-dire le plus utilement possible.

Et que l'on joigne à cela la donnée communément admise au Bouda, à Tasfaout en Timmi, dans le Fenoughil et jusqu'à Timadanine, que les crues de la Saoura font sentir leur répercussion tout au long de la « rue » touatienne ; on verra que le Touat n'est peut-être pas si réellement l'obligé du Tâdmaït que certains l'avaient pu croire.

Il en est tout autrement du Tidikelt où les palmeraies se sont installées aux débouchés des différentes coupures de la falaise méridionale du Tâdmaït, s'abreuvant par des foggaras orientées encore d'Est en Ouest, c'est-à-dire suivant le travers du sens d'écoulement des eaux descendues du Tâdmaït vers le Sud.

Une autre hypothèse serait encore fort admissible : à part le Touat proprement dit, de Tasfaout en Timmi à Timadanine, qui semble réellement profiter des crues de la Saoura-Messâoud, — ce dont les habitants sont si persuadés qu'ils ont signalé à l'autorité locale un barrage sableux formé depuis ces dernières années à Foum-el-Kheneg et détournant les crues vers le Nord-Ouest, et ont demandé qu'on débarrasse l'ancien thalweg vers leur pays, — tout le restant des oasis gouraro-touatiennes et même celles du Tidikelt pourraient bien ne vivre, moins d'eaux

d'apport, que d'eaux locales restées de l'époque diluvienne, et emmagasinées dans le sol même de la région où on les utilise.

Ce point de vue pourrait se justifier par la pauvreté efficiente des régions soupçonnées de fournir ces eaux ; en effet il existe dans le Sud-algérien deux nœuds montagneux éminemment favorisés par les pluies, le Djebel-Amour et le massif de Figuig, or leurs eaux vont, d'un côté, par l'oued Djedi, au bassin subalgérien de l'Est, de l'autre, par les oueds Zousfana et Guir, à la Saoura-Messâoud dont nous avons circonscrit le rôle dans le Touat ; le versant sud des Hauts-Plateaux algériens interposés entre ces deux nœuds est plutôt peu arrosé de pluies, et les eaux qui en proviennent peuvent très bien se perdre inutilement, soit dans les gouttières de Segguer. Gharbi et Namous qui les canalisent, soit dans les régions de l'Erg qui leur barrent la route[1] ; de son côté, le massif du Tâdmaït, à en juger par sa détresse propre, ne semble guère recevoir tant de condensations pluviales que l'excédent puisse en parvenir jusque dans la dépression du Tidikelt et de l'oued Botha.

Il est donc fort possible que l'eau dont vivent les Oasis soit de l'eau existant sur place, et résultant des imprégnations réalisées avant la disparition des nappes superficielles.

Mais alors nous devons avoir affaire ici avec une provision dont l'abondance initiale diminue forcément, tant par la déperdition spontanée que par l'évaporation causée par le climat et dont nous aurons à nous occuper plus loin, et aussi par la consommation qui en est faite par l'homme et dont nous nous occupons en ce moment.

A première lecture, la liste des foggaras qui va suivre va nous fournir une indication abondant dans ce sens.

On sait en effet que les Berbères, les plus anciens habi-

1. Ce serait la justification du système des « zones d'épandage » mis en avant depuis plusieurs années par G.-B.-M. Flamand.

tants connus de ce pays, dénomment « tit » ou « timmi », non seulement une source naturelle, mais encore une perforation atteignant une couche aquifère dont la vigueur soit suffisante pour que les eaux montent jusqu'à son orifice, et s'épanchent sur le sol ; les Arabes, immigrés plus récemment, donnent le même sens à leur vocable « aïn ».

Or, dans l'énumération des bouches d'eaux que sont les foggaras, nous allons relever un certain nombre de *timmi* et d'*aïn* : nous sommes amenés à conclure que le premier travail hydraulique humain constitua des bouches qui ont vomi d'elles-mêmes leurs eaux au-dessus de la surface, ont été *jaillissantes*, et que, plus tard, ces eaux ayant cessé de jaillir pour devenir seulement *ascendantes*, des galeries furent creusées pour aller les chercher au niveau qu'elles ne dépassaient plus dans leurs puits primitifs ; le *timmi* ancien écoula ainsi ses eaux par une *foggara* qui garda son nom ; et ceci sera confirmé un peu plus loin par la mention que nous aurons à faire de quelques-unes d'entre ces *timmi* ou *aïn*, à Oulad-Mahmoud et à Kaberten par exemple, qui n'ont pas cessé jusqu'à nos jours de déverser ainsi leurs eaux sur le sol.

Nous possédons d'autres indications de la baisse des eaux, de la diminution incessante du stock aqueux disponible.

Dans le Tinerkouk où les oasis s'irriguent, depuis que l'Erg a ensablé leurs foggaras, par des puits ordinaires forés dans la même couche aquifère, on sait qu'après un laps de temps chacun de ces puits diminue de débit au point d'imposer son remplacement par un puits nouveau à creuser assez loin, 15 ou 20 mètres, pour atteindre la couche hors de la zone que le puits ancien a drainée et épuisée : cette période utile de chaque puits est, autant que nos souvenirs sont fidèles, d'environ 25 ans.

Dans le Tidikelt, le niveau de l'eau baissant, on a dû à plusieurs reprises abaisser le fond des foggaras, au point que le débouché de quelques-unes se trouve déjà au-dessous du sol, et le moindre travail nouveau abaisserait de la

même façon fatale le fond de plusieurs autres : cela est constaté dans le recensement nominatif des foggaras qui va suivre.

Enfin, dans les trois annexes, on prolonge sans cesse les galeries initiales des foggaras, ou bien l'on établit de nouveaux branchements ; c'est souvent, dit-on, pour augmenter le débit, mais nous avons rencontré maints cas où l'on avait simplement voulu en enrayer la diminution.

La déduction qui paraît s'imposer de tout ce qui précède est que les oasis sont installées au-dessus d'un approvisionnement dès longtemps formé, dont l'importance, et par suite la force ascensionnelle, d'abord très grandes, ont permis d'obtenir des puits jaillissants, non seulement pendant l'époque berbère à laquelle les Arabes ont mis fin vers le xe siècle, mais encore pendant la période arabe et jusqu'à nos jours ; mais que cette importance de la couche aquifère, non entretenue ou entretenue insuffisamment depuis longtemps, est allée diminuant jusqu'à ce que la plupart des puits jaillissants, des *timmi* ou *aïn*, se soit transformée en puits ascendants reliés par des galeries formant drains, les foggaras actuelles, lesquelles tout comme les puits ordinaires accusent une diminution progressive de l'approvisionnement.

On trouvera plus loin de ces sortes de témoins linguistiques de l'abondance aqueuse du passé tout au long des Oasis : à l'Aougrout, chez les Khenafsa-du-Gourara, aux Oulad-Saïd, aux Oulad-Mahmoud, à Kaberten, au Timmi, dans l'Oued-el-Henné, aux Titaouine, et, dans le Tidikelt, à Chebbi,[1] à Akabli, à Tit, à Aïn-Cheïkh, à Aouïnet-Sissa, et même à Inghar — le « lieu où se trouve de l'eau courante ».

Les foggaras sont la propriété de sortes de syndicats qui ont compris, au début, tous ceux qui, par leur travail ou une contribution pécuniaire, ont pris part à leur établissement ; chaque co-propriétaire a sa part d'eau fixée

1. *Vid. sup. in* Partie réservée.

et aliénable, et elle lui est distribuée automatiquement par un appareil disposé près du débouché de la foggara.

Cet appareil est constitué par une sorte de peigne en pierre tendre dont les intervalles interdentaires, auxquels viennent se brancher toutes les petites seguias particulières, sont calculés par une sorte de syndic, détenteur du « registre de la foggara »[1] et de la plaque de cuivre percée de trous qui sert pour le jaugeage.

Le distributeur en pierre est dénommé dans le pays « kasria », et le syndic qui en surveille le fonctionnement et tient l'enregistrement des mutations dans le personnel des co-propriétaires est dénommé « keïal-el-miah » (mesureur des eaux).

Nous allons donner la liste nominative des foggaras, avec leur débit exprimé en « habbas »[2] : nous devons rappeler[3] que nous choisissons ici, pour généraliser, l'une — la plus usitée et la plus justifiée historiquement — d'entre les diverses expressions similaires employées dans les différents districts ; nous rappelons aussi que ni l'une ni l'autre de ces expressions ne représente une quantité d'eau invariable, mais au contraire une différente d'un district à l'autre, suivant le diamètre du trou de la planche de cuivre en usage dans la localité.

Pour faciliter les généralisations, l'autorité locale a, au demeurant, admis une valeur moyenne de l'unité « habba » qui est fixée à 3 litres 3 par minute d'écoulement, et vaut de 5 à 100 francs selon les districts, soit en moyenne 50 francs.

Nous donnerons, pour les foggaras de l'annexe du Touat, synoptiquement, le recensement de 1906 et un recense-

1. Ces registres ne contiennent qu'une pure nomenclature des propriétaires d'eau, et ne donnent par ailleurs aucun renseignement, ni sur ceux qui ont établi la foggara, ni sur la date de ce travail.

2. D'après les renseignements fournis par les caïds et les djemaas, en 1906, aux chefs d'annexe.

3. *Sup.* Introduction, page 23.

ment opéré, en l'an 1670, par le caïd chérifien En-Nacer ben Raho et un cheïkh touatien, sur l'ordre du sultan Moulaï-Rachid.

FOGGARAS DU GOURARA

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
DISTRICT DE BARKA	
El-Kebira et Mebrouk	113 5
El-Djedida	2 5
Sahel	5 1/8
Otman ben Aïssa (à Aïad)	243
Taghdjemnt	10
Beziz	10
Youcef ou Mhammed	30
Toukki	7 1/8
Oulad-Abdessemod	3
Abdelâziz, Endjelt et Ghecer	61 1/8
Noub	136 5
CHAROUINE	
Sept foggaras non nommées	
Trois autres (à Taorirt)	
Deux autres (à Tinekram)	
Deux autres (à Taguelzi)	
DELDOUL	
Amraguen	487
Seher	20
Ardjer	7
Aïn-en-Nas	14
Yâkoub	64
Yeguen	387
El-Gheïra (à O. Rached)	293
Ed-Seghira	1000
El-Otmania (à O. Mahmoud	37
Bâlala	10

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
DELDOUL	
Mousa Babeker	25
(*il y a aussi des puits jaillissants indigènes sur lesquels nous reviendrons plus loin*)	
Oulad-Cheïkh (à Kaberten)	30
Dallou	11
Amghoun	29
Bâabdallah	6
Hamma ou Amma	11 5
Temdïat	4
Oulad-Aïach	5
(*plus des puits jaillissants qui seront mentionnés plus loin*)	
HAÏHA	
Haïha	1364
Ksar-Yekkou	187
KALI	
Hebbane	26
El-Berrani	60
Azdine	162
Abersane	24
Aïn-ed-Dellou	40
Bou-Mennad	3
Badou	22
Salah	30
Djâfer	40
Toukki	69

FOGGARAS DU GOURARA

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
KALI	
Tabat	4
Bou-Ghenaïm	3
Ba-Amrane (à Aguentour)	105
Ba-Yedda	430
Tasâmoud	170
Aghlou (à Tala)	50
Oulad-Abbou	75
KHENAFSA-D'AOUGROUT	
Djedaïa (à Zt-Sidi-Abdallah)	59
Badriane	20
Mahkoub (à Tala)	38
Aghzer Guedim	163
Aghzer Djedid à (Tinakline)	50
Djaâ	15
Yesmi	20
Badallou	136
Timmi-Mahmoud (à Ben-Aïd)	31
Timmi	20
Ouziden	52
Hennedj (à Tiberghamime)	60
Badriane	70
Sidi-Mhammed	140
El-Aouïna	7
Taghdemt	140
Timmi	3
Tinteghmert (à Ksar-El-Hadj)	48
Timmi-El-Masri	100
Djedaï-El-Hamir	12
Takallou	15
Timmi-Ben-Youb	300
El-Kebira (à Abboud)	156
Cheïkh-Ahmed-Ba-Salah	15
Sidi-Moussa	8
Timmi-El-Hadj (à Zt-Sidi Omar	3
Guernedj	110
Timmi-El-Hadj-Ali	12
Timmi-Chorfa	12
El-Mesdjed	90

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
KHENAFSA-DU-GOURARA	
El-Kaïd (à Hadj-Guelmane)	107
Gheser	26
Souahel	20
Haroun	73
Badi	180
El-Aïne	7
Tâzzi	8
Taflit	5,5
Haroun (à Tilouïne)	24 1/4
Ba-Moumen	4
Bel-Azz	21,5
Tahnout (à Taghïart)	85 1/6
Semghane	20
Djedid	39,5
Taflit	4
El-Djoufia (à Feraoune)	50 1/8
Berrat	12
El-Mers (à Mâmoura)	10 2/3
Adrar	8 1/3
Akabli (à Yeghzer)	55 1/2
Ba-Meziane	1 1/6
Takouine	2 1/2
El-Kenti	2
Badou (à Baba-Yedda)	26 1/2
El-Medhert	3
Adjdel	15
Mesahel	7
Maneksis (à El-Kef)	140
El-Malah	1
Oulad-Hadj-Mansour	7
Tahfou	4
Oulad-Akhloun	73
Bamelik	2
El-Ferfera	2
El-Bedia	8
Hadj-bou-Hafs	2
Houd	15
Nâamet-Allah	1
OULAD-SAID	
Amokrane	188
Hadj-Abdesselam	38
Malakdouch	122
El-Mansour	48

FOGGARAS DU GOURARA

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas
OULAD-SAID	
Tadjera	269
Aïssa	197
El-Hamra	58
Badghagh	126
Abbani	245
Taouadjat	30
Tasmamet	10
Taflit	1
El-Aroussi	22
Akdoun	130 2/3
Aghid	60
Ed-Dik	45
Taflit	18
Mohammed-Kadi	12
Taflit	1
Bazaïd	50
Interit	122
Amokrane-Tit	82
Bakbak	11
Youcef-Saïd	14
Tadkhet	16
Er-Ras (à Arlad)	29
Aghlad	19
Figuig (à B.-Mehlal)	171 1/2
Tagrout	26
Semmah	14 1/2
Beziz	3
Agrab	1 1/2
Zerez	0,1 kirat
Taghzout	35
Abghough	18
Baïz	13
Afïane	0.5
Akellou	2 1/2
Amhaïa (à Lichta)	35
El-Mâïz	28
Tasmamet	24
En-Nacer	8
Terdhet (à Amrad)	12
Taârrabt	2
Aïn-Es-Seïd	3
Temedehert	7
Aïn-Adrar	12
Amrad	5
Taourihat	8
Tezlaleght	1

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas
OULAD-SAID	
El-Berrania	8
Tamrihet (à Semmota)	50
Tamdehert	30
Ghaleb	4
Cherif	10
DISTRICT DE TAANTAST	
Yebhou (à Tâantast)	7
Akmous	20
Saguïet-Moula	2
Meschel (à Z.-Debbagh)	135
Belbal	7 1/3
Aouça	5
Akbour	10
Sidi Kaddour ben Hamza	7
Minou	29
DISTRICT DE TIMMIMOUN	
Azekkour (à Timmimoun)	810
Ali ben Hadj	80
Amokrane	419
Sidi-Otmane	18
Sidi-Abderrahman-Salem	20
El-Berrania	16
Aïssa	52
Azdiyine	385
Telalet	27
Hammou-Guelmame	302
Tamâouanet	20
Entiret	50
Abou-Yahia	130
Tanâssa	40
Amghir	918
Entiret-Oulad-Brahim	58
Azer	37
Aghil	68
Barkat	28
Aïssa ben Temime	9
Amokrane-Oulad-Nouh	50
Djeher (à Macine)	8
Amrag	7
El-Fegaguir (à Tadlest)	467

FOGGARAS DU GOURARA

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
DISTRICT DE TIMMIMOUN	
El-Kadhi	8
Tadlest (à Amzegagh)	
Safsou	72
El-Kebira (à El-Ouadjda)	170 1/2
Amokrane	4
Abhadj	115
Sidi-Mahfoudh	2 1/2
Temana (à Temana)	100
Hadj-Yahia (à O.-Dahar)	9
El-Kebira (à Tasfaout)	12 1/3
Es-Seghira	5
Tazir (à El-Ahmar)	12 1/2
Tabou	4 1/6
Aïn-Otmane	12 2/3
Baloka	11 1/6
Hendelès	20
Tenine	19 1/2
El-Abbas (à Z.-Sidi-Belkassem)	64
Senag	10
Agher	3
Tamkount	6
Ousif	31
Amgoub	8
Riâ	6
Yâkoub (à B.-Guemma)	40
El-Mechrâ	26
Ben-Youcef	34
Tadernat	115
Mazer (à Charef)	100
Ninou	10
Fatis (à Akbour)	165
Timmi Ben-Aïd	3
Timmi	12
Timmi Mohammed	3
El-Oulid (à Toursit)	114
Anit	130
Yâla	26
Ben-Allal	70
Tamestine	3
Akbour	70
Babba	24
Ba-Youcef	40
Adjdir	55
Ahenni (à Beni-Mellouk)	64
Tafertast	19
Khebir	12
Djebbagh	15 1/3
Abbou	6 1/2
Ba-Yedda	24
El-Mebrouk	18
El-Djiane	6 1/3
Abadj	5 1/2
DISTRICT de TELALET	
El-Kebira (à Telalet)	150
Bourkane	25 1/2
Ba-Yedda	130 1/2
Messâoud (à Alamellal)	77
Baskat	17
Quatre Foggaras réunies	58 1/3
Hennanou (à Aghiat)	132
Tahtout	10 1/2
Deldoul	14 1/4
Felfel (à Badriane)	113
Bou-Rabah	24
Mendas	10
Akhabi	110
Es-Seflania	10 1/2
El-Khalfi	4
Ez-Zeg	33
Yahia	20
Semmam	8
El-Kebira	17
El-Mehdi	10 1/3
Ba-Aziz	7
Oulad-Màlli (à Terouaïa)	61 1/2
Akrane	8 1/2
Cherkiyine	52
En-Nisa (à Azekkour)	85
Touchent	18
Bïouha	4
Teganet	36
Houd	18
Semah	2
OULAD-AISSA	
Messâoud	9903
Amhari	3402
Adjil	4403
El-Moumen	6803

FOGGARAS DU GOURARA

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
SAHELA & OULAD ALI	
El-Kebira	64
Bou-Slah	9
Ben-Selmane	2
El-Foggara	4
Djem	5
El-Guebla	3
El-Ammar	1
El-Foggara	2

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
METARFA	
Une Foggara	
OUFRANE	
Ba-Abdallah	10
Bessemam	14
Er-Righïa	26
El-Hamra	25
Baçoula	75
Ba-Moussa	36
El-Djedida	21

Il nous reste, pour compléter l'annexe du Gourara, à donner les foggaras du Teçabit; mais comme ce district fut compris dans le *Recensement du Touat* effectuée en 1670, nous allons dès maintenant commencer le tableau synoptique des deux recensements[1].

1. Voici le préambule d'une copie de ce recensement trouvé à Zaouïet-Kounta :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Que Dieu répande des bénédictions sur notre Seigneur Mohammed !

Ceci est une copie du registre de recensement des eaux du Touat dressé par ordre du serviteur du Sultan à la fin de safar 1081 (juin 1670).

Elle contient le recensement détaillé tel que nous l'avons trouvé dans une vieille copie en partie détruite par les vers ; nous avons laissé ces parties en blanc jusqu'à ce que la trouvaille d'un autre exemplaire permette de les remplir.*

*C'est précisément ce qu'il nous a été possible à nous-même de faire car nous avons découvert une seconde copie de ce document au Bouda, et nous allons en présenter une leçon complète.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Que les bénédictions de Dieu soient sur le Prophète !

Sur l'ordre du Sultan noble, de l'Imam Moulaï-Rachid ben Moulaï-Ali — que Dieu le rende victorieux et soutienne ses soldats contre les ennemis !

Son serviteur Mohammed ben Bou-Beker ben Cheïkh Et-Touati a opéré le recensement des eaux du Touat de façon complète et équitable ainsi qu'il suit :

FOGGARAS DU GOURARA

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906[1]	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
—	—	—	—
	Habbas		Habbas
EAUX DE BOU-YACOUB		(Ksar ruiné, ses eaux réparties entre Arianc-er-Ras et Brinken).	
Les quatre seguïas de Bou-Yâcoub (*sic*)	2 2 kirat	. . . . .	
Ibirki, à Aflane	2 2/6	Ibrik (à Ariane-er-Ras) .	114
Oulad-Abdallah	1 2/6	Ta-Abdallah (à Arïanc-er-Ras)	6 404
Oulad-Ali.	0 1/6	Oulad-Ali.	4
Atrif	0 2/6	Ba-Attaf (à Arianc-er-Ras)	
Youtas	0 2/6	Morte —	
El-Loua	2 2/6	El-Lalou —	8
. . . . .		Ba-Mimoun —	3
. . . . .		Batâla —	10
EAUX DE BENI-ARKANE (*sic*)		EAUX DE BRINKEN	
Taremmanet	2/6	. . . . .	
Ameskour	2 2/6	. . . . .	
Zellou	0 2/6	. . . . .	
Aguer-Maguer	3 3/6	. . . . .	
Oulad-Abbou	2 3/6	Oulad-Abbou	10
Aguer-Nenedj.	1 2/6	. . . . .	

1. Nous ferons correspondre face à face les foggaras de 1670 et celles de 1906 qui s'identifient ; quand à celles de 1670 qui ne sont pas citées en 1906, on peut les considérer, d'ores et déjà, comme *mortes* c'est-à-dire taries, soit par éboulement, soit par abandon de leurs propriétaires ; nous mentionnerons *mortes*, en 1906, celles pour lesquelles le renseignement nous est rapporté ; pour les autres la place reste en blanc et pourra être remplie par ceux qui se trouveront à même de compléter le renseignement ; quant aux foggaras de 1906 non cités en 1670, ou bien elles sont de construction récente (on en établit encore de nos jours), ou bien elles furent, lors du recensement chérifien, laissées intentionnellement de côté comme appartenant à des merabtines ou des chorfa exonérés de l'impôt sur les eaux.

FOGGARAS DU GOURARA

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas
EAUX DE BENI-AKRANE	
Aguer-Nâmer	1 1/6
Taghdjemt	0 4/6
Asmam	1 3/6
Oulad-Mohammed	4 3/6
Ammi-Amer, à Aflane	1 1/3
Aguer-Mohammed	0 2/6
Amimoun	0 2/6
Denegsane	5 2/6
Beshane	2 3/6
Bou-Beker ben Ali	4
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
EAUX DE AMOUR	
Seguïa-Kebira	20 1/6
El-Mansour	5
Aguer-Menedj	3 4/6
Aïach	13 4/6
Hammad-Adjren	2
El-Mansour	5
Ba-Mekhlouf	2
En-Nekhla	4 3/6
Bouziza	2 3/6
El-Hadj El-Aïd	0 2/6
Oulad-Brahim	1 2/6
Otmane ben Aïssa	11 1/6
Taghdjemt	2 1/6
Youcef ben Ahmed	5
. . . . .	
. . . . .	
EAUX D'OUDJLANE	
Bouttaouane	32 2/6
Asdjir	0 2/6
Oulad-Amor	1 1/6
Moussa ben Saïd	0 2/6
Taghdjemt	2 2/6
Aguer-Nenedj	4
Es-Siba	9
. . . . .	

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS —	DÉBIT — Habbas
EAUX DE BRINKEN	
. . . . .	
Taghjemt	10
Besmam	3
Oulad-Mohammed	28
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Denegsen	28
. . . . .	
Bou-Beker	49
Mohamed ben Mohammed	2
Areb	24
El-Beledj	4
(ksar ruiné, ses eaux réparties entre Brinken, Aïad et Hammad) :	
Amour (à Brinken)	60
El-Mansour (à Brinken)	80
. . . . .	
Abiach (à Hammad)	25
. . . . .	
El-Mansour (à Brinken)	80
El-Khelef (à Brinken)	15
En-Nekhel (à Hammad)	30
Bouziz (à Aïad)	10
. . . . .	
. . . . .	
Otmane ben Aïssa (à Aïad)	243
Taghdjemt (à Aïad)	10
Youcef ben Ahmed (à Aïad)	30
Toukki (à Aïad)	7
El-Melah (à Hammad)	10
EAUX D'OUDJLANE	
. . . . .	
Morte.	
Morte.	
. . . . .	
Morte.	
Morte vers 1874.	
Saïba	55
Aboutoual	300

FOGGARAS DU GOURARA

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
—	—
	Habbas
EAUX D'EL-MAIZ	
Siba-Kadima	2 2/6
Abdallah ben Yeddou . .	2
Yahia ben Mohammed. .	1 1/6
Aouragh	2 3/6
Abbou	16 3/6
(puis sur nouveau jaugeage)	3
Aguer-Nenedj.	5 4/6
Sederman.	1 4/6
Amer ben Salah.	4
Aïssa ben Yâlou	0 4/6
. . . . .	
. . . . .	
EAUX DU KSAR-YAHIA (D'EL-HEBLA)	
Aguer-ou-Aghrem. . . .	5
Oulad-Youcef.	1 4/6
Oulad-Yâkoub.	2 2/6
Moussa ben Mohammed..	3
Betine.	2
Youcef ben Boubeker . .	1 2/6
Aguer-Netmane.	7
Yâkoub ben Youcef . . .	6
Aderghal Oulad-bou-Saïd.	10 1/6
Bou-Slah.	11 5/6
Ben-Talha El-Kebira . .	17 3/6
Abdallah bou Youcef . .	3
Aderghal, à Ben-Talah. .	0 3/6
Taghdjemt, à El-Hebla.	0 3/6
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
—	—
	Habbas
EAUX D'EL-MAIZ	
Seïba.	215
. . . . .	
. . . . .	
Aouragh	55
Abbou	260
. . . . .	
Aguernedj	12
. . . . .	
Amer ben Salah.	57 4/6
Ben Yâloul.	28
Djerm-Aghrem	310
El-Amech.	21
EAUX D'EL-HEBLA	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Moussa ben Mohammed.	53
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Yâkoub.	53
. . . . .	
Bou-Slah.	92
Beni-Talha	72
. . . . .	
. . . . .	
Taghdjemt	3
Moulaï-Ali bou Youcef .	24
Aderghine Moulaï-Cherif.	3
Mohammed Salah-El-Ghomari	3
El-Djedid.	49
Aderghane El-Hadj . . .	15
Moulaï Salem.	30
Djertir	53
El-Hammada	50

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Habbas
		DISTRICT DE SEBA (1)	
. . . . .		El Ghaba.	27
. . . . .		Afergane	77
. . . . .		Ba-Otmane	117
. . . . .		El-Kebira.	267
. . . . .		Tarzi.	300
. . . . .		Dahha	123
. . . . .		Oulad-Aïssa	171
. . . . .		El Hamra.	43
EAUX DE BOUDA		EAUX DE BOUDA	
Hadj-Ahmer El-Gharbi. .	6 3/6	Hadj-Amer Seghir. . . .	54
Hadj-Amer Ed-Douni . .	9 2/6	Hadj-Amer El-Kebir . .	78
El-Hadjadj	5	El-Hadjadj	12
El-Melah	0 2/6	Morte.	
Ben-Rehouane Seghir. .	2 2/6	Morte.	
Saguiat Sefianes	2 1/6	Morte.	
Bouzid		Bouzid	159
Ba-Moussa	2 1/6	. . . . .	
Terou-El-Azz.	5 4/6	. . . . .	
Oueheïaten (2).	1 1/6	. . . . .	
Mesmouâ	3 2/6	. . . . .	
Bou-Khezer.	11 4/6	Bou-Khezer.	63
Mahrez	4 2/6	. . . . .	
Mohammed Abdallah . .	7 2/6	Mohammed Abdallah . .	143 3/6
Hammou	4 2/6	Hammou	12
Tamellalt.	13 4/6	Tamellalt	432
Abdallah ben El-Azz . .	2 4/6	. . . . .	
Taâmrane, à Beni-Lellou.	8 3/6	Taâmrane.	50
Atïou-Lellou	8 4/6	. . . . .	
Amenasser	8 2/6	Morte.	

1. Le district de Sebâ échappa au recensement de 1670, comme appartenant à des merabtines exemptés d'impôt (*cf. sup.*).

2. Tiendrions-nous ici un témoin linguistique de l'ancienne Oueheïati (*sup.*, p. 115), ou Ouellegueïa (*sup.*, p. 31). Un scrupule nous arrête dans cette identification, pourtant aussi justifiée, en apparence, que plusieurs autres regardées comme acquises : c'est que le chroniqueur El-Oucheni précise que Oueheïati se trouvait en Tigourarine ; jamais un Touatien n'a compté le Bouda dans le Tigourarine ou Gourara, qui était, jadis, le bassin *immédiat* de la Sebkha, sans plus.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	habbas		habbas
EAUX DE BOUDA		EAUX DE BOUDA	
Yâdouch	2 4/6	Yâdouch	684
Bahout	0 5/6		
Mellel Mekhlouf	5		
ou plutôt (*sic*) Yâllou	3 1/6	Yâllou	108
Djemm	15 4 6	Djemma	46
Anhil	3 2/6		
Dahïane	3 4/6		
Bezkour	7 2/6		
Zeher	3		
Atemghar	5		
Atma	3 5/6		
El-Khanfous	3		
Aguer-Maguer	9	Aguer-Maguer	108
Ba-Djemm	7	Ba-Djemm	251
Hachlaf	1	Hachlaf	22
		El-Bour	276
		Ba-Bekka	283
		Aggakour	18
		Takouzzi	18
		Habbi	18 2/6
		Tarbez	18
		El-Feguiguira	135
		Souhel	18
		Taïr	63 3/6
		Ba-Messâoud	22
		(*plus* 12 *foggaras mortes*)	
		Toukki (à Meraguen)	20
		Zaouïa (à Meraguen)	120
		Aghis (à Meraguen)	40
EAUX DE TIMMI		EAUX DE TIMMI	
Tidji (à Ouinna)	1 2/6		
Amar ben Youcef	7 4/6		
Taâïssa	2		
Ali ben Youb	»		
Taghdjemt	26	Taghdjemt	4544 k.
Oulad-Youcef	9 2/6	Oulad-Youcef	2304 k.
Amar ben Aïssa	0 3/6		
Takemmel	1		
Makhlouf	2 3/6		
Tezouat	5 3/6	Tezouaïat	150 k.
El-Mebrouk	0 4/6		
Aflanc Amzitane	1 4/6		
Ba-Youcef	0 2/6		
Addou	21 3/6	Adduoi	567 k.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Kirat)
EAUX DE TIMMI		**EAUX DE TIMMI**	
Taghraf	2	. . . . .	
Baloud	1 2/6	. . . . .	
Amrad	9	Amrad	260
Talmaïz	6 5/6	. . . . .	
EAUX DES OULAD-AROUSSA			
Aguer-Maguer	4	. . . . .	
Youb	2 2/6	Youb	40
Amzel	1 3/6	. . . . .	
Adjedlaouane	20 2/6	Adjedlaouen	1000
Aguer-Nenedj El-Kebir	22 1/4	Agner-Nedj (Oulad-Oungal, Oulad-Ali)	1600
Takhamer	4 1/4	Ba-Mousa	120
Ba-Mousa	2 2/6	El-Kas	450
El-Kas	8	Youcef	53
Tayoucef	2 2/6	. . . . .	
Terkemt	1 3/6	Oulad-Boubeker	760
Oulad-Boubeker Kedima	2	. . . . .	
Oulad-Ali Djourou	22 1/6	. . . . .	
Dahmane	2 3/6	Afiane	70
Afiane, à Beni-Tamert	2 1/6	Terghamt	20
Terkamt	9	Sidi Salem	80
Sidi Salem	2	. . . . .	
Adjmad	4 1/6	. . . . .	
Aggam	1	Ba-Aïssa	160
Ba-Aïssa	22	El-Ghazi	140
El-Ghazi, à Akbou	2	. . . . .	
Ghesser	6 4/6	Gherïane	150
Gherïane	5	Ali ben Hassen	145
Ali ben Bahassen	6 2/6	Mousa	300
Mousa	5 3/6	Souhel	80
Sehel	8	Bou-Sehel	90
Ba-Sehel	1	Taghdjemt	186
Taghdjemt	0 2/6	Mekhlous	11 h.
Mekhlous, à Tezdaï	1 1/6	. . . . .	
Asghal	1 3/6	. . . . .	
Oulad-Ghenoum	1 1/2	Oulad-Ahneïen	9 h.
Ahneïen ben Harzane	1 1/2		
	Habbas / Kirat		
Oulad ben Miloud	1 1/3 et 2 1/2	. . . . .	
Taghrafet	1 h. 1/6	. . . . .	
Taâtart	0 h. 4/6	Taâtart	9 h.
Ougueddim	2 1/3	Ougueddim	223
Daher	10 1/3	Daher	700

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
—	— Habbas	—	— Kirat
EAUX DES OULAD-AROUSSA		EAUX DE TIMMI	
Yekhlef.	4 1/4	Yekhlef.	200
Adghagh	6	Adghagh	20
Meknas.	4 1/4 — 1 d.	Meknas.	100
Tayezidine	3	. . . .	
Tamasine.	3	Masine	450
Oulad-Otmane.	19 5/6	Oulad-Otmane.	180
Aguer-Nenedj Seghir (aux Oulad-Oungal)	6 5/6	Aguernedj (Oulad-Oungal)	700
. . . .		Djenanat Beddou	13
. . . .		Sidi Abdallah.	7
. . . .		Kebira (de Kousam). . .	60
. . . .		Ben Amor.	20
. . . .		Djaïba	650
. . . .		Foggaret-El-Arab. . . .	50
. . . .		El-Kandefa	8
. . . .		Ighennou.	60
. . . .		Bouzab.	12
. . . .		Tazerzaïa.	15
. . . .		Cheïkh	40
. . . .		Zaouïat-Mimoun. . . .	40
. . . .		El-Djedida	40
. . . .		Sidi El-Habib.	53
. . . .		Aliya.	50
. . . .		Sidi Mohammed.	10
. . . .		Hadj Mekki.	7
. . . .		El-Harratine	18
. . . .		Oulad Hamza	20
. . . .		Ard-Djedida.	220
. . . .		Es-Sebkha	35 h.
. . . .		Ghezi (source El-Bekri) .	30 h
. . . .		El-Abid.	3 h.
. . . .		Abenkor	3 h.
. . . .		Sidi-Taïeb	230 h.
. . . .		Amazer.	17 h.
. . . .		Djenane-Kebir	10 h.
. . . .		Ech-Cheïkh.	95 h.
. . . .		Zaouïet-Tinilane.	98 k.
. . . .		Es-Sebkha	105 k.
. . . .		Tarahmoun	44 k.
. . . .		Baghdad	29 k.
(Aucune des deux copies de 1670 ne mentionne ce district, ni ses foggaras).		EAUX DE BOU-FADDI	
. . . .		El-Ksar.	46 h.
. . . .		Oulad Mohamed ben Yaïch	100 h.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas
		EAUX DE BOU-FADDI	
. . . . .		El-Bouzidïa	82
. . . . .		Bour El-Amach	8
. . . . .		El-Mechrâ	370
. . . . .		Telmetine.	29
. . . . .		Taoua.	47
. . . . .		Abenkor	386
. . . . .		Souilha.	114
. . . . .		Bour El-Hassane	16
. . . . .		El-Ghaba	6
EAUX DE TAMENTIT		EAUX DE TAMENTIT	
Anhil, Tourouart, Tibyahia	9 2/6	Anhil.	159
Ouâdallah et Tahammou.	1 3/6	. . . . .	
Aguer-Nenedj. . . .	8 h. 2 k.	. . . . .	
Mousa, El-Aïz, Tikedouine	1	Mousa	50
El-Djenane	0 5/6	El-Djenane	
Taâtmane.	0 3/6	. . . . .	
Lokmane	7 2/6	. . . . .	
Taharrart.	2	. . . . .	
Ourmelane Seghir. . . .	1 1/4	Ourmelane Seghir. . . .	36
Taâmghar	2 1/6	. . . . .	
Ourmelane Kebir	6 4/6	Ourmelane Kebir	223
Baghdad	1 1/4	Baghdad	188
	Habbas Kir.		
Boudi	3 2/6 et 1 1/5	Boudi	19
Oulad-Yahia	2	. . . . .	
Mazer	8 4/6	Mazer	112
Yeddou.	2 3/6	. . . . .	
Babboukh.	1 2/6	. . . . .	
Takrezt et Lacheheb. . .	4 1/4	morte.	
Abenkor Ali ben Yousef.	1	morte.	
Abenkor Oulad-ba-Ahmed ben-Abdallah	0 4/6	. . . . .	
		. . . . .	
		. . . . .	
		. . . . .	
Abankor Ba-Sâd et Oulad ba-Hammou ben Abderrahmane	1 3/6	Oulad-Hammou.	87
Achbel, Aïssa et Ali. . .	1 3/4	morte.	
Hennou.	11 3/4	Hennou.	192
Sidi Baballou.	1 h. — 2 k.	. . . . .	
Ba-Slah.	3 h. 1 k. 1/2	. . . . .	
Taghdjemt	3 3/4	Taghdjemine	96
Ali-bou-Yâcoub.	3	. . . . .	
Youdjer.	4 k. 5/6	. . . . .	
Heddou.	0 4/6	. . . . .	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Habbas
EAUX DE TAMENTIT		EAUX DE TAMENTIT	
Aguer-Nenedj.	3	Aguernedj.	22
Boukkou et Ali	0 3/6	Morte.	
Taghraf.	0 2/6	Morte.	
Tazout	0 2/6	Morte.	
Aguer-Bouragh	1—1 k. 1/5	. . . . .	
Tafernine.	2 k. 1/2	. . . . .	
Les Oulad Sidi Mohammed ben Ba-Haddou ont, à Tasfaout. . . .	0 2/6+0 k. 3/6	. . . . .	
. . . . .		Cherif.	54
. . . . .		Makhlouf	128
. . . . .		Takerzit.	50
. . . . .		El-Gheïr	35
. . . . .		Guebabane..	80
. . . . .		Adiguer (ou Adiguen). .	52
. . . . .		Sidi Ou Ali.	50
. . . . .		Sidi Touhami.	26
. . . . .		Mimoun.	18
. . . . .		Taghouart.	25
. . . . .		Aïssa ou Ali	73
. . . . .		Adjemtane	28
. . . . .		Tekdouine	19
. . . . .		Denegsen.	136
. . . . .		Amguid.	100
. . . . .		Bel-Hadj	25
EAUX DE TASFAOUT	Habbas Kirat	EAUX DE TASFAOUT	
Taghella.	1 1/2 et 1 3/5	Abbou.	57
Abbou.	2 h.	. . . . .	
Boubeker ben Salem. . .	1 h.	Yeddou.	42
Yeddou.	3 h. 1/4	Ba-Youcef	23
Ba-Youcef	6 h.	Taâmor.	63
Taâmor.	34 h. 2/6	. . . . .	
Oulad-Boubeker Sidi Bayahia	Habbas Kir. 1 1/2 et 2 1/2	. . . . .	
Tamimoun	5 h. 4/6	Tamimoun	63
Hennou.	3 h. 1/2	. . . . .	
Ouriadj.	1 h. 5 k.	. . . . .	
Talahsiane	4 h. 1/2	. . . . .	
Terkamt	4 h. 2/6	Terkam.	12
Bou-Amrane et Brahim .	1 h. 3/6	. . . . .	
Tasahri.	3 h. 2/6	. . . . .	
Yaghoullou.	0 h. 1/8	Yaghoullou.	33

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas
EAUX DE TASFAOUT	
La part des gens d'Abani dans la seguia Mohammed ben Boubeker . .	4 h. 1 k.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Tabet.	2 h. 4/6
Mohammed ben Moumen	1 h.
Mesdjed	0 h. 2/6
El-Mansour.	0 h. 1/4
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
EAUX D'OUDGHAGH	
Mohammed ben Boubeker	0 h. 3/6 1 k.
Oulad-Brahim.	1 h.
Ba-Mamoun et Abdallah.	0 h. 5/6 1 k.
Oulad-Aïssa	0 h. 1/4
La seconde Oulad-Aïssa.	1 h. 1/6
Taghdjemt et Smâïl. . .	5 h. 3/6
Boubeker.	2 h. 4/6
Talkaït.	2 h. 3/6 2 k.
Gheser, dont la part des gens d'Oudghagh est. .	4 h. 1/2 1 k.
et la part des gens de Brahim est	15 h. 1/2
. . . . .	

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas
EAUX DE TASFAOUT	
Akabli.	60
Mâtallah.	14
Ba-Salah	54
Taghdjemt	18
Tadimine.	12
El-Harratine	30
Masine	24
Ould-Baabdallah	13
Ahem	33 1/2
Asemmane	86
Bessedra	11
Sidi-Ali	22
Mesaghra.	14
EAUX D'ABANI	
Tabet.	100
. . . . .	
. . . . .	
El-Menaçir	8
Moulaï-Ahmed	134
Mâtallah	4
El-Mliha	12
Ben-El-Alem	25
Tabrahim.	365
EAUX D'OUDGHAGH	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Smâïl	122
Boubeker.	115
. . . . .	
Gheser	284
(dont aux gens de Ben-Hemi est 124)	
. . . . .	
El-Allouchia	20

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX DE BRAHIM[1]	
Messâoud	5 h. 1/2
Ben-Aïne	28 h. 1/2
Takouz	1 h. 1/6
Medroum	6 h. 1/2
Hammou, à El-Mansour	3 h. — 1 k.
Tedmaït, à Makra	4 h. 3/6
Terkamt	2 h. — 2 k.
Asmam	0 h. 3/6
Adel	4 h. 3/6
EAUX DE NOUM-EN-NAS	
Taghdjemt	4 h. 3/4
Aguer-Aoulem	1 h. 5/6
Bou-Hafs	4 h. 2/6 2 k.
Ariane	0 h. 2/6 2 k.
Oulad Selim	3 h. 2/6
Aguer-Mezzi	7 h. 3/6
Oulad-Aïssa	1 h. 1/6
Ali ben Yahia	2 h.
Oulad-Bou-Zid	1 h. 1/6
Noum-en-Nas	2 h. — 2 k.
Abd-el-Adhim	1 h. 2/6
Oulad-Otmane	5 h. 2/6
Aguer-Maguer	0 h. 4/6

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX DU FENOUGHIL	
Messâoud	174 h.
Ben-Aïne	629 h.
Takouza	18 h.
Medrouma	99 h.
Hammou	40 h.
Tedmaïne	145 h.
Adel	54 h.
Hammou-Bekkou	26 h.
Sabara	84 h.
El-Kasir	118 h.
Bou-Slah	28 h.
El-Ouadjda	8 h.
Mazer	283 h.
Yahia	59 h.
Oulad-Mobarek	5 h.
El-Ahsane	40 h.
EAUX DE NOUM-EN-NAS	
Taghdjemt	8 h.
Agueloulem	38 h.
Oulad-Aïssa	21 h.
Oulad-Bou-Zid	4 h.
Noum-en-Nas	17 h.
Oulad-Otmane	108 h.
Taghdjemt El-Ksar	20 h.
Abbou	8
Tati ou Amer	127
Makar	24

1. Personne ne connaît maintenant l'emplacement qu'occupa ce ksar du Fenoughil.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1870	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Habbas
EAUX DU TAMEST		EAUX DU TAMEST	
Hadj ben Khedda (à Ba-Amor.	0 1/6	. . . . .	
Hammou-Tarki	14 3/4	Hammou-Tarki et Djenane-Bellou.	134 1/2
Babellou ben Cheïkh . .	0 2/6		
Sid Ahmed et Taleb Mansour	1	Djenane Sidi Ahmed. . .	2
Hammou-Henoun	0 3/6	Hammou-Henoun	17
Mazer.	1 1/4	. . . . .	
El-Melah	0 1/4	. . . . .	
El-Hamra.	2 1/4	El-Hamra (Ba-Amor) . .	40
Taleb Yousef ben Miloud (à Ba-Amor).	0 1/2	Bour Taleb.	134
Akerned	1 h. 2 k.	. . . . .	
Tedmaït et Yacoub . . .	0 5/6	Tedmaït	8
Bedegh.	1 h. 1 k.	Boudagh	20
Youllel	0 h. 5 k.	. . . . .	
Taferra.	4	Oudji et Tafar.	168
Oudji.	2 h. 1 k. 1/3		
Tanouh.	3	. . . . .	
Tamasseght.	3 2/6	Tamasseght.	46
Asmam.	2 1/6	Tasmamt	97
Taâmelt.	1 3/6	. . . . .	
Talemt	2 1/5	. . . . .	
Bezdem.	1 1/8	. . . . .	
Tamousa ou Amor . . .	2 2/6	Mousa ben Amer	20
Ba-Saïd.	1 3/4	. . . . .	
Aghas	3	Aghas	20
Taghdjemt	2 h. 1/6	Taghdjemt	14
Sahela	0 h. 2 k.	Sahela	60
Aux Oulad-Antar dans la seguia Tamalt.	6 h. 1/2	Tamalt	75
Tamâllem.	4 h.	Tamâllem.	58
Talmaït.	1 h. 1/6	. . . . .	
Oulad-Youcef.	8 h. 2 k.	Tayousef (El-Ahmar). . .	130
Ouhamed.	1 h. 1/6	Ouhamed.	35
Tasbakht	1 h. 1/2	Es-Sebkha	33
Mahrez	0 h. 1/2	. . . . .	
Andjem.	0 h 4/6	. . . . .	
Taouamma	1 h. 4/6 1 k.	Taouammane	53
Taghraft	1 h. 1/2	Taghraft.	26
Oulad-Otmane	2 h. 4/6	. . . . .	
Tadjennou	0 h. 1/6	. . . . .	
Rahahna	4 h. 3/6	. . . . .	
Oulad-Mohammed	0 h. 5/6	. . . . .	
Anâm	6 h. 1/2	. . . . .	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT Habbas
EAUX DU TAMEST	
Aghil.	2 h. 2 k.
Yennou.	1 h. 4/6
Tamassekht.	5 h. 1/6
Ahem	1 h. — 2 k.
Makhlouf	0 h. 3/6
Sekal, Abdallah ben Hassonn, Yahia et Ater. .	11 h. 3/4
Mazer	1 h. 1/3
Ben-El-Guebli, à Keïs. .	0 h. 3/4
Maâtou	0 h. 3/4
EAUX DE TITAF	
Takouz et Anhil.	10 h. 4/6
Mohammed	1 h. 4/9
Adjelaouen	5 h. 3/4
Tahlebbeït.	3 h. 1/6
Aguer ou Aghrem. . . .	2 h.
Tasenkort.	0 h. 3/6 1 k.
Hadj Ibrahim.	0 h. 3/6

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT Habbas
EAUX DU TAMEST	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Taghzert	1
Djenane Sidi-Youcef. . .	15
Bou-Zeïane	121
El-Feguigra.	24
Taghdjem (Sidi-Youcef) .	5
El-Beraber	80
El-Beïdha (Ba-Amor) . .	17
Djenane Baba.	2
Rabah	8
Hadj Amar	20
Tabtab	4
Ben Hammadi.	11
Taâbou.	217
Gherissat	2
Es-Saf	17
Amrane.	41
Abbou (El-Ahmar). . . .	31
Tindafou (Temasseght). .	120
Adjedlaouane	12
Tazader.	23
Taleb Mohammed	6 1/6
Ouakhda (Aghil).	76
Amaz	13
Fegaguir Ikis.	210
EAUX DE TITAF	
Anhil.	6 h. 1/2
Takouz.	68 h.
. . . . .	
. . . . .	
Tahlebeït	190 h.
Aguer ou Aghrem. . . .	20 h.
. . . . .	
. . . . .	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas
EAUX DE TITAF	
Aguer-Mezzi	0 h. 3/4
Oualkaïd	0 h. 3/4
Taghrafet	0 h. 3/4
Taghdjemt	1 h.—2 k.
Temmast	2 h.
Sehri	0 h. 1/4
Amer ben Hammou	5 h. 1/6
Ouenzen	2 h.
Ba-Youcef	3 h.—2 k.
Mohammed	1 h.
Aguelmam	1 h. 2 k.
Taghdjemt	2 h.
Oulad-Mellek et Al-Bid	10 h. 1/2
Moussa ou Aïssa ou Yâzzer	2 h. 1/8
Aguer-Maguer	0 h. 5/6
Oualkheïr	1 h. 1/2 2 k.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Otmane, à Aghrem-Iannou	8 h. 1/6
Aklel-El-Hadj	1 h. 1/3
Abdelhakk	2 h. 1/2. 2 k.
Bou-Temime	0 h. 5/6
Ba-Youcef	2 h.
Oulad-Aïssa	3 h. 1/6
Moussa ben Mekhlouf	2 h.
Moussa ben El-Mâïz	2 h. 1/2
El-Kebla, près de la zaouïa	0 h. 1/4
Akdim	4 h. 1/6
Ba-Hassen et Ali	1 h. 1/2
. . . . .	
Zeker, à Aghil	5 h. 1/6
El-Mokhfad	3 h. — 2 k.
Ouakda	3 h. 2 k.
Aghandès	3 h, 4/6
. . . . .	

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas
EAUX DE TITAF	
. . . . .	
. . . . .	
Taghrafet	19 h.
Taghdjemt	61 h.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Ba-Youcef	64 h.
. . . . .	
. . . . .	
Taghdjemt	11 h. 1/2
Oulad-Malek	105 h. 1/2
Azzer	23 h.
. . . . .	
. . . . .	
El-Ghaïb	18 h.
Tamest	21 h.
Dat-el-Kirat	6 h.
Ez-Zemzemi	55 h.
EAUX DE GHARMIANNOU	
Otmane	91 h.
Morte.	
Abdelhakk	130 h. 1/2
Morte.	
Ba-Youcef	32 h.
Oulad-Aïssa	68 h. 1/2
Morte	
Morte	
Morte	
Morte	
Morte	
Tourir	21 h.
EAUX D'AGHIL	
. . . . .	
. . . . .	
Ouakda	76 h.
. . . . .	
Amaz	13 h.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Habbas
EAUX des OULAD-YADELTEN[1]		EAUX des OULAD-SIDI HAMMOU-BEL-HADJ (de Mekkid à Zaglou inclus)	
Youbzam, à Mekkid. . .	2 h. 1/6	. . . . .	
Abd-el-Ghani.	2 h. 4/6	. . . . .	
Tefsa.	0 h. 1/4	. . . . .	
Oulad-Messâoud	8 h. 4/6	Oulad-Messâoud (Mekkid)	25 h.
Teguenez.	2 h. 1/3	Morte.	
. . . . .		Kerkedj (Mekkid)	6 h. 5/6
. . . . .		El-Feguiguira (Mekkid) .	7 h. 1/2
. . . . .		Sobor (Mekkid)	4 h
Tiouririne, à Tamal. . .	1 h. 1/3	Tamal (Tiouririne). . . .	8 h. 1/2
Oulad-Aïssa	1 h. 5/6	Oulad-Aïssa (Tiouririne)	20 h. 1/2
Afergane.	1 h. 1/2, 2 k.	Afergane	5 h.
Yeguem	4 h.	Yeguem	25 h. 1/2
Yeguem Seflani.	3 h. 1/4	. . . . .	
Tinnaf	10 h.	Tinnaf	26 h.
Takhnoust	4 h. 1/2, 2 k.	Takhnous.	16 h. 1/2
Taghdjemt.	1 h.	Taghdjemt	2 h.
Adjdel	4 h.	Adjdel	11 h.
Yekhlef Seflani, près d'Adrar.	0 h. 2/6	Yekhlef.	3 h.
Adkel	0 h. 1/4	Adkel (Adrar).	1 h.
Teskir, à Oulad-Amor-bel-Fok	0 h. 5 k.	Teskir	1 h.
Asmam, à Mousa Ould Ali	0 h. 1/4	. . . . .	
Tedjmemt	0 h. 2/6, 2 k.	. . . . .	
Amlouk.	1 h. 2. k.	Mellouk (Adrar).	5 h.
Messâoud.	1 h. 1/4	Messâoud (Adrar). . . .	5 h.
Bekkou.	2 h.	Bekkou (Adrar)	6 h.
Oulad-Mohammed (à El-Khelef)	2 h. 1/3	Oulad-Mohammed (Adrar)	10 h.
Youcef ben Mohammed .	0 h. 1/4	. . . . .	
. . . . .		El-Malha (Adrar)	2 h.
Asmam.	0 h. 3/6	. . . . .	
Abenkor Mohammed ben Youcef	0 h. 2/6	Abenkor (Adrar)	1 h.
Ahmed.	1 h. 1/3	Ahmed (Zaglou).	5 h. 1/2
Youb-El-Adrari.	8 h. 1/6	. . . . .	
Ba-Mimoun	10 h.	. . . . .	
Ouhassine	0 h. 3/6	. . . . .	
Taghdjemt	0 h. 2/6 1 k.	Taghdjemt (Zaglou). . .	7 h.
Amânsar	2 h. 2/6	. . . . .	

1. Nom de tribu totalement inconnu, de nos jours, dans le pays.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX des OULAD-YADELTEN	
Mârouf	0 h. 3/4
Mousa ben Aïssa	1 h. 3/6 2 k.
Afrat (les deux)	0 h. 4/6 3 k.
Taghdjout	2 h. 1/3
Tekki	0 h. 3/6
Mohammed ben Yentane	1 h. 4 k.
Baghioul	3 h. 4/6 4 k.
Taghraft (les deux)	0 h. 1/3 2 k.
Tahlebbeït	4 h. 1/3 2 k.
Ali ben El-Azz	4 h.
Taâbdallah	1 h. 2/3
Dehmane	1 h. 1/4
Ali ben Mansor	5 h. 1/2
Abbous	0 h. 3/6
Taghdjemt	0 h. 4/6
Tamohammed	0 h. 2/6
Medj-El-Kheïr	5 h.
Tamest	5 h. — 2 k.
Tabaâli	8 h. 1/2
Ali ben Semghane	5 h. 1/4
Bezra	12 h. 1/4
Tebguet (les deux)	0 h. 2/8
Abbelou	0 h. 5 k.
Oulad-Dahmane	0 h. 1 k.
El-Haddad	0 h. 1 k. 1/2
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
EAUX DES OULAD-EL-HADJ	
Taâli	1 h. 3/4
Taghrafet	0 h. 1/4
Aïssa	0 h. 2/6 1 k.
Abdallah ben Ali	0 h. 2/6
Tafaout	0 h. 1 k.
Takhelfat	0 h. 5/6
Ba-Salah	5 h. 1/3 2 k.

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX des OULAD-SIDI HAMMOU-BEL-HADJ	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Boughioul (Zaglou)	13 h.
Taghraft	36 h.
. . . . .	
Ali ben El-Aïz (Zaglou)	10 h. 13 k.
. . . . .	
Dehmane	4 h.
Ali ben Mansour	15 h. 4/6
Abbous	2 h.
. . . . .	
. . . . .	
Madjer El Kheïr	15 h. 1/2
Tamas	14 h.
Taâli	17 h.
Ali ben Semghane (Zaglou)	8 h.
Bouzri	30 h. 4/6
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Youcef Yeghzer	46 h. 4/6
Abenkor (les deux)	17 h.
Taâïsit	1 h.
Taouraght	7 h.
Sahel	1 h. 1/2
(Des Oulad-El-Hadj-El-Bordja à Taberkant inclus).	
. . . . .	
Taghraft	2 h.
Aïssa	1 h.
Abdallah ben Ali	1 h. 1/2
. . . . .	
. . . . .	
Ba-Salah	16 h.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Habbas
EAUX DES OULAD EL-HADJ		EAUX des OULAD SIDI-HAMMOU-BEL-HADJ	
Amer	0 h. 4/6	. . . . .	
Afïane	2 h.	. . . . .	
Azekkour	5 h. 1/6	Azekkour	9 h.
Hekkou	1 h. 1/3 2 k.	Hekki	3 h. 1/3
Tamest	2 h. — 2 k.	. . . . .	
Takasrit	3 h. 1/2 2 k.	Takasrit	6 h.
Youcef et Aghzir	19 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
Touzer	2 h. 1/3 2 k.	Touzera	6 h.
Abdallah Bellou	0 h. 1/2	Abdallah Bellou	0 h. 1/4
Tedlest	0 h. 4/6	. . . . .	
Taleb Boubeker et Mohammed	0 h. 3/6	. . . . .	
Tamezouine	10 h. 1/8	. . . . .	
Mohammed ben Ahmed et Abbas	1 ferfouria	. . . . .	
Abderrahmane ben Didihine	1 ferfouria	. . . . .	
Taleb Mohammed	1 kirat fodhi	. . . . .	
Babou	1 dirhem	. . . . .	
Takour	1 kir. fod.	. . . . .	
Tazadine Oulad-Youcef	1 kharr.	. . . . .	
Inguelzine Oulad-Youcef	0 h. 1/8	. . . . .	
Timmi Oulad-Kadi	0 h. 1/8	. . . . .	
Mokhtar	10 h. 1/8	. . . . .	
Ouak-Feroukh	5 h. 7/8	Ouak-Feroukh	17 h. 1/4
. . . . .		El-Bour (Oulad H. Bordja)	0 h.
. . . . .		Ben-Hassen	6 h.
. . . . .		Ech-Chorfa	4 h. 11 k.
. . . . .		Ba-Hammou	1 h. 1/2
Talat	0 h. 3/4	. . . . .	
Fortas	0 h. 1/4	Fristis (Taberkant)	3 h.
Arab	2 h. 5 dirh.	Arab —	5 h. 1/2
Mousa ben Malek	3 h. 1/8	Mousa ou Malek	12 h. 1/3
EAUX DES OULAD-OUDREN[1]		(De Zaouïet-Kounta à Admer inclus)	
Tesaàt	3 h. 1/6	Tesàïd (Zaouïet-Kounta)	12 h.
Ahmed ben Slimane	0 h. 2 k.	. . . . .	
El-Hassen	0 h. 2 k.	Sidi El-Hassen	5 h.
Tekkou Oulad-Hassen	0 h. 1 k.	. . . . .	

1. Nom de tribu totalement inconnu, de nos jours, dans le pays.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX DES OULAD-OUDREN	
El-Guetob	1 h. 1/2
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Temseft et Digsa	6 h. 1/4
Fredj	0 h 1 k.
Abrïou (les deux)	0 h. 2 k. 1 d.
Aïssa	0 h. 5/6
Agdïane	9 h. 1/4
Mezid	0 h. 1/6
Tenschtane	7 h. 1/4
Kherouridj Seflani	2 h. 3/4
Tadhod	0 h. 1/6
Tedmaït	0 h. 5/6
Djemdjane	1 h. — 2 k.
Tadji	3 h.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Adjlou	0 h. 3/6 2 k.
Aghir	0 h. 3/4
Zedja	0 h. 1/8
Babech	0 h. 1 kir.
Ouflal	0 h. 1 kh. 1/2
. . . . .	

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX des OULAD-SIDI-HAMMOU-BEL-HADJ	
El-Guetob	2 h.
Mokhtar	82 h.
Abenkor	1 h. 1/2
Beni Sidi Mohammed	1 h.
Taâli	16 h.
Abenkor Mohammed	2 h.
Moulaï-Mohammed	3 h.
Ouaghzir	37 h. 1 k.
Bent Ba-Halla	1 h.
El-Abired	1 h.
Tadjtame	45 h.
Techri	8 h. 1/2
Sidi Mohammed ben Moulaï-Smaïl	4 h.
Taghezrine	2 h.
Abenkor ou Abnikir	1 h. 1/2
Tensef (Takhfif)	12 h. 3/4
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Agdïane (Takhfif)	16 h.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Tedmaïne (Takhfif)	1 h.
Tamedjane	6 h. 5/6
. . . . .	
Hafsa	1 h. 5/6
Abenkor	2 h.
Heïnès	2 h. 1/3
Halima	2 h. 5/6
Masine	4 h. 1/2
Tinnaf	7 h.
El-Djeneïnat (Menaçir)	7 h. 1/2
El-Mansour	16 h.
Sidi-Babba	1 h. 1/2
Abenkor	1 h. 1/2
Aglou (Admer)	2 h. 1/2
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Bou-Slah (Amer)	2 h.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX DES OULAD-OUDREN	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Taghdjemt	0 h. 1/3
. . . . .	
. . . . .	
Aknine	0 h. 1/2
Mezid (à Admer)	2 h.
Blah	0 h. 1/6
EAUX D'INZEGMIR	
Besmam	1 h. 1/2
Sehel.	1 h. 3/4
Tamed, à Takhiff	2 h. 1/2 2 k.
Tadji.	2 h. 3/4
Timmi Oulad Ali ben Youcef.	1 h. 1/6
Inzegmir Kebira	8 h. 1/2 1 k.
Charouine Foukani . . .	2 h. — 1 k.
Ahmed ben Behine . . .	5 h. 1/2 2 k.
Timmi Oulad Abdallah .	0 h. 1/4
Ahmed ben Abdallah Sebià.	0 h. 2 k.
Charouine Seflani. . . .	1 h. 3/4
Timmi Didi Boudjemâa .	0 h. 3/6
Abdallah ben Ahmed . .	0 h. 1/6
Hanini ben Ahmed . . .	0 h. 3/6
Timmi ben Moudden. . .	0 h. 4/1
Belkassem	7 h. 1/2 — 1 k.
Taghdjemt	7 h. 1/4
Tadmaït	0 h. 7 k.
Ba-Mbarek	6 h. 1/4
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Madjrer.	0 h. 1/4

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX des OULAD-SIDI-HAMMOU-BEL-HADJ	
El-Abid.	1 h.
El-Ghazi	1 h.
El-Medjra	53 h.
Ateg	12 h.
El-Abired.	3 h.
Taghdjemt (Tazoul) . . .	11 h.
Hennane	31 h.
Ba-Djemmou.	11 h.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
EAUX D'INZEGMIR	
Zimam	1 h. — 1 k.
Sehel.	2 h. 13 k.
. . . . .	
. . . . .	
Timmi	2 h. 7 k.
Inzegmir Kebira	16 h.
Charouine	38 h. 10 k.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Ben Ahmed.	1 h.
. . . . .	
Belkassem	1 h. — 1 k.
. . . . .	
Tadmaït	13 h. 1/2 1 k.
Baba-Mbarek	83 h. 1 k.
Kadous.	30 h.
Zaouïa	9 h. 1/6
Zendir	7 h. — 3 k.
Hadj Mohammed	5 h. — 1 k.
Ben Kadi.	1 h, 5/6
El-Arab	2 h. 1/2 1 k.
Oulad-El-Hadj	31 h. 1/2 3 k.
Adjedlaouen	39 h.
. . . . .	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT Habbas
EAUX D'INZEGMIR	
Habibou	0 h. 1/6
El-Gouz	0 h. 2/6 2 k.
Aïssa ben Mahane	1 h. 1/2
Timmi-Youcef	3 h. 2/3
. . . . .	
. . . . .	
Mazer	4 h. 1/3
. . . . .	
Ba-Hammou	0 h. 1/4
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Ali ben Merzouk	5 khar.
Aïssa Zegrar	5 h. 5/6
Timmi Abdallah Messâoud	0 h. 5 khar.
Aïssa ben Berrich	0 h. 3/6 1 k.
Timmi Bâ-Aïssa	0 h. 3/6
Timmi Ali ben Messâoud	0 h. 2/6
Taghdjemt	0 h. 4/6
Daghmech	2 h. 2 k.
Mestour Seflani	2 h. 1/3
Sehel	9 h.
Ghered	2 h. 2/3 1 k.
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT Habbas
EAUX D'INZEGMIR	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Oulad Sid El-Meghili	3 h. 4/6
Terkmine	4 h. 7 k.
Timmi ou Mazer	31 h.
Timmi	48 h.
Ba-Mhammed	7 h.
Moulaï Ahmed	5 h. 1/4
Ben Otmane	16 h. 1/2
El-Aouïda	2 h. 1/2
Moulaï-Mhammed	4 h.
Abdelkader	29 h.
Ba-Kerim	1 h. 1/3
Oulad Taleb	2 h. 1/2
Merzouk (Tilouline)	2 h. 1/2
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
Sehel	83 h. 1/2
. . . . .	
El-Djebbana (Zt Belal)	1 h.
El-Berranïa	5 h.
Dar Moulaï-Abdallah	1 h. 1/2
El-Aouïda	2 h.
El-Habs	2 h.
Nennahou	1 h.
Ba-Mousa	2 h.
Bel-Hadj et Zitouna	50 h.
Ali Messâoud (Aghzir)	6 h.
Ouaghzir	13 h.
Kaddour ben Taleb	16 h.
Sidi Abdallah	10 h. 1/2
Ali Messâoud (Tedmaïne)	6 h. 1/4
Aïssa	40 h.
Mergouna	50 h.
Oulad Kennou	30 h.
Moulaï-El-Arbi	1 h.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670 — NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)	RECENSEMENT DE 1906 — NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX D'INZEGMIR		EAUX D'INZEGMIR	
. . . .		Moulaï-Abdesselam	16 h.
. . . .		Moulaï-Edris	1 h.
. . . .		Beni-Mbarek	4 h. 1/2
. . . .		Moulaï-Cherif	4 h. 5/6
. . . .		Didi-Ali (Tilouline)	11 h. 4/6
. . . .		Tedmaït	64 h. 1/2
. . . .		Oulad Raho	31 h.
. . . .		Bou Sahel	1 h.
. . . .		Ba-Amer	1 h.
. . . .		Taleb Ali	3 h. 4/6
. . . .		Aglaouen	1 h.
. . . .		Ismâïl	0 h. 3/4
. . . .		Chatbi	6 h. — 1/4
. . . .		Alemmas	47 h. 1/2
. . . .		Hadjadj	11 h. 1/3
. . . .		Ben-Haddou	1 h. 3/6
. . . .		Tinnaf	0 h. 3/4
. . . .		Ba-Ahmed	1 h. 1/2
. . . .		Oulad Ba-Hanini	0 h. 3/4
. . . .		Abdelmalek	0 h. 5/6
. . . .		Taleb Mobarek	5 h.
. . . .		Moulaï-Taïeb	6 h,
. . . .		Ba-Hammou Taleb	1 h,
. . . .		El-Aïat	1 h.
. . . .		Ed-Diafa	2 h.
. . . .		Taghdjemt	1 h. 1/2
LA SEGUIA DES GENS DE TIT (*sic*)	11 h. 1/8	. . . .	
El-Kebira	14 h. 1/3	El-Kebira (à Titaouine-Lakhras)	24 h. 1/6
Ba-Sahel	2 h. 1 k.	Sahel —	35 h.
Ba-Rebâ	0 h. 1/4	. . . .	
El-Ksar	4 h.	. . . .	
Sehela	3 h.	Sahela	26 h.
Tadmaït	13 h. 1/4	. . . .	
Makhlouf	0 h. 1/2	. . . .	
. . . .		Adjadjou	12 h.
. . . .		Dahhane	28 h.
EAUX DE TAARRABT		EAUX D'EN-NEFIS	
Sahel	6 h. 3/6 2 k.	Sahel (à Taàrrabt)	65 h.
El-Abid	0 h. 1/8	. . . .	
Abankor Taàrrabt et Tinoulaf	17 h. 1/3	. . . .	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
—	—	—	—
	Habbas		Habbas
EAUX DE TAARRABT		EAUX D'EN-NEFIS	
Aberkane et Nefis. . . .	4 h. 5/8	. . . . .	
. . . . .		Sahel (à Nefis)	91 h.
Falah.	7 h. 1/3	. . . . .	
Tadmaït.	5 h. 1/3	. . . . .	
Tadmaïne.	3 h.	. . . . .	
Aghez	3 h. 1/3	. . . . .	
Taghdjemt	1 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
Entehent Mousa.	1 h. 3/4	. . . . .	
El-Arab.	6 h. 1/3 1 d.	. . . . .	
Tadmaït.	9 h. 1/3 1 d.	Tadmaït (Aït-Messâoud).	27 h.
. . . . .		Sahel —	6 h.
Amghir.	5 h. 1/8	. . . . .	
Taghdjemt	0 h. 1/4	. . . . .	
Sahel.	1 h.	. . . . .	
Bater.	0 h. 1/4	. . . . .	
. . . . .		El-Hadj Youcef (Z. Hachef, Mestour)	100 h.
. . . . .		Taleb (Oulad-Baho . . .	157 h.
. . . . .		Abderrahmane (Oulad-Baho.	
. . . . .		Abdelkader (Oulad-Baho).	
. . . . .		El-Hadj Mbarek (Berrich)	7 h.
. . . . .		Taghjemt (Berrich) . . .	45 h.
. . . . .		Aguer-Ouaghrou (Inzeglouf).	38 h.
. . . . .		Agherda (Inzeglouf) . . .	130 h.
. . . . .		Aguer-Daddou (Inzeglouf)	86 h.
. . . . .		Amzekkour (Tinnourt) . .	28 h.
. . . . .		Es-Seghira et El-Kebira.	140 h.
. . . . .		El-Feguiguira.	3 h.
. . . . .		Taghouart	2 h.
. . . . .		El-Malha	1 h.
EAUX DE BOU-ALI ET SON DISTRICT		(Bou-Ali, Oulad Ben Abdelkrim, Merabtines, Gharmamellal).	
Kehki, à Tazoult	0 h. 4/6	. . . . .	
Adjelaouane.	1 h. 2 k.	. . . . .	
Ramdane	4 h. 1/2 2 k.	. . . . .	
Taghraft	0 h. 2/6 2 k.	Taghraft	11 h.
Sâd.	5 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
Guernenedj	8 h.	. . . . .	
Tamkaït	1 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
Aguer-Aoughar	1 h. — 2 k.	. . . . .	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Habbas
EAUX DE BOU-ALI ET SON DISTRICT			
Djezem	2 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
Blane	4 h. 1/5	. . . . .	
Ouhamed	2 h. – 2 k.	. . . . .	
Khelif	1/8 habba	. . . . .	4 h.
Timmi Bou-Slah	0 h. 1/8	Bou-Slah	
Sidi-Brahim	0 h. 2 k.	. . . . .	
Mestour	0 h. 1 k.	. . . . .	
Oulad-Ahmed	5 h. 1/4	. . . . .	
Timmi Seflani	0 h. 2/6	. . . . .	
EAUX DES OULAD BEN GUEDANE[1]			
El-Oulid	3 h.	. . . . .	
El-Oulid, Fenis, Nedi et Hïa	2 h. 1/4	. . . . .	
Sâd et Sâïd	3 h. 3/4	. . . . .	
Makhlouf	10 h.	Makhlouf	15 h.
Amer Foukani	3 h. 1/3	El-Foukani	3 h. 1/4
Rahil	4 h. 1/3	Rahil	2 h. 3/4
Baguelmane[2]	4 h.	Badjelmane	22 h.
Aghzer	4 h.	Yeghzer	22 h.
Salem	9 h.	Salem	19 h.
Amor ben Youcef	4 h. 1/2	. . . . .	
Hadjou	2 h. 1/6	Hadjou Menn	123 h.
Taktaouine	0 h. 1/4. 2 k.	. . . . .	
Taghraft	5 h.	. . . . .	
Tagouz	1 h. 1/4	Takouz	11 h.
Aguer-Nenedj	1 h. 3/4	. . . . .	
Aïne	5 h. 1/2	Ouâïne	36 h.
Ouâzza	3 h. 4/6	. . . . .	
Betol	3 h. 1/2, 2 k.	Batoul	39 h.
Ba-Mousa	8 h. 2 k.	Ba-Mousa	12 h.
Bet-Taïeb	2 h. 5/6	. . . . .	
Bakhled	2 h. 5/6	Bakhaled	1 h.
Denedjt	2 h. 1/2	. . . . .	
Mobarek et les deux Dadba	0 h. 1 k.	. . . . .	
Timmi Mohammed ben Bou-Beker	0 h. 2 k.	. . . . .	
Timmi Ahmed ben Rabah	0 h. 1 k.	. . . . .	
Timmi Ben Amer	0 h. 2 k.	. . . . .	

1. Nom de tribus totalement inconnu de nos jours dans le pays.
2. Nom ancien d'une fraction des Boramik (*Cf. sup.*, page 103).

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	habbas		Habba
EAUX DES OULAD BEN GUEDANE			
Aghzer	0 h. 1/6	. . . . .	
Timmi Oulad-Babahine[1]	0 h. 1 k.	. . . . .	
Timmi Amar ben Daho	0 h. 1 k.	. . . . .	
Timmi Ben El Hadj	0 h. 1/6	. . . . .	
Terkamt	0 h. 1/6	. . . . .	
Timmi Tâlem	0 h. 1 k.	. . . . .	
Djaber	0 h. 2 k.	Adjfer	1 h.
Makhoukh	1 h. 7/8	Makhoukh	0 h. 17 k.
Ben Mâtallah	1 h. — 2 k.	. . . . .	
Bazid	0 h. 2/6	. . . . .	
Timmi Mousa	0 h. 1/4	. . . . .	
Ba-Slah	0 h. 1/2	. . . . .	
Taghdjemt	0 h. 1/3 2 k.	Taghdjemt El-Ksar	4 h.
Ahmane	0 h. 4/6	. . . . .	
Agzir	0 h. 1/4	. . . . .	
Taghdjemt Bel Hadj	1 h. 4/6	. . . . .	
Djadj	0 h. 1 khar 1/2	. . . . .	
Ba-Aïssa	0 h. 1/6	Bou-Aïssa	1 h.
Bel-Hoceïn	1 h.	. . . . .	
Boubeker	0 h. 2 k.	. . . . .	
Taghdjemt Oulad Ben Guedane	1 h. 5/6	. . . . .	
Dadhel	0 h. 1 khar.	. . . . .	
Anreg	0 h. 2 k.	. . . . .	
Khelif	0 h 2/6 1 k.	. . . . .	
El-Hadj	0 h. 2 k.	Bel-Hadj	4 h.
Tefnaou	0 h. 2/6	. . . . .	
Berekh-Haboub	0 h. 3/6	. . . . .	
Aken Seflani	1 h. 1/4	Ouguen	23 h. 3/4
Haboub	0 h. 3/4	. . . . .	
Ba-Aziz	0 h. 2/6	. . . . .	
Timmi-Djamâ	0 h. 2 k.	. . . . .	
Tadmaït	4 h. 4/6	. . . . .	
Tadghaght	1 h. 5 khar.	. . . . .	
Ba-Miloud	0 h. 5/6	. . . . .	
Baâli	0 h. 1 k.	. . . . .	
. . . . .		Taferkhaïten	3 h. 4/6
. . . . .		El-Mansour	7 h.
. . . . .		El-Ouad	3 h.
. . . . .		Mahammou	0 h. 3/4

1. Nom d'une autre fraction des Boramik (*sup.*, page 104).

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		habbas
EAUX DES OULAD BEN GUEDANE			
. . . . .		Mohammed-Abdelkrim. .	2 h.
. . . . .		Hennou.	13 h.
. . . . .		El-Hanna.	1 h.
. . . . .		Taleb Ahmed	0 h. 3/4
. . . . .		Ammi-Ech-Cheïkh . . .	2 h. 1/4
EAUX D'AZOUA		(Azoua)	
Ahdet	3 h. 4/6	Hadit.	18 h.
Alaou.	1 h. 3/4	Alaou	27 h.
Taghdjemt	7 h. 1/6	Taghdjemt	36 h. 1/3
Mazer	0 h. 1/2	. . . . .	
Bâ-Samâ	2 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
. . . . .		Tedmaïne.	4 h. 4/6
. . . . .		Tedghaïne	9 h. 1/2
. . . . .		Hadira	4 h. 1/3
EAUX DE TIT		(Titaouine)	
Timmi El-Hadj Youcef. .	1 h. 1/3	. . . . .	
— El-Hadj Youcef (le 2e)	0 h. 3 k.	. . . . .	
— Boubeker ben Seghir.	0 h. 1/4	. . . . .	
— Salem ben Ahmed	0 h. 1/6	. . . . .	
— Hassaïne.	0 h. 1/6 1 d.	. . . . .	
— Oudjeb.	0 h. 2 k.	. . . . .	
— Hammou Bellou..	0 h. 5/6	. . . . .	
— Hammou Abid. .	0 h. 1 k.	. . . . .	
— Sidi Lahsaba . .	0 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
— Oulad Dahmane .	0 h. 1 k.	. . . . .	
— Slimane ben Boubeker	0 h. 1/6	. . . . .	
— Oulad Yâkoub . .	0 h. 1/3	. . . . .	
— Ahmed ben Dadi.	0 h. 1/6	. . . . .	
— Ben Dekel. . . .	0 h. 1 k.	. . . . .	
— Amer	0 h. 4/6	. . . . .	
— Hammou Aha . .	0 h. 2 k.	. . . . .	
— Aïssa ben Baho.	0 h. 1 k.	. . . . .	
Saguiat-El-Hadj-Yahia .	2 h. 1/3 2 k.	. . . . .	
Bahad.	1 h. 1/6	. . . . .	
Oulad Moumen	21 h. 2/4	. . . . .	
Belhasïa.	0 h. 1/2	. . . . .	
Tamalt	0 h. 1/3	. . . . .	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Habbas
EAUX DE TIT		(Titaouine)	
. . . . .		Tamalt	4 h. 1/8
. . . . .		Ez-Zitounïa.	4 h.
. . . . .		Oulad Taleb Djeroubi . .	0 h. 7/8
. . . . .		El-Moussïa	37 h.
. . . . .		Moulaï-Mhammed	0 h. 14 k.
. . . . .		El-Aricha.	3 h.
EAUX DE TIT DES OULAD-BOU-ZIANE[1]			
El-Kebira.	15h.1/32k.1/3	. . . . .	
La seguïa qui est proche de Kebour	1 h. 1/3	. . . . .	
Oulad Kerroum	0 h. 1/2	. . . . .	
Oulad Tahir.	0 h. 1/2	. . . . .	
Ben Ahmed.	0 h. 1/4	. . . . .	
Oulad Raho.	11 h. 1/6	. . . . .	
Berreba.	0 h. 1/4	. . . . .	
Mesdjed et Ramdane . .	0 h. 1/8	. . . . .	
Timmi Ali ben Mohammed	0 h. 1/6	. . . . .	
Timmi Belkassem ben Ali et Abderrahmane ben Youcef	0 h. 1/6	. . . . .	
Timmi Mesdjed et Abderrahmane ben Youcef. .	0 h. 1/8	. . . . .	
Abderrahmane ben Youcef	0 h. 1 k.	. . . . .	
Timmi Hadj Youcef ben Badi	0 h. 1/3	. . . . .	
Timmi Hadj Amar ben Otmane.	0 h. 1/4	. . . . .	
Timmi Mohammed ben Aïssa ben Boubeker. .	0 h. 1/4	. . . . .	
Timmi Ahsine ben Mesk.	0 h. 2 k.	. . . . .	
Timmi Ahmed ben Dehir	0 h. 2 k.	. . . . .	
Timmi Ali ben Mesellem et Mesdjed	0 h. 1 dirh.	. . . . .	
Timmi Mohammed ben Hadj Mohammed . . .	0 h. 1/6	. . . . .	
Timmi Mesdjed et Mohammed ben Ahmed ben Moussa.	0 h. 5 khar.	. . . . .	

1. Nom de tribu totalement inconnu de nos jours dans le pays.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas
EAUX DE TIT DES OULAD-BOU-ZIANE		(Titaouine)	
Timmi Oulad El-Mesk. .	0 h. 1/6	. . . . .	
Timmi Mohammed ben Hammou Hadjou . . .	0 h. 2 k.	. . . . .	
Temast Oulad El-Mesk .	0 h. 1 k.	. . . . .	
Timmi Abdallah ben Messâoud.	0 h. 1/8	. . . . .	
Timmi Oulad Abdelkerim	0 h. 1/4	. . . . .	
Timmi Oulad Berbouch .	0 h. 1/6	. . . . .	
Timmi Abdallah ben Messâoud et Oulad Boubeker	0 h. 2 k.	. . . . .	
Oulad Raho.	0 h. 1/2	. . . . .	
Autre Timmi aux Oulad Raho.	0 h. 1/4	. . . . .	
Un autre encore.	0 h. 2 k.	. . . . .	
EAUX DE SALI		**EAUX DE SALI**	
Sahel.	5 h.	Sahel Es-Seghir.	11 h.
		Sahel El-Kebir	20 h.
Oulad-Abbou	6 h.	Oulad Abbou	15 h.
Djouber.	5 h. 1/3 2 k.	Djoufer.	13 h. 1/2
Teskemt	7 h.	. . . . .	
Cherka	1 h.	. . . . .	
Meftah	10 h. 1/6	Meftah	51 h.
Tamed	11 h. 4/6	Tamedda	67 h. 1/2
Taahmed	0 h. 1/3	. . . . .	
Teskemt	1 h. 1/3	. . . . .	
Aguer ou Aghrem. . . .	5 h. 1/4	. . . . .	
Oulad Mousa	9 h.	Oulad Mousa	16 h.
Takouza et Ghazi	18 h. — 2 k.	Takouza	31 h.
		El-Ghazi	77 h.
Baâfi.	0 h. 1/2	. . . . .	
Mestour.	1 h. 1/4	El Mestour	22 h.
. . . . .		Ouaâbibou	58 h.
. . . . .		Adirmane.	35 h. 1/2
. . . . .		El-Feguiguira.	76 h.
. . . . .		Tinbedda Abdelkrim. . .	51 h.
. . . . .		Tinbedda Abdelouahhad.	54 h.
. . . . .		Tamliha	7 h. 1/2
. . . . .		Moulaï-Ahmed Djedida .	18 h.
. . . . .		El-Haouïa	68 h.
. . . . .		Moulaï-Youcef	10 h.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX DE SALI	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
EAUX DE TINOULAF (1)	
Taghraft	3 h. 1/3
Taghdjemt	6 h. 1/3
Amlik	9 h.
Mohammed ben Ali et associés	0 h. 1/3
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
EAUX DE TAORIRT	
Aghrer Baouadda. . . .	0 h. 4/6
Bouder.	8 h. 1/3
Abenkor Seflani.	0 h. 4/6
Otmane.	20 h. 1/3
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	
. . . . .	

RECENSEMENT DE 1906

NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT (Habbas)
EAUX DE SALI	
Tinbedda-El Arab. . . .	70 h.
Es-Sekhouna	33 h. 1/2
Es-Sahla	29 h.
(En-Nefis, Tinoulaf)	
Taghraft	47 h. 1/3
. . . . .	
Tamlikt.	84 h. 5/6
. . . . .	
Soussou	2 h. 1/3
Oulad-Hassen.	82 h. 1/3
El-Djabia.	1 h. 1/3
Ouabahha.	11 h. 1/6
Mahmou Djelloul	2 h.
Abenkor	20 h.
EAUX DE TAORIRT	
{ Aghrir	5 h.
{ Baouadda.	140 h.
. . . . .	
. . . . .	
Ba-Otmane	240 h.
Djelloul.	6 h.
Sahla.	40 h.
Oum-Sâd.	40 h.
Toukki	5 h.
Azrafil	20 h.
EAUX de TIMADANINE	
El-Malha	51 h.
Oulad Mohammed El Medhi.	40 h.
Taghdjemt	100 h.
Tadmaït	103 h.
Dadda Falah	188 h.
Oum-Es-Sil.	4 h.
El-Bour.	80 h.

1. *Tinoulaf* et *Aoulef* viennent d'une même racine zénète, *oulef*, qui signifierait « bas-fond », « cuvette ».

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		RECENSEMENT DE 1906	
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT
	Habbas		Hahbas
		EAUX de ZAOUIET-REGGANE	
. . . . .		Mâtallah	60 h.
. . . . .		El-Malha	6 h.
. . . . .		Yaflah	24 h.
. . . . .		Amghir.	7 h.
. . . . .		Sahel.	21 h.
. . . . .		Tadmaït	52 h.
. . . . .		Aguernine	9 h.
. . . . .		Oulad-Yâïch.	5 h.

1. Voici la conclusion du document qui précède :

Et que le salut soit sur les savants experts des eaux !

Ainsi inventorié à la date mentionnée au commencement du livre.

Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed !

Puis louange à Dieu, maître des mondes !

A la date des premiers jours de rebiâ second (*août*), *a été terminé le recensement des eaux qui avait été commencé dans les premiers jours de safar 1081* (juin 1670).

Et nous avons trouvé dans une autre copie, conforme à celle-ci, qu'il doit être diminué, du compte des Oulad-Yâdelten, 5 metkals qui sont ajoutés à celui des gens de Tamentit, et pour le Tidikelt une demi-difa (sic).

Ainsi a été établi le règlement entre les gens du Touat, pour la répartition de leurs difas et leur délimitation, après qu'en a été diminué ce qui appartient aux merabtines, qui n'est pas compris dans ce qui a été dit, non plus que ce qui appartient aux Zaouïas exemptes (de contributions) *non plus, encore, que la foggara Ba-Salah, qui appartient au cheïkh Mohammed ben Boubeker ben Cheïkh*[1], *ni Taghraft, ni 1/4 de habba à Mohammed ben Belkassem, dans la seguïa Medj El-Kheïr.*

Fait par ordre du serviteur de la Personne chérifienne, le caïd Nacer ben Raho, par ordre du noble sultan Moulaï-Rachid — que Dieu accepte son âme et l'accueille dans le Paradis ! Amin !

A la date du 22 safar de l'an 1088 (avril 1677).

Que Dieu répande ses bénédictions, etc...

A été terminée la copie de la liste de ce que nous avons trouvé, dans les premiers jours de redjeb 1214 (1-8 décembre 1799).

1. Le cheïkh qui a opéré le recensement et s'est nommé au début de ce document.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		OBSERVATIONS[1]
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	
	Habbas	
A AKABLI		
Hellabou		Morte depuis très longtemps.
Hadj Cheïkh		Morte depuis 25 ans.
Abbarine El-Kheïr. . . .		— —
Tidmaïne	50 h.	Niveau d'eau légèrement au-dessous des jardins.
Taghdjemt	208 1/2	
Habbabou	134	Dont 18 h. d'augmentation par suite du travail des deux dernières années.
Taghessoul	30	
Aguer-Maguer	121	Curée en 1905 et 1906.
Taleb Brahim.	140	Ayant été augmentée de 20 nouveaux évents en amont, a gagné 47 habbas sur son débit antérieur.
Djelaouen (à Zt-Bou-Naâma	125	
Akabli	60	
Bouziri (à Sahel)		Morte depuis longtemps.
El-Kebira.	287	
Djedida.	30	
Abankor	14	Donnait, il y a quelques années, 70 hab.
Tit-Nadaï.	12	
Sahel.	307	
Fatah-Allah.	3	
Tasneglou	30	
A TIMOKTEN		
Amghir.	6	
Sahel.	122	
Djedida.	24	
A TIMOKTEN		
Ouknine	177	
Indghagh.	36	
Temaïtout.	15	
Maïnou.	40	
A AOULEF-EL-ARAB		
Hezhouz	26	
Feguiguira	150	
Nedoui	260	

1. Communiquées par le chef d'annexe.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670		OBSERVATIONS
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	
—	—	
	Habbas	
A AOULEF-EL-ARAB		
Tourfine	424	
Ben Drâo	480	
Tineffâ	300	
Djenna-Seghar	230	
Sahel	40	
Aghdjir	26	
A AOULEF-CHORFA		
Meftah	233	
Djennet el-Gara	350	
El-Hamra	554	
El-Beïdha	367	
Deghamcha	466	
Sahela	43	
Djennet Sidi-Ahmed	225	
A IGOSTEN		
Taghdjemt	111	
Teghanimet	»	Effondrée depuis 15 ans.
El-Hadj Ali	45	
A HACI-EL-HADJAR		
El-Guedima	36	Débitait jadis 167 h.
El-Djedida	23	— — 178 h. 1/3
Sarfit	20	— — 71 h. 1/2
A FOGGARET-El-ARAB		
El-Guedima	43	
Bour-El-Kheir	17	
El-Hadj Abbou	25	
El-Hadj Ali	16	
El-Hadj Mohammed	63	
El-Barka	64	
Tarfit	42	A été augmentée de 20 évents nouveaux qui ont ajouté au débit 10 h.
A FOGGARET-ZOUA		
Dahhania	58	Donnait jadis 116 h., ne peut être curée.
El-Kebira	30	— — 90 h. —
Sidi Bou-Hafs	18	— — 90 h. —
Moulaï-Heïba	24	
Haïnoun	110	
El-Hadj-Mousa	10	Vieille de 40 ans seulement.
Sillafen	306	

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1870		OBSERVATIONS
NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT	
	Habbas	
AIN SALAH	1° aux Ahl Azzi	
El-Djabia	370	
Taghdjemt Oulad El Hadj	244	
Oulad Belkassem	12	
El-Habous	136	
Bouzïane	30	
Oubhane	40	
Rouïet el-Ma	130	
Zenfra	50	
Deghamcha	62	
El Barka	30	
Amghid	13	
Sahel	9	
El-Malha	190	
	2° Aux Oulad-Bahammou	3° Aux Oulad-Mokhtar
El-Malha	194	194
Babeker	180	210
Bayâkoub	208	257
El-Djedid	62	64
Oulad Aïssa	242	242
Oulad Yâkoub	263	463
Zemila	257	207
Ouâïne	230	230
El-Barka	264	264
Sarfit	207	207
A SAHELA		
El-Djedida	91	
El-Fouaout	25	
Hennou	30	
El-Harratine	12	
Metarfa	93	
El-Barka	170	Aux Oulad-Yahia.
Charefa	233	—
El-Amrat	121	—
Tasfaout	35	—
A TIT		
Tidmaïne	112	Depuis trente ans, la dune a recouvert une grande partie de la foggara ; il y a deux ans, le débouché s'est effondré sous les sables, on a pratiqué une nouvelle galerie par un détour de 300 mètres. Donnait autrefois le double.

FOGGARAS DU TOUAT

RECENSEMENT DE 1670 — NOMS DES FOGGARAS	DÉBIT — Habbas	OBSERVATIONS
A TIT		
Sahela	15	Plan d'eau impossible à baisser.
Tin-Tarouda	100	Dite aussi « Bahnag ».
Kornafa	30	
Djedida	327	
Chorfa	62 1/2	Dite aussi « El-Kasba ».
Nombreuses foggaras mortes.		
A INGHAR		
Hennou El-Kebira	19	
El-Malha	27	Ne peut être curée.
Sahela	70	
Djedida El-Alahçia	19	
Yersane	10	
Akbour	210	Donnait jadis 440.
Bel-Kheïr	75	
Djedida	200	
Oummi-Zabel	100	
El-Malha	30	Ne peut être curée.
Ez-Zouïa (Hezhouz)	10	
A IGOSTEN		
El-Khalfi	22	Ne peut être curée.
Aouaouat	80	
Oulad Haïda	65	
Azoua	90	A augmenté de moitié depuis le récent curage.

Les puits ordinaires. — Quelques oasis restent en dehors du système hydraulique que nous venons d'étudier : les unes n'en ont jamais joui, comme Talmine où la dune, antérieure à l'établissement humain, n'aurait pas permis de l'instituer ; les autres, comme les ksour du Tinerkouk qui l'installèrent au début sur un sol libre, mais que la dune envahissante a contraintes à y renoncer ; les unes et les autres s'approvisionnent aujourd'hui par des puits ordinaires.

Elles atteignent par ceux-ci la couche aquifère à des

profondeurs variant de deux à six mètres, et elles l'exploitent au moyen de ces appareils à bascule dénommés « karkaz », déjà connus dans d'autres régions du Sud algérien : deux montants supportant une perche munie à son extrémité d'un vase en vannerie que l'homme abaisse jusqu'à l'eau, et qu'un contre-poids opposé fait remonter automatiquement.

A Fatis en Tinerkouk, on sait coffrer les puits ordinaires, et faire descendre le coffrage en creusant en dessous jusqu'à obtenir deux mètres de hauteur d'eau dans les puits ; mais après une moyenne de 25 à 30 ans, chaque puits s'épuise et doit être abandonné, et comme cet épuisement affecte la couche aquifère sur un certain rayon, 10 à 15 mètres, il entraîne la ruine des palmiers qui s'y trouvent, à moins que l'on ne creuse un nouveau puits à 25 ou 30 mètres de l'ancien.

En dehors des oasis que nous venons de citer, et qui emploient normalement ce système, on trouve des puits semblables partout ailleurs, employés comme adjuventifs des foggaras, et d'autant plus nombreux que le débit de celles-ci est devenu peu abondant.

Dans le Tinerkouk, l'ensablement des foggaras d'abord utilisées est assez récent, et l'on retrouve leurs boyaux, dénoncés par les évents ou regards, en maints endroits entre les chaînons arénacés ; un quart de l'oasis de Tabelkoza a même encore conservé ses foggaras, mais la disparition en semble imminente ; il en est de même aux Oulad-Saïd, où plusieurs foggaras ont déjà commencé d'être recouvertes par la dune.

A l'autre extrémité du pays, vers Igosten en Tidikelt et à Akabli, on commence aussi à penser aux puits ordinaires, parce que le plan d'eau des foggaras, à force de baisser, va se trouver aboutir au-dessous du sol cultivé.

Quelle que soit d'ailleurs son abondance, le puits ordinaire offre un grand désavantage sur la foggara, car il exige pour son utilisation une main-d'œuvre qui est peu dans les goûts, ni dans les capacités physiques des habitants.

Les puits jaillissants indigènes. — Il existe encore deux oasis où les *timmi* et les *aïn*, les puits jaillissants, se voient de nos jours en activité : ce sont Kaberten et Oulad-Mahmoud.

Ces puits sont des perforations de 50 à 50 centimètres de côté, plus ou moins bien garnies de coffrages pour éviter les éboulements ; ils rappellent comme aspect ceux d'El-Goléa et de l'Oued-Righ, mais ils diffèrent de ceux-là en ce que la nappe utilisée se trouve à très faible profondeur, à deux ou trois mètres seulement.

Nous aurons l'occasion de voir plus loin comment se présentent les deux ou trois nappes jaillissantes qui s'étagent dans le sous-sol touatien, nous nous bornerons donc ici à donner la courte énumération de ces puits.

1° A Kaberten, trois puits non nommés donnent ensemble un débit de deux habbas et demie ;

2° A Oulad-Mahmoud, on trouve :

Noms des puits jaillissants :	Débit :	
Aïn-Telmas	12	habbas
Aïn-Koul	2	—
Aïn-Moussa-Abbou	2	—
Aïn-Ben-Saïd	2	—
Aïn-Oulad-El-Hadj	5	—
Aïn-El-Fedana	4	—
Aïn-El-Djedaïd	6	—
Aïn-Mâmourat	1	1/2
Aïn-El-Aouari	0	1/2
Aïn-Kebira	16	—
Aïn-Abdelkamel	2	—
Aïn-Gueblia	4	1/2
Aïn-Oulad-Abdallah	1	—
Aïn-El-Kadous	8	—
El-Aouïna	2	—
Aïn-Ben-Saïd	2	—
Aïn-Teserkemis et Merabtines	2	1/4

Ces perforations sont toutes anciennes, antérieures à la génération actuelle, et en mauvais état d'entretien ; les derniers spécialistes qui savaient les creuser et les entretenir sont morts, et personne aujourd'hui n'est capable de leur éviter l'effondrement de leurs parois : leur disparition est donc prochaine.

A toutes les observations, à toutes les objurgations, les habitants, déprimés par l'anémie causée par le climat et les conditions physiques de l'existence, que nous envisagerons plus loin, se bornent à répondre :

« Nous sommes fatigués (*ahna nas âïanine*). — Nos « pères savaient, nous ne savons pas, nous ne pouvons « pas, nous sommes des gens « fatigués » — *nas âïa-* « *nine* ».

Ce mot « âïane » résonne d'un bout à l'autre des Oasis et à toute heure du jour ; il résume tellement le sentiment, l'état du pays et des gens, qu'on en a élargi le sens et qu'on l'emploie à tout propos ; on dit : un palmier fatigué, une récolte fatiguée, — peu abondante.

« Donne-moi, pour manger, une *chose fatiguée* — « chi âïane », c'est-à-dire peu de chose, un rien.

Les nouveaux maîtres des Oasis réussiront-ils à ranimer cette anémie chronique et profonde ?

Nous allons voir une de leurs tentatives les plus intéressantes dans ce sens.

Les puits jaillissants français[1]. — La question du forage de puits jaillissants s'est trouvée posée, aux Oasis, dès avant la conquête.

En 1891, un premier puits ayant été foré à El-Goléa qui venait d'être occupée, une fraction des Zoua du Tidikelt, les Oulad-Sidi-Hadj Mhammed, écrivit au comman-

1. Les données qui vont suivre sont extraites d'un rapport du lieutenant Bret, chargé de l'organisation des ateliers de sondages aux Oasis, en 1905.

dant du nouveau poste pour demander qu'un atelier de sondages fût envoyé à Foggaret-Zoua.

La demande fut transmise, mais l'autorité supérieure ne crut pas devoir lui donner de suite.

Il y aurait eu dans une entreprise de ce genre un moyen de s'assurer, un peu plus tard, de la réalité de l'influence de l' « amel du Tidikelt » sur les populations qu'il fut censé gouverner pour la France ; mais on n'y pensa pas, et il faut attendre deux ans après la prise d'In-Salah pour voir forer le premier puits artésien des Oasis, à Foggaret-Zoua[1] (nov. 1901).

On perça d'abord dans les argiles qui contenaient, à 13m18 de profondeur, une nappe ascendante dont le niveau s'établit à 12 mètres.

Une deuxième nappe, rencontrée à 26m50, dans « des sables mélangés de graviers », jaillit avec un débit de 28 litres à la minute.

Sous d'autres argiles, à 41 mètres, se révéla, dans du « sable blanc », une troisième nappe qui porta le débit à 75 litres.

Enfin, perçant une nouvelle couche argileuse, on arriva à d'autres sables aquifères qui procurèrent, à une profondeur de 47m40, 375 litres à la minute.

Le travail fut arrêté à 50 mètres.

Ayant été exécuté avec des moyens de fortune rudimentaires, et muni d'un tubage non étanche et s'arrêtant au-dessus des nappes jaillissantes, ce puits s'est obstrué très rapidement : un mois après son établissement, il ne fournissait plus que 146 litres, et depuis, son débit est devenu « insignifiant ».

De Foggaret-Zoua, l'atelier se transporta à In-Salah et y exécuta successivement quatre forages.

Le premier, à Ba-Yâkoub (n° 1 d'In-Salah), commencé en avril 1902, fut poussé à 59m13, dans des sous-sols de

1. Les premiers travaux furent entrepris par le capitaine Cauvet, chef de l'annexe du Tidikelt.

diverses argiles, avec interstratifications de sables variant de couleur et de grain ; deux de ces couches sableuses, situées à 45 mètres et 55 mètres, fournirent un jaillissement jaugé, d'après le *journal* de l'atelier, à 826 litres, mais qui, dès juillet 1902, retomba, d'après un nouveau jaugeage, à 162 litres.

Ce puits, dont le débit était tombé à 80 litres, a été refait en janvier 1906 : approfondi à 62 mètres, il fournit 490 litres, puis, à 79^{m}24, 1.230 litres.

On a dû pousser le travail jusqu'à 102 mètres.

Le puits de Tidji (n° 2 d'In-Salah) a été commencé en juillet 1902 et poussé jusqu'à 72^{m}33 ; il aurait fourni, au début, 1.600 litres, mais était tombé, en avril 1906, à 450 litres.

Il a été curé et retubé, et donne 900 litres.

Dans la fin de la même année 1902, fut foré le puits de Deghamcha (n° 3 d'In-Salah) ; avec 70 mètres de profondeur, il procura 227 litres.

Enfin, en mai 1703, on entreprit le quatrième forage d'In-Salah pour assurer les besoins du poste français dit « Camp-Bugeaud » ; on rencontra trois nappes situées à 16, 48 et 56 mètres, mais leur force ascensionnelle s'arrêta définitivement à 3^{m}60 au-dessous du sol, et on cessa le forage à 83^{m}.

Dans ces trois derniers forages, les sous-sols se sont montrés autres qu'à Ba-Yâkoub : les argiles sont interrompues par des bancs de grès rouges ou blancs à Tidji, et surtout à Deghamcha ; au puits Bugeaud, on rencontre de plus du quartz et un « banc granitique ».

En octobre 1903, l'atelier de sondages gagne Akabli, et, malgré une percée de 78^{m}50, n'obtient qu'une nappe ascendante qui s'arrête à 10 mètres du sol.

La sonde révèle ici, en plus des grès, des argiles et des sables, des calcaires à poudingues et une strate de minerai de cuivre de 3^{m}18 d'épaisseur, enterrée à 66^{m}80.

L'atelier s'installe à Tit en avril 1904, rencontre une première nappe aqueuse à 2^{m}70, perce 42 mètres d'argiles

et atteint de « gros graviers de rivière » recouvrant des sables fins « analogues à ceux rencontrés dans les puits d'In-Salah » ; la couche aquifère a 17 mètres d'épaisseur, et fournit un jaillissement de 527 litres.

Le forage est poursuivi et atteint, sous un seuil de $6^{m}50$ d'argiles, une nouvelle couche sableuse aquifère qui porte le débit à 1.900 litres.

Mais l'inexpérience des sondeurs laisse ensabler le puits qui ne fournit plus, à la fin de l'année 1905, que 200 litres au plus par minute.

En novembre suivant, l'atelier passe à Inghar et entreprend, à la corne N.-E. de l'oasis, « sur les bords du thalweg de la grande faille synclinale de la région », un forage qu'il pousse à 80 mètres, « dans des grès et des argiles tout différents de ceux rencontrés dans les autres sondages du Tidikelt », sans réussir à trouver d'autre nappe que celle des foggaras, à $2^{m}40$ au-dessous de la surface.

Cependant, le Commandant du Territoire des Oasis avait, en cette même année, été muni d'un « petit appareil de sondages destiné à atteindre la profondeur de 60 mètres environ ».

Un nouvel atelier avait été ainsi constitué et avait exécuté sans succès deux forages, l'un à Bel-Ghazi, le second à Oulad-Mahmoud ; ce dernier avait dû être arrêté à $44^{m}10$, à la suite de « forts éboulements souterrains ayant occasionné une excavation énorme à la surface » ; la chèvre était tombée, la colonne de tubes avait été engloutie et le puits entièrement comblé.

Sur ces entrefaites arriva aux Oasis un nouvel appareil envoyé par le Gouvernement général de l'Algérie, et muni d'une équipe dirigée par un officier[1] spécialiste ; on distingua dès lors ces trois ateliers par les lettres : A, B, C.

1. Le lieutenant Bret, l'auteur du rapport que nous analysons ; cet officier est mort en France, au cours d'un congé, en septembre 1906.

L'atelier C, le dernier venu, reçut l'ordre de s'installer en Aougrout, à l'est du ksar de Tiberghamine, et à 250 mètres environ « de l'arrêt même des couches dévoniennes très redressées à laquelle l'Aougrout doit son existence[1] ».

A 9 m. 40 on rencontre la nappe des foggaras « qui n'est recouverte d'aucune couche imperméable, n'est soumise à aucune pression, et ne subit, du fait de la continuation du travail, aucun changement dans son niveau. »

« A 22^{m}60, après une couche peu épaisse d'argile violette, la première nappe ascendante se déclare. Son niveau s'établit à 8^{m}58 et ne changera plus jusqu'à la fin des travaux. »

Après quatre mois et demi de travail, « le 26 septembre, le puits était terminé à la profondeur de 126 mètres (pouvoir maximum de l'appareil) sur des grès rouges, tendres, faciles à forer ».

Le graphique de ce forage nous apprend que, contrairement aux sous-sols du Tidikelt, les assises souterraines sont formées ici presque uniquement de grès jaunes ou rouges, avec quelques rares et minces lits d'argiles.

Bret nous présente aussi d'intéressantes *observations suggérées par l'examen de la région de l'Aougrout.*

Discutant, d'après ses propres constatations, les travaux antérieurs de G.-B.-M. Flamand, Chudeau et Gauthier, il admet que l'arête anticlinale de l'Aougrout constitua la rive gauche d' « un cours du Meguiden », et il pense en découvrir la rive droite dans une autre « arête de schistes feuilletés appartenant, d'après M. Gautier, au dévonien supérieur, orientée S.-O. — N.-E., et située à environ 10 kilomètres sud d'El-Ouadjda. »

Il suppose par suite que l'Oued-Meguiden poursuit son cours entre les deux arêtes dont il vient de parler, et « comme la région d'Oulad-Mahmoud se trouve précisé-

1. Gauthier, *ap.* Bret.

ment dans la direction ainsi déterminée », il se décide à faire un forage dans cette Oasis[1].

Le voici donc, avec l'atelier C, à Oulad-Mahmoud, au mois d'octobre 1905.

Il renonce toutefois à l'emplacement naguère choisi par l'atelier B, et situé en dehors de la lisière nord de l'oasis, et il commence son forage sur un point un peu élevé, à 50 mètres plus au Nord.

Une première nappe est rencontrée à 3 mètres « dans des grès rouges très friables », puis une seconde, à $5^{m}47$, dans d'autres grès semblables, mais le niveau de l'ascension s'arrête à $0^{m}84$: « c'est la nappe qui donne naissance aux puits ascendants (indigènes) de la région. »

A la profondeur de $35^{m}90$, les grès font place à des argiles pour reparaître presque aussitôt jusqu'à une profondeur de $66^{m}25$; là se trouve une masse sableuse de plus de 40 mètres d'épaisseur, surmontée de cailloux roulés et de rognons d'argile.

Cette masse est aquifère car le niveau de l'eau monte jusqu'à 45 centimètres au-dessous du sol, et, comme on lui ouvre une tranchée d'écoulement, il s'établit un débit régulier de 100 litres à la minute.

La couche aquifère repose, à $108^{m}10$, sur des grès rouges durs, et donne, à la suite du travail de captation[2], un débit de 150 litres, à $0^{m}35$ au-dessous du sol.

En même temps que s'exécutait ce puits, pendant l'hiver 1905-1906, l'atelier B opérait sans succès deux forages, l'un de 55 mètres, à environ 300 mètres sud-ouest du poste français d'Adrar en Timmi, l'autre à El-Mansour en Bouda.

1. Notons ici que Bret recueillit de son côté, en même temps que nous-même, les renseignements indigènes sur l' « Oued-El-Hadjar » et l' « Oued-er-Remel », et qu'il pointille ces deux lignes d'eaux sur la carte au 1/500.000 dont il accompagne son texte (cf. *Supra*. Introduction, pages 12 et 13).

2. La captation comporte la mise en place d'une « colonne d'ascension » dont les tubes sont soudés l'un à l'autre, et derrière laquelle est coulé un mortier de ciment et de sable.

De son côté, l'atelier A, après avoir, pendant le même hiver, opéré, au Tidikelt, les réfections dont il a été parlé plus haut, a foré, pendant l'été de 1906, à Tit, un nouveau puits profond de 80 mètres, qui débite 2.460 litres à la minute.

En résumé, voici donc, en cet automne 1906, l'énumération des forages exécutés aux Oasis, et leur débit :

	Débit :
1. Puits de Foggaret-Zoua.....	« Insignifiant »
2. Puits Ba-Yâkoub (n° 1 d'In-Salah).	1.230 litres
3. Puits Tidji (n° 2 d'In-Salah).....	900 —
4. Puits de Deghamcha (n° 3 d'In-Salah)	227 —
5. Puits du Camp-Bugeaud (In-Salah)[1]	» —
6. Puits d'Erg-Chach (Akabli).....	» —
7. Puits de Tit....	200 —
8. Puits d'Inghar....	» —
9. Puits d'Ouled-Mahmoud (n° 1).....	» —
10. Puits de Tiberghamine (Aougrout).	» —
11. Puits d'Oulad-Mahmoud (n° 2).....	150 —
12. Puits d'Adrar (Timmi).....	» —
13. Puits d'El-Mansour (Bouda).....	» —
14. Puits de Tidmaïne (n° 2 de Tit)....	2.460 —

Ces travaux sont exécutés en principe aux frais du budget général des Territoires du Sud, cependant quelques-uns ont été imputés aux districts intéressés et ont été pour ceux-ci une lourde charge.

1. Il a été installé sur ce puits une noria qui permet de puiser l'eau pour les besoins du poste français, mais rien ne va aux plantations.

CHAPITRE IV

Les Productions

Productions minérales. — Productions végétales. — Le palmier-dattier. — Le cycle vital du palmier. — La valeur marchande du palmier. — Dénombrement des palmiers par âges et espèces, et par terrains de plantation. — Les variétés de dattes. — La récolte de dattes des Oasis. — Les céréales et l'importance de leur production. — Le henné. — Le tabac. — Le cotonnier. — Le piment.

Productions minérales. — Dans toute l'étendue des Oasis, on peut trouver, en tout et pour tout, environ trois douzaines de pauvres diables qui vivent — pendant deux mois de l'année seulement — de l'exploitation des quelques terres salpêtrées éparses aux environs de Tinilane (Tunisie) de Sebâ-Guerrara et des Oulad Mahmoud ; voilà le fait précis que chacun peut constater *de visu* aujourd'hui, et contre lequel ne peuvent rien tous les renseignements indirects publiés jadis sur ce sujet.

Tout le salpêtre extrait en une campagne annuelle (les seuls mois de juillet et d'août) fournirait à peine deux charges de chameau.

Et il faut bien encore constater que l'exploitation n'en saurait être agrandie, car les bas-fonds exploitables sont peu étendus et peu nombreux, et, lorsque l'un d'eux a été exploité, les travailleurs n'ont plus qu'à s'en aller ailleurs, car il faut plusieurs années pour que les terres se rechargent.

En résumé, quelles qu'aient été les espérances d'avant la lettre, maintenant, après cinq années d'occupation, il faut constater que c'est à cette maigre réalité que se réduisent les longs espoirs jadis conçus sur les nitrates touatiens.

Joignons à cela un peu d'alun et beaucoup de sel gemme

sédimentaire exploité pour les besoins locaux dans presque toutes les sebkhas, et le chapitre des productions minérales sera épuisé.

On peut ajouter que l'intérêt pratique ne saurait se porter, dans ce pays, qu'aux seules découvertes éventuelles de métaux précieux ou de gemmes de très grand prix, et cela à cause de l'extrême éloignement des ports de mer : ainsi, du cuivre découvert à Aïn-Sefra, à 800 kilomètres plus au Nord, est déjà inexploitable, qu'en serait-il donc des minerais qui pourraient être découverts aux Oasis !

Productions végétales. — Si l'on passe au règne végétal, il convient encore de ne mentionner que pour mémoire les cultures maraîchères qui se réduisent à quelques carrés d'oignons, de carottes et de citrouilles dégénérées : ceux qui en ont le moyen en cultivent pour leurs besoins, mais la production en est faible, d'une manière générale, et ne fournit même pas d'élément au commerce intérieur : chacun mange ce qu'il récolte.

Les productions qui, à part la vigne et le grenadier qu'on trouve dans ce pays comme dans toutes les oasis du Sud-Algérien, méritent par leur importance une étude spéciale, sont :

1° La datte, dont vivent non seulement les producteurs, les populations des Oasis, mais encore les Arabes du Nord et les Touareg du Sud ;

2° Les céréales qui fournissent une contribution indispensable à l'alimentation des Oasiens ;

3° Le henné, plante tinctoriale et médicinale qui s'exporte en feuilles dans toute l'Algérie du Nord et même en France ;

4° Le tabac dont, la consommation locale une fois satisfaite, le surplus est exporté jusque sur le marché de Tombouctou ;

5° Le piment, élément de consommation locale et d'exportation.

Avant de les passer en revue, il convient de rappeler sommairement ce que l'on sait déjà[1] des procédés de la culture saharienne.

Le cultivateur n'a qu'un outil unique : le hoyau large de fer et court de manche ; un engrais unique : les immondices de sa maison ; un moyen cultural unique : l'irrigation normalement par la foggara, adjuventivement par des puits à bascule.

Le Palmier-Dattier. — Tout le monde connaît aujourd'hui la datte et le palmier-dattier, *phœnix dactylifera*, famille des palmiers, tribu des coryphinées, qui se caractérise par « plusieurs spathes incomplètes, ovaire formé de trois carpelles plus ou moins soudés et dont un seul est fructifère fruit bacciforme ou drupacé[2] » — et l'on possède tous les détails sur sa culture, sa fécondation et sa récolte dans les régions d'ancienne occupation.

Nous rappellerons donc brièvement que le palmier se reproduit naturellement comme tous les végétaux par sa graine, mais que le *palmiculteur* ne sème jamais celle-ci longue à venir et qui ne donne que des arbres dégénérés, de sexe imprévu, de variété perdue ; il entretient ses palmeraies déjà existantes par filiation et crée toujours ses plantations nouvelles par drageons de trois ans au moins.

Aux Oasis la plantation est dépourvue de tous les soins dont on l'entoure ailleurs, et les drageons sont faibles parce qu'on les laisse trop nombreux au pied de la mère.

En effet le palmier adulte est d'abord doublé d'un, de deux, quelquefois de trois rejetons qu'on a laissé grandir sur ses racines dans le but d'entretenir la palmeraie sur place, malgré l'extinction des vieux sujets, système qui a pour résultat que, dès sa deuxième génération, le palmier se trouve dans un sol appauvri et fatigué ; de plus on laisse encore grandir tous les

1. De la Martinière et Lacroix.
2. Larousse, *Dictionnaire*.

rejetons de l'année pour avoir du combustible, car le bois est rare ; et c'est au milieu de tout cela que grandit le drageon destiné à la plantation.

L'engrais est rare et on n'en enterre pas dans le trou de plantation : on prend le drageon, qu'on a fait au préalable séjourner quelque temps dans l'eau, et on le plante tel qu'il est, sans couper les feuilles et sans le munir d'aucun abri protecteur.

C'est en un mot le procédé le plus rudimentaire et l'ignorance de tous les soins dont ailleurs est entourée la création d'une palmeraie.

Dès lors et pour toujours le palmier est condamné à pousser à la grâce... du hasard, n'ayant pour se contenter que ce que ses racines pourront aller chercher de matière fertilisante dans les cultures de céréales que l'on entreprendra autour de lui.

La fécondation se pratique en suspendant un pédoncule garni de fleurs mâles dans chaque régime ou spadice femelle ; elle commence dès la mi-février et se prolonge pendant deux mois, à mesure que fleurissent les différents sujets.

C'est le moment où les influences climatiques peuvent le plus agir sur la récolte, car il suffit alors ou de vents trop forts ou de vents trop chauds pour gêner la fécondation ou détruire les fleurs : ici le régime reste stérile et desséché ; là, il produira de petits fruits sans drupe et sans noyau (khesiane), que l'indigène se refuse à dénommer datte et à compter comme tel.

Dès juin on tire des ressources du palmier : on coupe quelques régimes pour laisser plus d'aisance à ceux dont on escompte la *maturation*, et on emploie les dattes, déjà développées mais encore vertes, obtenues ainsi, à la nourriture des animaux domestiques qui en sont très friands. Dans les premiers jours de juillet on obtient les premiers fruits des espèces hâtives, et dès lors on peut dire que les gens nécessiteux vivent sur leurs palmeraies : on cueille les dattes au jour le jour et une par une, au fur et

à mesure de leur maturité, pour les besoins de l'alimentation journalière.

En septembre commence la récolte qui durera jusqu'à fin octobre selon l'échelonnement de la maturité des différentes espèces : on monte aux arbres et on prend les régimes garnis de leurs fruits, ou bien on cueille ceux-ci un par un, puis on les dépose sur les terrasses des maisons où ils subissent au soleil un certain dessèchement qui les met à l'abri des fermentations.

L'hiver est le moment où on « nettoie » les arbres : on coupe les spadices desséchés et les feuilles inférieures, et on recueille le « lif » ou fibrille, et les folioles, qui auront leur emploi dans l'industrie locale.

Quant aux feuilles, elles servent à établir des clôtures, des haies sèches, ou bien dépouillées de leurs folioles elles sont utilisées pour faire des claies, des portes de maisons, etc., etc.

Les Oasiens ne savent pas par ailleurs tirer du palmier quelques produits supplémentaires connus dans d'autres régions palmicoles.

Ils ne font jamais de « lagnu » ou vin de palmier, non plus de « miel » de dattes comme dans l'Oued-Righ.

Les Français ont cependant tenté quelques essais fort intéressants pour obtenir du *cidre de dattes*.

On fait macérer des dattes débarrassées de leur noyau et on ajoute dans l'eau un peu d'orge et du sucre ; on obtient ainsi une boisson fermentée que l'on peut conserver pétillante en arrêtant la fermentation au degré voulu.

Cette boisson est d'un jaune-doré très appétissant, très légèrement acidulée et peut soutenir la comparaison avec les cidres mousseux fabriqués en Normandie avec la pomme.

Dans ce pays lointain où le vin est très échauffant et revient à un prix élevé, où l'ingestion prolongée de l'eau provoque un affaissement de l'organisme, et où l'anémie guette l'Européen, il y a peut-être là pour l'avenir le moyen d'obtenir une boisson suffisamment tonique et

susceptible d'entrer utilement dans la consommation courante.

Le cycle vital du palmier. — Aux Oasis sahariennes, la production du palmier est très faible une année sur deux ; il y des dattes tous les ans parce que la périodicité varie d'un arbre à l'autre, mais le même palmier ne donne pas deux ans de suite, il donne une fois une récolte normale — si les intempéries ne viennent pas l'annuler — et une autre fois il n'en donne qu'un tiers ou un quart, ou même rien du tout.

Et c'est ici un détail qui influe beaucoup sur la valeur à attribuer au palmier, question importante puisque cet arbre constitue l'à-peu-près exclusive richesse des Oasis et que c'est sur lui qu'a été calculée l'importance de l'impôt actuel.

Cette appréciation est encore commandée d'une part par l'âge de l'arbre, car un palmier trop jeune ou trop vieux ne donne rien, et d'autre part par son mode de plantation, car s'il est en jardin irrigué ou dans un fond de sebkha où l'humidité est proche de la surface il peut donner de 60 à 80 kilos de dattes, tandis que s'il est en *bour*, c'est-à-dire dans un terrain vague, inculte et sec, il faut dépouiller jusqu'à quarante arbres différents pour recueillir ces mêmes 60 kilos de fruit.

Nous nous sommes donc attaché à établir ce départ, qui n'avait jamais été recherché, entre les différents âges et les différentes situations du palmier aux Oasis, de façon à dire ensuite : « Cette palmeraie vaut intrinséquement tant, ce pays vaut tant. »

Les précisions que nous allons présenter sont de connaissance courante chez tous les habitants, il suffisait de les leur demander.

Nous avons dit que le palmier se reproduit non par semis ni par boutures, mais par drageons.

Lorsque le drageon est séparé de sa mère[1] et mis en place, il prend le nom de « gharsa », littéralement « plant », et il garde ce nom jusqu'à l'apparition de son premier

régime, c'est-à-dire, pour un gharsa normalement approvisionné d'eau : quatre ou cinq ans.

Dès qu'il a offert ce premier régime il est dit « âardha », littéralement « offrant », « produisant » ; on dit alors de lui « il a offert une fois », « il a offert deux fois », au fur et à mesure qu'il *offre* sa première puis sa seconde récolte : à noter que cela ne se produit pas forcément pendant deux années se suivant, puisque nous avons vu que, généralement, les récoltes sont bisannuelles.

Cette spécialisation du palmier en production de début se justifie parce que ses régimes ne sont pas encore de grosseur normale, comme ils le deviendront un peu plus tard ; ce sont des produits d'adolescent.

Cependant, parvenu à l'âge où nous l'observons, il a déjà poussé plusieurs rangées de *feuilles* : on compte que, dans des conditions moyennes, il en pousse trois rangées par an à partir de la fin de la seconde année de sa plantation : on l'a « nettoyé » tous les ans de feuilles vieilles de plus d'un an en coupant leurs pétioles à environ 30 ou 40 centimètres du stipe dont leurs chicots hérissent ainsi le pourtour.

Or quand il a « offert » sa seconde récolte, on le nettoie de tous ces chicots en les coupant au ras du stipe, et comme ces chicots sont dits en arabe « kernaf », on dit de lui qu'il est « mekernefa », littéralement « débarrassé », nettoyé de ses kernaf. Il a atteint en ce moment à peu près hauteur d'homme.

On lui maintient cette épithète pendant deux ou trois récoltes, c'est-à-dire quatre ou cinq ans ; comme il prend de l'âge et de la vigueur, il arrive enfin à donner une récolte normale, d'importance moyenne.

A ce moment il prend le nom de « bekra ».

« Bekra » c'est toute femelle, humaine ou animale, qui arrive à son plein épanouissement, qui est prête à enfanter

1. En arabe le palmier est du genre féminin (nekhla); sont spécialement masculins les arbres mâles (dokkar).

pour la première fois ; il faut entendre ici que rien de ce que le jeune palmier a produit ne compte encore, que ce n'est que maintenant qu'il va produire ce que l'on attend de lui : c'est le *palmier en plein rapport.*

En ce moment son stipe est déjà haut, gros, gonflé de sève, les quignons des feuilles coupées sont d'un brun chaud, leur *épiderme* est uni, exempt de fentes, glacé et reluisant ; les feuilles sont longues de trois et même quatre mètres, les folioles sont drues et longues, d'un beau vert-épinard ; les pédoncules des régimes sont nettement de couleur orange et les régimes eux-mêmes acquièrent un grand développement, il peuvent porter jusqu'à 15 kilogs de dattes chacun. Cet été de la vie du palmier dure longtemps, 30 ans, 40 ans, suivant les soins dont il est l'objet.

Puis à la longue les premiers signes de vétusté se manifestent, le stipe se dégonfle, diminue de grosseur ; il semble sortir de terre et s'exhausser par sa base dont toute la partie inférieure apparaît recouverte de racines adventices ; les beaux quignons bruns et glacés se fendillent et tournent au gris ; les feuilles s'allongent moins vigoureusement et leurs folioles se clairsèment et se rapetissent ; la production diminue bientôt de 50 pour 100 : le palmier est dit « kebira », — « vieille ».

Il se maintiendra encore longtemps en cet état si l'eau ne lui fait pas défaut : « il pourra voir naître, grandir et mourir le fils de son propriétaire », — mettons 40 ou 50 ans, — puis il s'affecte d'une décrépitude évidente ; son stipe maigrit encore, sa partie envahie par les racines adventices s'élève jusqu'à deux mètres du sol ; ses quignons se morcellent, s'usent sous l'action des vents et des sables charriés, jusqu'à cesser d'être distincts, l'arbre devient gris-clair et se courbe, avec seulement quatre ou cinq feuilles mal venues, longues de moins d'un mètre, entre lesquelles pend un pauvre régime sans développement et presque sans fruits ; la récolte tombe au-dessous de dix et même de cinq kilos : le palmier est « charefa » — « décrépite ».

Il durera ainsi des années, des dizaines d'années, jusqu'au jour où on viendra l'abattre pour fournir deux poutres destinées a remplacer dans la maison du maître celles qu'ont mangées les termites.

Nous venons de décrire l'existence du palmier de jardin ou encore du palmier planté dans un bas-fond aqueux, où il boit selon ses besoins et réussit autant que son frère des jardins. Ce sont-là les deux seuls sujets intéressants, car les autres, les palmiers des *bour* secs, ne donnent qu'accidentellement et de loin en loin, au hasard d'une année humide, une récolte appréciable.

La valeur marchande du palmier. — Maintenant que nous sommes initiés aux différentes phases de la vie de l'arbre, nous allons voir sa valeur marchande, son prix de vente : on comprend d'après ce qui précède que le palmier atteint sa valeur maximum, obtient son prix de vente le plus élevé :

1° Quand il est en jardin ou sol humide ;

2° Quand il vient d'entrer dans l'âge « bekra ».

Or quand il réunit ces deux conditions il est vendu :

Au Tinerkouh : 20 francs ;

Dans le Haut-Gourara, depuis le Tinerkouk jusqu'à Deldoul : 40 francs ;

Aux Oulad-Aïssa : 30 francs ;

Dans le Bas-Gourara, l'Oued-Er-Remel, l'Oued-El-Hadjar, le Teçabit : 20 francs.

Dans le Touat supérieur, il se maintient au même prix jusqu'au Fenoughil, mais avec tendance à la baisse.

Dès Zaouiit Kounta, un beau palmier ne vaut guère plus de 10 francs.

On le trouve, un peu plus bas, dans l'Oued El-Henné, à 5 francs.

Au sud du Sali, ce dernier prix est un maximum, et souvent des jardins ne trouveront pas acquéreur depuis les Oulad-Baho jusqu'à Taourit du Reggane.

Au Tidikelt la valeur remonte un peu.

Un beau palmier d'Aoulef vaut 15 francs.

Il maintiendra cette valeur à Tit, à Inghar et à In-Salah, mais à Akabli, il retombe à 2 metkals (4 francs).

Les variétés de dattes. — Les principales variétés récoltées dans les Oasis, selon leur ordre d'importance nutritive et commerciale, sont :

1° La *Tinekkour*, très petite, mais extrêmement sucrée et parfumée ;

2° La *Tinhoud*, grosse, à drupe blanche et très sucrée ;

3° La *Hartane*, grosse et sucrée ;

4° La *Tilemsou*, que les Arabes du Nord connaissent sous le nom de *Hamira*, de grosseur moyenne et d'une belle couleur rouge ambrée ;

5° L'*Adekli*, également savoureuse ;

6° La *Takerbouch*.

Ces six variétés peuvent être considérés comme constituant les dattes de luxe, la *première qualité* : ce sont celles que recherchent les gens aisés et qui sont présentées aux hôtes de marque, soit fraîches, soit desséchées, selon la saison.

Nous citerons maintenant les dattes de consommation courante qui constituent la *seconde qualité* ; ce sont les variétés qui forment de beaucoup la grande masse des palmeraies touatiennes et qui fournissent le commerce d'exportation ; elles se présentent ainsi par ordre de commune préférence :

1° La *Tilemsou* ou *Hamira* de qualité moyenne ;

2° La *Tinnacer*, un peu plus petite que la précédente, et d'ambre plus clair ;

3° La *Tegazza*, blonde ;

4° La *Tinmeleha* ;

5° La *Tazerzaï* ;

6° L'*Adham*.

En plus de ces variétés, répandues dans tout le territoire, la région du Tidikelt présente d'autres espèces

marchandes de qualité équivalente à celles-là et qui leur disputent la prédominance dans les palmeraies, ce sont :

7° L'*Ouarglia* ;

8° La *Degla*, et sa variété la *Degla souda* ;

9° La *Fekir-Ali* ;

10° L'*Achdakh*.

Voilà les seize variétés qui se partagent au premier et au second rang la grosse masse des Oasis sahariennes et qui en forment la partie ayant une valeur réelle et importante.

Nous allons maintenant énumérer, tant pour compléter notre documentation que pour l'intérêt philologique de leurs dénominations, pour ceux qui poursuivent une étude comparée et de groupement des différents dialectes berbères, toutes les variétés de moindre importance, sinon par leur qualité, tout au moins par le bas effectif qu'elles présentent, et qui est souvent inférieur à mille sujets ; autant dire que certains d'entre les noms qui vont suivre désignent moins des variétés distinctes que des sous-variétés plus ou moins tranchées qui ont reçu dans des localités différentes de différentes appellations.

Ce sont, sans classement bien entendu autre que l'ordre alphabétique :

Aâkech, *Açïane*, *Adham-El-Achch*, *Aghras*, *Adham-El-Hadj*, *Agaza*, *Aghem*, *Aghmou*, *Agloul*, *Agueniguen*, *Aguel*, *Ahalmoudh*, *Aïssa ben Mousa*, *Akkech*, *Akrich*, *Azrouf* ;

Ba-Djaoui, *Ba-Makhlouf*, *Ba-Melik*, *Ba-Mimoun*, *Beghel*, *Betzim*, *Belal*, *Ben-Aïssa*, *Ben-Cherki*, *Ben-Khelbane*, *Ben-Khelef*, *Ben-Taleb*, *Bent-Dobba*, *Bessekouf*, *Bou.Arif*, *Bou-Arifi*, *Bou-Djelta*, *Bou-Hedjim*, *Bou-Hemane*, *Bou-Kezim*, *Bou-Sekri*, *Ben-Ouaddal*.

Cheïkh, *Cheïkh-Mhammed*, *Cherka* ;

Deglat Mekka, *Deglat-Nour*,[1] *Degla-Sofra*, *Degla-Souda*, *Deglat-Moulaï-Edris*, *Deguel-Djedba*, *Deguel-Djedir*, *Deher*, *Deglet-Mahmoud* ;

Feggous, *Fekâli* (corrupt. de *Fekir-Ali*), *Filal*, *Ferane* ;

Gazz ;
Hamdha, Hamed-Hammou, Hamel, Hammou-Nadjem ;
Infal, Inguellou, Itima ;
Kadjoul, Kounti ;
Menchar, Messâoudïa, Montibat ;
Nebouti ;
Obbad, Ouâkkech, Ouarglïa, Oudjil, Ouladam, Oulekkar, Oum-Djeloud, Oum-Taïeb, Ouzmik, Ouzzane ;
Sammat, Santi, Sebâ-es-Soltane ;
Taâbbout, Tabelmehdïa, Tadjar, Tadmamt, Tafelhane, Taghar, Takhsi, Tamedri, Tamellalt, Tanout, Taserkemest, Taserkmit, Taslah, Tazeriout, Tazizaouat, Tazrour, Tekerneft, Tilekket, Tinâfent, Tinâkecht, Tinâlem, Tinâradht, Tinbânem, Tinbeddou, Tinbezir, Tinbouzid, Tindeguel, Tindekent, Tindekkal, Tindjouhert, Tinezzane, Tinezzoua, Tinhaïouali, Tinilboul, Tinkasri, Tinkerkour, Tinkesar, Tinmedouel, Tinmelboun, Tinmhamed, Tinouargli, Tinoudjdel, Tinouklil, Tinridh, Tinsedjemt, Tintellekt, Tintennout, Touraât, Touraght ;
Zâlouk, Zoufna

Quant à la datte dite *hachef*, elle ne constitue pas une espèce ; on nomme ainsi les fruits desséchés avant maturité et qu'on utilise pour la nourriture des animaux.

Dénombrement des palmiers par âges et espèces, et par terrains de plantation. — Ce dénombrement détaillé a été opéré pour la première fois en 1906, en même temps que celui de la population présenté plus haut, et, comme lui, par la djemâa de chaque ksar ou district, dans les meilleures conditions de *véracité relative.*

En voici les résultats totalisés pour chaque annexe :

1. Quelques sujets à Insalah et à Deldoul importés de l'Oued-Righ, mais très dégénérés et peu estimés.

A. — Dénombrement par âges et par terrains de plantation

ANNEXES	NATURE des TERRAINS PLANTÉS	DIVISION DES PALMIERS PAR AGES						TOTAUX	
		GHARSA (n'a pas produit)	AARDHA (a donné 1 ou 2 récoltes)	MEKERNEFA (aux 3e, 4e et 5e récoltes)	BEKRA (en plein rapport)	KEBIRA (en décroissance)	CHAREFA (décrépit)	PARTIELS	d'ENSEMBLE
Gourara....	Jardins.....	50.363	53.779	71.741	116.352	108.584	93.942	494 761	644.447
	Terres humides..	10.269	5.490	9.372	14 219	12 134	10.408	61 892	
	Terres sèches....	9.061	6.919	10.869	22.531	18.863	19.551	87.794	
Touat.....	Jardins.....	38.475	47.893	58.366	82.172	80.421	53.739	361.066	453.490
	Terres humides..	9.450	9.076	7.753	10 733	13.789	10.083	60 884	
	Terres sèches....	4 378	3 606	5.539	5.583	6.744	5.690	31.540	
Tidikelt	Jardins.....	17.143	22 036	53.907	52.637	77.720	29.850	253.293	331.715
	Terres humides..	10.834	10.745	9 018	9 070	3.787	4.846	48 300	
	Terres sèches....	35	54	2.020	3.243	11.115	13.655	30.122	
Récapitulation pour tout le territoire.	Jardins.....	105 981	123.708	184 014	251.161	266.725	177 531	1.109.120	1.429.652
	Terres humides..	30.553	25.311	26.143	34.022	29.710	25.337	171.076	
	Terres sèches....	13.474	10.579	18.428	31 357	36.722	38.896	149.456	
TOTAUX.....		150.008	159.598	228.585	316 540	333.157	241.764	1.429.652	

B. — Dénombrement des

ANNEXES	NATURE des TERRAINS PLANTÉS	TINEKKOUN	TINHOUD	HARTANE	TILEMSOU	ADEKLI	TAKERLOUCH	TINNACER	TIGAZZA
Gourara...	Jardins.....	217	2.019	5.436	202.293	1.553	8[illegible]1	113 334	3.36
	Terres humides..	9	4	330	13 370	41	103	21.612	36
	Terres sèches....	16	55	420	10.993	112	186	31 789	2.28
Touat....	Jardins.	7.331	1.320	9 433	13.748	5 868	4.227	17.847	131.89
	Terres humides..	1.926	1.007	2 935	2 154	45	1 718	1 467	19.88
	Terres sèches....	115	512	1.513	515	»	1.559	758	5.40
Tidikelt....	Jardins..... .	1.084	75	8.688	99	100	640	35.357	66.08
	Terres humides .	325	»	2.295	»	»	»	2 977	16.00
	Terres sèches....	110	»	1.626	»	»	»	2.555	5 46
Ensemble du territoire	Jardins.....	8 632	3 414	23 557	216 140	7 521	5 668	166 538	201.34
	Terres humides.	2 260	1 011	5.560	15.524	86	1 821	26 056	36.24
	Terres sèches....	241	567	3.559	11.508	112	1.745	35 102	13.15

La récolte de dattes des Oasis. — Sous la domination chérifienne, la récolte de dattes était estimée avec soin chaque année, car cette estimation servait de base à la fixation de l'âchour ou impôt du dixième.

Nous avons vu, par exemple, qu'en 1671 cet âchour fut de 449 charges pour le Gourara seul, ce qui indique une récolte de 4.490 charges dans cette partie du territoire.

En 1797, la récolte pendante fut estimée à 10.841 charges, et en 1798, à 58.269 charges ; nous trouvons encore que l'état de l'âchour fut, en 1828, de 959 charges, indiquant une récolte de 9.590 charges ; ces trois dernières indications, qui portent sur tout le territoire, montrent bien les grands écarts que subit d'une année à l'autre la production de ce pays.

pèces prédominantes

	TAZERZAI	ADHAM	OUARGLIA	DEGUEL	FEKIR-ALI	ACHDAKH	BOUKZINE	TIMDJOUER	TAMEDDOUL	EL-BEGHAL	AGHEM
13	2.251	32 547	»	1.693	»	»	14.045	3 632	2 985	»	»
98	1 419	1.707	»	»	»	»	1 200	6	98	»	»
39	351	3 400	»	10	»	»	200	25	193	»	»
92	44.303	»	1.720	3.656	»	»	»	»	»	7 327	11 828
»	8.842	»	1 112	917	»	»	»	»	»	815	730
60	4.741	»	402	508	»	»	»	»	»	473	655
»	64 268	»	18.221	6.612	4.424	3.170	»	»	»	»	»
»	9 602	»	1.515	332	1.443	215	»	»	»	»	»
»	8.496	»	1.240	88	992	122	»	»	»	»	»
05	110 822	32 547	19.941	11.961	4 424	3.170	14.045	3 632	2.985	7.327	11.828
98	19 863	1.707	2.627	1.249	1.443	215	1.200	6	98	815	730
99	13.588	3 400	1.642	606	992	122	200	25	193	473	655

La moyenne des deux années 1797 et 1798 — une bonne et une mauvaise — s'établit ainsi à 34.550 charges, soit environ 46.000 quintaux.

Mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit ici que de la récolte *assujettie à l'impôt*, et qu'à celui-ci échappaient :

1° Les récoltes des chorfa et des merabtines ;

2° Toutes les récoltes des autres castes qui se trouvaient inférieures au *niçab* ou unifiscal ; si la part de palmeraies appartenant alors à ces favorisés avait été à cette époque la même qu'aujourd'hui dans l'ensemble du territoire.(environ 55 p. 0/0), on serait amené à estimer la récolte totale moyenne de l'époque à moins de 100.000 quintaux.

Tout en faisant état de ce renseignement historique, il est permis de traiter aujourd'hui une évaluation générale

de la récolte moyenne des Oasis, en utilisant les éléments d'appréciation recueillis sur place : ce sont des moyennes tirées de 60 observations particulières pour chaque âge de palmiers dans les trois annexes du territoire.

On peut admettre, semble-t-il, les bases suivantes :

1° Pour les palmiers *bekra*, dont le fort rendement est d'environ 50 kilos une année et le rendement faible 10 kilos l'année suivante, une récolte moyenne de 30 kilos ;

2° Pour les palmiers *mekernefa*, dont le rendement moyen est un peu moindre, 25 kilos ;

3° Pour les palmiers *âardha*, qui en sont à leur initiale production, il convient de ne compter que 5 kilos ;

4° Les palmiers *kebira* perdent beaucoup sur les *bekra*, on peut leur attribuer 20 kilos ;

5° Les *charefa* ne peuvent atteindre une moyenne supérieure à 5 kilos.

Nous attribuerons tout cela tant aux arbres de jardin qu'à ceux des terres humides (*nebâ*).

Quant aux palmiers des terres sèches, il arrive souvent, comme nous avons eu l'occasion de le dire, qu'il faut quarante arbres pour remplir un sac de 80 kilos, soit 2 kilos par arbre, mais c'est là un minimum, et on peut équitablement leur attribuer une production de 5 kilos par arbre bon an, mal an, pour les arbres *mekernefa*, *bekra* et *kebira*.

Nous allons aussi tenir compte que le palmier mâle se présente *en moyenne* une fois par 30 arbres : chaque évaluation de récolte va être affectée d'une diminution de 1/30 qui représente le manquement causé par les palmiers mâles.

Nous obtenons ainsi le tableau suivant :

Le dépiquage des céréales (page 306)

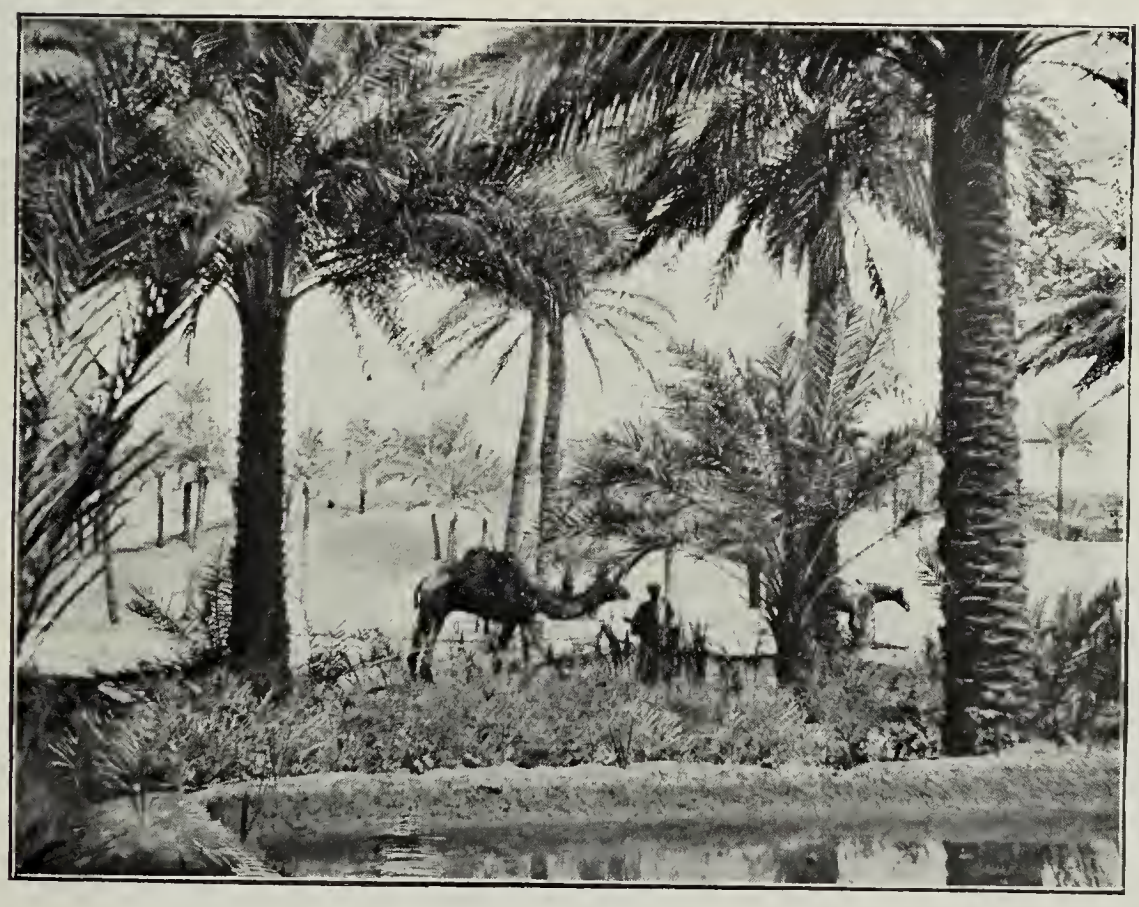

La dune envahissant une palmeraie à Aoulef (page 338)

CATÉGORIES DE PALMIERS		GOURARA		TOUAT		TIDIKELT		RÉCOLTE TOTALE
		nombre de palmiers	récolte défalcation faite de 1/30	nombre de palmiers	récolte défalcation faite de 1/30	nombre de palmiers	récolte défalcation faite de 1/30	
			quintal		quintal		quintal	quintal
Gharsa....	jardins et terres humides	60632	»	47925	»	27977	»	»
	terres sèches.....	9061	»	4378	»	35	»	»
Aardha....	jardins et terres humides	59269	1864 67	56969	2753,51	32781	1584,42	7202,60
	terres sèches.....	6919	»	3606	»	54	»	»
Mekernefa.	jardins et terres humides	81113	19737 52	66119	16088,96	62925	15311,75	51138.23
	terres sèches.....	10869	525,33	5539	267,72	2020	97,64	890,69
Tekra.....	jardins et terres humides	130571	38083,21	92905	27097,30	61707	17997,88	83178,39
	terres sèches.....	22531	1089,00	5583	269,85	3243	156,75	1515,60
Kebira.....	jardins et terres humides	120718	23338,81	94210	18212,94	81507	15758,02	57309,77
	terres sèches.....	18863	912,05	6744	325,96	11115	537,23	1775,24
Charefa....	jardins et terres humides	104350	5043,59	63822	3084,73	34696	1676,98	9805,30
	terres sèches.....	19551	»	5690	»	13655	»	»
	TOTAUX.....	644447	91594,18	453490	68100,97	331715	53120,67	212815,82

Sur cette récolte, que l'on peut considérer comme la production *moyenne* des Oasis, environ 20.000 quintaux passent à l'exportation (14.000 charges en 1905) ; il resterait donc environ 192.000 quintaux pour la consommation intérieure, soit une disponibilité d'environ 392 kilos par an ou un peu plus d'un kilos par jour et par tête d'habitant.

Il faut admettre que la réalité est un peu plus élevée, car *aucun* district n'a recensé tous ses palmiers de terres sèches, à beaucoup près, et on peut estimer, de ce chef, la disponibilité *réelle* à environ 500 kilos par an et par tête d'habitant.

Les céréales. — Les céréales sont cultivées dans tous les endroits laissés libres par les palmiers et par les cultures vivrières ou maraîchères, dans la mesure que permet l'eau disponible après irrigation du palmier ; c'est assez dire que les districts riches en palmiers sont pauvres en céréales et réciproquement ; le Gourara fait prédominer le palmier, ainsi que le Teçabit et le Touat Supérieur, l'Aoulef et In-Salah ; les céréales sont particulièrement cultivées dans le Bouda et le Bas-Touat ; quand la récolte le permet, les uns complètent l'approvisionnement des autres.

D'une façon générale, on trouve des céréales partout, comme des palmiers, car chacun cherche à récolter au moins sa provision.

Les céréales cultivées sont par ordre d'importance :

En hiver : le blé et l'orge.
En été : le millet et le sorgho.
On fait aussi un peu de maïs.

Nous pouvons essayer une évaluation approximative du stock de céréales qui s'est trouvé à la disposition des populations des Oasis pendant l'année 1904.

En cette année, le chef d'annexe du Touat évalua la

production en blé et en orge de son territoire à environ 17.000 quintaux[1].

Si l'on part de cette base, on peut évaluer la production du Gourara, car nous avons vu qu'au temps des gouverneurs chérifiens, on la considérait comme étant vis-à-vis de celle du Touat dans le rapport de 4 à 3 : nous adopterons donc pour le Gourara une récolte de 21.000 quintaux.

Quant au Tidikelt, on a vu que la moitié de son approvisionnement lui vient du Touat, il ne doit guère atteindre par sa propre récolte à 8.000 quintaux.

Nous avons donc :

Gourara	23.000 quintaux
Touat	17.000 —
Tidikelt	8.000 —
Total.	48.000 quintaux

Il faut maintenant estimer la récolte de millet et de sorgho : elle est toujours un peu moindre que la précédente, quoique ces grains foisonnent davantage, car les surfaces emblavées sont notablement moindres en été qu'en hiver, environ un tiers : on peut donc admettre de ce chef une récolte de 32.000 quintaux.

D'autre part, les caravanes sud-oranaises ont importé cette année-là, en blé et en orge, 700 quintaux ; on peut admettre que la moitié d'autant fut apporté du Sud-Algérois, soit à In-Salah soit dans les deux autres annexes et porter le total des importations à 1.000 quintaux.

On obtiendra ainsi :

Production locale de blé et orge . . .	48.000 quintaux
Production locale de millet et sorgho .	32.000 quintaux
Importations de blé et d'orge.	1.000 quintaux
Soit un total général de. . .	81.000 quintaux

Comme la population s'élève à 49.100 habitants, la faculté de consommation moyenne ressort donc pour un

1. *Le commerce et l'agriculture au Touat, in Bulletin de la Société de Géographie.*

habitant à 168 kilos pour toute l'année et à 460 grammes de grain par jour — à condition qu'il n'ait *rien vendu* aux troupes d'occupation ni aux Touareg, or c'est le contraire qui est arrivé, et de ce fait l'approvisionnement doit être ramené à environ 300 grammes de grain, par jour et par habitant.

Retenons enfin que cette année 1904 a été, en ce pays, une année « bonne », mais qu'en 1905 la production en céréales a été inférieure des deux tiers à la précédente, ce qui, sur l'ensemble des deux années, ne laisse qu'une disponibilité *moyenne* de 112 kilos par an, et de 300 grammes par jour, par habitant, que les achats pratiqués pour les besoins des troupes ont encore réduit de moitié.

Le henné. — Le henné (*lawnsonia inermis*[1]) : 1° est cultivé uniquement dans la région qui a pris de lui le nom d'Oued-el-Henné (district d'Inzegmir).

Dans ces oasis où les palmeraies sont très claisemées, il se présente sous la forme de petits arbrisseaux de 40 ou 50 centimètres de hauteur, qu'on multiplie par boutures sur les bords des canaux d'irrigation ; le bois en est blanc et la feuille petite et d'un vert brillant.

C'est cette feuille que l'on récolte pour ses propriétés tinctoriales et médicinales.

Pour la teinture on délaie les feuilles séchées et pilées dans un peu d'eau de façon à former un pâte peu consistante que l'on applique sur les cheveux, la peau ou l'objet à teindre : la nuance obtenue est d'autant plus foncée que l'application a été maintenue plus longtemps.

On l'applique aussi sur les contusions, les blessures des hommes et des animaux.

Les caravanes d'Algérie demandent beaucoup le henné qui leur est porté sur les marchés du Gourara chaque année ; mais cet arbrisseau bizarre s'est cantonné dans le

1. De la Martinière et Lacroix.

district où nous le trouvons et sa culture n'en paraît guère extensible.

C'est grand dommage : 1° pour les belles Européennes qui commencent à en consommer beaucoup ; 2° pour les belles Arabes qui en usent depuis longtemps ; 3° pour le Touat qui aurait là une culture industrielle très avantageuse et guère concurrencée.

Le tabac. — Le tabac est cultivé dans de nombreux district, mais surtout dans le moyen Touat et Zaouïet-Kounta est son principal marché.

L'espèce cultivée est une plante annuelle que l'on sème en pépinière, puis que l'on replante en place, avec 30 ou 40 centimètres de distance entre chaque pied, dans ces carrés bas entourés d'un petit ados qui retient les eaux d'irrigation, mode invariable en usage pour toutes les cultures dans ce pays.

Lorsque la plante a acquis une hauteur de 40 centimètres, en juin, on procède à l'arrachage et on lie en petites bottes d'environ 6 à 800 grammes qui sont portées telles quelles sur le marché.

Soit dans le pays même, soit au Soudan où on l'exporte, il est consommé desséché, réduit en poudre, tant les feuilles que les tiges et même les racines. La plupart du temps on le fume dans de petites pipes, mais il arrive aussi qu'on le réduit, à l'aide d'un mortier, en poudre assez menue pour être consommée comme tabac à priser.

Il semble bien que l'espèce touatienne soit celle dite *tabac glutineux*[1].

Le coton. — Le cotonnier est, après le palmier, l'une des cultures les plus intéressantes qui existent dans les Oasis ; sinon qu'on doive l'encourager en vue de l'exportation, car les frais de transport que lui imposerait le

1. P. Larousse, *Dictionnaire universel.*

grand éloignement de ce pays lui défendraient probablement de se présenter à des conditions avantageuses sur les marchés du Nord, tout au moins pourrait-on essayer d'augmenter la production actuelle de façon à obtenir plus de matière textile susceptible d'être utilisée sur place, en diminuant d'autant l'importation de cotonnades qui se produit actuellement.

Le cotonnier se rencontre à peu près dans tous les districts, en plus ou moins grande abondance, sous la forme d'un arbrisseau atteignant souvent deux mètres de hauteur, installé sur les bords des seguias d'irrigation ; il donne des capsules de la grosseur d'une petite noix contenant généralement cinq graines « revêtues d'un duvet grisâtre qui y adhère fortement et que recouvre un coton blanc et court » ; il paraît n'être autre que le *cotonnier herbacé (gossypium herbaceum)* qui devient ligneux dans les contrées voisines du tropique[1].

Il n'est l'objet d'aucun soin particulier de culture et, peut-être pour cette raison, il présente un aspect fruste, souffreteux et rabougri : les Touatiens ignorent toute sélection dans la reproduction, ils ne nettoient même pas l'arbrisseau de ses brindilles mortes ou en surnombre, ils ne lui apportent jamais d'engrais, ne sarclent ni ne labourent jamais son pied, et ils le laissent se tirer d'affaire à sa fantaisie comme un simple végétal du désert ; c'est pour ainsi dire un buisson indifférent qu'ils tolèrent dans leurs jardins parce qu'ils y cueillent les capsules productives du textile dont presque exclusivement ils s'habillent.

Combien ne serait-il pas intéressant d'entreprendre leur éducation sur ce point, peu à peu, en s'en tenant à l'espèce existante qui est, visiblement, à cause des moindres soins dont elle est l'objet, acclimatée de façon spéciale dans ce pays cependant si différent des habitats normaux de ses congénères, puisqu'il lui offre des températures

1. P. Larousse, *Dictionnaire universel.*

moyennes estivales de plus de 40° et des moyennes d'hiver oscillant autour de 0°[1].

Le piment. — Le piment est une solanée (*capsicum annuum*), il est annuel aux Oasis.

Il est semé en pépinière, puis repiqué dans les mêmes conditions que nous avons rapportées plus haut pour le tabac ; il atteint 30 ou 40 centimètres de hauteur et donne un fruit nommé piment (ou poivron) qui atteint de 2 à 5 centimètres de longueur, d'abord d'un beau vert brillant, puis à la maturité d'un rouge éclatant.

Ce fruit, qui possède une saveur âcre et caustique extrêmement prononcée, est consommé vert ou sec par les Touatiens qui remédient par lui aux effets échauffants de l'alimentetion par les dattes ; de plus, sec, il est emballé plus ou moins écrasé dans des couffins et exporté jusqu'en Algérie où toutes les populations indigènes le recherchent et le consomment en quantité considérable.

A ce titre de matière d'exportation, il méritait une mention spéciale, et sa culture est à encourager dans ce pays où les éléments de richesse sont peu nombreux.

Nous terminerons ici une liste qui pourrait comprendre encore les plantes potagères communes, mais qui serait sans intérêt, car elle ne nous fournirait matière à aucune donnée nouvelle sur la culture maraîchère pratiquée partout ailleurs dans le Sud Algérien : espèces peu nombreuses et dégénérées.

1. D'après Humboldt, le cotonnier se plaît dans les pays dont les moyennes se maintiennent entre 26° en été et 7° en hiver.

CHAPITRE V

L'Industrie et le Commerce

L'industrie. — Le commerce. — Le commerce intérieur. — Le commerce extérieur. — L'activité commerciale moyenne.

L'Industrie. — L'industrie comporte surtout la fabrication de certaines pièces de vêtement, burnous et haïks, soit en laine pure, soit en laine et coton alternés par bandes.

On emploie pour cela la laine apportée par les caravanes du Nord et le coton indigène.

On fait aussi dans le Gourara des couvertures en laine, et un peu partout des sacs et des sangles, etc.

Une certaine quantité de ces objets est destinée à l'exportation.

Un autre genre d'industrie est la vannerie.

On y emploie le drinn et la fibrille ou « lif » du palmier : on fabrique ainsi des plateaux, des couffins, des paniers de forme particulière dits « tedara », des nattes, etc.

On fait avec le lif du palmier des cordes qui sont, comme les objets de vannerie, livrées en partie à l'exportation.

Enfin, il y a dans quelques ksour, Timmimoun, Timmi, Tamentit, Aoulef, In-Salah, des forgerons, des bijoutiers et des fabricants de sacoches, portemonnaies et autres objets en cuir filali.

Le Commerce. — Il a été beaucoup écrit sur le commerce transsaharien, qui a jadis transité par les oasis

touatiennes, sur les causes de sa ruine, sur ses chances de reprise, etc. ; nous avons même eu l'occasion[1] de connaître quelques détails nouveaux sur lui ; il ne nous reste donc maintenant qu'à voir ce qu'est le mouvement d'échanges actuel

Commerce intérieur. — Les principaux éléments du commerce intérieur sont :

1° Les denrées d'origine franco-algérienne apportées en majeure partie au Gourara, en quantité moindre à In-Salah et pour un très faible restant au Timmi, et qui, de ces différents points sont colportées de district en district et de ksar en ksar pour y être vendues au détail ; ce sont principalement :

1° Le beurre arabe et le fromage arabe ; les laines en toison ; le savon ; les bougies ; le thé ; le sucre ; des cotonnades blanches et bleues ; du poivre noir, etc.

2° Les produits locaux qui se répartissent des districts où ils abondent vers ceux où ils manquent, ou bien se dirigent de leurs régions de production vers les marchés de la périphérie où viendra ensuite les prendre le commerce d'exportation ; les principaux d'entre eux sont :

La datte, le blé et l'orge qui circulent un peu dans toutes les directions ; le henné, qui marque une préférence vers les marchés gourariens, et le tabac qui se concentre sur les marchés de Zaouïet-Kounta et du Reggane.

Enfin des marchés permanents se sont institués spontanément dans les trois chefs-lieux français : Timmimoun, Adrar et In-Salah, et la présence de la troupe y entretient des transactions assez actives dont la plus grande part doit être imputée au commerce extérieur, car elle est constituée par le débit de marchandises importées par des négociants algériens qui ont créé des succursales locales.

1. *Sup.* 1re partie.

Nous avons recherché l'importance que pouvait avoir ce commerce intérieur non de district à district, ce qui serait impossible à déterminer, mais au moins de l'une à l'autre de chacune des trois régions constituées en unités administratives secondaires distinctes : Gourara, Touat, Tidikelt.

Pendant l'année 1905[1] ce mouvement commercial se présente ainsi :

Mouvement d'Aller et Retour

	NOMBRE DE CHARGÉS		MARCHANDISES EMPORTÉES	MARCHANDISES RAPPORTÉES
	d'ânes	de chameaux		
Du Gourara au Touat	»	»	»	»
Du Gourara au Tidikelt	»	29	Céréales, cotonnades, 188 moutons.	Peaux, divers.
Du Touat au Gourara	66	76	Henné, tabac, 129 moutons.	Dattes, céréales, cotonnades.
Du Touat au Tidikelt	»	43	Céréales, tabac, henné.	Dattes, divers.
Du Tidikelt au Gourara	»	14	Peaux, fromages, divers.	Céréales, dattes,
Du Tidikelt au Gourara	»	17	Dattes, divers.	Céréales.
Totaux (à doubler pour le retour)	66	179		
Soit un mouvement total de . .	132	358	Charges transportées.	

1. Relevé fait sur les *Rapports mensuels* des chefs d'annexes.

Il y a lieu, pensons-nous, d'admettre cette statistique comme inférieure à la réalité, d'ailleurs il faut bien tenir compte que les comptes rendus des chefs indigènes qui servent de base au travail établi dans les chefs-lieux des annexes font parfois défaut, ainsi il est flagrant qu'il y a une lacune de ce genre dans le mouvement du Gourara sur le Touat, lequel est réellement *plus considérable* que le mouvement du Touat sur le Gourara, mais les chiffres présentés seraient-ils doublés et portés à un millier de charges que cela ne représenterait encore qu'un mouvement d'échanges bien faible étant donné le chiffre de la population.

Si on cherche l'activité proportionnelle de chacune des trois annexes dans ce mouvement, on la trouve ainsi :

Du Gourara	58	charges	soit	11,8	pour cent.
Du Touat	370	—	—	75,4	—
Du Tidikelt	62	—	—	12,8	—
Total égal. . . .	490	charges	soit	100,0	pour cent.

Commerce extérieur. — Le mouvement commercial avec l'extérieur se produit dans six directions :

1° Le Sud-Oranais

2° Le Sud-Algérois (avec prolongement jusqu'à Biskra et jusqu'à Gabès) ;

3° L'Est (Ghadamès, Ghat et l'Ahir);

4° Les Touareg (Hoggar et Taïtok);

5° Le Sud (Adghagh, Azaouad et Tombouctou);

6° L'Ouest (Saoura et Tafilelt).

Cette dernière voie fut hier encore importante : les Doui-Meniâ, Oulad-Djerir, Beni-Guill apportaient en foule de l'orge, du blé, des moutons, les Beni-Mhamoud du sucre, du thé, des bougies, des étoffes, des cuirs du Tafilelt, ouvrés et bruts ; ils enlevaient des dattes et des produits du Soudan ; du Dra venaient des Arib, des Tadjakant, qui repartaient sur Tombouctou d'où ils apportaient des esclaves, des étoffes, des cuirs, de l'or natif (teber ;

mais tout cela a pris fin avec la conquête française ; aujourd'hui cette voie peut être appréciée de suite, en deux mots : elle est nulle pour des raisons politiques momentanées ; elle pourra reprendre son importance passée quand l'influence française sera venue à bout de l'hostilité ouverte ou sourde des Doui-Meniâ, Oulad-Djerir, Beraber et Beni-Mhammed.

La voie du Sud a pour *ports* le Bas-Touat, Akabli et In-Salah ; elle est fréquentée par les Kounta et leur clientèle politique : Ifoghas, Hotnaten, Adnane, etc., toutes tribus riches relativement en mouton, et intermédiaires des échanges de Tombouctou.

Ceux-ci consistent en cuirs bruts ou ouvrés du Soudan ; épices et autres menues marchandises que le Touat paie en dattes et en tabac.

Le tabac touatien est très estimé au Soudan et y a découragé la concurrence un moment tentée par les tabacs américains[1] ; la charge de 80 à 100 kilos partie des Oasis avec une valeur de 25 à 30 francs s'écoule à Tombouctou à des prix variant entre 80 et 100 francs.

De plus, la demande du Soudan est toujours très forte et enlève en peu de temps toute la récolte disponible du Touat, et si celui-ci augmentait ses cultures, il y trouverait une source de bénéfices très sérieuse, mais la culture est limitée tant par la pénurie d'eau que par celle de la main-d'œuvre.

Le courant touareg est alimenté par les moutons et quelques produits alimentaires tels que le fromage qui sont dirigés du Sahara central vers les Oasis d'In-Salah, d'Inghar et d'Aoulef et par les dattes qu'on exporte de ces points vers les tribus touareg.

Les voies d'Est (Ghadamès, Ghat et Azguer) aboutit aussi à In-Salah ; elle est peu fréquentée et suivie surtout par des cotonnades, du thé, du sucre, etc.

La voie du Sud Algérois a plus d'importance, car c'est

1. Lieutenant-colonel Laperrine.

celle des Chaânba qui apporte céréales et produits manufacturés, tant de Biskra que de Gabès, mais surtout de ce dernier point.

Cette voie, très négligée avant la conquête française, a été très suivie depuis, d'abord parce que de nombreux Chaânba ont pris du service dans les Compagnies sahariennes et ont fait connaître le pays aux gens de leurs tribus, leur facilitant ainsi les relations avec les Touatiens ; aussi parce que d'importants transports pour l'armée leur ont été confiés et les ont incités à fréquenter cette route, surtout que ces caravaniers ont trouvé, dans le chargement à Gabès de ces marchandises pour l'armée, l'occasion facilitée d'enlever du sucre destiné à être écoulé en contrebande dans le Sud Algérien, et des bénéfices illicites de cette dernière opération, ils ont notablement grossi les gains normaux de leur commerce de transit sur le Touat.

Là est la cause dominante de la prospérité imprévue et irrationnelle de cette voie commerciale, — irrationnelle, nous semble-t-il, et voici pourquoi : d'abord une denrée française donnée doit se présenter à conditions à peu près égales dans les gares du Sud Oranais et dans le port de Gabès, car l'excédent de distance qu'elle a dû franchir pour gagner ce dernier point est compensé par le plus bas coût du transport par mer ; de son côté, une denrée indigène se présente à égalité de prix de revient dans les tribus sud-oranaises ou dans les tribus gabésiennes ; il s'ensuit clairement que le consommateur touatien devra obtenir à meilleur compte, toutes choses égales d'ailleurs, la denrée qui aura parcouru la moindre distance pour l'atteindre.

Or, cette marchandise qui se trouve dans l'un et l'autre point de charge en d'égales conditions a encore la faculté d'y être enlevée par des caravaniers possédant d'égales aptitudes et une égale vocation pour son transport : les Trafis et autres Oranais d'une part, les Chaânba de l'autre.

De plus, les Oranais sont les consommateurs d'élection du premier produit touatien : la datte ; et ils ont là un fret de retour dont leur faculté de charge est presque illimitée ; tandis que les Chaânba qui ont leurs palmeraies à Ouargla et dans l'Oued-Righ n'enlèvent la datte touatienne qu'à titre d'appoint et rentrent souvent chez eux à vide.

Pourquoi donc ceux-ci acceptent-ils de parcourir une plus longue distance à moindre prix et obtiennent-ils la préférence sur leurs concurrents ? C'est forcément parce qu'ils ont su joindre une source secondaire de profits à la la principale, de telle façon que le bénéfice réel, *complet*, de leurs opérations se trouve comprendre autre chose que la rémunération demandée au consommateur touatien.

D'autre part, la sécurité de cette voie sud-algéroise permet de faire circuler des caravanes de toute importance, même minime, en tout temps, ce qui facilite beaucoup les entreprises commerciales.

La voie du Sud Oranais, au contraire, est peu sûre, parfois coupée par les pillards de l'Ouest, et le commerce n'y aventure que des groupes nombreux dont la force constitue la sécurité.

On voit surtout cette voie suivie par un très gros groupe annuel formé de toutes les caravanes réunies de l'Oranie ; il ne parut pas l'année qui suivit la conquête à cause de l'emploi des chameaux aux convois militaires, mais il reprit sa route dès 1902, et après avoir faibli d'importance en 1903, il a atteint depuis des effectifs très satisfaisants.

Il apporte des denrées de toute espèce, des moutons et de l'argent monnayé et enlève l'excédent de la récolte des dattes des Oasis, fournissant ainsi à celles-ci le plus clair de leurs gains commerciaux.

Les opérations de ces grandes caravanes oranaises font chaque année l'objet de rapports détaillés que le Gouvernement général de l'Algérie fait publier, il serait donc oiseux de les rééditer, nous rappellerons seulement l'effectif des chameaux qui ont participé à ce commerce :

En 1902, 7.752 ; en 1903, 2.600 ; en 1904, 5.771 ; en 1905, 17.556 ; en 1906, 9.150 et 840.

Nous allons essayer de connaître le détail des opérations de la dernière en date de ces caravanes, celle de 1906[1].

Importations

NATURE DES MARCHANDISES	NATURE de L'UNITÉ	VALEUR de L'UNITÉ	QUANTITÉS importées	VALEUR TOTALE	PRIX du KILOG
		francs		francs	francs
Moutons	tête	24 00	2300	55 200 00	»
Blé	charge	75 00	1140	85.500 00	0 50
Orge	charge	45 00	267	12 015 00	0 30
Pommes de terre	charge	45 00	70	3.150 00	0 30
Thé	charge	750 00	12	9.000 00	5 00
Sucre	charge	120 00	102	12.240 00	0 80
Beurre (arabe)	outre de 25 k.	62 50	800	50.250 00	2 50
Beurre	outre de 50 k.	125 00	100	12.500 00	2 50
Graisse (arabe)	charge	300 00	42	12.600 00	2 00
Graisse	charge	375 00	10	3.750 00	2 50
Savon	quintal	150 00	30	4.500 00	1 00
Huile	quintal	125 00	30	3.750 00	1 25
Bougies	quintal	150 00	30	4.500 00	1 00
Poivre noir	charge	200 00	8	1.600 00	2 00
Laine en toison	charge	200 00	8500	17.000 09	1 00
Viande séchée	quintal	100 00	124	2.400 00	0 50
Fromage (arabe)	quintal	50 00	80	4.000 00	»
Cotonnades	pièce 100 m.	40 00	238	9.520 00	»
Fèves	quintal	40 00	237	9.480 00	0 40
Miel	outre	90 00	5	450 00	3 00
Pois chiches	charge	45 00	5	225 00	0 30
Café	charge	215 00	7	1.575 00	1 50
Girofle	charge	263 50	1	263 50	1 75
Goudron	outre	13 50	50	675 00	0 45
Burnous de coton	unité	6 00	74	444 00	»
Allumettes	boîte	0 05	4000	200 00	»
Divers	»	»	»	312 50	»
	TOTAL des importations...			316.000 00	

1. Extrait du rapport du chef de poste du Gourara.

Il faut ajouter à ces chiffres représentant l'apport sur le marché gourarien, les quantités suivantes qui ont traversé les oasis du Gourara pour aller s'offrir sur le marché du Touat[1].

Céréales	10 charges
Beurre.	12 —
Laine	5 —
Graisse	5 —
Légumes secs	5 —
Moutons.	100 unités

Nous remarquons d'abord qu'il ressort de cette énumération des quantités de marchandises importées que, contrairement à ce qu'on avait écrit sur ce point, tous les chameaux composant les caravanes, 9.150, ont dû prendre part au transport et qu'aucun n'a fait la route à vide : une simple addition des charges et des quintaux permet de s'en rendre compte.

Notons de suite que, pendant leur séjour, gens et bêtes ont consommé.

La nourriture des caravaniers (2.140 personnes) est évaluée à 10.000 francs et celle des 9.150 chameaux, à raison de deux sacs de dattes hachef à 10 francs l'un pour chaque animal, est estimée à environ 90.000 francs, soit 100.000 francs d'achats sur place dont profitent les Oasis et qu'il y aura lieu de joindre au chiffre des marchandises qui seront enlevées, pour établir le montant total des ventes opérées par ces derniers.

1. Rapport du chef d'annexe du Touat.

Exportations

NATURE DES MARCHANDISES	NATURE de L'UNITÉ	VALEUR de L'UNITÉ	QUANTITÉS EXPORTÉES	VALEUR TOTALE
Dattes tinhoud	Charge	30 » } moyenne		
— hamira (tikensou)	—	24 »		
— tinnacer	—	19 » } 24 »	9.250	222.000 »
— tegazza	—	19 »		
Piments rouges en couffins de 10 kilos	Couffin de 10 k.	4 »	800	3.200 »
— — de 4 kilos	— de 4 k.	3 »	1.000	3.000 »
— — de 3 kilos	— de 3 k.	2 »	50	100 »
Couffins	Unité	0 20	2.020	404 »
Oignons en couffins de 5 kilos	Couffin	0 25	500	125 »
Tabac en couffins de 8 kilos	—	6 »	70	420 »
Plateaux en vannerie	Unité	0 25	500	125 »
Peaux, dites « melkha »	—	0 40	250	100 »
Cordelettes, dites « âroua »	—	0 10	500	50 »
Entraves	—	0 10	1.000	100 »
		Total		237.889 »
		Achats faits sur place comme il a été dit plus haut		100.000 »

Soit un total général d'environ 338.000 francs.

Toutefois, il importe avant de passer à la balance des importations et des exportations, de tenir compte d'un détail particulier que nous explique le document officiel que nous suivons :

« Quoique les caravanes apportent de l'argent monnayé, elles n'achètent pas, en principe, contre espèces avant d'avoir écoulé leurs marchandises par voie d'échange pour se procurer les denrées locales.

« La base de toutes les transactions est le prix de la charge de dattes.

« Cette année, la récolte ayant été moyenne et les Arabes étant venus moins nombreux que l'année précédente, l'offre a été plus considérable que la demande et le prix des dattes a été relativement peu élevé. La charge de « hamira » qui valait 30 francs l'hiver dernier s'est vendue 24 francs. »

Il est permis d'observer que si le rapport officiel s'exprime ainsi en se plaçant au point de vue de l'offre gourarienne, on peut dire par contre que les Arabes étant venus moins nombreux offrirent eux aussi moins que l'année précédente et que la relation paraît être restée la même entre leur offre moindre et la récolte simplement *moyenne*, c'est-à-dire inférieure à celle de l'année précédente.

Nous sommes en mesure d'ajouter une autre cause à la baisse constatée.

La date du 1er janvier 1906 avait été impartie aux habitants des Oasis comme ultime délai pour le versement de leur impôt de 1905, et comme ils manquaient d'espèces monnayées, ils en demandèrent aux caravaniers qui avaient apporté 58.000 francs en numéraire ; ceux-ci profitèrent naturellement de la situation et imposèrent la baisse de prix signalée.

On est fondé à dire qu'il en eût été tout autrement si les Gourariens avaient pu attendre pour se libérer envers le fisc jusqu'au 1er février par exemple : les Arabes ne

pouvant prolonger leur séjour sans mesure eussent été obligés de consentir les prix qu'eussent demandés les vendeurs de dattes et les cours seraient restés fermes.

Par ailleurs, le *Rapport* nous apprend que les échanges procurent aux caravaniers l'occasion de tirer réellement des Gourariens plus que ne l'indique la mercuriale reproduite plus haut, laquelle ne doit donc être considérée que comme indiquant exclusivement les cours des achats faits *contre espèces*. Voici le taux d'échanges :

1 mouton contre 1 charge et demie.
1 de blé contre 4 de dattes.
1 de fèves contre 4 de dattes.
1 de fromage contre 4 de dattes.
1 d'orge contre 3 de dattes.

Ce qui fait que les marchandises acquises par les Gourariens, au lieu de leur avoir coûté 338.000 francs comme l'indique la mercuriale, leur a coûté en réalité 60.000 francs de plus, soit 400.000 francs.

On peut donc résumer la situation ainsi :

Les caravanes oranaises de 1906 ont apporté aux Oasis pour 316.000 francs de marchandises de toute espèce qui, dans la réalité, par le jeu des échanges pratiqués, ont été payées 400.000 francs par les acheteurs du Gourara ; les Arabes ont remporté pour 222.000 francs de dattes et 15.889 francs d'autres produits, vêtements tissés, vannerie, oignons, tabac, soit un total de 237.889 francs, auquel il y a lieu de joindre une somme de 100.000 francs représentant la valeur de ce que les hommes et les chameaux ont consommé sur place pendant leur séjour.

Ils ont donc emporté en numéraire la différence entre :

Ce qu'ils ont vendu, soit.	400.000	francs
Et ce qu'ils ont acheté, soit	338.000	—
C'est-à-dire.	62.000	—

Ces données[1] sont intéressantes à retenir car elles montrent que les opérations des grandes caravanes annuel-

1. Extraites du compte rendu du chef du poste de Gourara.

les, si avantageuses pour les indigènes oranais qui réaliseront encore un bénéfice sur la revente dans les marchés du Nord, si nécessaires pour les Oasiens auxquels elles apportent l'appoint de ressources qui leur manque chez eux, ont ce désavantage de drainer un peu du très rare numéraire en circulation dans les Oasis ; nous verrons cependant plus loin que ce côté spécial n'influe pas trop profondément sur la fortune relative de l'annexe du Gourara, sans doute parce qu'en revendant au détail dans le reste du pays elle arrive à répartir le désavantage sur tout le monde.

Voici par ailleurs le relevé total du commerce extérieur des Oasis en 1905, indiqué par le nombre de chameaux qui a circulé sur chacune des six voies que nous avons envisagées[1] :

VOIES COMMERCIALES	Chameaux ayant commercé			TOTAL des OASIS	OBSERVATIONS
	au Gourara	au Touat	au Tidikelt		
Sud-Oranais	9.227	156	»	9.383	Plusieurs caravanes sont mentionnées sans indication de leur effectif.
Sud-Algérois	1.279	584	481	2.344	
Est (Ghadamès-Ghat)	»	»	42	42	
Touareg	»	97	2.254	2.351	
Sud (Adghagh-Tombouctou)	»	50	166	216	
Ouest (Saoura-Tafilelt)	3	2	»	5	
Totaux	10.509	889	2.943	14.341	

On voit que le commerce extérieur se répartit ainsi entre les trois annexes :

Gourara	73,3 pour 100
Touat	6,2 —
Tidikelt	20,5 —

1. Non compris les convois militaires ou transportant pour l'armée.

L'activité commerciale moyenne. — Nous apprenons enfin, en faisant la moyenne de l'activité à l'intérieur et à l'extérieur, que l'activité relative des trois régions se présente ainsi :

Gourara	42,5	pour 100
Touat	40,8	—
Tidikelt	16,7	—

Si l'on tient compte de la lacune importante que nous avons signalée plus haut dans la statistique du mouvement du Gourara au Touat, et si nous rétablissons par la pensée cet élément d'appréciation qui nous fait défaut, nous voyons l'activité gourarienne s'élever un peu, en faisant baisser d'autant celle des deux autres collaborateurs, on obtiendrait ainsi :

Pour le Gourara, environ	44,5
Pour le Touat, environ	39,8
Pour le Tidikelt, environ	15,7
	100,0

Ce qui semble bien correspondre sensiblement à la proportion attribuable à chaque annexe dans la fortune générale du pays.

Nous pouvons encore déduire de ce qui précède l'activité commerciale moyenne de l'individu : elle se présente ainsi :

Gourarien (Gourara : 20.473 habitants)	41,7	pour 100
Touatien (Touat : 17.492 habitants).	35,6	—
Tidikeltois (Tidikelt : 11.136 habitants	22,7	—
	100,0	pour 100

Autrement dit l'individu gourarien réalise presque deux fois plus d'opérations commerciales qu'un habitant du Tidikelt ; quant au Touatien, sa puissance commerciale est d'un tiers supérieure à celle de son voisin du Tidikelt, mais elle n'arrive qu'aux trois quarts de celle du Gourarien.

CHAPITRE VI

Les conditions climatériques et physiques de l'existence

Les conditions climatériques. — Les vents. — La tension de la vapeur d'eau. — L'humidité relative. — Les pluies. — Les transports de sables. — La température. — Variation diurne. — Variation annuelle. — Courbe annuelle comparée des températures de Laghouat et des Oasis sahariennes. — Ecarts extrêmes. — L'évaporation. — Le climat touatien. — Les conditions physiques. — L'alimentation. — Le vêtement. — L'habitation.

Les conditions climatériques. — On sait aujourd'hui que « la stérilité du Sahara ne tient ni à la forme du terrain ni à sa nature... et que les déserts ne sont tels que par manque d'humidité. Ce n'est pas le soleil qui les frappe de mort ; ce n'est pas la mer qui les a dépouillés de leurs plantes ; ce n'est pas le sol infécond qui se refuse à produire : c'est le climat qui les condamne à la stérilité. Qu'ils soient de roc, d'alluvions ou de sable, peu importe, si le ciel ne leur verse pas l'eau nécessaire. Otez à un pays fertile quelques centimètres de pluie annuelle et vous aurez une steppe ; encore quelques centimètres de moins et vous aurez le désert[1]. »

Un climat est caractérisé par :

Les vents, l'humidité relative, les pluies, la température et l'évaporation.

Nous allons passer en revue les manifestations et l'enchaînement de ces phénomènes aux Oasis.

1. Schirmer.

Les vents. — « Les vents sont les véhicules du climat » ; ce sont eux, ou du moins leurs courants inférieurs, qui répartissent la température et les pluies sur le globe. A ce titre ils sont les véritables auteurs du désert[1].

Après une savante discussion de la théorie du vent polaire et de celle de l'alizé, l'auteur que nous citons préconise un troisième système basé sur ce que le Sahara est, en hiver, une région de maxima barométriques et de vents divergents, tandis qu'en été, il devient un nid à basses pressions, et par suite un cercle de moussons convergentes.

« En résumé, dit-il, voici donc quel serait le régime du Sahara. En hiver, une aire de hautes pressions caractérisée par des calmes et des vents très faibles semble occuper le Nord et, quelquefois, le centre du désert. Un vent du Nord régulier qu'on peut appeler alisé[2], et que nous nommerons de préférence mousson sèche, s'en échappe vers le Sud et souffle sur le Sahara méridional et le Soudan. Dans l'Ouest, un autre maximum barométrique qui se confond peut-être avec celui de Madère, s'établit sur les plateaux oranais refroidis par l'altitude : de là des vents de Nord-Ouest dans le Sahara occidental. En été, l'Afrique du Nord est une zone de basses pressions dont le minimum oscille entre le Soudan et le sud du désert ; le vent souffle donc du Nord du côté méditerranéen, du Nord-Ouest dans le Sahara occidental, du Sud-Ouest dans le Sud, du Sud-Est sur le Haut-Nil. Comme en hiver, la saillie du Maghreb produit une anomalie : un foyer d'appel secondaire se forme à l'abri de l'Atlas[3]. »

Or, depuis l'énoncé de ces conclusions, trois observations ont été établies dans les Oasis sahariennes :

1° A Timmimoun (longitude : environ 2°5 O ; latitude : environ 29°15 O ; altitude : 192 mètres[4] ;

1. Schirmer.
2. Du vieux français *alis*, doux, calme.
3. Schirmer.
4. Altitudes données par le commandant Laquière (*in Bul. Société de Géographie d'Alger*, année 1903).

2° A Adrar (Timmi) longitude : environ 2°35 O ; latitude : environ 27°50 N ; altitude : 166 mètres[1] ;

3° A In-Salah (longitude : 0°7′20 E.[2] ; latitude : 27°11′7 N. ; altitude : 330 mètres[3].

Les observations recueillies pendant 1903, 1904, 1905 et partie 1906 dans ces trois localités ont été publiées *in extenso*[4], voici les conclusions qui s'en dégagent :

A Timmimoun, les vents de N.-N.-E. prédominent de beaucoup (30 mois sur 44), suivis par les vents de N.-E. (11 sur 44), soit en tout 41 mois sur 44 d'entre Nord et Est.

A Adrar, même prédominance écrasante des vents de N.-E. (30 mois sur 42).

A In-Salah, ils prédominent encore (19 mois sur 36), suivis par ceux d'Est (9 mois sur 36), en tout 28 mois sur 36.

Pendant ces trois années et demie d'observations, les vents du Nord n'ont prédominé à Timmimoun qu'en juillet 1906 seulement ; à Adrar, qu'en octobre, novembre et décembre 1905, en janvier et février 1906 ; à In-Salah, qu'en mars et octobre 1904 et en décembre 1905.

Les vents du Sud et du Sud-Ouest n'ont prédominé : à Timmimoun, qu'en mai 1903 et juin 1906 ; à Adrar, qu'en mai 1903, mars, avril, mai et juin 1906 ; à In-Salah, qu'en mai 1903 et mai 1905.

Les vents sont d'Ouest, à Adrar, en juin 1905 ; à In-Salah, en avril et juin 1903 ; à Timmimoun, ils n'obtiennent pas une seule mention.

Les vents de Nord-Ouest n'ont pris le dessus qu'un seul mois : en juin 1904 à In-Salah.

1. Altitudes données par le commandant Laquière (*in Bul. Société de Géographie d'Alger*, année 1903).

2. G.-B.-M. Flamand.

3. D'après le service des forages artésiens au Gouvernement Général de l'Algérie.

4. *Vid. Statistique générale de l'Algérie*, publiée par le Gouvernement général.

Quant à la force moyenne, on relève une cote mensuelle 8 (20 à 25 m.) à Timmimoun, en novembre 1903 ; une autre est de 6 (12 à 16 m.) à Adrar, en mars 1906 ; quant à la cote 5 (10 à 12 m.), elle est obtenue trois fois par Adrar, en janvier 1903, en février 1904 et en octobre 1905 ; d'autre part, les cotes 1 et 2, qui sont des *calmes*, sont relevées 33 fois sur 122 moyennes mensuelles.

D'après ces données, il semble permis de conclure que le maximum barométrique d'hiver s'établit très près des Oasis, sur le plateau du Tadmaït, ce qui explique que ce pays saharien, « siège de maxima relatifs et de vents très faibles qui prennent généralement naissance dans le désert même, se trouve dans le cas des autres centres de haute pression continentale... où l'air est sec et le ciel pur. Il ne peut donc avoir de pluies en hiver que si ces hautes pressions font place à des cyclones[1]. »

Quant à l'aire des basses pressions d'été, elle paraît s'établir au Sud-Ouest des Oasis, vers Taodenni. Ses appels d'air doivent agir non seulement jusqu'au Tadmaït, mais encore jusqu'à la mer tuniso-tripolitaine, et ils *aspirent* ainsi des vents de Nord-Est chargés de vapeur.

La tension de la vapeur d'eau. — Nous possédons aujourd'hui des observations[2] qui montrent en effet que les plus faibles moyennes de tension de la vapeur d'eau sont enregistrées en hiver, et que celles notées en été indiquent des tensions plus considérables.

Et pour apprécier ces tensions, il faut encore noter que les observatoires sont situés dans des oasis, ou du moins sur leur lisière même, où la vapeur d'eau est beaucoup plus abondante qu'au-dessus des régions proprement désertiques et nues : les moyennes du désert sont en réalité beaucoup moins élevées.

Quoi qu'il en soit, la différence de la tension entre l'hiver et l'été se présente comme du simple au double

1. Schirmer.
2. Communiquées par le Service Météorologique Algérien.

Tension absolue de la vapeur (en m/m de mercure)

ANNÉES	STATIONS	JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
		Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum
1903..	Adrar.....	7,2	13,6	3.2	5,6	13,2	1,4	7,5	17,2	2,9	11,1	30,0	4,9	14,2	27,8	5,6			
1904..	Adrar.....	5,2			5,3			5,9			11,7			22,6			20,9		
	In-Salah	5,2			4,0			7,1			12,2			18,5			22,9		

ANNÉES	STATIONS	JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
		Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum	Moyennes	ÉCARTS Maximum	ÉCARTS Minimum
1903..	Adrar.....							16,8	36,2	2,2	14,1	28,4	2,5	5,6	14,3	1,1	5,1	10,4	1,3
1904..	Adrar.....	27,0			23,7			24,1			16,7			13,5			6.9		
	In-Salah	12,5			7,6			6,9			7,8			8,3			5,9		

(à Adrar : 7,2 en janvier, 14,2 en mai ; à In-Salah : 5,2 en janvier, 12,5 en juillet.

Nous allons voir comment les Oasis tirent si peu de profit de ce surcroît estival de vapeur.

« Pour qu'elle eût une valeur climatérique, il faudrait qu'elle quittât sa forme gazeuse. Qu'importe la quantité d'eau vaporisée dans l'atmosphère si elle ne se résout jamais en pluie bienfaisante ? Il y a en été jusqu'à 26 millimètres de vapeur d'eau en suspens au-dessus de la Mer Rouge, — plus qu'il n'y en a jamais dans l'air de Paris, — mais comme l'air surchauffé pourrait en contenir davantage, la Mer Rouge et ses rivages ne reçoivent pas de pluie[1]. »

L'humidité relative. — « Ce qui importe c'est l'*humidité relative* ; c'est la question de savoir si la vapeur en suspens est plus ou moins près de saturer l'air. Or les moussons qui soufflent du Nord (ou du Nord-Est) vers les continents en été diminuent invariablement l'humidité relative. S'échauffant sans cesse au contact de régions plus chaudes, les vents s'éloignent sans cesse de leur point de saturation, et loin de déverser sur le sol la vapeur d'eau qu'ils emportent, ils deviennent capables d'en absorber des quantités nouvelles. Les vents étésiens qui restent secs en Tripolitaine le sont à plus forte raison lorsqu'ils pénètrent dans le désert[2]... »

Or ce sont précisément ces vents d'Est et de Nord-Est que nos observatoires nous montrent arrivant sur les oasis.

Voici d'ailleurs comment, étant donnée la température dans laquelle se réalisèrent les tensions que nous avons rapportées, fut notée aux mêmes époques l'humidité relative[3].

1, 2. Schirmer.
3. Communication du Service Météorologique Algérien.

Humidité relative de l'air (en centièmes)

ANNÉES	STATIONS	JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
		Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum
1903..	Adrar.....	60,4	92,0	30 0	46,6	79,0	22,0	44,4	78,0	17,0	46.2	71.0	20,0	42,1		24,7			
1904..	Adrar.....	53.0			51,0			43,0			46,0			67,0			68,0		
	In-Salah....	49,0			31,0			45,0			54,0			53 0			58,0		

ANNÉES	STATIONS	JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
		Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum	Moyennes	Écarts Maximum	Écarts Minimum
1903..	Adrar.....							40,8	67.0	11,0	45.4	68 0	23,0	36,0	73,0	11,0	43,3	87,0	16,0
1904..	Adrar.....	63,0			62,0			66 0			65,0			65,0			59 0		
	In-Salah....	29,0			19,0			19,0			31,0			47.0			45,0		

Au contraire de la mousson du Nord, « la mousson du Sud est pluvieuse, c'est elle qui fertilise chaque année le Soudan... Ainsi la sécheresse de l'Afrique septentrionale en été est due, en somme, à la prédominance des moussons du Nord sur les moussons équatoriales[1]. »

Pour serrer cette conclusion jusqu'au cas particulier des Oasis sahariennes, il suffit de dire que la mousson du Sud, qui serait pluvieuse, n'y arrive presque jamais ; que leur voisinage, en hiver, d'une aire continentale de hautes pressions ne leur permet d'avoir que des vents secs et un ciel serein ; qu'en été, elles sont sur le passage des moussons humides aspirées par la dépression barométrique centrale saharienne (qui semble bien correspondre, vers Taodenni, avec la cuvette définitive du bassin hydrographique touatien[2] ; que de la vapeur d'eau se trouve ainsi apportée dans leur atmosphère, suffisamment pour que le ciel paraisse moins bleu qu'en hiver, souvent même nuageux, mais que cependant cet air est trop peu saturé pour permettre des condensations.

Les pluies. — Comment ces condensations pourraient-elles être déterminées ? Par des abaissements de température. « Si l'on pouvait produire à volonté le froid comme la chaleur, on tirerait de l'eau même de l'air du désert[3]. »

« Ce qui est impossible à l'homme[4], la nature se charge parfois de le faire. Pour que l'air se refroidisse en masse, il suffit qu'il se heurte à de l'air plus froid ou qu'il s'élève.

« La nature a pour cela deux moyens : les montagnes et les cyclones[5]. »

1. Schirmer.
2. *Vid. sup.*, Introduction.
3. Lichtenberg, *ap.* Schirmer.
4. Le sera-ce donc toujours ? Nos savants ne trouveront-ils pas un moyen pour transformer ce domaine saharien ?
5. Schirmer.

Des montagnes il ne faut ici rien attendre, les Oasis se trouvant à plusieurs centaines de kilomètres des monts algériens au Nord comme du Djebel Hoggar au Sud ; les plateaux voisins du Tadmaït sont d'une hauteur relative insuffisante pour rien faire de considérable dans ce sens, leur action est tellement faible qu'elle arrive à peine à faire arroser avec parcimonie les quelques ravins qui les sillonnent.

En somme on doit admettre que toutes les régions de hautes altitudes qui environnent les Oasis de près ou de loin, si elles sont fournisseuses des eaux souterraines qui permettent à celles-ci de vivre, restent cependant à leur égard sans grande influence climatologique.

Restent les cyclones dont l'intervention est par définition irrégulière et rare.

« On sait que les six mois froids de l'année sont, dans la Méditerranée, l'époque des tempêtes. On y observe alors de nombreux minima barométriques accompagnés de cyclones qui laissent tomber des pluies. La trajectoire ordinaire de ces dépressions ne fait qu'effleurer l'Afrique ; parfois cependant, elles traversent le continent et ce sont elles qui paraissent être la cause de la plupart des pluies d'hiver au Sahara septentrional... Mais c'est surtout au printemps, alors que la pression baisse brusquement par suite du réchauffement du désert, ou en automne lorsque a lieu le changement inverse, que l'atmosphère se trouble sur le continent[1]. »

On ne possède pas encore d'observations pluviométriques, car aucune des trois stations des Oasis n'est pourvu de l'instrument nécessaire ; voici tout au moins le relevé des mentions concernant les pluies pendant ces deux dernières années[2].

1. Schirmer.
2. Communication de M. Poulin, du Service Météorologique Algérien.

1904			1905		
MOIS	A TIMMIMOUN	A IN-SALAH	MOIS	A TIMMIMOUN	A IN-SALAH
7 janvier	pluie légère	»	25 janvier	»	gouttes
22 janvier	—	gouttes	27 avril	pluie légère	»
12 mars	pluie légère tout le jour	»	4 mai	—	»
16 mars	»	pluie légère	6 mai	averses	»
5 juin	averses	»	7 mai	—	gouttes
7 juin	pluie légère	»	8 mai	»	—
10 septembre	pluie	»	28 juin	»	—
17 septembre	—	»	24 juillet	»	—
12 octobre	pluie légère	»	25 juillet	pluie	»
13 octobre	—	»	23 août	»	gouttes
14 octobre	»	pluie	25 août	gouttes	»
15 octobre	»	—	27 août	—	»
20 octobre	averses	»	26 septembre	—	»
22 octobre	forte pluie	gouttes	1er octobre	—	»
20 novembre	—	pluie	9 octobre	pluie et averses	»
21 novembre	»	—	10 octobre	—	»
23 novembre	»	—	12 octobre	—	»
			14 octobre	—	»
			15 octobre	—	»
			16 octobre	—	»
			18 octobre	—	»
			23 octobre	—	»
			26 octobre	—	»
			20 novembre	gouttes	»
			22 décembre	pluie	»
			24 décembre	—	pluie

On peut observer ici que certaines pluies ont en même temps intéressé les deux stations, et que d'autres, survenues à Timmimoun, ont été signalées à quelques heures de distance par la station d'In-Salah, ou réciproquement.

A défaut d'observations pluviométriques locales, nous possédons celles de deux stations sahariennes voisines dont la dotation pluvieuse doit être à peu près celles des oasis touatiennes : à El-Goléa, la moyenne annuelle établie sur les observations de huit années et de 71^{mm} seulement ; à Ouargla, elle est de 91^{mm}.

On comprend par là combien peu les pluies, assez fréquentes d'ailleurs, qui tombent sur les Oasis peuvent être regardées comme des condensations abondantes.

Les 22 et 24 décembre 1905, la pluie signalée fut générale au Touat ; elle se prolongea à un degré extraordinaire pour le pays : elle aurait donné à peine une quinzaine de millimètres au pluviomètre ; elle a cependant suffi, dans ces terres d'argiles légères et de sables, pour provoquer l'effondrement de nombreuses foggaras ; dans les villages bâtis en briques crues séchées au soleil, elle a causé la ruine de nombreuses habitations ; dans le district de Zaouïet-Kounta et dans celui de Deldoul, cela a pris les proportions d'un petit désastre, Kaberten s'est écroulé et plusieurs mois de travail ont été nécessaires aux habitants pour réparer les dégâts.

Ailleurs, à Inzegmir, lorsqu'il a plu, la sebkha « bout » et, en bouillant, fait périr les palmiers.

Ainsi s'explique cette appréhension, bizarre et injustifiée à première vue, qu'ont les Oasiens des pluies, et leur satisfaction quand une ondée légère prend fin, comme c'est le cas le plus fréquent, avant d'avoir sérieusement mouillé le sol, laissant vite la place au ciel rasséréné et au grand soleil resplendissant.

Transports de sable. — Le régime des vents détermine, au Sahara, des manifestations climatériques

d'une espèce particulière : ce sont les *transports de sable*.

La formation des sables et des grandes dunes sahariennes dépasse en vérité le cadre de cette étude, mais nous ne saurions passer sous silence l'influence de l'élément arénacé sur l'habitabilité du pays touatien.

Les dunes « avancent, reculent, selon que tel ou tel vent domine ; elles oscillent sur place lorsque les vents se neutralisent ; en un mot, elles suivent de loin, dans leur marche lente et irrégulière, l'allure capricieuse du vent[1]. »

Les vents dominants d'Est arrachent les molécules sableuses des grands espaces dénudés qui avoisinent vers l'Est les Oasis et les emportent vers celles-ci, les déposent dans les bas-fonds, et généralement au pied et en avant de tous les obstacles rencontrés sur leur parcours.

Qu'ils atteignent une oasis, des remous se produisent et les sables se déposent à l'orée des palmeraies.

Le premier dépôt se grossit des apports qui suivent et arrive à former une dune longitudinale de 20 et 40 mètres de haut.

Les apports continuent et le vent entraîne dans le sens de sa direction le sable superficiel qui gravit la dune, dépasse sa crête et va se déposer sur son avancée.

La dune progresse ainsi et pénètre dans la palmeraie, suivie d'une seconde qui se forme derrière elle après qu'elle a un peu dépassé la lisière.

On voit de cette façon, à Akabli par exemple, à Aoulef, à Inzeglouf, à Sali, trois, quatre, cinq et même six dunes se suivant comme d'énormes vagues sableuses, à travers les palmeraies, toujours progressant l'une après l'autre vers l'Ouest.

Puis un beau jour, l'oasis traversée de part en part, elles laissent derrière elles quelques palmiers clairsemés, des *bour*, insuffisants pour former barrage de retenue ; alors elles repartent, obéissant aux vents qui les éliminent et emportent de nouveau leurs éléments vers l'Ouest

1. Schirmer.

où, par-delà l'Oued Messâoud, ils les déposeront aux abords de l'Iguidi.

L'oasis ruinée se reforme après le passage des sables, replante de nouveaux palmiers, débouche ses foggaras et reprend une vie normale jusqu'à ce que, quelque dix, quinze ou vingt ans après, les dépôts sableux se soient renouvelés et aient repris leur invasion destructive : telle oasis, Abbani, a été ainsi ensablée, ruinée, puis replantée à trois reprises depuis l'époque à laquelle remontent les souvenirs des vieillards, c'est-à-dire environ tous les vingt-cinq ans.

Le large espace qui, à Aoulef, sépare aujourd'hui les trois oasis des Oulad Zennane, des Chorfa et de Timokten, n'est qu'une trouée pratiquée ainsi par le passage des vagues de sable ; jadis tout l'Aoulef forma une oasis d'un seul tenant, avec au centre le ksar dressé sur le piton de Charef : six foggaras aboutissent dans le vide qui sépare Aoulef-el-Arab d'Aoulef-Chorfa ; on voit encore sur le sol évacué par les sables, dans leur marche vers l'Ouest, les ruines de cinq kasbas, les fondements des murs des jardins et les reliefs des canalisations ; quelques palmiers témoins se dressent encore de ci de là, et l'on voit même, au-delà d'eux, dans le fond vers l'Ouest, la dernière vague arénacée en période d'élimination.

Les palmeraies actuelles reformées sur la périphérie de l'oasis disparue sont à leur tour envahies par les sables et destinées à disparaître, elles aussi, pour laisser le tour à une réinstallation des habitants sur l'aire centrale nettoyée.

A Tit, une plaine nue s'étend à l'est du village actuel, là même où, il y a vingt-cinq ans, se dressèrent les palmeraies, tandis qu'une nouvelle oasis s'est plantée un peu plus en aval.

A Inghar, à In-Salah, à Timadanine, à Tamentit, à Oulad-Saïd et en vingt autres endroits on voit ainsi la marée sableuse dressée à l'assaut des palmeraies ; à In-Salah, elle a escaladé le rempart de la redoute française et en a envahi l'intérieur.

Il est de notoriété publique dans le Tidikelt et le Bas-Touat que la période actuelle des transports de sable a surtout manifesté une grande activité depuis quelque douze ans.

On peut admettre que chaque fois que le vent dépasse la cote 5, c'est-à-dire une vitesse de 10 à 12 mètres, il « charrie » des sables : dans la région d'In-Salah, il en est ainsi cent jours par an.

Les sables envahissent aussi par le Nord-Est : le Tinerkouk était, dans un passé récent, une immense palmeraie presque ininterrompue jusqu'aux ksour Yahia et à El-Mebrouk, sur le large estuaire par lequel l'oued Salah débouche dans le Chott Dahrani ; l'Erg en a envahi la plus grande partie, on voit encore entre les chaînons arénacés les ruines des anciens jardins et des nombreux ksour dont certains ont laissé leur nom dans l'histoire[1], et les foggaras comblées et abandonnées ; les jardins boivent aujourd'hui par des puits et se défendent contre la dune à la façon des jardins d'El-Oued.

Toute la grande cuvette de Tibecherine, à l'est des Oulad-Saïd, est également envahie par les vagues sableuses.

On constate d'ailleurs ce fait curieux que l'invasion sableuse est surtout active dans les deux zones nord et sud des Oasis, la zone médiane jouissant d'une relative immunité : il y aurait donc deux lits venteux pratiqués par les sables, dont l'un, celui du Nord, ne dépasse guère l'aval des Oulad-Saïd : El-Kef et Timmimoun restent déjà en dehors de lui.

L'autre, celui du Sud, couvre tout le Tidikelt et le Bas-Touat jusqu'à la hauteur de Tidmaïne ; l'observateur qui se tient près de ce ksar distingue parfaitement le champ de course des sables qui ont couvert de petites dunes toute la dépression déroulée sous ses yeux, à l'ouest des palmeraies ; la lisière sableuse est orientée sensiblement

1. *Supra* (première partie), *passim*.

O.-N.-O. ; en amont de la démarcation l'immense sebkha est exempte de sables, de même qu'aucun des ksour d'amont n'a plus sur ses abords orientaux la vague envahissante dressée contre chacune des oasis d'aval.

La température. — « Le désert est une contrée à température extrême où, en dépit de la latitude, il fait tour à tour plus froid que sur la Méditerranée et plus chaud que sous l'équateur. En d'autres termes, c'est un pays où la variation diurne et annuelle de la température est très grande.

« C'est la conséquence directe de la sécheresse de l'air. Plus l'air est sec, plus on voit augmenter l'insolation, c'est-à-dire la quantité de chaleur que la terre abandonne à l'espace[1]. »

Quelquefois on énonce la température d'un lieu par sa moyenne annuelle ; pour les Oasis, on devrait citer alors Timmimoun avec 24°1, Adrar avec 24°7, In-Salah avec 25°2 (moyennes annuelles de 1903).

Mais ces chiffres ne sont guère significatifs quand il s'agit de caractériser la température saharienne ; il faut ici considérer la variation diurne et annuelle.

Nous possédons sur ce point trois années et demie d'observations dans les trois stations existant aux Oasis : les températures mensuelles, maxima et extrêmes, minima et extrêmes, ont été déjà publiées[2].

La variation diurne. — Voici l'amplitude de la variation diurne telle qu'elle ressort des chiffres cités par cette publication :

1. Schirmer.
2. Par le Service Météorologique Algérien dans la *Statistique générale de l'Algérie.*

ANNÉES	STATIONS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1903	Timmimoun	15,0	17,4	19,3	21,0	20,3	17,8	20,7	20,4	23,7	21,9	14,6	16,5
	Adrar	13,1	15,2	19,1	18,8	17,9	17,8	20,7	20,4	21,4	19,9	16,9	16,0
	In-Salah	15,4	17,4	18,5	14,5	20,1	20,5	18,3	18,9	18,4	18,7	15,9	16,2
1904	Timmimoun	16,2	18,7	18,6	19,1	19,3	20,0	19.1	18,5	18,5	17,7	15,7	16,2
	Adrar	16,9	17,2	17,0	20,1	22,7	23,1	23,4	25,5				
	In-Salah	16,2	18,7	18,6	19,1	19,3	20,0	19,1	18,5	18,5	17,7	15,7	16,2
1905	Timmimoun	17,1			20,1	19,0		22.3	20,6	20,8	16,1	18,6	10,4
	Adrar		22,3	22,6	16.8	13,1	22,4	16,4					
	In-Salah	16,7	17,7	19,5	18,6	18,7	18,4	17,8	18,1	18,7	17,5	18,3	15,6
1906	Timmimoun	15,8	17,0	19.0	19,6	21,8	20,7	18,8	21,1				
	Adrar	18,4	19,4	14,5	19,7	17,7	19,9	18,8					
	In-Salah	17,2	19,3										

On pourrait penser, au premier abord, qu'avec des variations diurnes aussi extraordinaires d'amplitude, les Oasis sahariennes ne se trouveraient pas être une région aussi chaude que semble l'indiquer l'observation de ses températures maxima (maximum moyen de juillet : en 1903, 47°5 ; en 1904, 44°3 ; en 1905, 47°2).

Il ne faut pas conclure sur ce point avant de tenir compte de la longue durée de la partie chaude du jour.

« Brusquement, presque sans crépuscule, le soleil s'est levé dans le ciel clair. Ses rayons dans cette sèche atmosphère sont déjà brûlants à cette heure matinale, et sous la réverbération du sable et de la pierre, la couche d'air voisine du sol s'échauffe rapidement à son tour. Ici point d'évaporation active qui entre en jeu pour modérer le soleil. Dès 9 heures du matin, la chaleur est forte[1], elle ne cesse de monter jusqu'à 3 ou 4 heures du soir. C'est alors qu'on voit se dessiner les images tremblantes du mirage produites par la vibration de l'air chauffé comme dans un four[2].

Et pendant les longs mois d'été, la chaleur arrivée à son maximum vers 1 heure de l'après-midi, ne commence à lentement descendre que vers 5 heures ; elle se maintient longtemps après le coucher du soleil ; malgré l'activité du rayonnement la terre n'arrive pas à se débarrasser de toute la chaleur reçue et les nuits sont chaudes (minimum moyen de juillet : 27°1, en 1903 ; 25°, en 1904, 28°4, en 1905).

La variation annuelle. — Nous avons vu que la variation annuelle est la différence entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid ; elle ressort ainsi :

1903	Timmimoun.....	26.9	26.6
	Adrar.....	29.6	
	In-Salah.....	23.3	

1. Un cheval monté peut être en pleine transpiration, au bout d'une heure de pas, à 7 heures du matin, en juin.

2. Schirmer.

1904	Timmimoun.....	25.5	26.3
	Adrar.....	28.0	
	In-Salah.....	25.5	
1905	Timmimoun.....	34.0	28.8
	Adrar.....	26.3	
	In-Salah.....	26.1	

COURBE ANNUELLE COMPARÉE

DES TEMPÉRATURES DE LAGHOUAT[1] ET DES OARIS SAHARIENNES

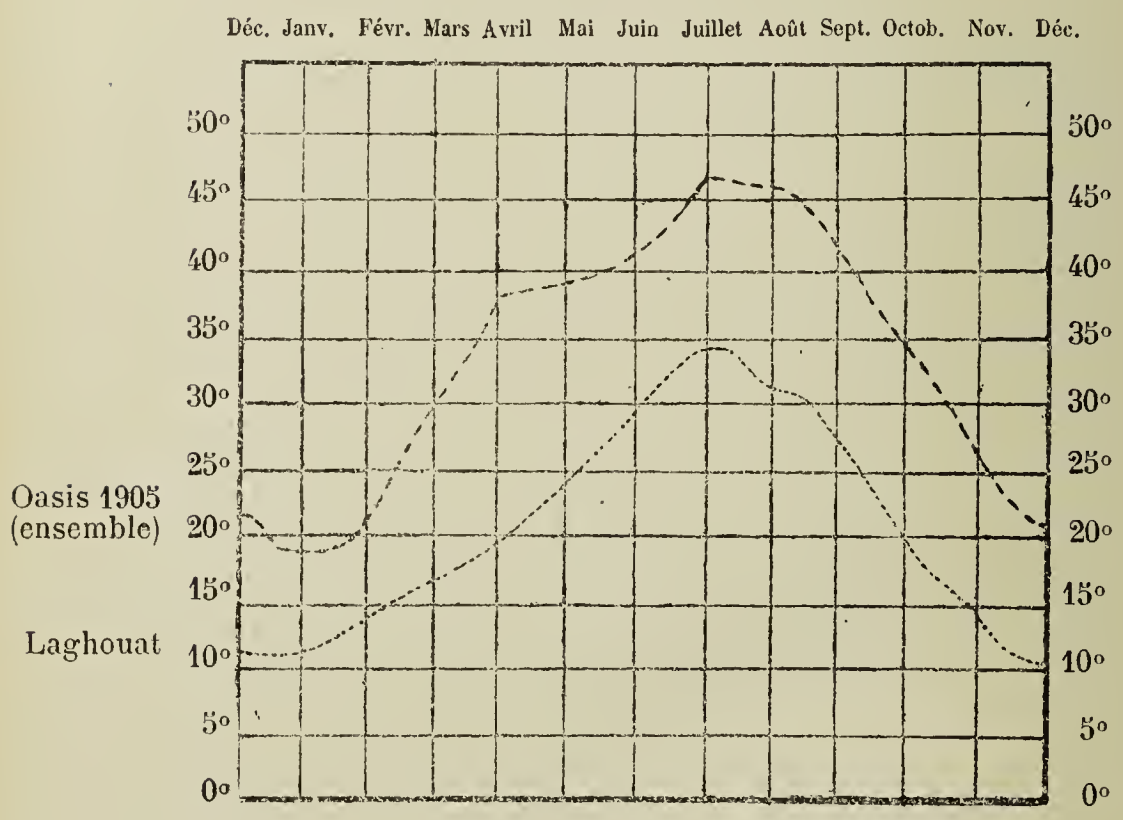

Les écarts extrêmes. — C'est pendant les deux mois qui suivent le solstice d'hiver qu'on peut espérer voir des écarts de minima tomber au-dessous de 0° (—2°8, en janvier 1903 ; —2°, en janvier 1904 ; —4°3, en janvier 1905 ; — 1°, en janvier 1906 ; — 1°, en février 1905 ; —3°4, en février 1906).

1. D'après Schirmer.

De même les écarts extrêmes des maxima sont relevés dans les deux mois qui suivent le solstice d'été (52°3, en juillet 1903 ; 50°2, en juillet 1904 ; 51°5, en juillet 1904 ; 55°4, en juillet 1906 ; 50°8, en août 1903 ; 48°6, en août 1904 ; 50°7, en août 1905 ; 51°8, en août 1906).

Mais on peut encore noter les importants écarts des mois de mai, juin et septembre, qui chaque année présentent des 46° et 48°.

L'écart entre l'extrême maximum et le minimum extrême a été, en 1905, de — 4°3 à 50°7, soit 54 degrés.

« Ainsi cette température effroyablement inégale du désert tient à sa nature même. Partout où le soleil luit dans un air sec et sans nuages, ses rayons sont plus ardents ; partout la transparence des nuits s'accompagne d'un froid plus vif. C'est la sécheresse de l'air et du sol qui rend la surface des déserts tour à tour brûlante et glacée[1]. »

L'évaporation. — L'évaporation enlève au sol l'humidité qu'il renferme.

« L'air ne pouvant contenir, à une température donnée, qu'une certaine quantité de vapeur, la quantité d'eau évaporée ne peut être grande si cette température est peu élevée. Elle est le plus intense lorsque le maximum de chaleur se trouve uni au minimum d'humidité relative : ce qui a lieu au désert[2]. »

Les obervations rapportées par les trois stations touatiennes, pour 1903, 1904, 1905 et 1906, ont été déjà publiées[3].

Nous savons donc que ces quatre périodes annuelles complètes présentent une évaporation annuelle moyenne de 6^{m}887,6.

1. Schirmer.
2. Id.
3. Par le Service Météorologique Algérien dans la *Statistique générale de l'Algérie*.

Il est extrêmement instructif de rapprocher ce chiffre de la hauteur annuelle des pluies (71^{mm} à El-Goléa).

On voit aussi que les deux extrêmes ont été :

Minimum : décembre 1904 à Timmimoun avec 153,5, soit une évaporation journalière de 5^{mm}12.

Maximum : juillet 1905 à Adrar avec 1195^{mm}2, soit une moyenne journalière de 39^{mm}8.

Le climat touatien. — Cette disproportion extrême entre les précipitations et l'évaporation — les *recettes* et les *dépenses* — mènent à une conclusion évidente :

«... Il y a *rupture d'équilibre* et dessèchement progressif. C'est là un fait d'une grande portée, car il explique toute la genèse du désert. Il fut un temps où le Sahara était une des contrées les plus humides de la terre. Des masses d'eau torrentielles ruisselaient sur ses pentes et se creusaient les larges lits que nous voyons encore ; de grandes nappes d'eau tranquille occupaient les cavités des chotts et des sebkhas aujourd'hui couverts de sel. Puis un jour, nous ne savons à la suite de quelle révolution à la surface du globe, les pluies ont cessé d'arroser abondamment le sol : la quantité d'eau tombée n'a plus fait équilibre à celle qui s'évaporait, et alors a commencé l'évolution vers le désert[1]. »

Et cette évolution s'est instituée brusquement, car les grands fleuves ont cessé de couler avant même d'avoir eu le temps de creuser des thalwegs ininterrompus, avant d'avoir réussi à entamer profondément les roches dures qu'ils avaient rencontrées.

« Surpris par la sécheresse avant d'avoir pu égaliser le fond de leur lit, d'aucuns se sont réfugiés au fond des cavités que leur courant impétueux avait traversées. Ils se sont ainsi égrenés en un chapelet de lagunes encore unies de loin en loin par une crue temporaire ; puis ces crues elles-mêmes ont disparu et les cavités se sont vidées[2]. »

1, 2. Schirmer.

Les conditions climatériques que nous venons d'observer tendent à faire de ce pays, à la longue, un désert absolu.

Si le régime des vents se maintient, si la rareté des pluies persiste, si les extrêmes températures se succèdent et si l'évaporation se poursuit, sous leurs influences complices l'aridité ira croissante, pas graduellement, uniformément, non : une ou même plusieurs années pluvieuses pourront intervenir et provoquer localement une recrudescence de vie ; mais la sécheresse reprendra le dessus tôt ou tard... à moins d'un bouleversement qui survienne pour produire une nouvelle répartition des climats.

L'enquête sur place permet de faire des constatations matérielles qui corroborent cette doctrine.

D'abord, de la fertilité ancienne du Sahara touatien les témoins abondent : ce sont des débris pétrifiés de grands gommiers. On en voit de toutes les grosseurs, épars dans certains lieux en si grand nombre qu'ils tapissent le sol ; d'aucuns sont de la grosseur d'une bûche débitée pour le chauffage, avec des longueurs de 40, 50 et 60 centimètres ; d'autres sont formés de troncs d'arbres entiers ; il en existe deux non loin de Taourirt en Reggane, qui atteignent plus d'un mètre de long, et l'un d'eux a, non de circonférence, mais de diamètre plus de 30 centimètres.

Dans les plaines désertes qui s'étendent à l'Est des Oasis sahariennes, et surtout dans celles qui se trouvent entre Aoulef, Tit et Akabli, on voit ressortir nettement sur le sol les emplacements et les contours des antiques bouquets d'arbres ; l'action climatérique a pétrifié les débris des plus gros de ces arbres, et chaque année elle provoque l'éclatement, l'émiettement de ces débris ; mais les grosses bûches sont encore nombreuses, car leur volume les aide à résister aux froids hivernaux et aux brûlures des étés mieux que ne le purent faire les branches de petit diamètre.

Un puits situé sur le trajet d'Aoulef à Akabli est muni d'une margelle constituée par des bûches pétrifiées dispo-

sées en coffrage carré et dont l'aspect est tellement caractéristique qu'en les apercevant à quelque distance, on les prend, non sans surprise, pour des bûches récemment apportées d'une forêt.

Si nous cherchons les traces d'une époque moins lointaine, nous en trouvons dans les chroniques locales qui mentionnent *barques naviguant sur les eaux dans les lacs touatiens.*

Un objet, probablement une idole, en *pierre polie* trouvé à Tamentit représente une tête dont le modèle très fini reproduit tous les détails anatomiques d'une tête de poisson de 12 centimètres de longueur.

Il faut bien inférer de tout cela que des nappes lacustres habitées d'assez gros poissons ont persisté dans les cuvettes touatiennes jusqu'à une époque relativement récente.

D'ailleurs, les nomades de l'époque gétule comme ceux de la première période musulmane, dont l'importance numérique est attestée par les diverses mentions transmises d'eux par l'histoire, ont encore trouvé *nécessairement* un Sahara, un Tadmaït, un Ahmet très notablement mieux pourvus de ressources végétales que ces régions ne le sont aujourd'hui, car maintenant il leur serait *impossible* d'y vivre aussi nombreux.

Si l'on essayait de trouver un graphique du dessèchement de ce pays, il y aurait lieu de suscrire par le coude supérieur d'un de ses lacets la période du premier tiers du XIXe siècle ; il est en effet rapporté par la tradition courante que les troisièmes ascendants de la génération actuelle, à Taourirt, possédaient un goum d'une trentaine de chevaux qu'ils allaient faire hiverner dans l'herbe verte (*âcheb*) des vallons de l'Ahmet.

Plus près de nous, le climat a encore dessiné un lacet humide : pendant le second tiers du XIXe siècle, une immense « ghaba » — terrain garni de végétation arbustive — s'étendit à l'ouest de l'oasis de Sali, où nomadisèrent les Oulad Moulat aujourd'hui disparus et des Kounta du Sud qui ne viennent plus ; là, les gens de Sali faisaient

pâturer les chameaux dont ils formaient leurs caravanes vers le Soudan : Il ne reste maintenant de cette végétation que quelques reliefs entièrement desséchés qui sont employés comme combustible.

Dans l'Aougrout, les palmiers de la lisière Est, ne boivent plus parce que le plan d'eau des foggaras a baissé et ne permet plus de les irriguer.

La chute du lacet actuel vers la sécheresse a dû commencer vers 1894, car à cette date la commune renommée place, dans le Bas-Touat, un redoublement des apports de sables, forcément consécutif à l'institution d'une période plus active de vents d'Est.

Et nous en trouvons la vérification dans l'oasis de Sali dont les sables ont envahi une zone d'environ 400 mètres sur sa partie est et sud-ouest, ensevelissant palmiers et kasbas ; dans l'oasis d'Inzeglouf où une kasba qui venait d'être construite peu auparavant s'est trouvée brusquement assaillie par la dune et à dû être évacuée par ses habitants ; aujourd'hui la crête de ses remparts et le sommet de ses tours émergent seuls au-dessus du sable.

Les pères de la génération actuelle ont encore vu la grande sebkha du Gourara, comme celle d'In-Salah, présenter en hiver de larges surfaces inondées ; dans celle-ci on en voit encore des petites, mais dans celle-là, plus rien.

De même, la grande « ghaba » du Tidikelt s'est considérablement desséchée et réduite depuis une dizaine d'années, surtout dans ses parties orientales.

Enfin, à Igosten en Tidikelt le plan d'eau a considérablement baissé, telle foggara qui irrigait naguère le bas-fond situé à l'ouest de l'oasis et alors en culture, n'amène plus maintenant ses eaux qu'en contre-bas du sol, et celles-ci ne sont plus utilisables qu'à la condition de les recueillir dans un puisard et d'installer un appareil à bascule pour les élever et les déverser sur le terrain. Cet abaissement inquiétant de la nappe souterraine est signalé à peu près partout dans le Tidikelt.

A quand le relèvement de cette courbe de sécheresse ? On ne peut le prévoir.

Les conditions physiques. — Les conditions physiques de la vie humaine procèdent de trois ordres principaux :

L'alimentation; le vêtement; l'habitation. Elles varient évidemment avec la situation économique des individus comme aussi avec les traditions des races ; elles sont assez délicates à déterminer, car elles échappent aux moyens ordinaires de la statistique ; on peut cependant arriver à en concevoir une idée assez juste si, faisant abstraction des cas individuels qui constituent des extrêmes en confort et en dénûment, on s'attache à retenir l'impression d'ensemble ; on distingue ainsi les conditions moyennes dans lesquelles vivent les êtres observés.

C'est ainsi que nous allons chercher à rapporter l'impression générale que laissent à l'observateur les populations des Oasis.

L'alimentation. — L'alimentation de tous, bêtes et gens, a pour base invariable la datte ; elle se complète pour les humains par un peu d'orge ou de blé en été, de millet ou de sorgho en hiver ; nous avons vu plus haut que la faculté journalière d'alimentation a été, en ces dernières années, de 400 grammes environ en céréales et d'un peu plus d'un kilo de dattes, par tête d'habitant.

Quant à la viande personne n'en consomme journellement, on la réserve pour les fêtes ; aussi ne voit-on jamais de viande fraîche, mais seulement de la viande salée et séchée au soleil.

On fait généralement deux repas : le déjeuner est composé de dattes que l'on *affranchit* soit avec du lait aigre soit avec un piment ; si l'on ne prenait cette précaution, les dattes répugneraient vite au goût, comme tout aliment

sucré, et de plus occasionneraient des maladies des organes digestifs et rénaux.

Le dîner est formé de couscous ou de galettes d'orge ou de blé, de millet ou de sorgho selon la saison.

Ces deux repas constituent le régime de l'universalité des habitants ; ils sont toujours peu copieux, parfois insuffisants pour calmer la faim[1] ; rares sont les gens un peu plus aisés qui les complètent par un tasse de thé prise le matin.

Comme aliments secondaires, on consomme quelques citrouilles, des petits pois, des oignons et beaucoup de piments verts et secs.

Beaucoup s'alimentent régulièrement des feuilles de céréales, cueillies vertes et cuites dans l'eau avec un peu de sel : ils vivent ainsi de leur récolte deux mois avant la moisson.

« La nourriture se compose donc en grande partie d'hydrates de carbone, d'une moindre proportion d'albuminoïdes, enfin de graisses en infimes quantité. Or si l'on examine la part de chacune de ces cathgories d'aliments dans la production de la chaleur animale, on trouve, à poids égal, les graisses au premier rang, ensuite les albuminoïdes, et en dernier lieu les amylacés. Le Saharien combine donc instinctivement — et ajouterons-nous, selon ses ressources mêmes — sa nourriture de façon à produire le moins de chaleur possible et, ce faisant, il s'adapte involontairement au climat[2]. »

Rohlfs parle de jeunes filles et de femmes « si grasses qu'à vingt ans elles ne peuvent plus se lever ni se mouvoir » ; s'il en existe vraiment en cet état, elles doivent se trouver dans une des très rares familles pourvues d'une certaine richesse ; mais en règle générale, on doit dire uni-

1. Nous avons vu plusieurs fois mesurer la quantité de grain à faire entrer dans la composition du dîner, à raison de, pour chaque convive, ce que peut tenir la main ouverte, les doigts joints et légèrement pliés.

2. Schirmer.

verselle, l'individu qui peut s'offrir une alimentation assez abondante pour devenir « gras » est une réelle exception.

Quant aux eaux, elles sont généralement de qualité satisfaisante pour l'alimentation ; elles sont légèrement laxatives, juste dans la mesure convenable pour remédier à la tendance à l'échauffement qu'occasionne la consommation de la datte : elles oscilient autour, un peu plus, un peu moins, de 3 grammes de résidu salin.

Le vêtement[1]. — Le vêtement en usage est le costume arabe, mais réduit à sa plus simple expression : un pantalon et une chemise longue, l'un et l'autre en cotonnade.

Le commun des mortels s'habille ainsi, hommes et femmes ; les gens de la classe aisée y ajoutent en hiver un burnous ou un haïk en laine, mais tous les pauvres diables, et combien nombreux, se bornent à la chemise de coton.

C'est là tout ce qu'ils emploient pour se garantir des brusques et grandes variations de la température.

Les groupes Touareg du Tidikelt ne s'habillent pas autrement ; les cotonnades dont ils usent sont seulement de teinte bleu foncé au lieu d'être blanches comme ailleurs.

Les gens pauvres vont la tête nue ; ceux qui le peuvent coiffent la chéchia ; d'aucuns y ajoutent un voile ouvert et lâche à la mode arabe, d'autres enfin s'encapuchonnent hermétiquement à la mode touareg.

Le pied est généralement nu.

L'habitation. — Les nomades ont virtuellement cessé d'exister ; ils ne réunissent pas un total de cent tentes.

1. Ce sujet a été abondamment traité au point de vue anecdotique (De La Martinière et Lacroix, — Doc. sur le N.-O.) ; nous n'avons donc à y revenir, comme d'ailleurs sur l'alimentation et le vêtement, que pour considérer leur mode d'influence sur la vie physique des Ouasiens.

Les sédentaires habitent des maisons bâties en briques crues ; elles sont petites, obscures, mal closes par des portes à claire-voie, en branches ou en planches de palmier mal jointes.

Elles possèdent pour toute literie une couche de sable qu'on renouvelle quand elle est chargée d'impuretés.

En général, une pièce sert de logement à toute une famille qui y serre en même temps ses quelques hardes et ses maigres provisions.

Aucune maison n'est pourvue de cheminée ; on fait la cuisine au milieu de la pièce, sur la couche de sable, et on recueille avec soin celui-ci quand il est souillé de suie et de cendre pour l'employer comme engrais ; la fumée envahit toute la pièce et s'échappe à la longue par les interstices de la toiture.

D'ailleurs, ces habitations rudimentaires et dépourvues de toute hygiène ne servent à leurs propriétaires que la moitié de l'année, car tout l'été, on passe les jours et les nuits à l'extérieur, soit dans les jardins, soit à l'ombre des ruelles couvertes, soit sur les terrasses.

CHAPITRE VII

Les formes de la vie végétale, animale et humaine

L'influence des conditions climatériques et physiques. — La vie humaine. — L'évolution des collectivités. — La natalité et la mortalité. — Epidémies et famines. — Ethnographie. — La vie végétale. — Les végétaux du désert. — Les végétaux des oasis. — La vie animale.

L'influence des conditions climatériques et physiques. — L'ensemble des conditions climatériques et physiques que nous venons de passer en revue a rendu, en fait, la vie *naturelle* à peu près impossible en ce pays.

Spontanément rien ne pousse que quelques plantes éphémères après une pluie, ou les arbustes des rares bas-fonds dits « ghaba », rien ne vit, que quelques rongeurs et quelques oiseaux.

On voit encore des talhas (acacia gommier ou « tortilis »), derniers témoins de la végétation arborescente que toléra jadis un climat moins inclément, verdoyer par places au pied des falaises du Tadmaït qui bordent la dépression touatienne, mais en dehors d'eux tout ce qui a persisté de vie végétale ou animale n'a pu être maintenu que par l'intervention et les soins incessants de l'homme, et si celui-ci venait à disparaître, toute vie serait à bref délai anéantie, laissant seulement le vide désertique presque absolu.

Ici même est la raison physique de la sédentarisation,

aujourd'hui presque totale, des nombreux nomades berbères et arabes qui sont venus jadis peupler les vallées touatiennes.

« La vie pastorale ne suffit pas aux besoins du nomade. Ce n'est point l'existence plantureuse de ces grandes tribus algériennes qui errent loin de nos villes, insoucieuses et hautaines, avec leurs chevaux, leurs chameaux, leurs chèvres et d'immenses troupeaux de moutons. Le nomade saharien ne peut pratiquer en grand l'élevage du mouton et de la chèvre, car l'eau est trop rare à la surface du sol. Ses chameaux sont en trop petit nombre pour qu'il puisse se permettre de les tuer et d'en manger la chair[1]. La faim est donc l'ennemi qui le guette toutes les fois que les autres ressources viennent à lui manquer. Il recourt alors à toutes sortes de nourritures étranges : gerboises, lézards, sauterelles pulvérisées, peaux d'animaux grillées et découpées en lanières[2]. Les Touareg et les Ba-Hamou d'In-Salah vont chercher les graines de drinn jusque dans les fourmilières[3].

Ce que dit Nachtigal de la préparation au pilon du fruit du palmier doum peut être journellement observé au Touat, dans la préparation de la partie la moins ligneuse des feuilles du dattier : « A entendre dans le silence de la nuit le battement mélancolique de la pierre sur la dure écorce qui ne se brise qu'à force de patience et d'efforts, on devinait que la faim tenait par les entrailles le travailleur obstiné qui se donnait tant de mal[4]. »

« Quelles soient sa sobriété et son énergie, le nomade saharien ne peut donc vivre uniquement de ses troupeaux. Travailler ? Il le pourrait, mais il ne daigne[5] ».

1. Hors le cas, du moins, où un accident ou la vieillesse les rend inutisables.

2. Quand un animal est abattu, on consomme tous les débris, intestins, peaux, etc.

3. Schirmer.

4. Nachtigal *ap.* Schirmer.

5. Schirmer.

Au Touat, il a trouvé un moyen terme, il a fait une concession : il a renoncé à sa tente, mais il s'est servi de ses chameaux pour aller commercer au Soudan et en ramener les nègres qui travailleront pour lui.

Nous verrons plus loin que cette combinaison semble bien n'avoir pas suffi pour lui assurer la pérennité de sa race, et que la faim qui l'a chassé des plaines sahariennes l'a poursuivi et rejoint sous les palmeraies touatiennes où il est à craindre que, finalement, elle ait raison de lui.

La vie humaine. — Une des fonctions les plus importantes de l'organisme sous tous les climats, nous dit Schirmer, consiste à maintenir sa température normale. Chacun sait que l'homme, comme tous les animaux à sang chaud, non seulement produit de la chaleur, mais qu'il a besoin pour vivre de garder une température à peu près constante. Que par une cause quelconque cette température s'élève ou s'abaisse de quelques degrés, la mort survient à bref délai. De là une lutte continuelle entre les influences atmosphériques, qui tendent à faire varier la température du corps, et les fonctions organiques qui tendent à la maintenir. Le système nerveux augmente ou diminue, *sous l'excitation du dehors*, la perte et la production de chaleur du corps. En un mot, l'homme ne vit qu'à condition d'adapter sans cesse sa température propre à celle du milieu extérieur[1] ».

Au Sahara l'homme vit dans une atmosphère presque toujours très sèche et dont la température est, alternativement et à de courts intervalles, égale ou supérieure, ou bien encore notablement inférieure à celle du corps.

Et il en subit l'atteinte sans atténuation, à cause de son vêtement rudimentaire et peu protecteur, et de l'état particulièrement réceptif où le laisse son alimentation parcimonieuse et insuffisante.

Quand la température s'élève, l'organisme, menacé lui-

1. Schirmer.

même d'une élévation de température, y obvie par la transpiration, et celle-ci est d'autant plus efficace et active que le milieu permet à la sueur sécrétée une évaporation plus rapide.

Or, l'air saharien, chaud et sec, procure précisément une évaporation intense : « La sueur, enlevée au fur et à mesure, n'apparaît abondante que si le corps immobile laisse se former autour de lui une couche d'air stagnante et bientôt humide[1] » dont l'effet est de ralentir immédiatement l'évaporation.

« Pour employer ici une image familière, le corps se comporte comme ces gargoulettes de terre poreuse qui deviennent d'autant plus fraîches que l'air est plus sec et qu'elles se trouvent dans un courant d'air[2]. »

C'est ce qui explique que l'homme puisse supporter l'ambiance d'une température plus élevée que la sienne sans que celle-ci s'en trouve augmentée et que l'hyperthermie n'amène la mort.

En effet, l'hyperthermie ou insolation est extrêmement rare; elle ne se produit que dans le cas où un voyageur se trouve dans l'impossibilité de boire pour remédier au déshydratement de l'organisme causé par l'activité de la transpiration.

Qui peut boire transpire et qui transpire se rafraîchit automatiquement.

Et on constate ici un résultat de l'*adaptation*, c'est que l'indigène éprouve bien moins vite le besoin de boire, de renouveler la provision d'eau de son organisme, que l'Européen récemment arrivé dans le pays : de ces deux hommes, d'égale santé physique d'ailleurs, l'un est de vigueur musculaire plus grande, mais devra boire sans presque discontituer[3], l'autre moins fort au sens étroit du

1, 2. Schirmer.

3. Rohlfs nous dit avoir bu dix litres par jour; l'auteur a bu lui-même, pendant une marche, en été, deux bidons de deux litres chacun entre quatre et neuf heures du soir, soit un litre en moyenne par heure.

mot, mais muni d'une force de résistance passive plus grande, subira moins grièvement l'influence du milieu : il fera deux jours de marche avec une petite outre de quatre litres.

Mais cette activité extrême de la transpiration fatigue et devient nuisible pour tous, car elle cause un ralentissement des autres fonctions organiques. « Il y a diminution de l'appétit et par conséquent nutrition moins active ; l'homme respire moins souvent, et par suite absorbe moins d'oxygène ; le sang lui-même circule plus lentement et les globules rouges diminuent en nombre ; en un mot il y a *anémie*[1]. Or on sait aujourd'hui que la chaleur animale a sa source dans la multitude des réactions chimiques dont notre corps est le siège. Elle varie en raison directe de l'intensité des phénomènes organiques et en particulier des fonctions nutritives. L'anémie qui les réduit au strict nécessaire est donc encore une forme de l'accommodation de l'homme aux climats chauds. »

La fraîcheur des nuits sahariennes serait bien de nature à retremper un peu l'organisme menacé par cette anémie, mais le mal est à côté du bien : l'homme fatigué et inefficacement habillé contracte vite des pneumonies : les phtisiques sont fréquents, « et le rhumathisme est une infirmité presque générale. Ces maladies sont occasionnées par les différences de température auxquelles les habitants sont exposés en été[2] ».

Ce sont là d'ailleurs à peu près les seules maladies vraiment fréquentes au Sahara ; car l'individu né malingre ou chétif est éliminé dès l'enfance par les sévérités clima-

1. Cette diminution d'activité se révèle en tout, jusque dans le sens génésique, et c'est ici même la condamnation de ce que certains ont dit de la dépravation des mœurs au Touat ; le Saharien est chaste par nécessité physique, sinon le dépérissement puis la mort le guettent. Quant aux Sahariennes qui trafiquent de leur corps, c'est beaucoup moins pour le plaisir que pour le gain qui leur permettra d'acheter une poignée d'orge pour leur dîner : que ne trouvent-elles ceci sans cela !

2. De La Martinière et Lacroix.

tériques et physiques, et d'autre part les maladies infectieuses sont rares.

« Le Sahara, ce grand déshérité, est, sous ce rapport, un des pays les plus sains de la terre : la sécheresse, la chaleur et la lumière intenses arrêtent le développement des germes et les tuent. Déjà Lyon avait observé le cas de cadavres qui se dessèchent et tombent en poussière sans se corrompre ; cinquante ans avant les recherches de Downes et de Blunt, la preuve que les germes de la putréfaction ne résistent pas à une radiation intense avait été ainsi fournie par le soleil du désert[1]. » En mars 1906, on trouva à Haci-Ghezal le cadavre d'un Beraber dans la position du tireur à genoux, les bras étendus pour maintenir son arme ; il avait été tué là-même d'un coup de feu pendant le combat de juillet 1903 : la mort l'avait simplement affaissé sur place et il s'était desséché ainsi.

« L'air saharien est donc aseptique[2]. »

L'infection palustre apparaît aussitôt que l'humidité s'allie à la chaleur, les lieux pernicieux sont les jardins des oasis dont l'ombre et la fraîcheur sont faites pour tenter ; cependant les oasis touatiennss, pauvres en eau, mal partagées en terres fertiles et en matières fertilisantes, n'offrent partout qu'une végétation peu dense que les vents pénètrent et assainissent suffisamment des miasmes qui peuvent s'y être formés : le paludisme y est beaucoup moins fréquent que dans nombre de régions de l'Algérie du Nord : tout au plus se manifeste-t-il de façon appréciable en avril et en mai, puis en septembre et octobre : aux premières grosses chaleurs et aux premiers gros froids.

En résumé, l'individu humain trouve en naissant un climat et des conditions de vie d'une dureté extrême, auxquels il ne résiste dans l'enfance que s'il est sain et vigoureux, qui, au long de sa vie, le fatiguent et l'anémient, et enfin, le guettant dès que la vieillesse fait de

1, 2. Schirmer.

lui une proie plus facile, le laissent rarement arriver à un âge avancé.

L'évolution des collectivités. — Si nous considérons maintenant les collectivités, nous les voyons dans une situation aussi peu satifaisante que les individus.

D'abord, des chiffres : en 1797, les Chorfa sont, dans les Oasis, au nombre de 8.088 âmes ; en 1828, ils y comptent encore 3.976 personnes mâles ; or, en 1906, ils ne présentent plus que 4.336 âmes, dont 2.304 masculins.

C'est ici le seul groupe ethnique ou social pour lequel le passé puisse être comparé au présent, et la comparaison est édifiante ; comme c'est le groupe « de tête », et comme, si d'une part il peut être plus gravement touché par les vicissitudes politiques telles qu'une conquête étrangère, il jouit d'autre part de la plus grande aisance matérielle qui puisse favoriser la vie en ce pays, il ne semble pas exagéré de dire que tous les autres éléments ethniques ou sociaux, ses voisins et subordonnés, ont, selon toute probabilité, dû subir, comme lui, de graves diminutions.

Et cette proposition se confirme bien par ce que nous voyons aujourd'hui.

Les enfants sont peu nombreux (28,6 p. 0/0 de 0 à 14 ans), et la mortalité les atteint longtemps, car les adolescents sont en petite proportion (11,3 p. 0/0), les adultes se maintiennent, mais ils disparaissent vers la limite de l'âge mûr et on ne trouve que peu de vieillards (14,1 p. 0/0).

Les populations des Oasis ne présentent cependant pas une particularité relevée chez toutes les collectivités en dégénérescence : la prédominance de l'élément féminin ; ici la population féminine est inférieure à la masculine (23.672 féminins contre 25.429 masculins).

Ceci peut s'expliquer par les apports masculins fréquents venus de l'extérieur.

Nous avons vu[1] arriver aux Oasis une quantité de tribus qui, après s'être diminuées de ceux de leurs membres qui se sédentarisèrent, restèrent encore nombreuses à l'état nomade, peuplant le Meguiden, le Tigourarine, le Bas-Touat vers Foum-Tilia, et jusqu'à l'Ahmet ; les grandes tribus des Amor-Mellouk et des Ouled Bou-Saâda vécurent dans les « ghaba » du Tidikelt : Que reste-t-il de tout ce monde ? A peu près personne. Il n'y a pas aujourd'hui cent tentes nomades dans tout le territoire des Oasis. Les anciennes collectivités se retrouvent-elles au moins chez les sédentaires ? Nous avons pu faire une enquête particulière dans la tribu des Meharza : il y reste juste trois individus qui descendent vraiment des Meharza hilaliens ; tous les autres sont des immigrés récents, des déracinés de toutes les tribus du Sud Algérien : Chaânba, Oulad-Naïl, Laghouat-Kcel, Trofi, Hamyanes, Doui-Meniâ, etc.

Les Oulad Bahammou et les Oulad Mokhtar sont les deux rameaux formés par la grande tribu des Amor Mellouk ; or, nous y avons trouvé à peine une douzaine d'individus qui se connaissent cinq ascendants dans le pays, tous les autres sont des immigrés.

Et cette disparition des collectivités qui ne parviennent à faire durer leurs dénominations que grâce à d'incessants apports de l'extérieur, n'est pas spéciale aux habitants du bassin touatien.

Jadis la population du Sahara était relativement dense.

« Les Senhadja, nous dit l'auteur du « Roudh-el-Kartas[2] », se divisent en 70 tribus.... Chacune de ces grandes tribus comprend plusieurs branches qui se subdivisent à l'infini. Toutes ces peuplades appartiennent au Sahara et occupent dans le Sud un espace de sept mois de marche de long sur quatre mois de marche de large, qui s'étend depuis Noul-Lamta (Oued Noun) jusqu'au sud de l'Ifrikïa

1. Dans la première partie.
2. Il écrivait en 1326. Traduit par A. Beaumier.

et de Kaïrouane, c'est-à-dire toute la contrée comprise entre les Berbères et le Soudan.

« Ces peuplades ne cultivent pas la terre, leurs richesses consistent en bétail et en chameaux. »

Aujourd'hui que les reconnaissances françaises ont parcouru tout le Sahara, dans le Sud jusqu'au Soudan et dans l'Ouest jusqu'à Tindouf, on sait ce qui reste de tout ce monde : dans l'Ouest, rien du tout, et dans le Sud, tous les Touareg réunis arriveraient avec peine à aligner un millier d'hommes.

Que si l'on voulait retrouver les anciens habitants du Sahara dans les « Maures » qui se trouvent aujourd'hui entre Tombouctou et l'Atlantique, en Maurétanie, on n'en serait pas moins amené à admettre : 1° que leur importance numérique a diminué puisqu'ils trouvent à vivre sur un moindre espace ; 2° qu'ils ont été conduits à se concentrer dans ce moindre espace par l'inhabitabilité croissante de leur ancien domaine saharien.

La natalité et la mortalité. — Comment donc se produit cette marche vers l'extinction des collectivités touatiennes ?

D'abord, comme nous l'avons vu, par une faible natalité (29,1 naissances pour mille habitants[2]), ensuite par des coupes sombres que font le climat, les épidémies et les famines, amenant un excédent des décès sur les naissances (33,0 décès pour mille habitants[3] ; excédent des décès sur les naissances : 3,9 pour mille habitants).

La faiblesse de la natalité est une conséquence des conditions climatériques et physiques de l'existence.

1. 31,0 chez les Européens d'Algérie (de Peyerimhof. — Enquête sur les résultats de la Colonie) et 32.1 chez les Musulmans algériens (Gouvernement Général de l'Algérie. — Statistique générale).

2. 20,5 chez les Européens d'Algérie (de Peyerimhof. — Enquête sur les résultats de la Colonie) et 18,5 chez les Musulmans algériens (Gouvernement Général de l'Algérie. — Statistique générale.

L'homme reçoit du climat l'anémie et son alimentation ne l'entretient que dans un état de médiocrité physiologique ; de plus, ses ressources sont courtes, n'ayant pas toujours la poignée d'orge ou de millet dont il voudrait dîner, il dispose encore moins de la somme, si minime soit-elle, qui constituerait le *don nuptial* d'une épousée : physiquement, il n'a pas envie d'une femme, et matériellement il n'assurerait pas sa dépense : donc il se marie peu ; quant aux fêtes permettant des rencontres occasionnelles, si elles peuvent procurer un appoint à la natalité, leur résultat est sans lendemain, car les filles-mères, très nombreuses dans chaque ksar, n'ont ni la volonté ni le moyen d'élever leur progéniture et celle-ci disparaît vite.

Epidémies et famines. — Les épidémies sont fréquentes ; en mars et avril 1906, la méningite cérébro-spinale[1] a fait plus de deux cents victimes à Charouine et Tasfaout-en-Gourara : 66 pour cent des habitants ont disparu[2].

A la fin de l'hiver 1904-1905 une sorte d'influenza[3] a emporté 64 personnes à Tasfaout-en-Timmi (29 pour cent des habitants).

Le kebir actuel des Oulad Ouchen, qui est âgé d'environ 40 ans, a vu dans son ksar trois grosses épidémies.

A Oudrar-en-Tinerkouk, une épidémie de « tehem », sorte de paludisme aigu, vida en 1885 seize maisons sur quarante qui constituaient alors le ksar.

Il n'est pas de village tout au long des Oasis où les habitants n'aient à citer une, deux épidémies, de mémoire d'homme vivant.

Ils font même cette réflexion, dont la justesse aurait besoin d'être contrôlée, que la plupart des épidémies éclate

1. Diagnostic du docteur Guth.
2. Compte rendu du commandant du territoire citant l'estimation du médecin.
3. Diagnostic du docteur Aubert.

dans les années qui suivent celles pendant lesquelles des gens du pays ont fait le pèlerinage de La Mekke, et que le germe de ces fléaux est par ces pèlerins rapporté d'Orient.

Les famines se sont de même souvent répétées, et les nombreuses mentions qui nous en sont parvenues émaillent tout au long l'histoire des Oasis [1].

Elles peuvent d'abord être amenées par une cause climatique directe : en 1905, par exemple, se reproduit un fait enregistré déjà pour l'année 1861 : un vent chaud dessèche les fleurs des palmiers récemment fécondées et les épis en formation des céréales dans presque tout le Bas-Touat : des gens sont morts purement de *faim*; le fait n'a pas été officiellement constaté par des médecins diplômés, mais il suffisait, à la fin de l'été, de parcourir les ksour et d'observer les faces émaciées des individus languissamment couchées sur les places et dans les ruelles, pour apprécier le degré de privations supporté et la détresse qui avait emporté les plus faibles.

D'autres fois, le climat n'est accusable que comme cause médiate : des sauterelles arrivent, dévorent tout, céréales, arbustes, feuilles des palmiers, régimes de dattes, et séjournant dans le pays dont le climat leur est propice, elles rendent toute culture impossible pendant deux et même trois années consécutives.

« En 1659, une famine terrible survenait au Touat, selon ce que nous rapporte Abou-Zid Abd-er-Rahmane ben Omar Et-Touati.

« Les sauterelles ayant envahi tout le pays restèrent pendant quatre mois entiers à dévorer les dattes qui mûrissaient sur les palmiers ; elles ne laissèrent pas une feuille aux arbres ni une plante dans les jardins.

« Les habitants tombèrent dans la détresse la plus profonde, les dattes se vendirent un metkal d'or et demi la livre.

1. Première partie, *passim*.

« Pendant trois années les sauterelles restèrent dans le pays...

« Aussi, dès la fin de la première année, la mort commença de faucher parmi les malingres, les veuves, les orphelins, les enfants ; dans le Timmi seul, on inhuma certains jours 1.000 morts; à Makra, dans l'Efel-Noughil, on enterra en un jour 50 hommes et 120 femmes de roture, plus 370 personnes métisses ou nègres, tant hommes que femmes. »

Et à vingt reprises, les chroniques locales nous signalent des rééditions de ce fléau.

On n'a d'ailleurs qu'à regarder ce qui se passe en ce moment même : les sauterelles[1] sont arrivées aux Oasis en octobre 1905; après des alternatives de départ et de retour selon le caprice des vents, elles ont pondu dans le Bas-Meguiden, dans l'Oued Messâoud, et leurs élèves se sont abattues sur les oasis, dès mars 1906 ; en juin, le district du Tinerkouk est signalé comme complètement pillé et tous les autres districts gourariens ou touatiens sont plus ou moins gravement atteints jusqu'au Reggane ; en ce mois de novembre 1906, elles viennent de faire leur réapparition, causant, dit un témoin oculaire, des « dégâts inouïs » dans les jardins déjà garnis des orges et des blés en herbe.

Voici ce que rapportent communément les gens du pays à leur sujet : Les sauterelles arrivent en général chaque huitième année du calendrier ; toutes les invasions ne sont pas d'égale importance, ni comme nombre, ni comme durée, mais il est assez fréquent qu'elles séjournent deux ou trois ans ; quoi qu'il en soit, huit ans après leur arrivée, on est à peu près certain d'en voir venir de nouvelles.

L'occupation française permettra dans l'avenir de tirer au clair cette question de périodicité.

Pour en terminer avec ces « sales bêtes », que nous n'aurons pas à étudier davantage, car elles n'apparaissent

1. Du genre pèlerin.

dans les Oasis qu'à l'état de pérégrination et devront donc rester en dehors de l'étude de la *vie animale* au Touat, disons qu'il ne faudrait pas se faire une idée trop haute de la contribution qu'elles fournissent à l'alimentation des Sahariens ; on en ramasse beaucoup, c'est vrai, mais elles sont surtout mangées par les femmes et les enfants ; les hommes les méprisent, ils les considèrent seulement comme un « trompe-la-faim » — « elles ne tiennent pas au ventre », disent-ils.

Ethnographie. — Nous pouvons maintenant distinguer la situation ethnographique des différentes races qui habitent les Oasis ; elle est présentée par le tableau de « Récapitulation par races » qui a suivi le « Recensement de 1906 ».

Pour tirer des chiffres de ce tableau l'enseignement qu'ils comportent, il ne reste plus qu'à les présenter sous la forme suivante :

Proportion pour cent de chaque âge

RACES	POPULATION DES DEUX SEXES					
	Enfants	Jeûneurs	Jeunes hommes et Jeunes femmes	Age mûr	Vieillards	TOTAUX
Arabes	30,9	12,2	24.5	17,9	14.5	100.0
Berbères	30,2	12,1	25,7	19,5	12,5	100,0
Nègres	20,6	12,6	34,8	21,4	10,6	100,0
Juifs	34,1	8,9	22,5	16.7	17,8	100,0
Métis	28,8	10,5	27,2	18,6	14,9	100,0
Ensemble de la population	28,6	11,3	27,1	18,9	14,1	100,0

On voit de suite le groupe enfantin de beaucoup le plus prospère chez les Juifs ; les Arabes et les Berbères présentent encore les leurs en bonne condition (2 p. 0/0 au-

dessus de la moyenne) ; les métis se conforment à celle-ci ; seuls les nègres se montrent particulièrement dépourvus (6 0/0 au-dessous de la moyenne) : ceci tient à leur condition même, car nombre d'entre eux se trouvent dispersés individuellement chez des maîtres peu fortunés et restent dans l'impossibilité de fonder une famille.

La catégorie des « jeûneurs » ou adolescents rétablit l'égalité entre les trois races blanches, qui présentent une population de 0 à 20 ans de 3 0/0 supérieure à la moyenne d'ensemble à laquelle les métis continuent à se conformer de même que les nègres persistent à ne pas l'atteindre (33,2 0/0 seulement de nègres de 0 à 20 ans devant une moyenne de 39,9) : la cause vient d'en être dite.

Ces nègres vont maintenant prendre une grande avance avec 34,8 0/0 de personnes âgées de 20 à 29 ans, mais ici les influences climatériques et physiques n'ont rien à voir non plus que la démographie ; c'est le résultat des nombreux apports d'adolescents que la traite procura et dont l'arrêt s'est produit depuis l'occupation française.

A part eux, il va être intéressant de voir comment se comportent les trois gros éléments ethniques, arabe, berbère et métis, à partir de l'âge adulte : les métis s'y présentent en tête (27,2), suivis par les Berbères (25,7) puis les Arabes (24,5) ; l'avance des Métis ne provient pas de la prolificité puisque leurs enfants sont moins nombreux, nous l'avons vu, que ceux des Berbères ou des Arabes, mais ils ont profité ici d'apports constitués, d'une part, par les affranchissements qui font passer dans leur groupe des individus antérieurement « possédés » (mamlouk) et classés « nègres », et d'autre part, par les naissances mixtes — peu nombreuses, car c'est ici le père qui *teint* l'enfant, et les gains attribuables de ce chef au groupe métis proviennent exclusivement des produits de métis avec négresses, ou de ceux très rares, de métis avec blanches.

Les Juifs se présentent ici en état d'affaissement (2 0/0 de moins que les Arabes), mais ce n'est que passager et nous les verrons bientôt reprendre le dessus ; il est bon de

constater d'ailleurs que leur effectif restreint est peu favorable au dégagement de moyennes qui puissent utilement servir à mettre en valeur des indications générales.

En abordant l' « âge mûr », nous voyons chaque groupe ethnique garder les mêmes positions respectives, si ce n'est le métis qui fléchit un peu et laisse prendre la tête aux Berbères, mais si nous considérons les « vieillards » nous pouvons saisir l'effet des conditions climatériques et physiques sur chacun des groupements.

Le plus faible est celui-là même que le travail... agricole, dirons-nous, a le plus livré au climat, tout en n'ayant qu'une aptitude moindre à la résistance à cause de la détresse de son existence physique : le nègre ; il ne nous offre que 10,6 p. 0/0 de vieillards.

Un autre travailleur de la terre marque la même propension à disparaître dès le déclin de l'âge mûr, c'est le Berbère (12,5) ; l'Arabe moins adonné au travail et le métis moins impérite à supporter le climat résistent plus longtemps, avec 14,4 et 14,9 p. 0/0 ; enfin la longévité appartient au Juif moins prodigue du travail de ses mains, et plus soigneux sans doute de sa vie physique, alimentation, vêtement, habitation : il nous donne un contingent de 17,8 p. 0/0 de vieillards (7,2 de plus que le nègre et 2,9 de plus que la moyenne).

Les conclusions coulent de source.

L'Arabe et le Berbère se présentent à peu près à égalité d'avantages, cependant l'élément berbère est plus robuste car il présente plus adultes et moins de vieillards, et si ses conditions de vie physique, en s'améliorant, viennent à lui permettre d'augmenter un peu son groupe enfantin, il peut prendre le dessus sur son rival arabe.

Le Juif enfante beaucoup, mais probablement pour des causes physiologiques résultant de son isolement, de la consanguinéité exiguë de ses unions, — car il ne se marie que dans son milieu, — ses adultes se montrent peu nombreux, peu vigoureux, et disparaissent vite : ceux qui

résistent fournissent un beau contingent de vieillards... inaptes à entretenir la prospérité du groupe.

Les nègres font peu d'enfants et meurent vite : ils semblent donc ne pouvoir durer à moins d'apport de l'extérieur.

Les métis sont moins notablement riches en enfants que les blancs et ils ne durent pas plus que ceux-ci : si leur groupe adulte paraît assez florissant, il le doit à des gains faits sur les groupes voisin comme il a été dit.

Il convient de joindre à ces données un renseignement d'enquête : il est de la plus grande rareté de trouver un métis qui se connaisse *quatre ascendants*.

Serait-ce donc que cet élément n'est pas fixe, qu'il se reproduit peu et s'éteint vite si on vient à interrompre l'intervention des éléments métisseurs ?

Dans ce cas l'avenir serait inquiétant, car ce groupe fournit la majorité de la population oasienne, et surtout sa partie travailleuse ; or l'un de ses éléments formateurs est tari depuis que l'occupation française a fait cesser les apports nègres.

Il aurait été intéressant de comparer cette situation des populations des Oasis avec celle des collectivités de mêmes races du Nord de l'Algérie, mais un semblable dénombrement, détaillé d'après les mêmes principes, n'a pas encore, que nous sachions, été opéré dans les pays nord-africains.

Une dernière remarque sur la proportionnalité des deux sexes : les Arabes et les Berbères montrent la légère prédominance habituelle du sexe masculin, plus accusée même qu'on ne l'observe généralement ailleurs ; mais nous savons que cet excès peut provenir des recrues fréquemment fournies par les tribus sud-algériennes.

Chez les nègres, la prédominance masculine est énorme puisqu'elle atteint sensiblement 50 0/0 ; mais il faut tenir compte que beaucoup de masculins ne sont pas des *natifs*, mais des *importés*, et que l'importation jeta naguère sur le marché beaucoup plus d'adolescents que de jeunes filles : l'explication est suffisante.

Quant aux Juifs et aux métis, ils présentent, surtout ces derniers, une grosse prédominance féminine, environ 10 0/0 ; comme au reste leur production enfantine accuse la légère prédominance normale des masculins, il semble bien qu'on doive chercher la raison de l'excédent total féminin dans un fait social : nombre de blancs élèvent au rang d'épouse, ou de *mère de l'enfant*, de jeunes négresses, et les répudiant ensuite, ils leur procurent l'entrée dans la classe métisse.

La vie végétale. — « Au Sahara, la vie des plantes se règle non sur la succession du froid et de la chaleur, mais sur l'inégale et toujours précaire distribution de l'eau. Aussi ne connaissent-elles que deux saisons : courte période de végétation lorsque le sol est humide, longue période de repos pendant la sécheresse[1] ».

D'après leur façon de résister à celle-ci et d'utiliser les périodes humides, on peut les diviser en deux catégories : les *éphémères* et les *persistantes*[2].

Les végétaux du désert. — Les éphémères sont tendres et fragiles, n'ont presque pas de racines, aucune défense contre le soleil ; mais en quelques semaines elles auront grandi, fleuri, porté des fruits. Lorsque les dernières traces de la pluie tombée se seront évanouies dans le sol, les éphémères mourront et le désert reprendra sa teinte jaune et terreuse ; mais elles auront terminé le cycle de leur existence, elles laisseront leurs graines qui germeront à leur tour.

« Les plantes persistantes sont armées contre la sécheresse[3] ». Placées dans ce milieu où nous avons vu l'homme, les mêmes causes produisent chez elles les mêmes effets que nous avons vus chez celui-ci. L'homme transpire, et pour maintenir le degré d'hydratation nécessaire à son organisme, il boit ; la plante elle aussi trans-

1, 2, 3. Schirmer.

pire, c'est-à-dire livre à l'évaporation l'humidité de ses tissus ; mais comme elle n'a pas, de même que l'homme, le remède à côté du mal, et comme son approvisionnement aqueux est peu renouvelable, elle ne réussit à *persister* qu'en faisant durer celui-ci le plus possible.

« Et pour cela, l'évaporation est réduite au minimum pendant la sécheresse par une série de modifications de forme et de structure.

« Une des plus fréquentes est la réduction de la surface. Les feuilles tombent dès le début de la sécheresse, ou bien elles restent très petites, ou encore elles sont remplacées en tout ou partie par une armure d'épines impénétrables à l'air : les touffes épineuses, à petites feuilles ou sans feuilles, tiennent la première place dans la végétation des déserts.

« Le tamarix étel ne possède, en guise de feuilles, que des pointes minuscules aux interstices de ses branches ; le talha, le célèbre acacia gommier, a des feuilles si petites qu'on ne voit de loin que les branches et les épines...

« C'est surtout dans la structure interne que l'accommodation au désert se révèle. Presque toutes les plantes sahariennes sont remarquables par la rapidité de la transformation ligneuse.

«... Mais c'est encore mieux dans les feuilles que se sont accumulés les appareils de défense. Les unes sont raides, dures, luisantes, recouvertes d'un vernis mauvais conducteur de la chaleur ; chez d'autres, l'épiderme plus mince est couvert de poils... Quelquefois les cellules épidermiques sécrètent une huile volatile qui enveloppent la plante d'une vapeur mauvaise conductrice de la chaleur... ou bien elles se remplissent de mucilage aussi rebelle à l'évaporation qu'une couche de gétatine...

« Les stomates, ces organes respiratoires de la plante, sont particulièrement protégés...

« La sève même devient plus rebelle à l'évaporation en se chargeant de sels de soude et de magnésie...

« Aux multiples défenses qui protègent l'eau précieuse

s'ajoute le développement des organes chargés de la recueillir. Les racines des plantes persistantes acquièrent des dimensions énormes... elles sont, de plus, souvent munies d'une gaine isolante... on dirait qu'elles se sont transformées en tuyaux étanches pour ne pas perdre une goutte de liquide sur leur parcours...

« L'eau ainsi recueillie est mise en réserve. Il existe, en effet, chez les plantes désertiques, des vaisseaux spéciaux qui se vident au fur et à mesure des besoins de la plante...

« Il n'est pas jusqu'aux graines qui ne se soient adaptées à la sécheresse. Sous nos climats, c'est le dessèchement des fruits qui fait tomber les graines sur le sol ; au désert, c'est le contraire... Les graines qui périraient si elles étaient exposées à l'air, car rien alors ne les protège, peuvent rester pendant des années dans leurs capsules[1] » — jusqu'au jour, longtemps attendu parfois, où une pluie gonflera celle-ci, en provoquera l'éclatement et en épandra le contenu sur le sol mouillé où la germination sera immédiate.

Est-il possible d'ajouter quelque chose à tout ce qui précède de notre savant auteur, et de mieux indiquer jusqu'à quel point la vie végétale s'est accommodée au climrt saharien ?

Telle est bien en particulier la structure, comme la façon de vivre, des végétaux du bassin gouraro-touatien, dont quelqu'un a pu dire qu'en dehors de ses oasis, il pouvait être considéré comme une des régions les plus affreuses du grand désert saharien.

Nous n'entreprendrons pas ici une nomenclature des plantes du désert, elles sont déjà connues[2], et nous sortirions ainsi de l'étude générale des formes et de l'adaptation que nous poursuivons.

En plus de cette végétation naturelle éphémère ou persistante, on trouve dans les Oasis mêmes les espèces

1. Schirmer.

2. F. Foureau. Essai de catalogue des plantes, arbres et arbustes algériens et sahariens.

domestiques que l'homme entretient pour sa subsistance et ses besoins.

Les végétaux des Oasis. — Elles se réduisent, comme nous le savons déjà, au palmier-dattier, à quelques cultures arbustives, tabac, henné, piment, et aux céréales.

« Le palmier dattier *(phœnix dactylifera)* est lui-même assez mal armé contre la sécheresse. Son tronc haut de dix à seize mètres, ses feuilles pennées, de large envergure, offrent à l'évaporation une vaste surface : il est donc obligé de pomper sans cesse de l'eau par ses racines et ne subsiste qu'aux endroits où il rencontre une perpétuelle humidité[1]. »

Nous avons déjà étudié la vie et la culture du palmier, mais c'est ici le lieu de montrer comment il se comporte vis-à-vis du climat, or nous avons à citer sur ce point une particularité intéressante qui, pensons-nous, n'a pas encore été signalée : c'est la faculté de supporter, à un moment donné de son existence, sinon un temps d'arrêt du moins une période de moindre activité végétative, un stationnement physiologique.

En effet, tous les palmiers ne parcourent pas forcément le cycle vital que nous avons décrit plus haut.

Si à un moment quelconque de son existence l'arbre vient à souffrir, sa vie diminue d'activité, s'arrête même tout à fait ; végétant juste pour ne pas mourir, il se maintient longtemps au point où il en est, quitte à repartir en vigueur si les conditions ambiantes redeviennent favorables.

Et c'est ici la raison pour laquelle il ne convenait pas d'essayer de traduire par des nombres d'années les différentes périodes vitales que nous avons caractérisées : un palmier peut rester gharsa ou mekernefa toute sa vie, s'il n'a pas l'eau nécessaire pour monter à l'âge supérieur : au Timmi même, quelqu'un disait un jour devant nous que

1. Schirmer.

l'oasis gagnait beaucoup vers l'Ouest parce qu'il y avait de grandes plantations jeunes sur la lisière de ce côté : elles y étaient en effet... d'aspect ; c'étaient des « gharsa », mais des « gharsa » arrêtées faute d'eau et dont, après enquête, nous apprîmes que la plantation remontait « à trois ans avant la mort de Ba-Hassoun ; » elles avaient donc seize ans d'âge.

D'autres palmiers s'arrêtent dans les périodes supérieures pour la même raison.

Si l'eau nécessaire vient à leur être donnée avant l'épuisement de leur aptitude à supporter la disette, ils repartiront ; sinon la vétusté les atteindra dans ce développement incomplet, et ils prendront toutes les marques de la décrépitude sans avoir jamais connu l'épanouissement de l'âge mûr (bekra).

Il existe un certain nombre de palmiers, qui quoique abandonnés par l'homme et totalement privés d'irrigation, continuent à végéter ainsi, ou plus exactement dépérissent très lentement ; ils sont simplement les reliefs d'oasis ruinées, et ils sont d'un rapport insignifiant : on compte dans les années de récolte, c'est-à-dire un an sur deux, quarante de ces palmier pour emplir de dattes un sac que trois ou quatre palmiers irrigués suffisent à remplir.

Au reste, toutes les cultures, palmiers, arbustes, céréales, poussent à force d'eau d'irrigation chichement mesurée, et tout a subi l'offense du climat : le palmier moyen des Oasis est d'aspect à peu près égal au palmier malingre de Biskra, sa récolte, quand elle donne, est moins abondante que celle de ce dernier, et elle est négative une année sur deux ; son fruit est de qualité fort inférieure, et des palmiers « deglet-nour » d'Ouargla transportés à Deldoul ne donnent que des dattes peu appréciables.

Le tabac donne de feuilles qui ne trouveraient pas acheteur sur les marchés du Nord.

Quant aux céréales, non-seulement elles sont elles aussi dégénérées et ne produisent que du grain petit et souvent « non-marchand », mais encore les rigueurs climatériques

ruinent la récolte plus ou moins totalement trois années sur quatre, de l'aveu des habitants.

En 1905, on a vu dans tout le Bas-Touat des blés et des orges de bel aspect, l'épi formé, et l'on a espéré une année d'abondance ; cela semblait assuré, la maturité était proche et rien ne le menaçait : or un petit vent du Sud-Ouest pas fort, un peu tiède, a soufflé astucieusement pendant trois jours, résultat : les épis désséchés, la récolte nulle, non-seulement pour les céréales, mais encore pour les dattiers qui étaient déjà fécondés, et dont les régimes, brûlés eux aussi, n'ont produit que la petite datte sans noyau et sans drupe des arbres abandonnés.

Le millet et le sorgho qui constituent les cultures d'été, ont aussi souvent à souffrir des vents desséchants ou des premiers froids nocturnes qui apparaissent dès octobre.

La vie animale. — « L'accommodation au désert est naturellement moins visible chez l'animal que chez la plante. L'animal peut, grâce à ses facultés de migration et au choix de ses repaires, se soustraire à certaines conditions physiques que subit la plante attachée au sol. On reconnaît cependant à certains traits communs l'influence du milieu...

« Un fait caractéristique — et qui, du reste, n'est pas particulier au désert,— est l'harmonie de couleur qui existe entre la fauve et le sol. Le chameau, la gazelle, les reptiles, presque tous les animaux sauvages du Sahara ont la teinte grise ou faune du désert. Il y a là l'effet d'une sélection naturelle : dans une contrée où la vie est difficile, ceux-là seuls ont vécu qui, de loin, se confondent avec le sol.

« La nécessité de franchir de grandes distances pour trouver des pâturages (ou pour boire) se reconnaît au développement des membres moteurs. Le mouton lui-même a un corps singulièrement osseux et effilé, remarquable par la longueur des jambes, et il possède, dans une moindre mesure cette aptitude à la marche qui est un des traits caractéristiques du chameau et de l'autruche...

« Le trait distinctif de la faune comme de la flore saharienne est l'adaptation à la sécheresse. Presque tous les animaux du Sahara, même les mammifères, ont la faculté de vivre en ne buvant qu'à de longs intervalles.

« Le chameau réalise le type parfait du grand mammifère organisé par le désert. Facile à nourrir [1] (comme qualité sinon comme quantité), peu sensible au froid et à la chaleur, doué de beaucoup de fond et d'une grande force musculaire, agile malgré l'étrangeté de sa démarche, puisqu'il est capable de franchir de véritables chaînes alpestres, le chameau réalise ce miracle : un grand mammifère qui[2]... » ne perdant que lentement ces qualités de bêtes de somme, peut passer quatre ou cinq jours sans boire, lorsqu'il est en marche.

« Le cheval ne mène dans les oasis qu'une existence précaire[3]. » D'abord le climat a beaucoup de prise sur lui et son énergie s'affaisse considérablement pendant l'été; de plus le fourrage est rare, et sa pitance ne comporte souvent qu'un peu de drinn ou de paille de céréales, et des dattes.

Il a, naguère, vécu en assez grand nombre dans ce pays : il s'y trouva encore deux cents chevaux lors de la guerre de 1895, mais il a presque complètement disparu depuis : les habitants en donnent pour cause la transformation politique et économique qui a suivi la conquête française, mais il n'est peut-être pas déraisonnable d'y voir aussi, pour une part, le contre-coup de la courbe de sécheresse qui a débuté vers 1894 et qui a fait périr une grande partie de la végétation des « ghabas » du pays.

L'âne est l'idéal animal de l'exploitation et de service dans ce pays à courtes ressources, bien mieux que le chameau dont les besoins nutritifs sont impossibles à satisfaire pour les trois quarts des Touatiens.

1. Il lui faut de 12 à 15 kilog. de végétaux comme ration d'entretien.

2, 3. Schirmer.

Il est peu pourvu en tissus musculaires et montre un gros ventre, car sa nourriture est grossière et peu abondante, il est haut sur jambes, marche en voyage à une vitesse moyenne égale à celle d'un cheval et fait des journées de 50 kilomètres, endurant bien la soif et vivant alors avec un ou deux kilogrammes d'orge et une poignée de dattes sèches.

Le mouton offre les mêmes particularités physiologiques : pauvre en chair, ventru, haut perché, capable de marcher deux jours sans boire ; il s'est débarrassé de sa pelisse de laine qui l'eût beaucoup gêné dans ce pays d'extrême chaleur, et s'est vêtu de poil, d'un poil court et fin.

On ne le laisse pas aller dans les jardins qu'il dévasterait et il ne trouve que rarement autour des ksour un lieu où il puisse pâturer ; il passe donc sa journée à errer dans les ruelles ensablées des villages, rongeant ici un morceau de bois de palmier, là une vieille outre abandonnée, plus loin une corne ou un débris quelconque épars ; enfin, le soir, il reçoit de son maître une maigre pitance rapportée du jardin : quelques feuilles de citrouilles ou un peu de luzerne et quelques dattes sèches, ou bien encore les noyaux restés d'un repas de dattes, mis de côté un par un et concassés.

Le régime et la misère physiologique sont les mêmes pour la chèvre, et c'est vraiment miracle que, comme la brebis, elle réussisse cependant à fournir un peu de lait.

Dans ce pays où la récolte d'un propriétaire *moyen* n'est souvent que de quelques décalitres, où la moisson se fait à la main en cueillant épi après épi, on comprend que la poule, au reste assez commune, ne saurait guère trouver à picorer le grain nécessaire à sa nourriture : elle s'alimente d'immondices qu'elle va chercher jusque dans les latrines : inutile d'ajouter qu'elle est petite et maigre à un point qu'atteignent rarement ses malingres congénères algériennes.

CHAPITRE VIII

Les Possibilités d'avenir

La sécurité. — Le régime fiscal. — Les travaux d'eau. — La défense contre les sables. — Les améliorations culturales. — Les voies de communication. — La route intercoloniale. — Le télégraphe transsaharien. — L'organisation rationnelle des Oasis. — Une vieille prophétie qui se vérifie.

Nous connaissons maintenant tous les détails de l'histoire des Oasis sahariennes et les raisons générales et immédiates qui ont déterminé leur occupation effective par la France ; nous connaissons aussi leur valeur intrinsèque, leur consistance, leurs ressources, les conditions dont doit s'y accommoder l'existence ; il ne nous reste plus qu'à envisager quels modes devra adopter l'intervention de leur tuteur actuel pour les entraîner avec lui dans l'orbite du progrès et de la civilisation, pour leur faire jouer un rôle utile dans le développement de l'empire africain dont elles font maintenant partie intégrante.

La sécurité. — Le premier d'entre les bienfaits que puissent désirer les habitants des Oasis, c'était l'instauration de la sécurité intérieure et extérieure : la certitude pour chacun, noir ou blanc, de n'être pas détroussé et égorgé en voyage, ou emmené sur un marché marocain et vendu comme esclave, ou encore réduit à contempler, du haut des tours de sa kasba, les pillards comblant ses foggaras, mangeant ses orges et cueillant ses dattes sans qu'il puisse rien pour s'éviter la ruine.

Or, tout cela a pris fin depuis la conquête française :

aujourd'hui, celui qui sème de l'orge la récolte, celui qui féconde ses palmiers en mange les dattes, les travailleurs peuvent s'éloigner impunément des ksour, entretenir et agrandir leurs foggaras ; le bien-être augmente et pousse vers une certaine prospérité ethnographique qui s'accuse déjà : en 1862, pour la distribution d'un cadeau chérifien, on recensa 5.856 enfants ; or, nous en avons trouvé 7.575 (compris 524 négrillons) en 1906.

Des théories de voyageurs s'allongent fréquemment sur les sentiers qui raient la plaine fauve, allant aux échanges dans un ksar voisin ou se rendant à quelque fête votive ; le moindre nègre, le plus craintif des harratines s'éloigne sans hésiter de son oasis, seul, muni d'un simple bâton qu'il tient par chaque bout, horizontalement derrière la nuque, pour aller demander au « bureau » un permis de circuler pour l'Algérie.

Et c'est plaisir en vérité de voir tous ces pauvres hères se gaudir, savourer cette joie, invraisemblable pour eux, de jouir en paix de la libre disposition de leur personne, de se sentir à l'abri des malandrins et des coupeurs de route.

Cette joie se lit dans les yeux des gens que l'on rencontre et elle fournit le thème sans cesse repris de leurs discours, aux individus comme aux djemâas, entre eux comme en présence des « autorités » : « heure de bien », « jour heureux », « jour béni », « c'est Dieu qui vous a envoyés », etc.

Elle est tellement vraie, tellement profonde qu'ils en arrivent à, sans sourciller, vider leur maigre escarcelle lorsqu'une fois par an le « bureau » envoie l'ordre de verser l'impôt.

Le régime fiscal. — C'est qu'en effet l'impôt qui leur est réclamé aujourd'hui est d'une autre importance, d'une autre exigence, que ceux que fournirent autrefois quelques-uns d'entre eux seulement.

En effet, les Chorfa et les Merabtines en étaient tout

d'abord exonérés, et comme ils détenaient, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le recensement des eaux de 1670, la part de beaucoup la plus forte de la fortune locale, ils étaient pour leur clientèle roturière ou métisse des patrons riches à l'aide desquels on pouvait toujours avoir recours si les exigences des fonctionnaires chérifiens ou des suzerains nomades avaient un peu laissé à court les pauvres diables.

Quant à ceux-ci, ils étaient « taillés et corvéés » à merci, c'est entendu : ils devaient normalement l'*âchour* ou *dîme*, le dixième de leurs récoltes, puis le *zekkat*, tant par habba d'eau ; accidentellement c'étaient encore la *mouna*, vivres en nature et la *sokhra*, gratification en argent, fournies l'une et l'autre aux agents de passage, et aussi la *difa*, autre contribution réclamée fréquemment en nature et parfois en numéraire.

Il faut encore citer le tribut d' « amitié », décuplé par leurs exigences journalières, que perçurent les suzerains nomades pendant l'époque où le Prince des Croyants diminua ses exigences au point d'envoyer lui-même des cadeaux importants.

Mais il faut noter ces trois points remarquables qui, toujours, laissèrent quelque répit aux plus pauvres d'entre ces pauvres gens :

1° La dîme ou âchour n'était fixée qu'après chaque évaluation *annuelle* de la récolte, ce qui fait que quand celle-ci était faible ou nulle (nous avons vu combien c'est fréquent en ce pays), la dîme diminuait en proportion, quitte à remonter en une année plus prospère ;

2° Cette dîme était versée *en nature*, grandement facilitée ainsi, car les espèces monnayées ont toujours été rares, et pour s'en procurer le producteur est souvent obligé de consentir un prix avili ;

3° Il existait un *minimum imposable*, une sorte de « cens fiscal », le niçab, qui était fixé à quatre « charges » moins un quart (récolte totale, tant dattes que céréales), ce qui — au moins théoriquement et sauf abus blâmable —

laissait toujours le *nécessaire* de sa subsistance au plus modeste cultivateur.

Inutile d'ajouter que le prolétaire noir ou blanc, libre ou « possédé », échappait au fisc, acquittant seulement quelques corvées, transport de lettres missives, travail contributif dans les palmeraies des Zaouïas ou des Chorfa, toujours suivi d'ailleurs d'un repas qui, pour maigre, le dispensait de mourir de faim.

Aujourd'hui au contraire, l'impôt est unique, c'est une *lezma* fixe calculée, nous l'avons vu, de façon à demander environ 20 cent. par palmier *existant et recensé*.

Ce taux paraît dès l'abord assez élevé, car la récolte *moyenne* du palmier *existant* et *recensé* ressort, selon que nous l'avons vu, à environ 14 kilos, valant environ 2 fr. 50, et le taux qui la frappe représente ses huit centièmes (8 p. 0/0) ; mais encore il faut tenir compte que nous considérons ici un pays de *monoculture*, et même, pourrait-on dire, de *monoressource*, car il est sans industrie et sans commerce appréciables, et ne possède par conséquent aucun moyen de se procurer le numéraire en quoi est exigible cet impôt[1].

Comme au reste, chaque djemâa dans son district est laissée libre du choix des voies et moyens pour la perception de cet impôt, et comme elle est embarrassée de demander ce 8 p. 0/0 de leur intégral revenu aux seuls propriétaires de palmiers qui n'en pourraient mais, elle en arrive à répartir l'impôt non seulement entre toutes les sources de la fortune, palmiers, eaux, bétail, mais encore entre *tous* les habitants quelles que soient leurs facultés.

Un métis, un nègre affranchi d'hier, qui ne possèdent rien, doivent, à titre de capitation 2 fr. 50 (au Timmi, au Bouda, à Tamentit et ailleurs) ; mieux encore, une femme, dès qu'elle a atteint l'âge du jeûne, et sans posséder davantage que ceux-là, doit au même titre 1 fr. 25.

1. « L'impôt global de 270.000 francs est beaucoup trop lourd pour les Oasis. » (Rapport annuel du Commandant du territoire pour 1905).

Les palmiers paient, les eaux paient, le bétail paie, et parfois plus qu'en Algérie : à Aoulef, quand le palmier a payé 12 cent., qu'il soit bon ou mauvais, même en terre sèche, même le palmier mâle, le chameau paie encore 5 fr. 60 (contre 4 francs en Algérie), le mouton ou chèvre, 55 cent. (contre 25 cent. en Algérie), l'âne, 2 francs (rien du tout en Algérie).

Tout est atteint, et lourdement, et tout doit s'acquitter en argent monnayé : la nécessité d'en trouver a avili le prix des dattes au Gourara en 1905.

De plus, la somme imposée, qui met ainsi à l'épreuve la plus sérieuse toutes les forces contributives du pays en une année de bonne récolte, cette somme est fixe, rigide, inflexible quand la récolte est faible ou médiocre, c'est-à-dire une année sur deux en moyenne pour les palmiers, et deux ou trois sur quatre pour les céréales.

Des dégrèvements ont déjà dû être demandés par l'autorité locale ; mais ils interviennent au dernier moment, car il faut que le défaut de récolte soit d'abord constaté sur place, puis que la sanction de cette constatation soit obtenue de l'autorité gouvernementale qui est bien loin, et pendant ce temps les contribuables ont vécu inquiets, ne sachant quel sort sera le leur, envisageant les pires solutions, comme les Khenassa du Gourara qui, en l'été de 1906, s'étaient décidés à abandonner leurs ksour et leurs palmeraies pour aller tenter de vivre dans le Tadmaït, du produit de la chasse et de la recherche des plantes bulbeuses du Sahara.

Le dégrèvement est un expédient et non un système normal[1].

Maintenant que l'on connaît mieux le pays qu'au moment où cette lezma fut fixée, il semble qu'il serait équitable de renoncer à cette sorte de tribut, d'amende de

1. « ... L'impôt est trop lourd et il faut le diminuer si l'on ne veut ruiner complètement et pour toujours les Oasis... » (Rapport annuel du commandant du territoire pour 1905). Le colonel Laperrine conclut que cet impôt soit réduit à 170.000 francs.

guerre, pour instituer un système fiscal plus adéquat et plus équitable.

On procède déjà en Algérie à l'estimation annuelle de la récolte en céréales préalablement à la fixation du quantum de l'âchour, ne pourrait-on donc agir de même aux Oasis, sinon pour les céréales qui ne suffisent pas même à la consommation locale, du moins pour la récolte de dattes qui offre en général un excédent, mais qui est sujette à de tels écarts qu'à certaines années le spectre de la famine peut apparaître.

Et ne serait-il pas équitable encore de tenir compte du départ aujourd'hui établi entre les palmiers productifs, selon leur âge et leur emplacement, et ceux dont on ne peut attendre aucun produit[1].

La question de l'impôt est de la plus haute gravité, car par elle peut être facilitée ou rendue impossible la rénovation du pays *anémié*, profondément appauvri, que la France a placé sous ses lois.

Non seulement l'impôt ne doit pas absorber tout le revenu sous peine de se nuire à lui-même en détruisant celui-ci, mais encore, ici, il a des raisons spéciales d'être très modéré :

1° Parce que le revenu est très faible, et étant de source à peu près unique et instable, peut faire presque totalement défaut une notable partie du temps ;

2° Parce que l'habitant, après avoir prélevé sur son revenu la part nécessaire à sa subsistance, en doit encore

1. « ... Et il faut avoir un peu pratiqué les ksouriens pour savoir combien notre système d'impôt est défectueux. Les gens du Touat savent bien qu'à Ouargla les indigènes sont constamment obligés de vendre des palmiers pour en payer l'impôt. La taxe est en effet la même dans les bonnes et les mauvaises années et porte uniformément sur le palmier qui fournit 50 ou 100 francs de dattes et sur celui qui ne fournit rien. » (Le Chatellier *in Bulletin Correspondance africaine*, 1885).

Les gens du Touat n'ont plus aujourd'hui rien à envier à ceux d'Ouargla : les ventes de palmiers ont commencé.

affecter une autre part à l'entretien du capital qui périclite sans cela, comme nous allons le voir un peu plus loin.

Les inconvénients de l'impôt de répartition n'avaient d'ailleurs pas échappé à la clairvoyance du général commandant la division d'Oran, qui écrivait au Gouverneur général de l'Algérie, dès le 29 novembre 1900.

« ... Quant aux Oasis, je préfèrerais à la lezma fixe un impôt de quotité basé sur les palmiers...

« Au début cet impôt ne serait pas exigé ou serait aussi faible que possible, de façon à ne pas décourager les ksouriens, à engager les propriétaires à développer leurs palmeraies... »

Et à son tour, le Gouverneur général écrivait au Ministre de la Guerre, en juin 1001 :

« ... Il convient d'agir avec la plus extrême prudence pour ne pas aliéner les populations qui n'ont pas été accoutumées, jusqu'à ce jour, à supporter des charges de cette nature, et n'ont pas encore les ressources leur permettant d'y subvenir... »

Ceci n'a pas cessé d'être absolument vrai et la question fiscale demande une solution urgente.

Les travaux d'eau. — Nous venons de dire que le capital qui constitue la fortune des Oasis exigeait un entretien pour ne pas péricliter ; en effet, la base primordiale de cette fortune c'est l'eau.

Nous avons étudié en son lieu l'hydraulique touatienne ; nous avons vu la propension des foggaras à de moindres débits, leur fragilité qui les met à la merci des pluies suivies d'effondrements et à celle des vents qui les ensablent.

Nous avons vu aussi que le budget communal affecte une allocation de 35.900 francs en 1906 pour l'entretien et la revivification de ces drains indispensables ; cette somme est répartie par l'autorité locale entre les différents districts sur justification des travaux effectués : les propriétaires d'une foggara se réunissent, s'adjoignent même des

auxiliaires qu'ils salarient, et tous passent au travail les journées d'été qui ne réclament pas leur présence dans les jardins, évidant les galeries ensablées ou éboulées, prolongeant vers l'amont les branchements supérieurs, ou en forant des nouveaux ; le jaugeage est opéré ensuite et il leur est remis une subvention proportionnelle à l'augmentation du débit obtenue.

Le système est excellent, les habitants en profitent de toutes leurs forces ; ils vont même plus loin et certains ksour, comme Noum-en-Nas, demandent à être admis à contracter un emprunt collectif dont ils se libéreraient par des annuités qu'on leur fixerait, dans le but d'employer la somme ainsi trouvée à la prompte revivification de leurs nombreuses foggaras *mortes*, ensablées ou éboulées depuis de longues années.

Il serait du plus haut intérêt que l'autorité pût les suivre dans cette voie, autant qu'ils veulent s'y engager, même en leur procurant le moyen d'emprunter, en empruntant au besoin pour eux, afin d'utiliser l'activité qu'ils manifestent sur ce point, dût-on diminuer quelque peu les allocations affectées aux ateliers de sondages artésiens.

En effet, comme on l'a vu plus haut, le budget de 1906 prévoit pour ceux-ci une dépense de 15.000 francs qui, jointe aux dépenses antérieures, ne paraît pas procurer des résultats proportionnés à l'effort déployé : les insuccès sont fréquents et coûteux, et il se pourrait que l'administration française soit d'ici peu amenée à reporter toute sa sollicitude sur les travaux des foggaras qui, eux du moins, présentent cet avantage que la dépense est proportionnelle aux résultats obtenus et *constatés*.

La défense contre les sables. — Les palmeraies que menacent les sables peuvent être protégées avec quelque efficacité au moins pour un temps : au moyen de « djérid » ou feuilles de palmier, fichées dans le sable et reliées entre elles de façon convenable, on forme une

mince haie morte, haute de 80 centimètres environ, que l'on fait régner tout au long de la crête de la dune envahissante.

Cette haie a pour fonction d'arrêter net les sables superficiels auxquels le vent fait gravir les pentes extérieures de la dune, et qui, sans cette intervention, dépasseraient la crête pour aller grossir de plus en plus les pentes intérieures, c'est-à-dire celles qui progressent vers les plantations : on conçoit de suite que les sables qui se buttent ainsi contre la haie s'amassent à son pied et contre elle, et qu'ils lui font perdre toute l'efficacité dès que leur exhaussement continu leur permet d'affleurer sa tranche supérieure.

Il faut alors que l'homme revienne et établisse une nouvelle haie au-dessus de la première : ce renouvellement s'impose en général au bout de deux ans.

Ici, comme dans les travaux d'eau, l'autorité locale peut exercer une intervention bienfaisante et hautement utile.

En effet, il est telles localités où la dune d'invasion est très étendue et très active, et déjà ici la défense ne va pas sans quelques tiraillements ; les propriétaires, immédiatement menacés, ont vite épuisé leurs ressources en djérid, et ceux dont les jardins sont plus éloignés ne s'empressent pas toujours à fournir leur contribution de palmes à la défense commune.

De plus, ces localités très menacées arrivent assez promptement à être à court de palmes, car celles-ci servent par ailleurs à de multiples usages, et l'on voit des haies de défense, des « afrag » de deux ou trois kilomètres de développement, que leurs auteurs n'ont plus le moyen de remplacer.

Pour éviter l'ensablement rapide de l'oasis en perdition, il y aurait à intervenir en décidant une localité voisine non menacée à fournir ses palmes d'excédent.

Il conviendrait d'accorder dans certains cas des subventions du même genre que celles attribuées aux travailleurs

des foggaras, car le travail visé est de première utilité, et l'on trouve dans le Bas-Touat des oasis où les gens s'avouent franchement impuissants et débordés.

Les améliorations culturales. — En attendant que la sécurité ait provoqué une certaine prospérité ethnographique, que l'application d'un système fiscal, rationnel et modéré, ait permis un certain relèvement économique auquel auront aidé les travaux d'eau et ceux de défense contre les sables, il est opportun de guider dès maintenant les populations vers les améliorations culturales susceptibles d'augmenter soit le stock à offrir à la consommation, soit les éléments du commerce d'exportation, et en définitive le bien-être général.

L'autorité locale est déjà entrée dans cette voie : dans les trois postes français ont été créées des pépinières où l'on tente d'acclimater des plants de différentes essences arborescentes et arbustives apportées du Nord ; dès qu'on aura obtenu quelques réussites, on pourra distribuer des sujets dans les différents districts assez mal pourvus actuellement en arbres fruitiers.

Le Commandant du territoire fait lui-même des distributions de graines potagères et encourage les habitants à les introduire dans leurs jardins ; il y a beaucoup à faire dans cet ordre, soit pour faire adopter des espèces nouvelles, comme la pomme de terre, soit pour régénérer les espèces existantes, qui sont toutes abâtardies.

Les céréales sont aussi susceptibles d'un certain développement et le Chef d'annexe du Touat n'a pas manqué d'y apporter son attention : c'est cette région qui apparaît, nous l'avons vu, comme le principal producteur de grains.

Mais il reste encore à étudier de très près les moyens d'encourager et d'accroître non seulement les plantations de palmiers, mais encore les quelques cultures industrielles déjà existantes, déjà connues sur les marchés, et dont

l'écoulement restera assuré, même si la production augmente : ce sont le henné, le tabac, le cotonnier et le piment.

Le coton permettra à l'industrie locale de remplacer dans bien des cas des étoffes actuellement importées, peut-être même pourrait-il parvenir sur le marché français, puisque dès aujourd'hui on y voit arriver les cotons du Niger, de la région Ségou-Tombouctou et même ceux des plateaux intérieurs du Dahomey ; de leur côté, le henné, le tabac et le piment sont des produits à grande valeur spécifique et à poids léger qui peuvent supporter les frais de longs transports sans cesser d'être rémunérateurs pour le producteur.

Ils constituent donc des éléments sérieux de richesse dont le développement est de première importance pour ce pays.

Les autorités françaises ont aussi cherché à encourager l'augmentation du cheptel en instituant des concours tant pour les chameaux que pour les chèvres et les ovins ; des primes relativement importantes sont ainsi distribuées périodiquement.

Le but cherché ainsi serait fort désirable, aussi bien pour augmenter les éléments de la consommation locale que pour procurer, par les chameaux, le moyen aux Touatiens d'aller commercer à l'extérieur, au Nord et au Sud, comme ils l'on fait jadis.

Mais la difficulté réside dans la pénurie de pâturages naturels et de fourrages verts ou secs artificiels dont on ne pourra augmenter la culture que lorsque l'eau disponible aura été augmentée elle-même.

Un essai très intéressant a été fait par le chef d'annexe du Tidikelt : il a fait venir du pays d'Adghagh deux taureaux et six vaches ou génisses « zébu », ces bovins ont pu traverser le Sahara en mars, en usant de chaussons en peau de chameau pour marcher impunément dans les plaines pierreuses, et ils sont revenus, arrivés au Tidikelt, au prix global de 1.000 francs, soit en moyenne 125 francs par tête.

Mais l'embarras s'est produit, à l'arrivée, de savoir à qui les confier : les habitants ont témoigné moins que de l'empressement à les prendre en charge, même à l'annonce qu'ils bénéficieraient des produits, car ils appréhendaient de ne pouvoir parvenir à les nourrir convenablement et suffisamment.

Les voies de communication. — Nous avons vu que le budget communal prévoit une dépense de plus de 5.000 francs pour « l'aménagement des routes et des puits qui les jalonnent », c'est dire que l'importance de la question n'a pas été méconnue par l'administration ; il ne saurait évidemment être ici question d'établir des chaussées plus ou moins carrossables que personne n'utiliserait et que les intempéries éroderaient et ensableraient.

Mais il est souhaitable que dans aucune direction, ni à l'intérieur des Oasis ni vers le territoire algérien, ni vers le pays touareg, le voyageur ne soit réduit à faire plus d'une journée de route sans trouver au moins un abri, un simple toit, et, autant que possible, auprès de celui-ci un puits : cela a déjà été commencé dans plusieurs directions, et particulièrement à l'intérieur du Tidikelt.

C'est l'un des moyens de faciliter les déplacements individuels fréquents, et par suite de développer les relations commerciales.

La route intercoloniale. — En mentionnant, un peu plus haut, les routes qui partent vers le pays touareg, nous avons touché au grand rôle que sont appelées à jouer les Oasis dans l'empire africain français.

En effet, si d'une part elles terminent, complètent de façon indispensable la colonie algérienne[1], d'autre part

1. Rohlfs : « Avant tout, les Français devraient reporter leur frontière jusqu'à l'oued Saoura, c'est d'ici en effet que partent toutes les difficultés, tous les désordres, et, tant qu'ils n'occuperont pas ces frontières naturelles, il n'y aura aucun calme durable dans le Sud de la province d'Oran. »

elles présentent le seul moyen possible de jeter une voie de communication entre celle-ci et la colonie soudanaise.

Aux mains d'une autre puissance, elles s'enfonçaient comme un coin entre ces deux entreprises coloniales de la France, et les condamnaient à rester irrévocablement étrangères l'une à l'autre, inaptes à se secourir, ou tout au moins à coordonner leurs actions, dans l'éventualité d'un conflit pendant lequel la métropole viendrait à perdre la maîtrise de la mer.

Malgré leur médiocre valeur intrinsèque, elles eussent presque valu une guerre, rien que pour être acquises, car si la race française doit vraiment avoir, en Afrique, le bel avenir dont nous voyons l'aurore en Algérie et au Soudan, c'est par elles que l'âme nationale pourra rayonner sans rencontrer d'obstacle depuis les rives de la Méditerranée jusqu'à celles de l'Atlantique et du golfe de Guinée.

Quelle sera l'importance de cette voie intercoloniale ?

On la rêva d'abord très grande, marquée par plusieurs chemins de fer transsahariens : il fut établi des projets Gabès-Tchad, Biskra-Ouargla-Tchad, Ouargla-Niger, Alger-Laghouat-El-Goléa-Niger, Oran-Aïn-Sefra-Touat-Tombouctou ; tous furent ardemment prônés par leurs auteurs et donnèrent lieu à de longues polémiques par la presse périodique et par le livre ; sur le terrain, ils inspirèrent les efforts d'une pléiade d'explorateurs ; ils suscitèrent même d'importantes entreprises, telles la mission Flatters, de funèbre mémoire, la mission Blanchet qui finit presque aussi mal, la mission Foureau-Lamy qui, plus heureuse, réussit à traverser tout le Sahara, mais qui, du même coup, permit de mesurer les immenses difficultés que rencontreraient l'établissement et l'exploitation économique d'un railway transsaharien.

Aussi l'opinion française n'entrevoit plus aujourd'hui la communication intercoloniale que très petite, réalisée par un seul fil télégraphique : malgré l'hostilité du climat, malgré l'appréhension que cause le dessèchement progres-

sif de ces régions, l'œuvre semble bien valoir mieux que ce minimum actuellement admis.

Le télégraphe transsaharien. — En ce moment, le réseau télégraphique algérien s'arrête à Beni-Abbès et à El-Goléa, mais une ligne militaire prolonge ce dernier poste jusqu'à Timmimoun, aux Oasis mêmes ; de son côté le réseau soudanais atteint Tombouctou : relier ces deux terminus actuels, distants d'environ 2.270 kilomètres *sur le terrain,* tel est le but visé par les deux gouvernements coloniaux de l'Algérie et de l'Afrique Occidentale française.

Des agents techniques ont déjà, de l'un et l'autre côté, exploré le terrain et établi des avant-projets pour la construction d'une ligne électrique aérienne sur appuis métalliques, suivant le parcours :

Timmimoun.	(à environ)
Adrar (en Timmi)	180 kilom.
Akabli.	440 —
Tirechoumine	550 —
Taguerguera	680 —
In-Ziza[1]	940 —
Timissao	1.140 —
In-Ouzel.	1.300 —
Timiaouine (jonction algéro-soud.)	1.440 —
Telaïa.	1.660 —
Bourem (sur le Niger)	1.960 —
Tombouctou	2.270 —

Les différentes étapes de ce parcours seraient, dans la région désertique (Tirechoumine-In-Ouzel), jalonnées de cinq petits bordjs où résiderait le peu nombreux personnel chargé de la surveillance et de l'entretien de la ligne.

Ces bordjs, dont la construction précéderait tout autre travail, serviraient déjà, dès le début, de points d'appui et de magasins à vivres pendant les deux campagnes d'hiver prévues pour l'établissement de la ligne, qui ne

1. M. Combe-Morel, de l'A. O. F., et M. Etiennot, de l'Algérie.

nécessiterait, d'après les prévisions, qu'un personnel de 75 agents et travailleurs de tout ordre, et une équipe de 200 chameaux[1].

Les frais d'établissement de cette ligne ont été évalués, pour le tronçon algérien, à moins de 2.700.000 francs, et pour le tronçon soudanais, à 510.000 francs, soit au total 3.200.000 francs environ.

Une telle ligne transsaharienne si avantageuse au point de vue politique et militaire français, se justifie déjà économiquement, car elle serait en mesure de transmettre le mot à un prix beaucoup plus bas que les câbles sous-marins de la côte atlantique.

« Actuellement, un télégramme déposé à Tombouctou doit parcourir exactement 2.497 kilomètres de fils et subir au moins cinq transmissions pour atteindre Dakar.

« S'il s'agit d'un câblogramme pour France, il devra acquitter une taxe de 1 fr. 50 par mot pour le trajet sous-marin[2] ».

Le mot qui coûte donc aujourd'hui 1 fr. 50 au minimum serait au contraire transmis par la ligne transsaharienne pour 40 cent. ou 50 cent[3]. : elle pourrait donc prétendre à accaparer non seulement les correspondances du Soudan français, mais encore celles de l'A. O. F. tout entière jusqu'à Dakar et Konakry, comme aussi toutes les correspondances internationnales à destination de la côte guinéenne et même d'au-delà : elle deviendrait la voie belgico-congolaise et anglo-sud-africaine.

Complétée par un branchement prévu, Bourem-Tchad, et par une ligne congolaise elle serait plus tard recherchée par les télégrammes allemands destinés à l'Est-Africain.

C'est dire toute la prospérité qui l'attend, comme

1. Rapport du chef de la mission télégraphique algérienne transsaharienne.

2. Rapport au Gouverneur général de l'A. O. F. sur le projet de ligne transsaharienne (1904).

3. *Ibid.*

moyen de liaison privilégié entre la plupart des colonies européennes d'Afrique et leurs métropoles.

L'organisation rationnelle des Oasis. — Le point de vue que nous avons abordé plus haut, touchant le rôle des Oasis sahariennes dans l'empire africain-français amène à se demander si leur organisation actuelle, fidèle à des traditions séculaires, est bien celle qui leur permet le mieux de jouer efficacement maintenant ce rôle de « chemin international. »

L'Algérie française a, sur son flanc ouest, un voisin animé de sentiments assez douteux qui, parallèlement à elle, se prolonge dans le Sahara par le Tafilelt d'où les Berabers, désavoués par lui il est vrai, lancent leurs razzias sur la Saoura, le Touat et même l'Adrar soudanien — témoin le combat qu'un de leurs partis soutint opiniâtrement contre les troupes du territoire de Tombouctou en 1905.

Il semble donc à désirer qu'un même commandement politique et militaire, dont le siège doit être vers la Zousfana-Guir, en face du Tafilelt hostile, puisse étendre son action tutélaire sur tous les territoires qui forment la lisière exposée aux coups de cet ennemi, Saoura et Touat, afin de coordonner les moyens de défense et de répression.

Si cette proposition, juste militairement et politiquement, ne contrarie pas les intérêts économiques de ces régions, rien ne pourra lui être objecté.

Or, qu'avons-nous vu au cours de cette étude ? Toutes les relations commerciales du Gourara-Touat, assimilées avec l'Ouest depuis 1900, insignifiantes avec l'Est, sont presque uniquement (plus des 4/5) avec le Nord : les caravanes sud-oranaises ravitaillent vraiment ce pays, étendent leurs transactions dans tout le Gourara et le Touat supérieur, Bouda, Timmi, Tamentit, Fenoughil.

Pourquoi le Commandant du « Territoire d'Aïn-Sefra », qui permet à ces caravanes de partir du cercle de Géry-

ville et qui protège leur route dans les annexes de la Zousfana et de la Saoura, ne surveille-t-il pas leur séjour dans l'annexe du Gourara-Touat ? Il suivrait ainsi ses administrés tout au long de leur voyage et ceux-ci ne trouveraient pas aux Oasis d'autres autorités que celle qui les connaît et est connue d'eux.

Et combien cette solution, avantageuse pour l'une et les autres, n'apparaît-elle pas plus désirable encore si l'on étudie un instant ce qui se passe du côté opposé, vers la lisière sud des Oasis !

Ici, où ne pénètrent pas les gens du Nord, se montrent les caravanes du Sud, Hoggar, Taïtok, Arabes de l'Adrar soudanien.

Tout ce monde vient se ravitailler au Tidikelt, son indispensable marché, s'arrête dans le Bas-Touat, au Reggane et remonte jusqu'à Zaouïet-Kounta où il échange ses moutons poilus contre du tabac qu'il portera au marché de Tombouctou.

Nous apercevons donc une démarcation précise entre la zone d'action des Algériens et celle des Sahariens, elle est entre le Fenoughil et Zaouïet-Kounta.

Ne serait-il pas bon que, si d'un côté le Commandant du « Territoire d'Aïn-Sefra » se trouve en mesure de voir aller et venir ses administrés sud-oranais entre Géryville et le Timmi sans qu'ils aient à sortir de sa juridiction, de les sauvegarder aussi sur tout leur parcours contre les entreprises hostiles à craindre de l'Ouest, il puisse exister plus loin une autre autorité qui commanderait au Tidikelt et au Bas-Touat en même temps qu'à tous les Sahariens déjà soumis, qui connaîtrait par eux et surveillerait les Soudanais venant du Sud, et qui s'efforcerait en même temps à assurer l'influence française sur les Sahariens du Sud-Est, les Azguer, qui la sentent actuellement trop éloignée d'eux encore[1].

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, le Gouverneur général a réalisé, en avril 1906, la réforme dont il est question.

Une vieille prophétie qui se vérifie. — Il est impossible de n'être pas frappé de la façon singulière dont s'est réalisée, au cours de ces deux derniers siècles, la vieille prédiction que nous avons rapportée[1], touchant l'avènement du sultan Moulaï-Ismâïl et la destinée politique ultérieure du pays touatien.

« *Il est écrit dans les livres qu'à la fin des temps* — rappelons que l'authenticité de ce texte, fixée par la mort de son auteur[2], remonte aux environs de l'an 1600 — *viendra un sultan de la descendance de Hassane, qui règnera pendant 40 ou 56 ans, et sera remplacé par un de ses fils puis par un autre, et ainsi de suite jusqu'à six, ou, dit-on encore, sept...* »

Or voici Moulaï-Ismâïl, descendant de Hassane, d'Yenboû, qui règne sur l'Islam maghrebin depuis 1672 jusqu'à 1727, soit 55 ans, et qui passe l'Imamat à son fils Moulaï, Ahmed ; puis s'établit l'ordre de succession suivant :

1° Moulaï-Ahmed, fils de Moulaï-Ismâïl ;
2° Moulaï-Abdelmalek, fils de Moulaï-Ismâïl ;
3° Moulaï-Abdallah, fils de Moulaï-Ismâïl ;
4° Moulaï Zine El-Abidine, fils de Moulaï-Ismâïl ;
5° Moulaï-Abbas (sultan local au Touat), fils de Moulaï-Ismâïl ;
6° Sidi-Mohammed, petit-fils de Moulaï-Ismâil ;
7° Moulaï-Yazid, fils de Sidi-Mohammed ;
8° Moulaï-Slimane, fils de Sidi-Mohammed.

« ... *Après eux la souveraineté sera abolie, et la puissance prépondérante appartiendra aux Beraber ; leur autorité sera indiscutée et les Musulmans se mettront sous leur protection.*

« *Il y aura des désordres, des morts, des luttes ; les ksour seront ruinés...*

« ... *Les Beraber seront arrogants, personne ne les commandera ; ils feront des expéditions dans le*

1, 2. *Supra, in* Partie réservée.

Sahara... ils couperont les routes, tueront les Chorfa, détruiront les ksour et les pilleront.

« *Ils deviendront assez puissants pour atteindre un pays nommé Aïn-Salah...*

N'est-ce pas là, « préécrite » de trois cents ans au moins, — car la datation que nous avons rapportée admet la possibilité d'un texte original antérieur, — n'est-ce pas là, purement et simplement, l'histoire du pays touatien au cours du XIXe siècle, telle qu'elle nous est maintenant acquise ?

Mais reprenons le texte :

« *Puis un Sultan viendra de l'Est... il s'emparera des ksour du Mzab, d'Ouargla, de Ghadamès et de Tunis... ensuite il descendra jusqu'à Merrakeck* »...

La France s'est trouvée être ce « Sultan venu de l'Est », et elle a presque totalement rempli le programme que traça jadis, en ces termes, l'obscur prophète saharien dont le nom est à jamais perdu ; or il est piquant de constater que ce « Sultan » est, en effet, — *contre toute prévision stratégique rationnelle,* et peut-être par l'inéluctabilité même de la Destinée entrevue par notre oracle,— venu au Touat *par l'Est*, s'installant d'abord à In-Salah pour gagner ensuite Timmimoun et Timmi.

« ...*Sous son règne la prospérité sera générale... le voyageur isolé pourra aller seul depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, sans rien craindre...* »

Ses troupes viendront « *de l'Orient jusqu'en Occident, et à Merrakech, et au Drâ, jusqu'à l'Adrar, jusqu'au pays de Sidjilmassa* ; *il commandera aux Beraber et aux Arabes, et à tous...* »

Qui donc pourrait hésiter à voir là, dès longtemps annoncée, l'œuvre que la France accomplit de nos jours ; faisant régner la paix et la sécurité, conduisant ses sujets vers une « prospérité générale », étendant son influence politique sur les Beraber de Sidjilmassa et du Tafilelt,

auxquels elle rend désormais impossibles leurs incursions pillardes et dévastatrices dans tout le Sahara, les conquérant économiquement ; s'efforçant d'étendre, — ce doit être le programme de demain, — sa « paix » jusqu'aux confins du Drâ, et projetant l'ombre tutélaire de son drapeau jusqu'au Soudan !

« ... *Tout cela se produira dans le treizième siècle...* » lisez de 1783 à 1883...

Mais cette œuvre de civilisation ne sera pas réalisée sans lutte, sans l'Effort : « ... *Des temps durs se poursuivront... au point que mourront les Beraber et les Arabes, et que disparaîtront toutes les villes du Gharb et les ksour...* »

Espérons que cette partie de la prophétie pourra être évitée ; mais pour cela il faut que les maîtres du Sahara cultivent la Force, en fassent l'égide de leur progrès.

Enfants de France, haut les cœurs !

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Le Sahara. — Le Sahara subalgérien. — Le bassin touatien. — Notions générales sur les Oasis. — Le Gourara. — Le Touat. — Le Tidikelt. — Les monnaies, poids et mesures. — La concordance des ères hégirienne et chrétienne. 1

PREMIÈRE PARTIE

L'HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

Les Gétules

(*Ab origine.* — 100 ans ap. J.-C.)

Ab origine. — L'âge de pierre. — Les premières données historiques. — Le Ger, ou Nigeïr. — Le lac Libya et le lac Nigris. — Les villages du bassin du Ger. — Les édifices de l'époque gétule. — L'idole de Tamentit. 25

CHAPITRE II

Les Juifs

(100-600)

Les Juifs à Takhfift au Ier siècle ap. J.-C. — Les Juifs de la Cyrénaïque. — L'émigration juive vers l'Ouest. — L' « Époque juive ». — Les luttes des peuples africains contre les Romains. — Les Gétules au IVe siècle. — La Palestine touatienne. — Nouvelle immigration juive au VIe siècle. — Les édifices de l'époque juive 37

CHAPITRE III

Les Zénètes

(600-1050)

Les peuples africains au VIIe siècle. — Les Berbères. — Les Zénètes. — Okba ben Nafâ envahit le Maghreb et provoque des remous de tribus zénètes vers le Sahara et les Oasis. — Deuxième expédition d'Okba. Première islamisation du Touat. —

Les Miknassa berbères fondent un émirat à Sidjilmassa. — Le chérif Idris proclamé khalife et imam. — El-Monteçar-El-Yaçâ, dit Midrar, étend son autorité sur les Oasis. — Exode de nouvelles tribus zénètes vers les Oasis. — Prise de Sidjilmassa par l'armée fatémide. — Restauration des émirs midrarides. — Les Maghraoua zénètes fournissent à Sidjilmassa un gouverneur pour le khalife oméïade. — Les Oasis à la fin du xe siècle. . 49

CHAPITRE IV

Les Arabes

(1050-1120)

La première migration arabe vers les Oasis. Les foggaras. — Description des Oasis en 984. — Les Oasiens judéo-zénètes purent être pris pour des Juifs. — Les Guedouâ et les Boramik. — Les Nomades se sédentarisent partiellement. Mahboub et Maloul. — Nouvelles immigrations arabes et berbères. — Déplacement général des tribus berbères du Maghreb vers l'Ouest. — Les Oulad-Abbas à Takhfif. — Les Merabtines. — Les Merabtines passent aux Oasis et battent l'émir de Sidjilmassa. — Youcef ben Tachfine, émir du Maghreb pour les Merabtines. — Un émigré de Grenade arrive à Zaglou. — Les Hilaliens entament la Berbérie par l'Est. — Les Hilaliens gagnent le Zab et le Sahara. 61

CHAPITRE V

Les Hilaliens

(1120-1230)

L'intrusion des Hilaliens aux Oasis. — Les Boramik introduisent des Sanhadja de l'Azaouad. — L'empire musulman passe des Merabtines aux Mouhhides. Une partie des vaincus se réfugie à Tamentit. — Arrivées de diverses tribus. — Fondation de nouveaux ksour ou de nouveaux établissements auprès des ksour anciens. — Abdelmoumen, souverain mouhhide du Maghreb, soumet Sidjilmassa. — Arrivée et installation d'autres groupes hilaliens aux Oasis. — Les Arabes, dans l'Oued-el-Henné, s'installent auprès des Juifs. — Tamentit contre Akbour. Nouvelles arrivées. — Moulaï-Slimane fonde le ksar Aït-Ouchen. — L'émir Youcef bouscule les tribus hilaliennes vers l'Ouest. Autres arrivées aux Oasis. — Yahia ben Ghanïa, chef merabtinien, passe aux Oasis et à Sidjilmassa. — Scission de l'empire des Mouhhides. Ihamed et Sefianes. — Le Touat conservera ces divisions après le reste du Maghreb 75

CHAPITRE VI

L'Époque Merinide

(1230-1504)

Chassé-croisé de khalifes et de capitales d'empire. — Les débuts politiques des Merinides. — Chronique locale. — Abou'l-Ala, émir mouhhide, envoie un caïd aux oasis. — Le merinide Abou-Youcef-Yâcoub s'empare de Sidjilmassa. — Nouvelles arrivées dans les Oasis. — Destruction d'El-Mebrouk par les Arabes mâkiliens. — Le groupe des Boramik resté à Baghdad gagne le Touat. — Cette tribu s'empare du ksar de Bou-Ali. — Le plus ancien document trouvé au Touat. — Abou-Ali, fils de l'émir merinide, fait la conquête du Touat. — Abou-Ali, maître du Sahara pendant dix-sept ans. Sa mort. — Incursions des Arabes mâkiliens. Disettes au Touat. — Un avatar des descendants des anciens émirs de Séville. — L'émir merinide battu par l'émir zïanite, se réfugie à Sidjilmassa. — Ibn Batouta au Bouda et à Sidjilmassa. — Sidjilmassa rattachée à l'empire merinide. — Abou Hammou II, émir zïanite se réfugie au Tigourarine. — Expéditions hafside et merinides au Touat. — Incursions des Oulad-Djerar et des Braber. — Famines, désordres. — Un cadhi à Tamentit. — Les Arabes de Ghat au Tidikelt. — La prospérité des Oasis au XIVe siècle. — Les émirs de Sidjilmassa à la fin du XIVe siècle. — El-Moâtamid, khalife hafside de Tunis, vient au Touat. — Sauterelles et famine au Timmi. Tamentit appelle une expédition zïanite. — A Tamentit : le cadhi Sidi Abdallah ben El-Asnouni ; les Oulad Daoud ben Amor battent monnaie. — Relations avec les Sahariens du Sud et les Soudanais. — Désordres. Destructions de ksour. — Arrivée du cheïkh Ben Abdelkerim El-Meghili. — L'intolérance religieuse. Destruction de la synagogue de Tamentit. Massacre des Juifs. — La version populaire sur les causes du conflit entre le cheïkh Ben Abdelkerim et les Juifs. — Le cheïkh Ben Abdelkerim, battu par l'émir merinide, se réfugie au Soudan. — Siège et prise de Tamentit par le cheïkh Ben Abdelkerim. Mort de celui-ci. 95

CHAPITRES RÉSERVÉS

CHAPITRE VII

Les « Missi »... chérifiens ?

(1504-1594)

CHAPITRE VIII

Les débuts des Sultans filaliens

(1594-1665)

CHAPITRE IX
Les Gouverneurs chérifiens (1re série)
(1665-1795)

CHAPITRE X
Le « Self-Government »
(1795-1842)

CHAPITRE XI
L' « Amitié » des Nomades
(1842-1884)

CHAPITRE XII
La Menace chrétienne
(1884-1892)

CHAPITRE XIII
Les Gouverneurs chérifiens (2e série)
(1892-1900)

CHAPITRE XIV
La Conquête Française
(1900-1902)

La mission Flamand arrive à Igosten. Le district d'In-Salah vient l'attaquer ; elle le bat et entre à In-Salah. — Le Tidikelt mobilise et se fait battre à Deghamcha. — Les Français attaquent Inghar sans succès. — Nouvelles touchant les mesures prises dans les Oasis. — In-Salah prévient Inghar d'une attaque prochaine. — Le caïd Djilali ben Rahmoun rentre de Fès avec des lettres chérifiennes. — Les Ihamed et les Sefianes réunis préparent une députation et un présent au sultan. — Les deux pachas envoient leur ultimatum aux Français. — Le pacha Idris, d'Inghar, presse l'arrivée de ses contingents. — Le pacha Simmou est signalé à In-Belbal. — Nouvelle convocation du pacha Idris aux Ihamed. — Prise d'Inghar par les Français. — Nouveau message chérifien aux Ihamed. — La députation des Oasis au sultan. — Simmou donne des nouvelles des Français du Tidikelt et de ceux d'Igli. — Le pacha Simmou exerce toujours son commandement. — Une colonne française soumet le Gourara. — Le bach-agha de Géryville écrit aux Khenafsa.—Le malentendu de Metarfa et ses suites. — La mission Servière au Touat. — Les combats devant Metarfa. Les Beraber. — Certains traités d' « amitié » sont encore en vigueur. — Les Français occupent le Touat. — Retour des députations envoyées au sultan. — Surprise de Timmimoun par les Beraber. — Combats de Charouine et d'El-Amira. — Les dernières opérations de la colonne Servière. — L'organisation française des Oasis. — Les accords franco-marocains de 1901 et 1902 consacrent la conquête française. . 135

SECONDE PARTIE

L'INVENTAIRE

CHAPITRE PREMIER

Le « Territoire des Oasis Sahariennes »

Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire. — Ordre administratif. — Ordre judiciaire. — Culte. — Confréries religieuses. — Impôt. — Budget communal. — Troupes d'occupation. 185

CHAPITRE II

Les Habitants

Les races et les castes. — Le cycle vital humain. — Dénombrement de la population par races et castes, et par âges dans chacune d'elles. — Le mouvement de la population. — La répartition de la fortune entre les différentes races et castes. — Les conditions politiques, économiques et sociales de l'existence 211

CHAPITRE III

Les Eaux

Les foggaras. — Recensement des foggaras en 1906, comparé, pour l'annexe du Touat, avec le recensement de l'an 1670. — Puits ordinaires. — Puits jaillissants indigènes. — Puits jaillissants français. 235

CHAPITRE IV

Les Productions

Productions minérales. — Productions végétales. — Le palmier-dattier. — Le cycle vital du palmier. — La valeur marchande du palmier. — Dénombrement des palmiers par âges et espèces,

et par terrains de plantation. — Les variétés de dattes. — La récolte de dattes des Oasis. — Les céréales et l'importance de leur production. — Le henné. — Le tabac. — Le cotonnier. — Le piment 289

CHAPITRE V

L'Industrie et le Commerce

L'industrie. — Le commerce. — Le commerce intérieur. — Le commerce extérieur. — L'activité commerciale moyenne 313

CHAPITRE VI

Les conditions climatériques et physiques de l'existence

Les conditions climatériques. — Les vents. — La tension de la vapeur d'eau. — L'humidité relative. — Les pluies. — Les transports de sables. — La température. — Variation diurne. — Variation annuelle. — Courbe annuelle comparée des températures de Laghouat et des Oasis sahariennes. — Ecarts extrêmes. — L'évaporation. — Le climat touatien. — Les conditions physiques. — L'alimentation. — Le vêtement. — L'habitation. 327

CHAPITRE VII

Les formes de la vie végétale, animale et humaine

L'influence des conditions climatériques et physiques. — La vie humaine. — L'évolution des collectivités. — La natalité et la mortalité. — Epidémies et famines. — Ethnographie. — La vie végétale. — Les végétaux du désert. — Les végétaux des oasis. — La vie animale. 354

CHAPITRE VIII

Les possibilités d'avenir

La sécurité. — Le régime fiscal. — Les travaux d'eau. — La défense contre les sables. — Les améliorations culturales. — Les voies de communication. — La route intercoloniale. — Le télégraphe transsaharien. — L'organisation rationnellé des Oasis. — Une vieille prophétie qui se vérifie. 379

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Basset (R.) — Nedroma et les Traras.

Id. — Notes de Lexicologie berbère.

Bernard (A.) et Lacroix. — La Pénétration Saharienne. *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, années 1901 et 1905.

Bissuel. — Les Touareg de l'Ouest.

Champeaux (G. de). — A travers les Oasis Sahariennes.

Depont et Coppolani. — Les Confréries religieuses musulmanes.

Deporter. — Extrême-Sud de l'Algérie.

Doutté (E.) — Les Marabouts.

Duveyrier. — Les Touareg du Nord.

Ech-Chami (Aboubeker), d'après Hachem El-Ourrak. — Kitab fih monadhirat el-djaria el-mosemma bet-taouddoud.

El-Aïachi. — Voyages.

El-Koulbi. — El-Kouanine el-fekehïa.

Erckmann (J.) — Le Maroc Moderne.

Es-Salaoui (Ahmed ben Khaled). — Kitab el-istiksa l'ikhbar doual el-Maghrib el-aksa.

Et-Tinbokti (Ahmed-Baba). — Nil el-ibtihadj bi-tatriz ed-dibadj.

Ez-Zïani (Belkassem ben Ahmed). — Alfïet es-selouk fi oufiet el-molouk.

Id. — Tohfet el-hadi el-motrib — fi refâ neseb chorfa 'l-Maghrib.

Féraud. — Le Sahara de Constantine.

Flatters (P.) — L'Afrique Septentrionale ancienne.

Flye-Sainte-Marie. — Le Commerce et l'Agriculture au Touat, *in Bulletin de la Société de Géographie d'Oran.*

Gautier (E.-F.). — Le Mouïdir-Ahnet.

Houdas (Traduction). — Tarikh es-soudane.

Ibn-Batouta. — Voyages.

Ibn-Khaldoun. — Histoire des Berbères.

La Martinière (de) et Lacroix. — Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest Africain.

Le Chatelier. — Les Medaganat.

Livre Jaune (le) du Gouvernement Français sur les Affaires Marocaines (1905).

Mercier (E.) — Histoire de l'Afrique Septentrionale.

Nieger. — Le Touat, *in Bulletin de l'Afrique Française.*

Quedenfelt (Traduction Simon). — Division et répartition de la population berbère du Maroc.

Rinn. — Marabouts et Khouans.

Rolland (G.) — Géologie du Sahara Algérien.

Schirmer. — Le Sahara.

Slousch (N.). — Etude sur l'Histoire des Juifs au Maroc, *in Archives Marocaines.*

Tillion. — La Conquête des Oasis Sahariennes.

Vivien de Saint-Martin. — Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité.

Voinot. — Le Tidikelt.

Id. — Opérations dans les Oasis Sahariennes.

Vuillot. — L'Exploration du Sahara.

Wachi. — L'Insurrection de Bou-Amama.

Wahl. — L'Algérie.

XXX. — Voyage au Gourara des Caravanes de la Division d'Oran en 1903 et 1904.

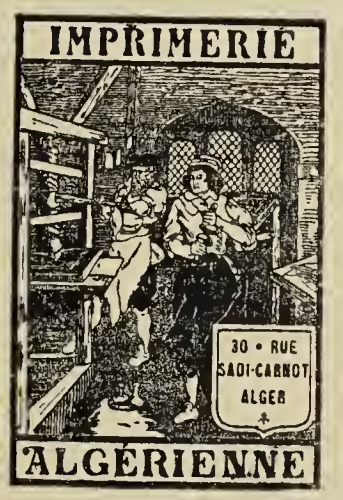
IMPRIMERIE
30 • RUE
SADI-CARNOT
ALGER
ALGÉRIENNE

ERRATA & ADDENDA

pages	*lignes*	*au lieu de :*	*tire :*
3	9	Fourreau-Lamy	Foureau-Lamy
21	15	valeurs de système	valeurs du système
27	3	« sebkba »	« sebkha »
31	12	Ouellegueïa	Ouelleguïa, que nous retrouvons dans Oueheïati, en Gourara.
38	note 1	*Annales Marocaines*	*Archives Marocaines.*
43	22	dont la domination	de la domination
61	25	Obéïtes	Obéïdites
69	18	XIe siècle	Xe siècle
70	1	*id.*	*id.*
72	note 2	*Vid. dup.*, p.	*Vid. sup.*, p. 37 et 69.
81	31	serviteurs qui,	serviteurs, qui
95	18	au Tigourarine. — Sauterelles, famines, désordres au Touat. Abou-Yahia El-Meniâri est cadhi à Tamentit.	au Tigourarine. — Expéditions hafside et merinides au Touat. — Incursions des Oulad-Djerar et des Beraber. — Famine. Désordres. Un cadhi à Tamentit.
95	dern.	à Sidjilmassa mais,	à Sidjilmassa ; mais
177	1	les premiers	les soldats
205	4	Tastaout	Tasfaout
246	note 1	trouvé	trouvée
246	— 4	*des bénédictions*	*ses bénédictions*
275	— 16	aux Zaouïas	aux zaouïas
286	26 et n.	GAUTHIER	GAUTIER
289	6	Tunisie	Timmi
293	21	lagnu	lagmi
297	21	Tinerkouh	Tinerkouk
297	29	Zaouiit	Zaouiet-
297	37	Toourit du Reggane	Taorirt en Reggane
299	35	*Edris*	*Idris*
302	tableau	TINEKKOUN	TINEKKOUR
302	—	TAKERLOUCH	TAKERBOUCH
302	—	TIGAZZA	TEGAZZA
303	8	unifiscal	minimum fiscal
303	14	traiter	tenter
305	tableau 4e l.	Tekra	Bekra

pages	*lignes*	*au lieu de :*	*lire :*
307	2	17.000 quintaux.	17.000 quintaux dans son annexe seulement.
307	note	1.	1. FLYE-SAINTE-MARIE
307	—	*Société de géographie*	*Société de géographie d'Oran*
316	29	Beni-Guill	Beni-Guil
316	30	Beni-Mhamoud	Beni-Mhammed
317	10	Hotnaten	Ibotnaten
322	2	(tikensou)	(tilemsou)
328	30	observations ont été établies	observatoires ont été établis
328	32	O.	N.
329	note 1	Altitudes données	Altitude donnée
337	7	celles des	celle des
341	1	O.-N.-O.	S.-E.-N.-O.
348	20, 31	un Tadmaït, un Ahmet	un Tâdmaït, un Ahnet
348	24	trouver	traiter
348	27	Taourirt	Taorirt
352	20	Touareg	touareg
352	note 5	Ouasiens	Oasiens
355	18	Ba-Hamou	Oulad Ba-Hamou
355	28	Quelles	Quelles que
361	5	Ahmet	Ahnet
361	16	Trofi	Trafi
362	note 2,5	Colonie	Colonisation

La note de la page 295 appartient à la page 294.

La note de la page 300 appartient à la page 299.

Pages 269, 270, 271, en tête de la 2e colonne :
(Bou-Ali, Oulad Ben Abdelkerim,
Merabtines, Gharmamellal).

Page 275. Terminer la note par : (*vid. sup.*, page 246).

Pages 276 277, 278, 279, au lieu de : FOGGARAS DU TOUAT, lire FOGGARAS DU TIDIKELT.

Page 276, 1re colonne. Supprimer le second titre A TIMOKTEN.

Page 305. Le tableau a pour titre :
EVALUATION DE LA RECOLTE MOYENNE DE DATTES.

Page 321, à la fin du texte :
Voyons maintenant les exportations réalisées par cette même grande caravane.

ERG OCCIDENTAL
N. Mag.
Kerzaz
Timmoudi
Ksabi
Foum-el-Kheneg
Charouine
TIMIMOUN
TINERKOUK
Mac-Mahon
Ouled-Saïd
Tinouimer
Tabelkoza
Ramedj
Gara el Eggaïa
ZOUA
DELDOUL
Aougrout
Sba
Guerrara
Tinilane
TIMMI
TAMENTIT
BOU-FADDI
Tasfaout
St Yousef
TITAF
Zaouïet-Kounta
Bou-Ali
Tiouliline
SALI
Inzegloufe
En-Nefis
REGGANE
Timadanine
Taourirt
Timokten
AOULEF
Aoulef-el-Arab
In-Belbel
Metriouen
Foum-Tilia
Djebel Lekhal
Djebel Aglagal
INGHAR
IN-SALAH
Camp Bugeaud
Foggaret-Zoua
Foggaret el Arab
Haci Mongar
AKABLI
Sahel
El-Mansour
TIDIKELT
Baten
TADMAÏT
GOURARA
TOUAT
LES
OASIS SAHARIENNES
d'après NIEGER
augmenté par A.G.P. MARTIN
Echelle: 1/1.000.000
10 0 10 20 30 40 50 100 Km.

LES

OASIS SAHARIENNES

d'après NIEGER

augmenté par A.G.P. MARTIN

Echelle: 1/1.000.000

10 0 10 20 30 40 50 100 Km.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00969 8420